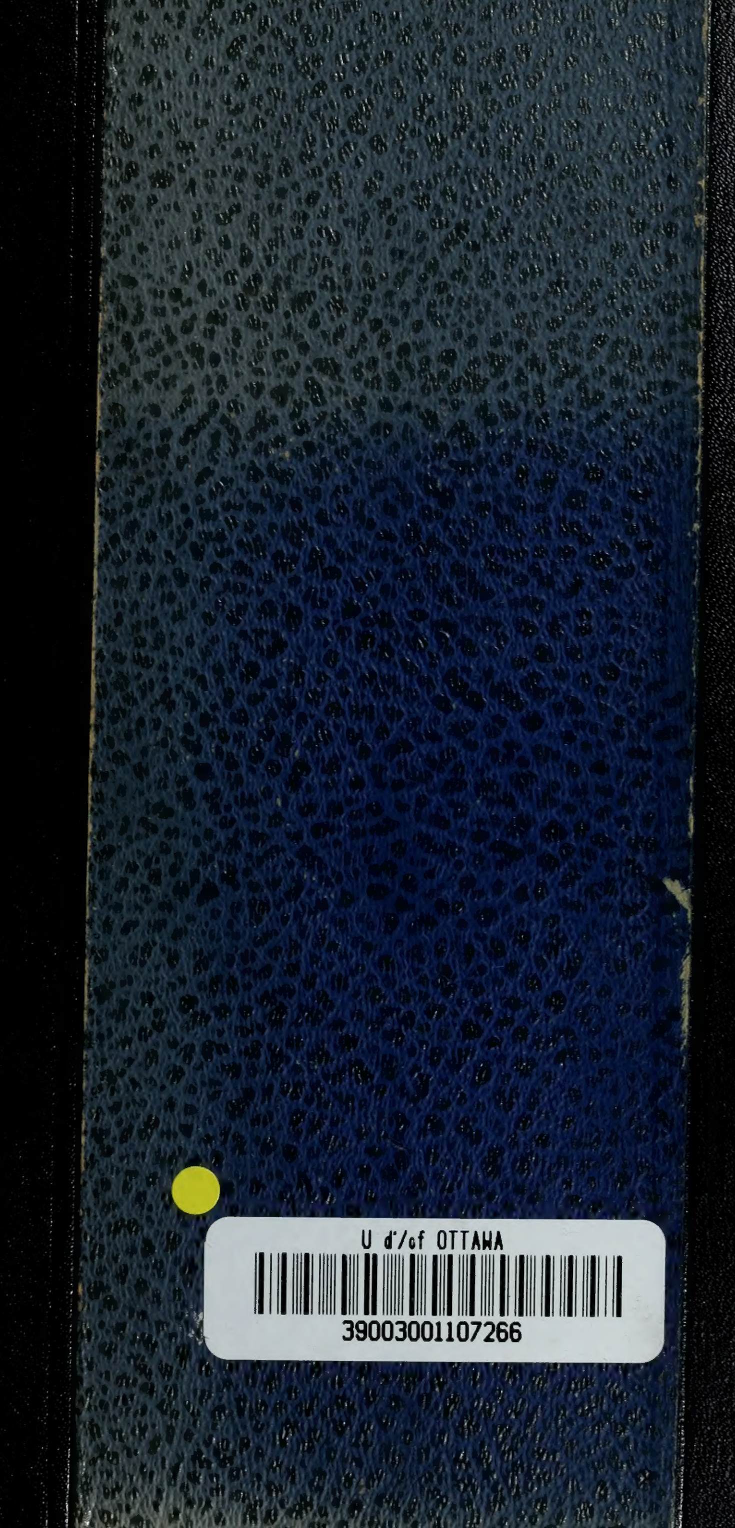

U d'/of OTTAWA
39003001107266

MÉMOIRES

AUTHENTIQUES

DE JACQUES NOMPAR DE CAUMONT

DUC DE LA FORCE

MARÉCHAL DE FRANCE,

ET DE SES DEUX FILS

LES MARQUIS DE MONTPOUILLAN ET DE CASTELNAUT,

Suivis de Documents curieux et de Correspondances inédites de Jeanne d'Albret, Henri III, Henri IV, Catherine de Bourbon, Louis XIII, Marie de Médicis, Condé, Sully, Villeroy, Fresnes, Pontchartrain, Bouillon, Biron, d'Ornano, Montespan, Matignon, du Plessis-Mornay, Rohan, Schomberg, Châtillon, d'Effiat, Feuquières, Richelieu, Servien, des Noyers, Bouthillier, et autres personnages marquants depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde;

POUR FAIRE SUITE A TOUTES LES COLLECTIONS DE MÉMOIRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE;

RECUEILLIS, MIS EN ORDRE ET PRÉCÉDÉS D'UNE INTRODUCTION

PAR LE MARQUIS DE LA GRANGE,

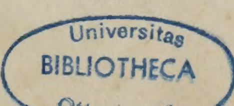
DÉPUTÉ DE LA GIRONDE,
MEMBRE DU COMITÉ HISTORIQUE DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME IV.

PARIS.
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
29, RUE DE SEINE.

—

1843



MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE MONTPOUILLAN,

FILS DU MARÉCHAL DUC DE LA FORCE ET FAVORI DE LOUIS XIII.

NOTICE

SUR

LE MARQUIS DE MONTPOUILLAN.

Jean de Caumont, marquis de Montpouillan, étoit le sixième fils de Jacques Nompar de Caumont, premier duc et maréchal de la Force, et de Charlotte de Gontaut-Biron. Nous ignorons la date de sa naissance, mais tout porte à croire qu'il avait à peu près l'âge de Louis XIII. On voit par une lettre de M. de la Force à sa femme, du 13 décembre 1604, que Marie de Médicis lui demandant son jeune enfant pour être avec M. le dauphin, il hésitait encore à le lui donner, parce qu'*il ne vouloit point,* disait-il, *se séparer sitôt de son petit Jean.* Il le mena cependant peu après à la reine. Admis au nombre des enfants d'honneur élevés près de Louis XIII, Montpouillan grandit dans ses bonnes grâces ; de tous les favoris de ce prince, ce fut peut-être celui qu'il aima davantage. D'un esprit vif, d'un caractère généreux et décidé, il

ne se servait de son crédit que pour obliger les autres, et toujours il s'oubliait lui-même. Protecteur des trois frères Luynes, qui avaient commencé par se faire ses complaisants pour se maintenir auprès du roi à l'abri de sa faveur, il devint l'instrument [1] dont ils se servirent pour se débarrasser du maréchal d'Ancre et satisfaire leur ambition ; il ne tarda pas à être la victime de leurs intrigues. L'enchaînement de tous ces faits se retrouvera avec leur développement dans ces Mémoires que nous publions sous le nom du marquis de Montpouillan, parce qu'ils se rapportent à lui d'une manière toute particulière, bien qu'ils aient été écrits par le marquis de Castelnaut, d'après les confidences que ce dernier reçut de son frère. C'était un grand drame domestique que toute cette affaire de religion et de favoritisme, qui devait se terminer tragiquement par la mort de M. de Montpouillan. Il n'est donc point surprenant que la tradition en ait été religieusement conservée dans la famille de M. de la Force par celui de ses enfants qui s'est appliqué davantage à préserver de l'oubli tout ce qui se rattachait à la cause du protestantisme et à l'histoire de sa race, intérêts tellement unis et personnifiés alors dans la maison de Caumont.

[1] *Histoire de Louis XIII*, par Levassor, édit. in-8°, t. II, p. 689. — Vittorio Siry, XXVI[e] partie, p. 81. — *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, p. 303 et 306. — Sismondi, *Histoire des Français* t. 22, p. 435.

Il y a eu deux phases dans la vie de M. de Montpouillan, courtes toutes les deux comme sa trop courte vie : celle de la faveur, où il fut nommé premier gentilhomme de la chambre ; et celle de la disgrâce, où il fut décapité en effigie par arrêt du parlement de Bordeaux. La première montre en lui toutes ces qualités brillantes qui distinguaient un courtisan accompli et le grand seigneur de cette époque ; la seconde le trouve supérieur à l'adversité, intrépide dans le danger, avec cette fermeté de conduite et cette sagacité précoce qui annoncent l'homme de guerre [1].

Chassé de la cour en apparence à cause de son père, mais en réalité parce qu'il était trop aimé du roi ; en butte à la haine des Luynes qui poursuivaient en lui tous ses proches et jusqu'à ses coreligionnaires, Montpouillan se retira d'abord en Béarn auprès de M. de la Force, puis il alla chercher dans un voyage en Angleterre quelques diversions à ses ennuis. Le roi Jacques reçut à sa cour le jeune huguenot, et essaya par l'accueil le plus distingué de lui faire oublier une disgrâce dont la religion était le seul prétexte.

Mais bientôt le bruit de la guerre que Louis XIII commençait contre les protestants, le rappelle en

[1] *Histoire de Louis XIII*, par Levassor, t. IV, p. 156.— *Histoire générale de la rébellion en France*, par Claude Malingre, t. I, p. 118. — Tallemant des Réaux, t. II, p. 64.

Guyenne; M. de la Force venait d'être nommé par l'assemblée de la Rochelle général de cette province. Montpouillan lève un régiment auquel il donne son nom, et va servir sous son père. Impatient de se signaler par quelque exploit, il se jette dans Nérac [1], que le duc d'Elbœuf assiégeait. Le vicomte de Castets, fils de Favas, député général de l'assemblée de la Rochelle, en était gouverneur. Simple volontaire sous ses ordres, Montpouillan se lia avec lui d'une étroite amitié. Après une défense énergique, les assiégés capitulèrent avec tous les honneurs de la guerre.

La soumission de la Basse-Guyenne rendit toute résistance impossible. Tandis que M. de la Force allait défendre Montauban contre le roi, Montpouillan suivit le marquis de la Force, son frère, à la Rochelle, bloquée par d'Épernon. Il fit éclater sa valeur dans plusieurs sorties, entres autres le 29 août 1621. Les royaux avaient essayé d'incendier les moulins situés près de la ville [2]; il les aborda vigoureusement à la tête de douze cents hommes, et disputa quelque temps la victoire ; il l'aurait remportée sans doute, si un grand coup d'épée qu'il reçut à la face n'eût ralenti l'impétuosité de son attaque et refroidi l'ardeur des siens ; le

[1] *Histoire de Louis XIII*, par Dupleix, p. 260. — *Le Fidèle historien des affaires de France*, par le sieur de Frawille, p. 173. — *Mercure François*, t. VII, p. 604. — Gramond, *Livre IX*, p. 412.

[2] Gramond, *Livre IX*, p. 448.—*Mercure François*, t. VII, p. 673.

sang inondant son visage, le priva de la vue, et il fut obligé de se laisser reconduire dans la Rochelle.

Le siége de Montauban levé, le courage des protestants se réveille ; ils se soulèvent en Basse-Guyenne et députent vers les marquis de la Force et de Montpouillan pour les appeler à eux. Déjà la marquise de la Force avait assuré Sainte-Foi au parti[1]. On manquait de chefs ; Montpouillan accourt avec son frère. Chargé du commandement des troupes qui tiennent la campagne, il tente plusieurs expéditions qui lui réussissent, et même il allait s'emparer de la ville de Duras[2], s'il n'eût été prévenu par M. d'Elbœuf.

De retour de Montauban, M. de la Force reprit le généralat de la province ; Montpouillan continua à servir sous lui. A la prise de Tonneins, il sauva la vie au comte de la Vauguyon, qui s'était laissé surprendre dans le château. La ville avait été entièrement ruinée et démantelée, et cependant Montpouillan n'hésita point à se renfermer au milieu de ces décombres. Avec douze cents hommes d'élite, il y brava pendant deux mois les efforts d'une armée royale commandée par le duc d'Elbœuf et par le maréchal de Thémines[3]. Déjà même il

1 Fontenay-Mareuil, t. 1er, p. 529.

2 *Histoire de Louis XIII*, par l'abbé du Pin, t. V, p. 17. — *Mercure François*, t. VIII, p. 448. — Dupleix, p. 316-320.

3 Gramond, *Livre XI*, p. 527, 531 et 533. — Frawille, p. 506, 511 et 525. — Du Pin, t. V, p. 23-28. — *Mercure François*, t. VIII, p. 463.

était parvenu à mettre la place en tel état de défense que, si elle eût été suffisamment pourvue de vivres, les assiégeants se seraient vus contraints d'en lever le siége.

Plusieurs fois M. de la Force avait réussi à ravitailler Tonneins, lorsque Montpouillan, s'exposant témérairement pour défendre une maison contiguë aux remparts, reçut un coup de mousquet à la tête; sa blessure d'abord ne semblait pas dangereuse, mais le manque de soin et les privations de toute espèce qu'il fallut endurer, aggravèrent son mal. Vainement M. de la Force hasarda-t-il ses dernières ressources pour le secourir ; il attaqua de nuit l'armée ennemie, et peu s'en fallut qu'il ne la détruisît entièrement ; mais la trahison déjoua ses desseins et rendit inutiles ses habiles dispositions. Une terreur panique dissipa son monde ; et comme dit l'historien Gramond : *Par une protection visible de Dieu en faveur des Catholiques, ceux qui étoient vainqueurs s'enfuirent soudain et furent défaits.*

Au moment où son père se retirait le désespoir et la rage au cœur, Montpouillan ne se laissant pas arrêter par les souffrances de sa blessure, sortait à la tête de la garnison, et secondé par le vicomte de Castets, qui avait voulu se renfermer avec lui et se faire son soldat dans Tonneins, comme Montpouillan s'était fait

le sien dans Nérac, il s'empare des tranchées, emmène le canon des assiégeants, et porte partout la désolation jusqu'à ce que les ennemis, revenus de leur stupeur et forts de leur grand nombre, le contraignent à rentrer dans la place.

Ce fut là leur dernier exploit. Castets et Montpouillan, tous deux blessés, tous deux attaqués par la fièvre et la dyssenterie, sentaient défaillir leurs forces. Obligés de capituler, ils sortent enfin avec la garnison décimée par le feu et la maladie, mais tambour battant, mèches allumées et enseignes déployées, car ils auraient préféré la mort à des conditions qui, conformes à leur situation, leur auraient paru contraires à leur honneur. Montpouillan ouvrait la marche porté sur un brancard, Castets le suivait dans un état aussi pitoyable, et l'un et l'autre ne survécurent que quelques jours à la prise de Tonneins.

Le peu de vie qui lui restait, Montpouillan le consacra à assurer celle de ses soldats, car il ne voulut entrer dans Clairac qu'après les y avoir fait recevoir avec lui.

La mort même ne put séparer Castets et Montpouillant : ils furent enterrés l'un à côté de l'autre, et la garnison de Clairac leur rendit les derniers honneurs que l'on accorde aux braves ; leurs compagnons d'armes brûlèrent de la poudre et versèrent des larmes sur leurs cercueils.

Ils ne furent pas les seuls à regretter M. de Montpouillan : le roi lui-même, qui s'était réjoui de la mort récente de Luynes, fut vivement touché de celle de son ancien favori. La plupart des historiens catholiques [1], quelque partial que fût leur point de vue, ont partagé ces regrets et ont laissé échapper de leur plume quelques éloges des nobles qualités de Montpouillan, quelque admiration pour sa vaillance et quelque doléance sur la mort prématurée du jeune marquis, qui, s'il eût survécu, aurait pu aspirer à tout et recouvrer les bonnes grâces de son maître.

[1] Indépendamment des auteurs que nous avons cités, on peut consulter encore sur M. de Montpouillan :

Histoire de l'Edit de Nantes, t. II, p. 248, 249, 343, 360.

Fontenay-Mareuil, t. 1er, p. 395.

Gramond, *Historia prostratæ rebellionis*, p. 108, 316, 546.

Bernard, *Histoire de Louis XIII*, p. 199, 221, 249.

Vie de Mornay, Elzev., liv. IV, p. 587.

Histoire de Louis XIII, par T. le Cointe, t. III, p. 203.

Histoire des troubles de Béarn, par le P. Mirasson, p. 85.

Malingre, *Histoire journalière de Louis XIII*, p. 334.

Mercure François, t. VIII, p. 444, 467, 469, 583, 584 et 585.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE MONTPOUILLAN.

Comme il s'est passé beaucoup de choses durant le règne du Roi Louis treizième, dont les particularités, en ce qui regarde la Maison de la Force, sont ignorées de la plupart, et dont aussi l'histoire ne dit pas tout ce qui en est, j'ai cru que ce petit recueil pourroit être agréé de quelques-uns; bien que ce ne soit pas notre intention de nous étendre par un long discours sur toutes les causes et raisons générales, qui ont redonné les commencements aux guerres civiles contre ceux de la Religion. Je me contenterai seulement de rapporter ici, selon la connoissance que j'en ai pu avoir, ce qui concerne particulièrement cette Maison de la Force, comme ayant été une des premières et principales par laquelle on a pris prétexte, en s'attaquant à eux, de

commencer les mouvements contre ceux de la Religion.

Et il semble qu'il soit nécessaire pour être mieux éclairci de ce qui s'est passé, de représenter premièrement, comme quoi monsieur de la Force avoit eu l'honneur, il y a longues années, d'avoir été établi par le feu Roi Henri quatrième, aux Gouvernements du Pays souverain de Béarn et de la Navarre : au premier, en qualité de Lieutenant Général, et en l'autre de Vice-Roi ; et ce avec un pouvoir aussi absolu que s'il en eût été le Souverain : honneur et avantage dont nul de ceux qui lui ont succédé en cette charge, n'a plus joui. J'ajouterai que, lorsqu'il reçut cet honneur, le Béarn se trouvoit en mauvais état ; le Marquis de Villars y étoit entré avec des forces, et après l'avoir entièrement ruiné et ravagé, l'avoit presque tout mis en sa subjection ; je dirai encore que lors monsieur de la Force étant
1593. auprès du Roi à Tours, avant que Paris se fût mis sous son obéissance, sa Majesté lui commanda d'aller secourir et tâcher à délivrer le Béarn de l'oppression en laquelle monsieur le Marquis de Villars le tenoit, bien que le Roi ne lui donnât ni forces ni argent pour ce faire. Monsieur de la Force en obéissant, s'en vient à Bergerac dont il étoit Gouverneur, et durant les premières guerres de ceux

de la Religion, il avoit eu aussi le commandement 593. des lieux qui tenoient pour le Roi sur et ès environs de la rivière de Dordogne, et presque tous ceux qui étoient depuis celle de Garonne jusqu'à la rivière de l'Isle. Y étant arrivé, il fait emploi de ses amis, lève quelque infanterie, et avec sa compagnie de gens d'armes et quelque autre cavalerie, s'avance du côté du Béarn; ce qu'apprenant le Marquis de Villars, sans presque attendre son arrivée, il abandonna tout le Béarn et se retira. Ainsi monsieur de la Force ne trouva pas grand'résistance pour remettre ce pays en liberté et sous l'obéissance du Roi; et il y fut reconnu et reçu avec toutes les démonstrations de joie et de contentement qu'on se pourroit imaginer.

Il y a encore une autre particularité à repré- 1569. senter, c'est que du temps de la Reine Jeanne de Navarre, mère du Roi, elle avoit chassé tous les ecclésiastiques du Béarn et ne s'y disoit plus de messe, et y avoit introduit et établi la Religion Réformée, et même les ministres y étoient entretenus des dixmes et des revenus des ecclésiastiques, comme aussi messieurs du Conseil qui étoient comme un Parlement, y prenoient leurs gages et pensions, et avec cela encore le collége et académie en étoient entretenus et même d'autres prêtres, et

1593. outre cela plusieurs gentilshommes jouissoient encore des dixmes et bénéfices de leurs paroisses; et généralement tant la Noblesse que tous messieurs du Conseil et principaux des villes étoient de la Religion.

Tout cela est dit pour faire voir la cause et les difficultés, avec d'autres circonstances qui sont arrivées ensuite après la mort du feu Roi Henri quatrième, et durant le règne du Roi Louis son fils, ou durant la Régence de la Reine, sa mère.

Et que si les volontés du Roi n'ont pas été exécutées en ce pays-là aussi promptement qu'on l'eût pu désirer, ceci est pour montrer qu'on n'en peut pas attribuer le blâme à monsieur de la Force, comme on a voulu faire.

Et en voici la cause : c'est que le Roi ayant voulu remettre les ecclésiastiques de Béarn en possession de leurs biens ou revenus, ce qu'on a appelé la main-levée, que presque tout le Béarn et nommément le Parlement de Pau s'y sont opposés, et sur ce sujet, il y a eu diverses jussions, remontrances et arrêts, avant qu'on ait voulu exécuter la chose.

Il y a encore ceci à remarquer, que les principaux du Béarn, entre autres le Comte de Grammont, messieurs de Bénac-Navailles et de Miossans, por-

toient une grande impatience de voir qu'un étranger 1613.
leur commandât, parce que leurs Fors et coutumes sont que le souverain venant à s'absenter, étoit obligé de laisser en sa place un du pays pour les commander et gouverner. Et bien qu'ils ne se fussent ni plaints ni opposés à l'établissement de monsieur de la Force, ains l'avoient reçu avec grande joie à cause qu'il les avoit délivrés de l'oppression dans laquelle ils étoient; néanmoins, monsieur de la Force ayant obtenu la survivance dudit Gouvernement pour monsieur le Marquis de la Force, son fils, au gré et du consentement généralement de tout le pays, hormis des susnommés qui eussent désiré cette charge pour eux-mêmes, se confiant en leur cabale et de quelques ecclésiastiques qu'ils avoient attirés de leur parti, s'y voulurent opposer. Néanmoins, cela ne put empêcher que monsieur le Marquis de la Force ne fût reçu en survivance audit Gouvernement, nonobstant les grandes assemblées qu'ils avoient faites de leurs parents et amis des provinces voisines de Béarn, avec lesquels ils vinrent à Pau, pensant par ce moyen étonner et surprendre tant monsieur de la Force que monsieur le Marquis, son fils, et empêcher hautement qu'il ne fût reçu en ladite survivance, ce qui causa ensuite diverses querelles entre ces mes-

1613. sieurs. Mais monsieur de la Force pourvut si bien à ses affaires que la honte leur en demeura, comme à lui et aux siens, dans les querelles et démêlés qui se passèrent entre eux, tout l'honneur et l'avantage.

1618-20. De là ces messieurs assistés de quelques-uns du Parlement, cette nation étant d'une humeur assez ingrate et inconstante, tâchoient en tout ce qu'ils pouvoient, de rendre de mauvais offices à la Cour à monsieur de la Force, faisant courre divers faux bruits à son désavantage; et principalement en persuadant que c'étoit lui qui empêchoit l'exécution de la main-levée, d'ailleurs qu'il étoit assez puissant et accrédité dans le Béarn pour la faire recevoir quand il lui plairoit. Et cela étoit cause qu'on s'en prenoit donc à lui : quoique effectivement, il fit tout son possible pour y faire obéir le Roi.

Mais la vérité est, que ceux qui accusoient principalement monsieur de la Force, entre autres quelques-uns du Parlement, étoient ceux-là mêmes qui empêchoient la vérification de la main-levée, tant pour lui nuire que pour favoriser contre lui ces autres messieurs qui les sollicitoient à cela.

Monsieur de la Force, pour s'en excuser, représentoit qu'il n'avoit nulles forces dépendantes de lui pour les pouvoir contraindre, et que si on lui en vouloit donner, qu'assurément il feroit que les

volontés du Roi seroient exécutées, mais c'est ce qu'on ne lui voulut jamais accorder. Il demanda encore qu'on lui permît donc d'employer de ses amis pour cet effet, ce qui lui fut aussi refusé; et tandis que les affaires étoient dans cet état, le Roi ayant fait un voyage à Bordeaux, fut tellement sollicité et pressé par tous ces malveillants d'aller en Béarn, sous l'espérance que cela causeroit quelque changement à l'égard de monsieur de la Force seulement, ne se persuadant pas nonobstant les presses qu'ils en faisoient à sa Majesté, que le Roi se disposât pour cela à entreprendre un voyage si éloigné, et qui sembloit être hors de saison. 1620.

Mais pendant ce temps-là, monsieur de la Force fut trouver le Roi à Bordeaux pour lui protester de son obéissance, et pour lui représenter que ceux mêmes qui le sollicitoient le plus vivement, étoient ceux qui dans le Parlement s'étoient opposés à la vérification de la main-levée, et supplia de nouveau sa Majesté de lui donner un tant soit peu de forces, ou de lui permettre d'employer ses amis, et qu'il feroit voir qu'il ne tenoit pas à lui que la chose n'eût déjà été exécutée.

Mais tous ceux de Béarn ayant d'autres desseins, firent jouer des ressorts si puissants à la Cour,

1620. qu'ils empêchèrent toujours qu'il ne fût écouté en ses justes demandes.

Ainsi le Roi s'achemina du côté de Béarn à la grande incommodité de toute sa Cour, ce qui ne réussit pas selon la pensée de ceux qui ne tâchoient qu'à pouvoir nuire à monsieur de la Force, et qui d'abord avoient engagé le Roi à ce voyage.

Au contraire, ils témoignèrent bien ensuite et firent tous leurs efforts, prévoyant bien le mal et le désavantage qui leur en pourroient arriver, pour en détourner le Roi, jusqu'à lui promettre absolument de faire passer la main-levée, ce qui eût été déjà fait, s'ils ne l'eussent empêché, donnant bien à connoître par là que c'étoit eux seuls qui en étoient cause.

Mais il ne fut plus temps de se repentir du mauvais conseil et procédé dont ils avoient usé, car ils ne s'étoient jamais pu persuader que le Roi se voulût tellement éloigner en un temps où il sembloit que ce voyage ne pouvoit pas être à propos.

Ce qui dès lors et beaucoup plus encore depuis, leur donna bien de grands sujets de se repentir, vu les changements désavantageux pour eux qui arrivèrent ensuite en ce pays-là.

L'histoire fait voir ce qui s'est passé, quoiqu'en

beaucoup de choses, elle déguise la vérité ou ne la rapporte pas bien fidèlement.

Et quelque mauvaise volonté que ces gens eussent témoignée contre monsieur de la Force, ils ont bien eu autant de regret depuis, de ne l'avoir plus pour Gouverneur et de voir le grand désavantage et changement qu'ils s'étoient attirés par leur mauvaise conduite ; et eussent volontiers donné la moitié de leurs biens pour pouvoir remettre les choses en l'état dont par leur faute et malice, ils avoient été privés ; et de pouvoir jouir de la félicité et du repos qu'ils avoient ressentis durant le gouvernement de monsieur de la Force, et le pouvoir ravoir encore ; et ce leur est généralement à tous un regret et un déplaisir si sensible qu'ils ne s'en peuvent consoler, mais principalement à ceux qui en ont été les auteurs.

Ceci est encore à considérer, que ceux qui avoient auprès du Roi et l'autorité et la conduite de toutes choses, et qui par leur crédit et faveur abusoient entièrement des volontés du Roi, étoient monsieur de Luynes et ses frères, lesquels avoient néanmoins l'entière obligation de leur avancement et fortune, et de l'état auquel ils étoient ensuite parvenus à monsieur de Montpouillan, fils de monsieur de la Force, qui avoit l'honneur d'être fort bien auprès

du Roi, et peut-être aussi bien et autant aimé que jamais pas un y ait été. Monsieur de Montpouillan avoit introduit ces messieurs auprès de sa Majesté, en les employant et les faisant servir à ses divertissements, à quoi ils se trouvèrent être assez entendus, comme à dresser et à faire voler des éperviers et des émérillons, à la volerie desquels le Roi prenoit grand plaisir et s'y adonnoit fort; et j'oserai dire que dans ce commencement ces messieurs se rendoient non-seulement fort sujets et complaisants au Roi, mais même à monsieur de Montpouillan, tâchant à le servir en toutes choses et à se conserver dans sa bienveillance, comme s'ils eussent été ses domestiques, et comme ne pouvant espérer leur avancement et fortune que par son moyen.

Et je dirai encore quelle nécessité ils eurent de son assistance : qui est que monsieur de Souvré, qui étoit Gouverneur du Roi, entra en quelque jalousie de les voir si bien auprès de sa Majesté, et appréhendant qu'enfin la faveur qu'ils avoient et surtout celle de monsieur de Montpouillan, ne fût cause d'éloigner ses enfants des bonnes grâces du Roi, et de la part qu'ils avoient toujours eue en tous ses divertissements, et que cela même ne préjudiciât à leur fortune, n'osant s'en prendre à monsieur de Montpouillan, et pensant que cela pourroit même

diminuer quelque chose de sa grande faveur, voulut chasser ces messieurs et leur fit défendre de ne suivre plus sa Majesté.

Eux sans appui et n'ayant recours quelconque qu'à monsieur de Montpouillan, se promettant par son assistance de pouvoir être maintenus, s'adressent à lui; lequel jugea bien qu'en cela il ne se devoit pas servir du crédit qu'il avoit auprès du Roi, et ne voulant pas aussi choquer monsieur de Souvré, crut se pouvoir aider d'un plus facile remède, qui fut de s'adresser à monsieur de la Force, son père, et de l'obliger à parler à la Reine-Mère et ensuite à monsieur de Souvré; il leur représenta combien le Roi prenoit de plaisir au divertissement de la chasse que ces messieurs lui donnoient, et qu'assurément en les éloignant d'auprès de lui, il en recevroit un très-sensible déplaisir et auroit sujet de s'en plaindre; que ces messieurs étoient d'ailleurs sages et bien avisés, et qu'en leur conduite on ne leur pouvoit rien reprocher.

La Reine goûta ces raisons et témoigna à monsieur de Souvré qu'elle désiroit qu'ils continuassent à demeurer auprès du Roi. Monsieur de Souvré, qui n'osoit contredire ni s'opposer à ses volontés, ne voulant point aussi découvrir le sujet pour lequel il avoit désiré les éloigner, et n'ayant nulle autre

bonne raison pour pouvoir réussir à son intention, fut contraint à souffrir qu'ils demeurassent auprès du Roi. Voilà l'obligation qu'ils avoient encore à l'assistance et bonne conduite de monsieur de Montpouillan.

J'ai cru être obligé de m'étendre encore un peu davantage sur le sujet de monsieur de Montpouillan, puisque c'est en considération de la Maison de la Force que j'ai entrepris ce traité; et parmi beaucoup de choses qui se sont passées avec ces messieurs de Luynes, étant auprès du Roi, j'en rapporterai ici une assez considérable, et qui semble même nécessaire d'être sue pour avoir une plus claire connoissance des choses qui se sont passées ensuite.

Cela est assez connu de la grande faveur en laquelle étoit parvenu le Marquis d'Ancre, non-seulement auprès de la Reine-Mère, mais de l'autorité et du pouvoir qu'il avoit acquis sur tous messieurs les Ministres d'État; si bien que plus rien ne se faisoit que par son ordre et approbation; et il s'étoit rendu si puissant en toutes choses, que cela fut capable de donner de l'appréhension au Roi; mais même à ces messieurs de Luynes, de qui la faveur et le crédit avoient de beaucoup augmenté, bien que le Roi avoit toujours son amitié et une confiance particulière à monsieur de Montpouillan.

Et comme le Marquis d'Ancre[1] employoit et re- 1617.
cherchoit toutes sortes de moyens, pour augmenter son crédit et appuyer son ambition, il avoit quelques jours auparavant fait parler à monsieur de Montpouillan pour l'obliger à être de ses amis et à dépendre de lui; car en quelque occasion d'une querelle, il s'étoit offert à la partie de la Maison de la Force, ce qui étoit cause que nul d'eux ne l'avoit jamais visité. Le Marquis d'Ancre fit donc offrir à monsieur de Montpouillan seize mille livres de pension, son dessein étant de le laisser toujours auprès du Roi, pour lui rendre de bons offices et l'avertir de tout ce qui s'y passeroit.

Monsieur de Montpouillan fit réponse qu'il ne pouvoit recevoir de bienfaits que de son maître, ni être, ni dépendre jamais d'autre que de lui.

Revenant à notre discours, nous dirons que les bruits qui couroient des desseins que pouvoit avoir le Marquis d'Ancre alarmoient en quelque façon le Roi et le tenoient en peine ainsi que ces messieurs de Luynes, et bien empêchés de ce qu'ils avoient à

[1] Il est à remarquer que les historiens contemporains ne lui donnent presque jamais le titre de Maréchal : Concini avait bien reçu le bâton des mains de la Régente, mais il ne s'était pas présenté au Parlement pour prêter serment, sachant bien qu'il avait été arrêté de n'y recevoir aucun Officier de la Couronne pourvu pendant la minorité du Roi.

1617. faire et de ce qu'ils pourroient devenir, jugeant bien qu'il ne pouvoit y avoir de changement en l'État, sans qu'ils s'en ressentissent les premiers, et qu'on aimeroit mieux se défaire d'eux que de les laisser ni auprès du Roi ni hors de là; et qu'ils étoient encore trop peu considérables pour croire que cela pût causer quelque rumeur, puisqu'on s'en prenoit déjà aux Princes qu'on avoit contraints à s'éloigner de la Cour.

Si bien que dans l'inquiétude en laquelle ils étoient, ils proposèrent au Roi qu'il se falloit défaire du Marquis d'Ancre, mais que cela ne se pouvoit entreprendre pour en venir à bout que par quelque adresse, et avec tout cela, ils appréhendoient beaucoup que l'on ne découvrît leur dessein, qui étoit que le Marquis d'Ancre venant chez le Roi, il falloit que sa Majesté l'obligeât à aller voir son cabinet où il y avoit plusieurs sortes d'armes [1] et surtout de beaux fusils; que monsieur de Montpouillan auroit la commission de l'y conduire, et qu'y allant seul et étant là, il tâcheroit à s'en défaire, ces messieurs proposant qu'ils y feroient encore trouver quelqu'un pour l'assister.

[1] Il devait y en avoir de fort belles, car le Roi ayant nommé Luynes Connétable, y prit une épée enrichie de diamants estimée trente mille écus, et la lui fit ceindre par le Duc d'Orléans.

Le Roi ayant agréé la chose et pris cette résolution, lui en fit donc le commandement, pour l'exécution duquel monsieur de Montpouillan témoigna vouloir faire tout ce que le Roi lui ordonneroit, désirant dépendre entièrement de ses volontés. 1617.

Il semble qu'il eût été bien plus raisonnable, ces messieurs étant trois et croyant y avoir le principal intérêt, que ce fût à l'un d'eux que cet ordre eût été donné. Je dirai qu'ils vouloient bien la chose, mais qu'ils n'avoient pas assez de hardiesse ni de résolution pour l'entreprendre. Et vous devez croire que dans la peine et l'étonnement où ils étoient, que souvent ils avoient parlé entre eux de ce qui pouvoit arriver et de ce qu'ils auroient à craindre.

Il arrive donc que le Marquis d'Ancre venant chez le Roi, sa Majesté le convia de si bonne grâce à aller voir son cabinet, qu'il ne s'en put dédire; le Roi donna la charge, selon ce qui avoit été arrêté, à monsieur de Montpouillan de l'accompagner, mais ils ne furent pas sitôt hors de la présence du Roi et avant d'entrer dans le cabinet, que se repentant ou saisis de quelque appréhension, messieurs de Luynes envoyèrent le sieur de Brantes, l'un des trois frères, pour dire à monsieur de Montpouillan de la part de sa Majesté, de n'exécuter pas ce qui lui avoit été ordonné. Le Marquis d'Ancre, d'un

1617. autre côté, se voyant seul, tandis qu'il n'alloit toujours que fort accompagné, et en un lieu écarté, soit que ce fût de frayeur ou autrement, il se trouva mal, et eut une foiblesse, et vint presque jusqu'à s'en évanouir; ce qui étoit donner un bien facile moyen à se pouvoir défaire de lui. Ainsi la chose se passa sans que le Marquis eût lieu de rien soupçonner.

Mais après tout, tant s'en faut que le sujet qu'ils avoient d'appréhender vînt à diminuer, qu'au contraire il augmenta beaucoup dans leur opinion, si bien qu'ils en arrivèrent jusques-là de mettre en délibération si le Roi devoit quitter Paris et chercher un asile ou retraite où sa personne pût être en sûreté, et d'où il eût moyen de pouvoir s'opposer aux desseins que pouvoit avoir le Marquis d'Ancre. Il fut même proposé d'envoyer des chevaux sur le chemin pour en cas de besoin, se pouvoir retirer auprès de messieurs les Princes qui pour lors s'étoient réfugiés dans Soissons, ne trouvant plus de sûreté pour eux à la Cour; et cette alarme s'étoit encore augmentée de ce qu'il y avoit quelques jours que le Marquis d'Ancre n'avoit vu le Roi, et des grands préparatifs qui se faisoient, sous l'ombre de l'absence de messieurs les Princes retirés à Soissons, et encore de ce qu'on disoit que ledit Marquis

devoit partir pour s'en aller en son Gouvernement 1617.
de Normandie.

Sur quoi le sieur de Montpouillan proposa qu'il seroit bon que quelqu'un allât de la part du Roi vers le Marquis d'Ancre, comme pour s'enquérir de sa santé de laquelle le Roi étoit en peine, ne l'ayant pas vu, il y avoit trois ou quatre jours, et appréhendant qu'il ne se portât mal; qu'après cela on pourroit mieux juger tant de ce qu'il y avoit à craindre que de la résolution qu'on seroit obligé de prendre.

Cet avis fut goûté : mais quand il fut question de donner cette commission à quelqu'un, c'est à quoi ils se trouvoient bien empêchés, car ils n'osoient ni communiquer, ni se fier à personne de peur que cela ne découvrît leurs desseins, et nul de messieurs de Luynes ne la vouloit prendre; lorsque monsieur de Montpouillan s'offre encore d'aller trouver le Marquis d'Ancre de la part du Roi, lequel lui dit: *Mais, Pouillan* (car il lui faisoit l'honneur de l'appeler ainsi), *comment irez-vous-là, vu que vous ne l'avez jamais vu ni visité chez lui ?*

— *Cela est vrai, Sire,* répondit monsieur de Montpouillan; *mais y allant de la part de votre Majesté, ni lui, ni personne n'y sauroient trouver à redire.*

1617. La chose étant donc ainsi résolue, monsieur le Marquis de Montpouillan s'en va chez le Marquis d'Ancre environ les trois heures du soir; il se trouva pour lors que le Nonce du Pape étoit chez lui, même qu'ils étoient tous deux assis sur un banc. Monsieur de Montpouillan heurte à la porte de la chambre où ils étoient, l'huissier demande *qui est-ce?* Il répondit : *Montpouillan*. Mais soit que l'huissier n'eût pas bien entendu ou que n'ayant pas accoutumé d'ouïr ce nom-là, ou bien qu'il lui eût été défendu de laisser entrer personne, il n'ouvre pas; ce qui au bout d'un moment obligea monsieur de Montpouillan à heurter un peu plus fort; si bien que monsieur le Marquis d'Ancre lui-même l'entendit, et d'un même temps que l'huissier, demanda encore *qui est-ce?* du même temps le Marquis d'Ancre le demanda aussi à l'huissier; et monsieur de Montpouillan ayant redit son nom, l'huissier lui fit excuse et le dit aussi au Marquis d'Ancre qui quoique tout surpris, lui commanda d'ouvrir, et ne pouvant trouver cette visite que fort nouvelle et bien étrange.

En même temps que l'huissier ouvroit la porte, il demanda permission au Nonce d'aller recevoir ce cavalier, et abordant monsieur de Montpouillan les bras ouverts, il lui dit en l'embrassant : *Est-il*

bien possible que la faveur prenne la peine de venir me visiter? 1617.

Monsieur de Montpouillan lui dit comme quoi il étoit là de la part du Roi, qui ne l'ayant pas vu, il y avoit quelques jours, appréhendoit qu'il ne se trouvât mal et l'avoit envoyé là pour s'informer de sa santé.

Le Marquis d'Ancre l'embrassant encore, n'oublia pas à lui faire mille civilités et caresses, le remerciant de la peine qu'il avoit voulu prendre. Ensuite monsieur de Montpouillan lui demanda s'il n'auroit pas l'honneur de voir le Roi avant son départ pour aller en Normandie, car on tenoit pour résolu que ce seroit le lendemain. Monsieur le Marquis d'Ancre lui répondit que oui, et que ce seroit le matin; et après l'avoir accompagné assez loin, ce qu'il ne faisoit à personne, il se retira.

De retour auprès du Roi, monsieur de Montpouillan lui rapporta ce qui s'étoit passé avec le Marquis d'Ancre, et le bon traitement qu'il en avoit reçu, et aussi les divers bruits qui couroient de la grande puissance et autorité, et des grands préparatifs et desseins qu'il pouvoit avoir, nommément contre messieurs les Princes qu'il vouloit aller assiéger, à quoi tant s'en faut que personne s'y opposât, qu'il sembloit au contraire que tous ne

1617. tendoient qu'à lui complaire et obéir; et avec cela qu'un chacun ne savoit que penser à quoi aboutiroit tout cela, tout le monde étant dans un étonnement général.

Ces discours avec ce que d'ailleurs ils en apprenoient assez, redoubloient bien leur inquiétude et, si j'ose dire, leur appréhension; ils ne furent pas peu empêchés de ce qu'ils avoient à faire, et à quoi ils se devoient résoudre. Enfin parmi toutes les questions ou propositions qui furent agitées, ils en vinrent là qu'ils ne voyoient pas d'autre remède que de se saisir de la personne du Marquis d'Ancre, pour éviter les mouvements qu'ils avoient sujet de craindre, à cause du grand crédit et pouvoir qu'il s'étoit acquis par l'appui et la faveur de la Reine Régente, l'ayant même, s'il faut ainsi dire, assujettie à toutes ses volontés, comme généralement tous ceux qui avoient part à la conduite de l'État et au maniement de toutes les affaires, dont il disposoit comme de ses créatures.

Il fut donc enfin résolu de tâcher à se saisir de sa personne; mais pour en venir là, c'est en quoi ils se trouvoient encore plus empêchés et en peine, voyant bien la difficulté qu'il y auroit à exécuter ce dessein, et d'en pouvoir trouver une occasion favorable; le Marquis d'Ancre n'allant en aucun

lieu sans être fort accompagné, et ayant à ses gages une centaine de gentilshommes qui ne l'abandonnoient jamais, et qu'il tenoit toujours auprès de lui pour sa sûreté. Et avec cela quelle personne même pourroient-ils employer pour s'en pouvoir assurer et prendre confiance, non-seulement qu'elle voulût exécuter leur dessein, mais qu'elle eût assez de résolution pour une telle entreprise qui ne pouvoit être que très-difficile et fort périlleuse? N'étoit-il pas à craindre qu'au lieu de les servir et s'y employer, et d'obéir aux volontés du Roi, on ne découvrît plutôt leur dessein? Et si cela arrivoit, ils ne voyoient pas qu'il pût y avoir de ressource ni de sûreté pour eux. 1617

Ainsi, il est facile de croire que dans toutes ces considérations, l'esprit du Roi et de tous ces messieurs étoit fort agité et bien irrésolu, car ils ne se communiquoient à personne. Enfin, ils jettent les yeux sur monsieur le Marquis de Vitry qui étoit en charge et avoit l'honneur d'être Capitaine des Gardes du corps; et assurément quand même cette commission ne lui eût pas été due préférablement à tout autre, à cause de sa charge, nul n'étoit plus propre ni plus capable de l'exécuter et y réussir si bien que lui. Cela obligea donc le Roi le soir assez tard, et après que tout le monde se fut retiré, n'étant restés au coucher de sa Majesté que messieurs

1617. de Luynes et monsieur de Montpouillan, à faire appeler monsieur le Marquis de Vitry, où étant venu, le Roi lui fit ensuite un petit discours sur les sujets qui l'obligeoient à lui faire commandement de se saisir de la personne du Marquis d'Ancre, lorsque le lendemain matin il viendroit au Louvre pour le voir.

Le Roi se contenta de lui dire cela, et monsieur le Marquis de Vitry de même de lui répondre qu'il ne manqueroit pas d'obéir à ses commandements, et sans se perdre en plus longs discours, il se retira. Mais comme ce commandement ne pouvoit que l'avoir fort surpris, et lorsqu'en lui-même il eut un peu songé à ce qu'il avoit à faire et à ce qu'il alloit entreprendre, voici que le lendemain de bon
24 avril. matin, le Roi étant levé ainsi que ces messieurs, qui selon l'apparence, n'avoient pas beaucoup reposé la nuit, monsieur le Marquis de Vitry revint trouver le Roi, accompagné de monsieur du Hallier, son frère, et du sieur de Ronquerolles fort brave homme et qui étoit sorti bâtard de leur Maison, et se présentant au Roi lui dit : *Votre Majesté, Sire, me fit hier au soir un tel commandement, je la supplie très-humblement ne trouver pas mauvais que je la prie de me le vouloir faire encore devant mon frère et Ronquerolles.*

Après quoi le Roi lui dit : *Encore oui, je vous le commande.* 1617. 24 avril.

Lors le Marquis de Vitry reprenant la parole, dit au Roi : *Mais, Sire, s'il se défend, que veut sa Majesté que je fasse?*

C'est à quoi le Roi demeura un peu sans faire réponse, ni nul de ces messieurs de Luynes n'osa ouvrir la bouche, n'ayant pas peut-être résolu entre eux, en ce cas qu'est-ce qu'ils auroient à faire.

Alors monsieur le Marquis de Montpouillan un peu plus hardi, et voyant bien qu'on s'étoit déjà beaucoup engagé, et que les affaires étoient allées trop avant pour en demeurer là, dit assez résolument : *Le Roi entend qu'on le tue.*

Lors le Marquis de Vitry sans marchander davantage, et sachant bien la créance que le Roi avoit en monsieur de Montpouillan, dit au Roi : *Sire, me le commandez-vous?*

Et le Roi lui dit : *Oui, je vous le commande.*

Et lors monsieur le Marquis de Vitry lui dit : *Eh! bien donc, Sire, j'exécuterai vos commandements.*

Puis s'étant retiré, il fait assembler les Gardes du corps, et de la salle haute où ils étoient, les fait descendre à la salle basse où les Suisses de la Garde demeuroient.

Ce changement avec quelque inquiétude et im-

1617. 24 avril. patience que témoignoit le Marquis de Vitry attendant l'occasion de mettre à exécution ce qui lui avoit été ordonné, eût assez fait connoître à tout le monde qu'il y avoit quelque chose de nouveau, et cela est assez étrange et comme incroyable que personne ne s'en aperçût ou ne s'en formalisât jamais; que cette nouveauté ne fût remarquée et que le bruit même n'en vînt jusqu'à la connoissance du Marquis d'Ancre qui pour lors étoit logé tout contre et sur le quai du Louvre, et pouvoit même y venir, en traversant le fossé sur un pont, au département de la Reine Régente.

Et ce qui est encore considérable, c'est que monsieur le Marquis de Vitry demeura bien ainsi l'espace de quatre heures, ayant tous les Gardes du corps auprès de lui; marchant souvent à grands pas, portant la main au chapeau, et se mettant sur la grand'porte qui est vis-à-vis de l'entrée du Louvre; et les Gardes françoises et suisses, étant devant le Louvre, avoient aussi demeuré sous les armes ce même temps-là, comme quand le Roi veut sortir; ce qui ne pouvoit être que remarqué et trouvé extraordinaire vu la longueur du temps qu'ils restèrent en cet état.

Mais si monsieur le Marquis de Vitry souffroit avec beaucoup d'impatience d'attendre si long-

temps, depuis qu'on l'avoit assuré que le Marquis d'Ancre devoit venir au Louvre, le Roi et ces messieurs n'en étoient pas moins en peine, se faisant déjà tard, et l'heure s'étant passée qu'ils s'étoient promis et avoient espéré qu'il viendroit : apprenant de tous côtés que toutes choses étoient prêtes et préparées pour son départ, et se voyant comme au désespoir, ils se résolurent de jouer à quitte ou à double; et pour cet effet, il fut proposé de commander à monsieur le Marquis de Vitry, non-seulement de s'acheminer au logis du Marquis d'Ancre avec les Gardes du corps, mais de mener aussi les Gardes françoises et suisses qui étoient encore sous les armes dedans le Louvre, d'aller forcer le logis dudit Marquis d'un côté et s'assurer de sa personne; tandis que monsieur de Montpouillan fut commandé de l'autre côté, de prendre les Gardes françoises et suisses qui étoient derrière le Louvre et à la basse-cour des cuisines, et de l'attaquer en même temps de ce côté-là.

1617. 24 avril.

Et pour cet effet, le Roi donna audit sieur de Montpouillan un billet écrit et signé de sa main portant commandement à monsieur de Fourilles qui commandoit les Gardes qui étoient en ce quartier-là, de lui obéir et faire ce qu'il lui ordonneroit, et outre cela, le Roi fit encore commandement de

1617. 24 avril. bouche au fils aîné de monsieur de Fourilles d'aller dire à son père de faire la même chose.

Mais comme les uns et les autres étoient en cet état, et se disposoient d'aller exécuter les volontés du Roi, voici le bruit qui commence à courre que le Marquis d'Ancre alloit sortir et s'en venoit au Louvre. Car ceci est à remarquer, que le Roi étoit d'ordinaire tout seul, n'ayant auprès de lui que les gens de sa Maison, et ceux qui aidoient à son divertissement; au contraire c'étoit un abord général de tout le monde chez le Marquis d'Ancre, et encore plus dans cette conjoncture d'affaires où plusieurs alloient à divers desseins, chacun tâchant à s'insinuer et à acquérir ses bonnes grâces, attendu qu'en ce temps-là, toutes choses dépendoient de lui.

Le voici donc qui s'achemine à pied et entre au Louvre avec une grande affluence de monde. Monsieur le Marquis de Vitry qui avoit presque toujours demeuré sur la porte de la salle qui regarde vers l'entrée du Louvre, voyant que la grand'foule commençoit d'entrer, s'achemine à grands pas droit à la porte, témoignant beaucoup d'action et ayant son frère et Ronquerolles auprès de lui, et les Gardes du corps à sa suite, sans que, quoique tout le monde le vît venir de la sorte, personne s'en émût, ou fit semblant de trouver rien d'étrange.

Mais soit que son esprit fût préoccupé ou troublé, 1617. 24 avril.
ou qu'à cause de la grand'foule qui alloit devant, monsieur le Marquis de Vitry ne s'aperçût pas qu'il avoit outrepassé le Marquis d'Ancre, sans y prendre garde; si bien que son frère le retenant, lui dit en l'arrêtant par le bras, comme il l'avoit outrepassé. Lors le Marquis de Vitry en se tournant brusquement prit le Marquis d'Ancre par derrière sur l'épaule, et lui dit: *Monsieur, le Roi m'a commandé de me saisir de vous.* Lequel n'eut que le temps de répondre: *Ami.* Car dès aussitôt le sieur du Hallier et Ronquerolles lui donnèrent chacun un coup de pistolet, de quoi ils le portèrent mort par terre, et bientôt après il fut jeté sous le pont du Louvre où il avoit reçu les coups. Cependant de tous ces braves qui avoient de si grandes pensions de lui, et qu'il tenoit auprès de lui pour la garde et sûreté de sa personne, soit qu'ils fussent effrayés de la nouveauté du cas, ou d'apprendre que ce qui se faisoit, étoit par le commandement du Roi, tant ce nom est redoutable, jamais pas un ne s'émut ni ne fit semblant de mettre la main à l'épée; et comme si ce n'eût rien été, tout ce monde qui étoit venu là avec lui, se dispersa et se retira l'un d'un côté, et l'autre de l'autre.

Cependant si le Roi et tous ces messieurs furent

1617. ravis de joie d'apprendre une si agréable nouvelle, et que leur dessein avoit si heureusement réussi, la Reine-Mère n'en fut pas moins surprise et saisie d'un grand étonnement, et réduite en tel état que n'ayant recours qu'à ses larmes, elle ne songea, ni ne se mit en devoir de faire quoi que ce soit.

Mais bientôt après le Roi lui envoya déclarer qu'il vouloit être le maître, lui commandant de n'avoir à bouger de sa chambre et de ne se mêler de rien.

D'abord, comme c'est la coutume lorsqu'on voit arriver des choses extraordinaires et non attendues, tout le monde court au Louvre, et ainsi que vous le pouvez croire, monsieur le Marquis de Vitry ne fut pas un des derniers, et il reçut du Roi tous les témoignages qu'on se pourroit imaginer de satisfaction et de la reconnoissance du grand et fidèle service qu'il lui avoit rendu; et après beaucoup de caresses et d'assurances de bonne volonté, sa Majesté l'honora du bâton de Maréchal de France avec plusieurs autres bienfaits, et donna à monsieur du Hallier la charge de Capitaine des Gardes du corps qu'avoit son frère. Monsieur de Montpouillan demanda aussi la place de premier Gentilhomme de la chambre qu'avoit le feu Marquis d'Ancre, ce qui lui fut fort agréablement accordé.

Nous ne nous étendrons pas ensuite sur toutes les choses qui se passèrent pour ce qui regarde la conduite de l'État et le maniement des affaires, l'histoire l'apprend assez; seulement dirons-nous ce qui regarde le particulier de monsieur de Montpouillan, qui n'eut pas sitôt obtenu la charge dont le Roi l'avoit honoré que voilà le sieur de Luynes qui entre en jalousie et qui désirant l'avoir, le prie de la lui vouloir céder, lui représentant que c'étoit présentement la seule charge qu'il pouvoit espérer auprès du Roi, et n'oubliant rien à lui dire de ce qui pouvoit l'y obliger, avec tant d'assurances de reconnoissance et de son amitié, et de promesses non-seulement de s'employer pour lui, mais aussi pour monsieur de la Force son père, lui faisant espérer d'aider à lui faire obtenir le bâton de Maréchal de France, qu'enfin monsieur de Montpouillan, poussé par sa seule générosité, et le Roi même lui témoignant qu'il n'en seroit pas marri, voulut en cela gratifier monsieur de Luynes et y donna son consentement. 1617.

Et comme pour lors le Roi n'avoit nulle communication ni familiarité avec personne qu'avec ces quatres messieurs, et que même il ne savoit pas encore de qui il devoit prendre avis et conseil, tant tout le monde s'étoit auparavant retiré d'au-

1617. près de lui pour se donner à la Reine-Mère et au Marquis d'Ancre, cela obligeoit toutes sortes de personnes à rechercher ces messieurs et à s'adresser à eux, pour, par leur entremise et faveur, être continués en leurs charges et dignités et pour faire en sorte que le Roi se voulût servir d'eux, et qu'ils fussent mis dans les emplois. Et pour les y engager, vous vous pouvez imaginer qu'on ne manquoit pas aussi à les flatter et à leur donner tous les avis dont ils étoient capables, non-seulement pour ce qui regardoit leur fortune et établissement et grandeur, mais aussi pour ce qui concernoit la conduite de l'État et le maniement des affaires; chacun tâchant par là à leur témoigner leur affection et à se rendre nécessaire.

Tellement que dans peu de temps monsieur de Luynes se trouva être le plus avant en faveur et avoir le plus de pouvoir auprès du Roi, ne se faisant presque plus rien en toutes les affaires que par son entremise, avis et conseil, ne laissant de témoigner toujours tout autant de bonne volonté et de déférence à monsieur de Montpouillan qu'on se sauroit imaginer.

Mais peut-être quelqu'un trouvera-t-il étrange qu'ici il ne se parle plus que de la grande faveur et du crédit que monsieur de Luynes avoit acquis

auprès du Roi; et on demandera ce qu'étoient devenues cette grande confiance et amitié que le Roi avoit toujours témoignées à monsieur de Montpouillan, et comment, lui qui avoit introduit les autres pour l'aider aux divertissements du Roi, et à qui ensuite ils avoient cette obligation qu'il les avoit fait maintenir lorsqu'on les en vouloit chasser, n'étant pas assez puissants d'eux-mêmes et n'ayant autre crédit que le sien, il se voit à présent que ces messieurs lui aient gagné le devant; que comme par le passé les autres avoient eu recours à lui, qu'il semble maintenant qu'il faille que monsieur de Montpouillan dépende d'eux? 1617.

Nous n'avons que cette raison à alléguer, qui est que, bien que pour les bonnes volontés du Roi, c'est sans doute qu'il y tenoit toujours le premier rang; mais sa religion fut un si puissant obstacle à sa fortune, et on fit jouer tant de ressorts auprès du Roi contre lui, tâchant par ce moyen de le lui rendre odieux, que bien qu'ils ne pussent pas gagner cela sur lui, pour le moins firent-ils en sorte que le Roi ne l'employoit pas et ne se servoit pas de lui dans les affaires générales, lui représentant que cela seroit trouvé très-étrange, même insupportable qu'il se voulût servir d'une personne

1617. de la Religion, lui étant catholique, pour la conduite de son État.

Et le Roi qui naturellement étoit aisé à se laisser fléchir et en quelque façon timide, et qui jusques-là avoit toujours été soumis et dépendant de la volonté d'autrui, ne pouvoit s'y opposer quoiqu'il l'eût bien désiré, ni résister à toutes ces considérations. Ainsi cela avoit causé une grande facilité à monsieur de Luynes de s'autoriser et de prendre quelque avantage sur monsieur de Montpouillan.

1618 Et comme donc tout le grand abord de monde s'adressoit à messieurs de Luynes, il y en eut aussi qui ne manquèrent pas à leur donner de la jalousie de monsieur de Montpouillan, insinuant que la grande affection que le Roi avoit pour lui et la confiance qu'il y prenoit, pourroient en quelque façon diminuer et empêcher l'autorité qu'ils se pouvoient promettre d'être les tout-puissants auprès de sa Majesté, et qu'ainsi il falloit qu'ils tâchassent à l'éloigner d'auprès de sa personne, pour ce à quoi parvenir, ils se trouvoient bien empêchés, ne voyant pas par quelle voie, ils pussent venir à bout de leur dessein, ne s'imaginant pas qu'il fût jamais possible de le mettre mal auprès du Roi, car en quelque état que fussent ces messieurs auprès de lui, néanmoins il paroissoit que monsieur de

Montpouillan avoit bien pour le moins autant de part en l'amitié du Roi qu'eux, et si vous voulez, encore plus de confiance; monsieur de Montpouillan ayant toujours témoigné avoir plus de hardiesse et de résolution; car aussi bien que messieurs de Luynes, il avoit toujours part en toutes les résolutions et délibérations qui se prenoient; rien ne se faisant sans le lui communiquer et en prendre ses avis, voire encore jusques-là que le Roi en vouloit particulièrement son approbation. Mais voici les moyens dont messieurs de Luynes se servirent. 1618.

Il vous a été dit ci-dessus les difficultés et empêchements qui se rencontroient à faire passer cette main-levée en Béarn, où les malicieux et envieux ne manquoient pas d'en attribuer le blâme à monsieur de la Force, quoique c'étoit eux qui l'empêchoient.

C'est qu'on commença par le Père Arnoux, confesseur de sa Majesté, à faire représenter et persuader au Roi combien il avoit sujet d'être malcontent de monsieur de la Force, à cause de la négligence qu'il apportoit à faire passer cette main-levée, et du peu d'affection qu'il témoignoit avoir pour son service et d'obéir à ses commandements, et que c'étoit directement choquer son autorité, ce que le Roi ne devoit souffrir, n'oubliant rien avec cela pour le taxer, disant que les longueurs ou difficultés

1618. qu'il y faisoit, étoient non-seulement à son mépris mais en haine de la religion catholique, et qu'on ne sauroit jamais faire une plus grande offense à sa Majesté, ni de laquelle elle eût plus de sujet de se ressentir, et que c'étoit s'attaquer à son pouvoir et à sa religion en même temps; qu'ainsi en conscience et pour son honneur, le Roi ne devoit ni ne pouvoit le souffrir plus longtemps.

Et après lui avoir donné ces impressions pour le préparer à ce qu'ils prétendoient par ce moyen d'obtenir de lui, on tâcha à le persuader qu'ayant tous ces sujets de se plaindre de monsieur de la Force, qu'il ne devoit plus longtemps retenir monsieur de Montpouillan auprès de lui sans se faire tort, et sans qu'on ne l'en blâmât.

Le Roi avoit reçu et écouté paisiblement tous ces discours; mais quand il ouit parler qu'il devoit éloigner monsieur de Montpouillan d'auprès de sa personne, c'est à quoi on ne le put jamais disposer, ne voulant point du tout en entendre parler ni y donner son consentement. Et durant un bien long temps on fit jouer divers ressorts sans espérance de pouvoir rien obtenir du Roi sur ce sujet, pour lequel jamais messieurs de Luynes ne lui en voulurent parler, faisant même tenir la chose secrète, et ne désirant pas que le Roi sût qu'ils y trempas-

sent, ni qu'ils en eussent seulement connoissance, pour ne se rendre pas suspects. 1618.

Mais enfin, comme on leur avoit mis cela dans leur esprit, et qu'ils ne pouvoient parvenir au but qu'ils prétendoient que par ce moyen, ils se servirent de tous ceux dont ils se purent aviser pour y arriver, et font parler au Roi par tous ceux de son Conseil[1], pour lui représenter encore combien il avoit sujet d'être malcontent de monsieur de la Force; qu'enfin il falloit que se servant de son autorité, il employât toutes sortes de moyens pour se faire obéir, sans plus temporiser; et lui proposèrent avec cela qu'un des plus doux, des plus prompts et puissants moyens étoit d'envoyer monsieur de Montpouillan vers monsieur de la Force, pour l'obliger à exécuter ce qu'on désiroit de lui, ce qui sans doute l'y engageroit, considérant bien que s'il en étoit autrement, que ce seroit ruiner la fortune de son fils et causer la perte de sa Maison; que sachant que monsieur de Montpouillan avoit l'honneur d'être si bien auprès du Roi, cela même étoit cause en partie des difficultés qu'il faisoit, estimant toujours que quoi qu'il pût arriver, que par

[1] On voit, par une lettre de M. de la Ville-aux-Clercs, depuis Comte de Brienne, que ce furent principalement M. de Bullion et le Chancelier de Sillery qui secondèrent les projets de Luynes contre Montpouillan.

1618. la faveur et le crédit de son fils, il trouveroit bien le moyen d'apaiser le Roi et de faire sa paix.

Mais bien qu'on n'oubliât rien à représenter au Roi pour l'obliger à consentir à ce qu'ils désiroient, il fut toujours impossible d'obtenir de lui qu'il y voulût donner son agrément, ni qu'on le pût obliger à faire ce commandement à monsieur de Montpouillan d'aller trouver son père, et cette conspiration demeura un assez long temps sans produire nul effet.

Juin. Cependant, quoique le Roi témoignât une grande résolution, néanmoins jusques-là il ne s'étoit pas montré si absolu en ses volontés, que bien souvent on n'exigeât de lui beaucoup de choses contraires à ses intentions; si bien qu'on s'avisa de tenter ce dernier moyen, qui fut que le Roi étant dans sa galerie des Tuileries et se promenant avec monsieur le Chancelier [1], celui-ci l'entreprit avec monsieur de Luynes, lui représentant toutes les choses susdites contre monsieur de la Force, pour l'obliger par là à éloigner monsieur de Montpouillan et à lui en faire le commandement; mais quoi qu'ils pussent dire durant un long espace de temps, il leur fut impossible de jamais y faire consentir le

[1] Sillery; il eut le courage de louer en plein Parlement le choix que le Roi avait fait de Luynes pour Connétable.

Roi, lequel néanmoins se trouvant extrêmement 1618.
pressé, et ne s'aidant pas assez de son autorité pour s'en défendre, et ne se servant que de sa seule volonté sans d'autres raisons, pour leur résister, et les autres ne se relâchant en rien de la presse qu'ils lui donnoient, le Roi lassé de ces importunités et ému à cause de la tendresse qu'il avoit pour monsieur de Montpouillan, se mit à pleurer.

Eux reconnoissant sa foiblesse et croyant l'avoir déjà fléchi et être venus à bout de ce qu'ils prétendoient, monsieur de Luynes lui dit : *Eh bien, Sire, si votre Majesté ne veut pas faire ce commandement à monsieur de Montpouillan, monsieur le Chancelier le lui fera de votre part.*

Et d'un même temps, sans lui donner le loisir d'y penser davantage, ils appellent monsieur de Montpouillan, auquel en présenee du Roi qui ne fit jamais que pleurer, mais à chaudes larmes, et monsieur de Luynes faisant aussi de même pour mieux jouer son personnage, monsieur le Chancelier fit encore un long discours à monsieur de Montpouillan sur le sujet du mécontentement que monsieur de la Force donnoit au Roi, en ne faisant pas exécuter ses volontés, et que sa Majesté vouloit qu'il l'allât trouver pour l'y obliger ; et comme étant le dernier moyen duquel le Roi se vouloit servir avant

1618. d'y employer la force, ajoutant que s'il n'obéissoit promptement, cela causeroit sa ruine, et celle de toute sa Maison.

Vous pouvez juger combien ce discours, auquel il ne s'étoit nullement attendu, surprit monsieur de Montpouillan, lequel savoit trop bien vivre dans le monde pour ne juger pas que c'étoit une partie qu'on lui avoit dressée, et qu'avec tout cela il ne pouvoit s'opposer ni résister aux volontés du Roi. Il se contenta de représenter combien il s'estimoit malheureux de voir qu'il falloit qu'il s'éloignât d'auprès du Roi, et tâcha d'excuser monsieur son père; qu'avec cela il falloit qu'il fût privé de l'honneur qu'il recevoit de pouvoir rendre ses services à sa Majesté.

Le Roi n'eut jamais la force de pouvoir dire un mot durant tout ce discours, au contraire il s'abandonnoit si fort à son déplaisir et à l'affliction qu'il témoignoit éprouver de cette séparation, que sans l'avoir vu, il seroit impossible de se le persuader; et monsieur le Chancelier en continuant de parler, dit à monsieur de Montpouillan de s'aller donc préparer, car le Roi vouloit qu'il partît à l'heure même, ce qui obligea monsieur de Montpouillan à se retirer.

La chose étant divulguée et sue de tout le monde, comme monsieur de Montpouillan étoit d'une hu-

meur fort obligeante, et prenoit plaisir de s'employer pour ses amis, plusieurs ressentirent cette disgrâce avec beaucoup de douleur; ils jugèrent bien avec lui d'où pouvoit en procéder la cause, et cela étoit assez connu de tous, que le Roi avoit été forcé à y donner son consentement, vu le sensible regret et déplaisir qu'il témoïgnoit d'en avoir. 1618.

Après cela, monsieur de Montpouillan ne demeura pas longtemps à reconnoître, et le désavantage que lui pouvoit causer son absence d'auprès du Roi, et le moyen que cela donneroit à ses envieux de traverser sa fortune et de mieux établir la leur, et que dans son désastre, ce qui lui pouvoit arriver de pis, c'est qu'on l'obligeoit d'aller trouver monsieur de la Force, et de n'avoir à bouger d'auprès de lui jusqu'à ce qu'il eût fait exécuter les volontés du Roi. Il se résolut donc de demander la permission d'aller trouver sa Majesté pour prendre congé d'elle et recevoir ses commandements, et quand et quand pour supplier le Roi d'agréer et de trouver bon, puisqu'il avoit tant de sujet d'être malcontent de monsieur de la Force, qu'il ne fût pas contraint d'aller demeurer auprès d'une personne qui lui étoit si désagréable, et qu'il lui plût de lui permettre d'aller servir l'Empereur dans ses armées,

1618. puisque le Roi en avoit donné la permission à beaucoup d'autres personnes de qualité.

Monsieur de Montpouillan eut ce bonheur encore d'avoir la permission d'aller parler au Roi, et ce fut dans le lieu même où il lui avoit été fait commandement de se retirer, et le Roi voulut y être seul avec monsieur de Luynes. Après que monsieur de Montpouillan lui eut représenté son mortel déplaisir, et lui eut demandé la permission d'aller porter les armes en Allemagne, le Roi le lui accorda d'abord, non sans témoigner combien il lui étoit insupportable de souffrir qu'il s'éloignât d'auprès de sa personne, et qu'on avoit plutôt arraché cela de lui que non pas qu'il y eût donné son consentement; et par mille embrassades et non sans répandre beaucoup de larmes, lui témoignoit assez la douleur qu'il en ressentoit et le chagrin que cela lui causoit. Monsieur de Luynes n'en disoit et n'en faisoit pas moins, cherchant toutes les raisons et excuses imaginables pour le persuader à monsieur de Montpouillan, et vous eussiez dit que tous trois par leurs gémissements, tâchoient à témoigner quel étoit le plus sensiblement touché. Monsieur de Luynes lui renouvelant à tout moment la protestation de son amitié, et qu'il lui étoit si fort obligé, qu'il seroit l'homme le plus ingrat du

monde s'il en étoit autrement. Tant y a que rien 1618.
ne se pouvoit ajouter aux belles promesses que le Roi lui faisoit, l'assurant qu'il ne l'oublieroit jamais, et qu'il auroit toujours pour lui une affection très-entière.

Tout cet entretien ne fut pas une petite consolation pour monsieur de Montpouillan, puisque son malheur le contraignoit de partir et à s'éloigner; croyant d'avoir obtenu ce qu'il désiroit, il va se préparer pour son voyage d'Allemagne, lequel étant su de plusieurs de ses amis, chacun à l'envi tâchoit à lui témoigner le déplaisir qu'il ressentoit de son éloignement, et combien il s'estimeroit heureux de lui pouvoir rendre service. Force même lui proposant et demandant d'aller avec lui; entre autres, monsieur le Président Chevalier [1], ayant loué et approuvé son dessein, lui offrit dix mille écus pour son voyage, comme les lui voulant donner, et ne se contenta pas même de cela, car il lui ouvrit ses coffres et lui dit que s'il n'en avoit pas assez, qu'il prît tout ce qu'il lui plairoit, l'assurant que c'étoit de bien bon cœur qu'il lui offroit le tout, et qu'il ne l'en pouvoit refuser sans le désobliger

[1] Nicolas Chevalier fu treçu premier Président à la Cour des Aides de Paris le 20 avril 1610.

1618. extrêmement, jugeant bien que peut-être dans un si prompt départ, il ne pourroit pas avoir toutes les choses qui lui seroient nécessaires.

Après tout cela, ces messieurs de Luynes jugèrent bien qu'il étoit important d'empêcher que monsieur de Montpouillan ne vît plus le Roi. Mais ils crurent en même temps, ou leurs amis le leur firent reconnoître, que la permission que le Roi avoit donnée à monsieur de Montpouillan d'aller en Allemagne, ne feroit pas son effet touchant son éloignement, comme ils se l'étoient promis; ils travaillèrent donc tant et si bien auprès du Roi et avec l'assistance de leurs amis, qu'ils lui persuadèrent et firent comprendre que ce qu'on avoit proposé d'éloigner de sa personne monsieur de Montpouillan n'avoit d'autre but et dessein qu'afin qu'il allât trouver son père pour l'obliger à faire ce que le Roi lui ordonnoit; que si au lieu de cela le Roi consentoit qu'il s'en allât en Allemagne, que monsieur de la Force au lieu d'obéir se roidiroit peut-être davantage. Mais que sans doute étant sollicité par monsieur de Montpouillan, poussé à cela par l'envie qu'il avoit de pouvoir revenir à la Cour, cela ne pourroit que faire beaucoup d'effet, et que monsieur de la Force reconnoîtroit combien il étoit important pour lui et pour toute sa famille

de ne pas irriter le Roi davantage et d'éviter l'entière ruine de sa Maison. 1618.

Ainsi le Roi fut si fort tourmenté et on le tourna de tant de côtés, monsieur de Montpouillan n'ayant plus la liberté de plaider sa cause, qu'on alla dire à ce dernier de la part de sa Majesté qu'elle n'approuvoit plus ce voyage d'Allemagne dont il lui avoit demandé la permission, et qu'elle vouloit absolument qu'il allât trouver monsieur de la Force pour n'avoir à bouger d'auprès de lui qu'il n'eût satisfait aux ordres qui lui avoient été donnés de sa part. Juillet.

Ce fut là un renouvellement de douleurs et bien sensibles pour monsieur de Montpouillan, qui ne voyant pas de remède à son déplaisir ne s'en put consoler; et de plus on ne le laissa jamais en repos, le sollicitant sans cesse jusqu'à ce qu'il fût parti pour le Béarn. 5 juillet.

Où étant arrivé, vous pouvez bien vous imaginer que monsieur de la Force le voyant n'en put être que bien surpris et quand et quand fort ému, et en peine du sujet qui l'y pouvoit avoir amené. L'ayant appris, il n'en reçut pas un moindre déplaisir, et ne fut pas moins sensiblement touché que monsieur de Montpouillan, de voir qu'à son occasion on s'étoit servi de ce prétexte pour l'éloigner d'auprès du Roi, et que tout cela ne procédoit que

1618. de la jalousie et de l'envie qu'on avoit contre lui, à cause de la grande affection que le Roi lui portoit et de la confiance qu'il prenoit en lui, et par ce moyen d'être les seuls à posséder les bonnes grâces du Roi, et pour n'y avoir ni obstacle, ni compagnon qui pût ou contrecarrer leur fortune, ou retarder leur établissement, cela fut à monsieur de la Force une douleur qui n'est pas concevable, et de ce qu'on l'accusoit et qu'on s'en prenoit à lui et aux siens d'une chose dont ils n'étoient nullement coupables, et que monsieur de Montpouillan fut le sujet qu'on prenoit pour l'accuser et se plaindre de lui, et que lui-même servit de prétexte à sa disgrâce en le faisant éloigner d'auprès du Roi. Je dirai encore que cela le touchoit doublement, vu que de tous les hommes du monde, jamais personne n'avoit porté plus de respect que lui aux ordres du Roi, ni voulu rendre une plus soumise obéissance, son affection ayant été sans pareille pour la prospérité et conservation de la personne de sa Majesté, et le bien de son État, ayant et pour l'un et pour l'autre toujours contribué de tout ce qui étoit de son petit pouvoir; et si parfois il a semblé qu'il en ait usé autrement, c'est qu'on l'y a forcé et contraint, ayant toujours témoigné, quand l'occasion s'en est offerte, quelle étoit sa volonté.

En cela monsieur de la Force n'avoit qu'à se plaindre de sa mauvaise fortune, et de voir aussi qu'on s'aidoit du prétexte de la Religion pour le rendre odieux lui et les siens; et bien qu'il jugeât que ce seroit un malheur qui les accompagneroit toujours, tant s'en faut que cela pût le refroidir pour le zèle qu'il avoit à la gloire de Dieu, que tous les honneurs et toutes les grandeurs du monde qui lui ont assez souvent été offertes, ne l'ont jamais pu ébranler ni le faire éloigner de son devoir; aussi ne l'a-t-il jamais abandonné mais s'est toujours fortifié dans sa religion qui le conservant contre les tentations du monde, lui avoit donné trop de connoissance de la vérité, et son salut lui étoit trop cher, pour préférer les biens et avantages qu'il pouvoit espérer dans le monde, pour abandonner ceux qui lui étoient réservés dans le ciel, se consolant en ce que Dieu ne promet pas à ses élus une félicité terrière, mais au contraire qu'ils doivent être la haine du monde, et sujets a persécution. Et comme il avoit toujours eu son recours et son attente en Dieu, il se remettoit de nouveau du tout entre ses mains pour attendre de lui son assistance; se soumettant absolument à ce qui seroit de ses volontés, il prenoit donc patience avec monsieur de Montpouillan qui aussi bien 1618.

1618. que lui, ne pouvoit que mener une vie fort triste et pleine de chagrins et d'ennuis.

1620. Voilà le piteux état où ils furent réduits un assez long temps, jusqu'à ce qu'enfin le Roi ayant soumis le Béarn à sa volonté, et fait exécuter cette main-levée, monsieur de la Force fit paroître son innocence et le désir qu'il avoit toujours eu que le Roi pût être obéi; si bien que monsieur de Montpouillan crut qu'il y pouvoit avoir jour pour lui pour aller à la Cour, et que l'obstacle duquel on s'étoit servi afin de l'en éloigner, étoit levé. Ne prenant conseil que de lui-même, il part secrètement d'auprès de son père, et fait en poste une si grande diligence que cela n'est pas imaginable, tant il a d'impatience qu'il ne soit auprès du Roi; et fut encore assez heureux pour qu'en arrivant à Paris, il apprit que le Roi étoit allé aux Tuileries, lieu qu'il jugea être fort à propos et très-commode à le pouvoir aborder; où s'étant acheminé, il apprit aussi qu'il étoit sur son retour, et faisant diligence pour le joindre avant qu'il ne fût rentré dans sa chambre, il monte par un degré qui est environ vers le milieu de la grand'galerie. Il n'y fut pas sitôt entré qu'il est aperçu de quelques-uns, qui de joie de le revoir, ou surpris de son arrivée, se mettent à dire assez haut : *Voilà monsieur de Montpouillan !* Et

comme cette voix passa de bouche en bouche, elle 1620.
alla jusqu'aux oreilles du Roi qui surpris comme les autres, se tourna incontinent, et vouloit rebrousser son chemin vers monsieur de Montpouillan, lorsque monsieur de Luynes, non moins étonné que les autres, l'arrêta lui représentant qu'il n'étoit pas bienséant qu'il allât ainsi vers lui; ce qui obligea sa Majesté de s'arrêter dans une croisée.

Et cependant monsieur de Cadenet s'avance vers monsieur de Montpouillan, et après beaucoup de caresses et démonstrations d'amitié, le retint en lui disant qu'*avant qu'il eût l'honneur d'aller faire la révérence au Roi, il falloit savoir s'il l'auroit pour agréable.*

Monsieur de Montpouillan qui n'étoit pas bien informé comme toutes choses se gouvernoient, et qui n'avoit que trop appris et reconnu le pouvoir absolu que ces messieurs avoient pris sur l'esprit du Roi, n'osa y contredire et s'arrêta, quoiqu'il eût bien vu comme quoi le Roi s'étoit tourné vers lui, et qu'il pût bien juger que s'il n'en eût été détourné, que sans doute il fût venu l'aborder. Ainsi donc il ne demeura pas sans espérance qu'il pourroit être le bien reçu.

Voilà donc monsieur de Cadenet qui s'en re-

1620. tourne vers le Roi, lequel à la persuasion et à la sollicitation de ces messieurs, fut obligé de continuer son chemin et de se retirer à sa chambre, cependant que le sieur de Cadenet va retrouver monsieur de Montpouillan pour lui dire que le Roi remettoit à le voir au lendemain matin à son lever.

Et cela fut fait sans doute pour préparer l'esprit de sa Majesté à ce qu'ils jugeroient à propos, et pour aviser à la façon qu'ils en devroient user, et aussi pour avoir le temps de consulter entre eux et avec leurs amis de ce qu'il y auroit à faire; cette venue si inopinée et si peu attendue, avec la démonstration de joie que le Roi avoit témoignée, leur donnant de grandes inquiétudes, et les mettant bien fort en peine du parti qu'ils avoient à prendre, voyant que nonobstant le long temps que monsieur de Montpouillan étoit demeuré absent, qu'il ne paroissoit pas que pour cela, le Roi eût rien diminué de l'affection qu'il lui avoit toujours portée, et qu'ainsi le remède qu'ils avoient cru apporter à leur appréhension, se trouvoit inutile, et eux plus empêchés que jamais à se maintenir dans leur faveur et de ne souffrir personne qui les y pût contrecarrer. Ils jugèrent donc bien qu'il étoit très-important à leurs intérêts que cette familiarité ne se

rétablît point, que pour cet effet, il falloit travailler 1620.
à ce que monsieur de Montpouillan ne pût avoir accès ordinaire auprès du Roi et que si d'abord on ne trouvoit les moyens de l'empêcher, qu'infailliblement il se remettroit aussi avant qu'il avoit jamais été aux bonnes grâces du Roi, et que tant plus la chose iroit en avant, tant plus elle se rendroit difficile ou impossible.

Monsieur de Montpouillan se trouvant comme engagé de s'adresser à eux pour avoir la permission de voir le Roi, se promet que, cela étant une fois fait, qu'il ménageroit si bien l'esprit du Roi, qu'il pouvoit s'assurer de se remettre bien auprès de lui. Il se rend donc à la chambre à l'heure du lever de sa Majesté, suivant ce qu'il lui avoit été dit, et fait demander à parler à ces messieurs qui étoient alors dans le cabinet du Roi, lequel s'habilloit. Bien qu'on leur eût fait savoir que monsieur de Montpouillan étoit là, ils le firent attendre un assez long temps sans venir parler à lui, et vous devez croire que ce ne fut pas sans qu'il en ressentît beaucoup d'impatience, ne pouvant juger autre chose, si ce n'est que ces messieurs lui étoient contraires, et qu'ils s'opposoient à son rétablissement auprès du Roi, y apportant tous les empêchements dont ils étoient capables.

1620. Enfin l'un d'eux le vint trouver et le remettant à une autre fois, ce qui lui causa beaucoup de douleur, lui dit que pour cette heure le Roi n'avoit pas commodité de le voir, lui en faisant des excuses et ajoutant que le Roi en vouloit plutôt communiquer à son Conseil.

Ce fut un bien rude et bien insupportable coup de fouet à monsieur de Montpouillan, et capable de l'accabler, car il vit bien combien ce procédé l'éloignoit de ses espérances et de ce qu'il s'étoit promis de pouvoir rentrer dans les bonnes grâces du Roi. Il y avoit de quoi mettre au désespoir une personne qui eût eu moins de cœur et de résolution que lui, mais il jugea bien qu'il étoit forcé à prendre patience. Il ne sait s'il se doit plaindre et leur donner à connoître qu'il ne se peut persuader que cela vienne du Roi, ou que ce soit eux qui se servant de leur faveur pour lui nuire et le reculer d'auprès de la personne du Roi, lui prêtent toutes ces charités, comme en effet il n'en faut pas douter, car personne plus n'abordoit le Roi, ni n'avoit la liberté de parler particulièrement à lui; ainsi sa Majesté ne savoit rien de ce qui se passoit, et n'osoit pas même s'enquérir de monsieur de Montpouillan, de peur de leur donner de la jalousie. Car le Roi avoit fort bien reconnu que son retour ne

leur avoit pas été agréable et que cela leur donnoit 1620.
beaucoup d'inquiétude. Tout cela fut donc cause que monsieur de Montpouillan ne put pas sitôt voir le Roi.

Mais se pourroit-il trouver un exemple d'une pareille ingratitude qu'il faille que ceux que monsieur de Montpouillan avoit introduits, protégés et maintenus auprès du Roi, que ce soit à présent ceux-là qui l'en éloignent et l'en chassent !

Cependant ces messieurs qui sans doute s'étoient rendus les tout-puissants auprès du Roi, travailloient à faire en sorte de pouvoir faire éloigner monsieur de Montpouillan et à aliéner les bonnes volontés que sa Majesté avoit pour lui, cherchant de nouveaux prétextes pour venir à bout de leurs desseins, jugeant bien qu'ils en avoient besoin. Ils ne manquèrent pas donc à se servir du grand bruit qui étoit épandu partout qu'on vouloit faire la guerre à ceux de la Religion; (lesquels aussi de leur côté se préparoient à se mettre en état de se défendre ;) et que ceux mêmes de la Rochelle, suivant ce qui avoit été arrêtée à Loudun en leur Assemblée générale, avoient reconvoqué ladite Assemblée d'après le pouvoir qu'elle-même leur en avoit donné avant de se séparer ; quoique ce fût

1620. sans en avoir eu la permission ou consentement du Roi, comme cela s'étoit toujours pratiqué.

Ce fut à messieurs de Luynes un moyen suffisant pour obliger le Roi à n'accueillir pas monsieur de Montpouillan avec toutes les démonstrations de bonne volonté qu'il eût bien désirées, lui représentant encore que monsieur de la Force ne pouvoit être que fort piqué de ce qui s'étoit passé en Béarn, et comme en ayant sujet, vu que les paroles que l'on avoit données, n'avoient pas été observées, et que lorsqu'on en voulut consulter avec le Père Arnoux, il dit qu'*on n'étoit pas obligé de garder la foi aux hérétiques ; et que comme monsieur de la Force étoit un des principaux d'entre ceux de la Religion, qu'il ne falloit pas douter qu'il n'eût été un des premiers à les persuader et à les solliciter à faire ce qu'ils faisoient ; et ainsi que cela sonneroit très-mal de voir que le Roi caressât ainsi monsieur de Montpouillan et qu'il le voulût remettre auprès de lui.*

Et comme tout le monde ne tâchoit qu'à complaire à ces messieurs et à acquérir leurs bonnes grâces, puisqu'on ne pouvoit plus obtenir celles du Roi que par leur moyen, ces mêmes discours furent tenus au Roi par diverses personnes et même des principaux de son Conseil, qui l'obligèrent contre son inclination et contre sa volonté, à ne

recevoir que fort froidement monsieur de Montpouillan, et ensuite à ne lui permettre de le voir que fort rarement, car il fut contraint et obligé d'en demander la permission. 1620.

Voilà donc sa fortune et ce qu'il prétendoit ou avoit espéré de son rétablissement bien reculé et lui bien affligé, ne se pouvant consoler de se voir réduit en un si déplorable état. . . . .

Et pour continuer à parler de lui sans s'attacher 1621. aux affaires générales, nous dirons encore qu'il fut contraint de quitter la Cour, et de se retirer, à cause que tant d'un côté que d'autre, toutes choses se préparoient à la guerre. Il s'en revint donc en Guyenne, où la guerre s'étant commencée d'allumer, et monsieur de Mayenne, Gouverneur de la province, étant allé à Nérac pour l'assiéger, monsieur de Montpouillan s'alla jeter dedans, monsieur le Vicomte de Castets y étoit déjà et y commandoit, et l'un et l'autre y firent des merveilles pour la défendre; mais le Roi ayant pris Saint-Jean et étant venu en Guyenne, laquelle, s'il faut ainsi dire, avoit été abandonnée de tout le monde; les principales villes de la Religion s'étant aussi soumises à la volonté du Roi, et monsieur de la Force ayant été même contraint de se retirer de Bergerac, ceux de Nérac se voyant sans ressources et sans espé-

1620. rances de secours, firent leur capitulation, et remirent la place entre les mains de monsieur de Mayenne.

De là le sieur de Montpouillan s'en alla à la Rochelle trouver monsieur le Marquis de la Force, son frère, qui avoit été aussi obligé de s'y retirer. Monsieur d'Épernon étoit devant cette ville, faisant tous les jours des courses jusques aux portes et ravageant tous les environs autant qu'il lui étoit possible. Et de même ceux de la Rochelle sortant à toutes occasions, ils en venoient souvent aux mains; messieurs les Marquis de la Force et de Montpouillan en plusieurs rencontres, y firent assez paroître et leur générosité et leur capacité, y ayant acquis grande estime et grande réputation.

Lorsque, durant le siége de Montauban, quelques-uns de ceux de la Religion, dans le Périgord, sollicités à cela par des personnes qui dans ce rencontre, témoignèrent assez ce qu'elles étoient, et le zèle qu'elles avoient pour la gloire de Dieu et la conservation de son Église, et quelle étoit leur conduite et leur résolution, méprisant le grand péril auquel elles s'exposoient, s'adressent à ceux de la Religion, en leur faisant connoître et la faute qu'ils avoient faite, et le préjudice qu'ils avoient causé à tout le parti, en s'étant si lâche-

ment soumis ; puis leur représentant encore qu'on 1621.
ne tenoit rien de ce qu'on leur avoit promis, et le désavantage que tous ils en avoient reçu, ils les engagent à vouloir tâcher à se remettre et à prendre les armes, leur montrant que l'occasion leur étoit très-favorable.

Monsieur de Théobon voyant les dispositions de quelques-uns qui avoient goûté cette proposition, fut aussi l'un des premiers ; et comme Sainte-Foi s'étoit jetée entre les mains de monsieur de Pardaillan qui s'étoit mis du parti du Roi, n'ayant pu avoir les emplois et commandements qu'il avoit désirés parmi ceux de la Religion, voulant être préféré à d'autres qui le méritoient mieux que lui ; et sous l'espérance aussi qu'on lui avoit donnée de le faire Maréchal de France, ledit sieur de Pardaillan avoit laissé le commandement de cette ville à monsieur de Théobon, son gendre. Celui-ci trouvant les habitants aussi disposés de leur côté à reprendre les armes, cela l'y convia d'autant plus et l'y fit résoudre. Eux jugeant bien que tout ce qu'ils pouvoient espérer de mieux étoit que le Roi venant à bout de ses desseins, c'est d'être mangés les derniers.

Ces messieurs donc ayant levé le masque, et fait quelques entreprises qui ne leur réussirent

1621. point; et tous ne voulant pas être sous l'obéissance de monsieur de Théobon, il fut proposé d'envoyer chercher à la Rochelle messieurs les Marquis de la Force et de Montpouillan, et les supplier de vouloir venir en Guyenne pour les commander; ce qui fut approuvé et bien reçu de tous, et même agréé par monsieur de Théobon, qui en effet ne se sentoit pas capable de se bien acquitter de la conduite et du commandement d'un affaire de telle importance.

Ces messieurs qui étoient aussi avertis d'ailleurs de ce qui se passoit en Guyenne, ayant reçu la prière qui leur étoit faite, se disposent pour leur départ, en donnent connoissance à messieurs de l'Assemblée ou Synode national de ceux de la Religion et à messieurs de la Rochelle, qui bien qu'ils eussent quelque regret de les voir s'éloigner, et être privés de leur assistance, néanmoins ils jugèrent la chose de si grande importance, et si utile et si nécessaire pour tout le parti de la Religion qu'ils virent bien qu'ils ne pouvoient moins faire que de les laisser aller, quoiqu'ils eussent bien désiré de les pouvoir retenir.

Nonobstant le péril qu'il y avoit à risquer pour pouvoir passer en Guyenne, et que les troupes de monsieur d'Épernon étoient toutes ès environs de la Rochelle, ces messieurs prirent si bien leur temps

et se gouvernèrent avec tant de prudence qu'ils évitèrent heureusement tous les corps de garde et les mauvais rencontres qu'ils avoient bien sujet d'appréhender ; nulle considération pour les dangers qu'ils avoient à courre, n'étant capable de les arrêter, puisqu'il s'agissoit de la gloire de Dieu et de pouvoir servir et être utiles à la conservation de son Eglise ; car outre qu'ils exposoient leurs personnes, ils avoient encore à craindre étant pris, que cela ne causât quelque désavantage à monsieur de la Force et à leur frères, qui étoient tous dans Montauban assiégé par le Roi. Mais Dieu les assista et voulut qu'ils se conduisissent heureusement jusqu'à Sainte-Foi. 1621.

Mais comme il est malaisé que les affaires du monde se fassent sans envie, ou sans quelque traverse, voici que quelques flatteurs persuadent à monsieur de Théobon qu'il s'étoit fait un grand tort de consentir qu'on eût envoyé chercher monsieur le Marquis de la Force et son frère, car autrement, et nommément ayant la ville de Sainte-Foi à son commandement, qui étoit la seule qui se fût encore déclarée, il eût été le chef de ceux de la Religion en ce quartier-là, ce qu'il ne pouvoit pas espérer, monsieur le Marquis de la Force étant une fois dans le pays.

1621. Monsieur de Théobon qui a de l'ambition, et qui ne s'en tient pas à peu, nonobstant la différence qu'il pouvoit bien juger être entre lui et mondit sieur le Marquis, voulut tâcher à se maintenir dans l'autorité du commandement et le lui disputer. Mais il ne se trouva personne qui le voulût appuyer ni favoriser dans son dessein, non pas même ceux de Sainte-Foi. Mais monsieur le Marquis de la Force qui jugea bien que, s'il y avoit de la division et mésintelligence entre eux, cela ne pourroit que causer de grands désordres et empêcheroit le progrès qu'ils se pouvoient promettre en faveur de ceux de la Religion, et que plutôt cela pourroit causer leur ruine, offre de ne se mêler pas du commandement et de demeurer plutôt comme personne particulière, pourvu que monsieur de Théobon en fasse de même et qu'on laisse le commandement général de toutes les troupes à monsieur de Montpouillan. Ce qui fut trouvé bon et exécuté ainsi. Monsieur de Montpouillan s'en acquitta si dignement et au gré et à la louange de tout le monde, sans qu'il se passât pourtant rien de fort considérable, aussi ne nous étendrons-nous pas davantage sur ces particularités.

Quelques jours après le Roi leva le siége de Montauban, et tant monsieur le Marquis de la

Force que généralement tous ceux qui avoient pris 1621.
les armes pour le parti de ceux de la Religion, résolurent d'envoyer vers monsieur de la Force pour le supplier de vouloir venir en Guyenne pour les assister et commander.

Ledit sieur de la Force en ayant reçu la nouvelle, se dispose à partir de Montauban, d'où il amena quantité de volontaires, outre ceux qu'il y avoit menés et qui s'étoient jetés dedans la ville durant le siége, la plupart étant aussi de la province de Guyenne. Et nonobstant que monsieur le Duc d'Angoulême fut à Moissac et ès environs avec toutes les troupes que le Roi lui avoit laissées à commander, il se conduisit à Sainte-Foi, quoique ce ne fût pas sans beaucoup de difficultés et sans éviter beaucoup de périls sur son chemin, n'ayant nulle retraite que Figeac, et ayant à traverser un grand territoire, et toujours en pays ennemi où il eût été très-facile de l'empêcher de passer, sans l'adresse et bonne conduite qu'il y apporta.

Mais pour ne s'étendre qu'à ce qui regarde 1622.
monsieur de Montpouillan, et laissant à part beaucoup de choses considérables qui se passèrent dans la province de Guyenne avant le siége de Tonneins-dessus, il arriva que monsieur de la Force s'étant acheminé en ces quartiers-là, prit Tonneins-des-

1622. sous avec le château, qui étoit ce qui seul résista; qu'aprés cela, monsieur de Montpouillan se mit dans Tonneins-dessus à dessein de le conserver comme un lieu très-important, quoique les fortifications qui avoient été très-bonnes, en eussent été entièrement rasées et démolies; et que tandis que monsieur de la Force s'étoit éloigné de là pour d'autres desseins, monsieur d'Elbœuf et ensuite monsieur le Maréchal de Thémines vinrent pour l'assiéger et croyoient même l'emporter d'emblée, monsieur de Montpouillan n'ayant pas eu encore le temps, d'avoir rien pu réparer, ni de se mettre à couvert, ni même de se pourvoir de vivres; car non-seulement ils étoient à découvert depuis la tête jusques aux pieds, mais même il étoit très-facile de monter par le terrain et de venir aux mains avec eux, si bien qu'ils s'étoient persuadés qu'ils n'y trouveroient pas de résistance.

Ils vinrent donc les attaquer et en bon ordre et en grand nombre, et dans la créance de les emporter. Mais ils se trouvèrent bien déçus et bien éloignés de leur espérance; car quoique monsieur de Montpouillan n'y fût qu'avec un fort petit nombre de gens et qui en apparence ne devoient pas être capables de résister à un si grand effort et à une si grande multitude, et qui donnoit avec tant de ré-

solution, ils furent néanmoins reçus avec tant de vigueur et repoussés avec tant de courage que, bien que cette attaque dura presque tout le jour et que les assaillants fussent à diverses fois rafraîchis, et de nouvelles troupes commandées de donner, et en plusieurs endroits à la fois, ce ne fut que pour augmenter la gloire des soutenants qui, par les preuves qu'ils en rendirent, firent assez paroître et leur courage et leur résolution; et contraignirent ceux qui les attaquoient à se retirer honteusement et avec grand'perte, ayant laissé un grand nombre de morts sur le terrain, parmi lesquels il y avoit beaucoup d'officiers et de Noblesse. 1622.

Cela donna le temps à monsieur de Montpouillan durant plusieurs jours de se couvrir de quelques barriques, et autant qu'il lui fut possible, de réparer son terrain, pour empêcher que l'accès n'en fût si facile, tandis que les autres travailloient à ouvrir des tranchées et à faire leurs approches.

Mais voyons après cela néanmoins en quel mauvais état il fut réduit, car après cette attaque, il ne se trouva pas seulement sans poudre, mais aussi sans vivres, car ce lieu-là avoit été comme abandonné; et sans qu'il se rencontra que monsieur de Castelnaut faisoit porter un couple de quintaux de poudre sur ses mulets pour s'en servir à son

1622. besoin, monsieur de Montpouillan n'en avoit pas, s'il faut ainsi parler, pour une heure de résistance s'ils eussent été attaqués. Ces deux quintaux leur furent envoyés, et monsieur de Lusignan ne voulut point fournir de celle qui étoit dans Clairac, sous ombre de la vouloir garder en cas qu'il fût assiégé. Monsieur de Castelnaut se vit encore contraint d'en aller chercher à Monflanquin neuf ou dix quintaux qu'il y avoit, car on ne savoit d'où en pouvoir prendre ailleurs; on les porta également à Tonneins. Que si monsieur de Lusignan avoit refusé de la poudre, il fit la même chose pour les vivres; quoique pour du bled, il n'y avoit que peu de jours qu'il en avoit été pris dans un château de la campagne une assez bonne quantité, et que de soi Clairac n'en étoit pas dépourvu. Tout le monde a su la raison qui avoit obligé monsieur de Lusignan d'en user ainsi; c'est qu'il avoit déjà fait son traité avec le Roi par le moyen de monsieur Duduc, Conseiller au Parlement de Bordeaux, qui étoit prisonnier à Clairac.

Si bien que voilà monsieur de Montpouillan réduit à l'extrémité avec tous ceux qui étoient dans Tonneins. Vous pouvez penser si monsieur de la Force qui étoit revenu à Clairac, fit tous ses efforts pour les assister; et ce n'étoit pas tout encore, car

il falloit mettre le bled en farine, et pour cet effet il fallut un peu de temps. Au commencement, monsieur d'Elbœuf n'avoit attaqué Tonneins que d'un côté, mais après il l'avoit investi entièrement, ce qui lui avoit été aisé, parce que monsieur de la Force n'avoit pas là d'autre infanterie et seulement fort peu de cavalerie, ainsi il ne se trouva pas en état de le pouvoir empêcher, eux marchant avec le canon, cavalerie et infanterie, et il avoit été contraint de se retirer à Clairac, jusqu'où il avoit été même poursuivi, s'étant trouvé encore assez seul en ce lieu-là. 1622.

Tellement que le moyen lui étoit encore ôté de ne rien plus pouvoir faire conduire à Tonneins par terre. Il fait donc préparer un grand bateau, et quoique messieurs d'Elbœuf et de Thémines eussent fait faire des palissades dans la rivière du Lot, vis-à-vis d'Aiguillon, et qu'ils eussent encore diverses galliotes armées sur la rivière de Garonne pour s'opposer à ce qui pourroit descendre par eau, néanmoins il trouva des gens assez résolus pour en entreprendre la conduite. Monsieur de la Force prit donc un grand bateau avec lequel celui qui le conduisoit, qui étoit un homme hardi, assura de passer en dépit de la palissade, et qu'il renverseroit tout ce qu'il rencontreroit; que pour les

1622. galliotes, il ne les appréhendoit pas et que si elles venoient à s'accrocher à lui, qu'il les entraîneroit. Sur cette confiance, on mit donc quelques soldats dans le bateau pour le diriger, car manquant de vivres à Tonneins, ils n'avoient pas besoin d'hommes. Tout à l'entour du bateau, on plaça des sacs de farine tout droit pour mettre à couvert ceux qui étoient dedans, et de manière à pouvoir tirer par l'entre deux; le reste du bateau on le remplit de farines, de chairs, de fèves et choses semblables, même de quelques drogues, selon qu'on en avoit pu recouvrer pour panser les blessés, car surtout ils avoient encore besoin de cela; mais ce n'étoit pas encore là toute la difficulté; c'est que comme la rivière de Garonne est extrêmement rapide, nommément vis-à-vis de Tonneins, et qu'il est impossible d'y pouvoir aborder et y arrêter les bateaux, car ne le pouvant ni au-dessus, ni au-dessous, attendu que les ennemis occupoient ces lieux-là, ce n'étoit pas un des moindres obstacles; mais on fit savoir à ceux de Tonneins par un homme à la nage, le secours qu'on leur envoyoit afin qu'ils fussent prêts à le recevoir et qu'ils tinssent bon nombre de gens sur le bord de l'eau, quoiqu'il n'y ait que très-peu d'espace et le terrain y étant fort haut, afin qu'ils pussent arrêter

le bateau, et qu'en passant on leur jetteroit des cordes. 1622.

Ce qui leur réussit heureusement, quoique ce ne fût pas sans grande difficulté et sans courre beaucoup de périls; mais comme cela n'étoit pas suffisant à les nourrir que pour fort peu de temps, on s'avisa encore d'un autre moyen; c'est que toutes les nuits, tandis qu'il faisoit obscur, et quand il n'y avoit pas de lune, par le moyen d'un petit bateau que l'on chargeoit à un quart de lieue de Tonneins, on leur portoit toujours quelque peu de vivres; mais cela ne fut pas longtemps tenu secret, et par conséquent on y apporta de l'empêchement.

Durant ce siége plusieurs personnes de ceux qui étoient dans Tonneins, y furent tuées, même des gens de service, et capables, et qu'on avoit sujet de bien regretter; il y en eut aussi beaucoup de blessés, et entre ceux-là monsieur le Marquis de Montpouillan qui reçut un coup de mousquet à la tête, et n'y ayant pas là de chirurgien qui fût expert ni habile à le panser, et même les drogues nécessaires y manquant, on lui fit une grande incision en croix sur la tête qui ensuite fut plutôt cause de sa mort que sa blessure laquelle n'étoit pas dangereuse, si elle eût été bien pansée; et avec

1622. cela le manque de vivres y contribua beaucoup, étant finalement réduits à fort peu de fèves, et tous moyens étant ôtés de leur pouvoir fournir d'autres vivres.

Ce qui fit résoudre monsieur de la Force à les secourir et, comme on dit, à tâcher par un dernier effort à les sauver ou se perdre avec eux; il ramassa donc d'un côté et d'autre toutes les troupes qu'il put, et fit venir monsieur le Marquis de la Force, qui étoit demeuré à Sainte-Foi tant pour la conservation de ce lieu-là que pour celle de tout le voisinage, qui eussent pu s'étonner s'ils n'eussent eu quelque personne d'autorité auprès d'eux.

Mais parce qu'il est nécessaire ici de représenter, pour la fin de ce récit, comment les choses se sont passées, sans pourtant m'étendre sur toutes les particularités remarquables, mais seulement aux principales, vous saurez donc que monsieur de la Force se dispose, comme j'ai dit, à faire un effort; et il pouvoit avoir ramassé environ de cinq à six cents chevaux et un peu moins de gens de pied, mais tous assez mal armés. Il dispose donc cela en deux bandes et choisit quarante hommes de cheval et gens même du lieu de Tonneins ou des environs, tous bien connoissant les lieux et les avenues, lesquels sont choisis

comme pour avant-coureurs, avec ordre et commandement de ne point combattre, s'ils s'en pouvoient empêcher, et de ne s'arrêter en pas un lieu, mais d'aller droit au logis de monsieur d'Elbœuf et du Maréchal de Thémines pour tâcher à se saisir d'eux. Le reste des gens dont on faisoit deux lignes, la droite commandée par monsieur le Marquis de la Force ayant une troupe de cavalerie, suivie de deux cents hommes de pied, et les gens de cheval commandés par monsieur de Lusignan, d'environ cent ou six vingts maîtres, pour les soutenir; à l'autre ligne, monsieur de Bourzolles et quelques autres en même ordre et en pareil nombre. Monsieur de la Force se réserva quelque quarantaine de gens de cheval pour courir là où il seroit besoin, et monsieur le Marquis de Castelnaut fut ordonné pour la troupe de réserve avec sa compagnie de cavalerie d'environ cent cinquante maîtres. 1622.

Or les choses n'avoient pas été résolues ainsi d'abord ; mais monsieur de Lusignan qui causa tout le désordre et empêcha que ce dessein ne réussît, s'étant piqué d'honneur, l'avoit fait changer; ayant été destiné pour la troupe de réserve, il fallut pour le contenter, le mettre du nombre de ceux qui devoient donner.

1622. Il faut encore prendre la chose de plus loin pour faire voir le sujet et les raisons pourquoi les choses ne réussirent pas.

Il vous a été dit comme quoi monsieur Duduc, Conseiller, étoit prisonnier, et que par son entremise monsieur de Lusignan avoit fait son traité. Monsieur Duduc ayant appris par monsieur de Lusignan le dessein qu'on avoit de faire un effort, et qu'il ne pouvoit moins faire, s'il ne se vouloit entièrement perdre de réputation et se déshonorer, que d'être de la partie, lui demanda ce que deviendroit alors la parole qu'il lui avoit donnée, et représenta qu'ainsi il ne pourroit plus être garant de ce qu'il lui avoit promis de la part du Roi; sur quoi monsieur de Lusignan fit entendre à monsieur Duduc qu'il serviroit mieux le Roi dans cette occasion que s'il n'y alloit pas.

Voici donc en gros comme les choses arrivèrent : c'est que ce peu de troupes s'étant trouvées, avant jour failli, au rendez-vous, d'où ils devoient prendre leurs ordres et marcher selon ce qui avoit été arrêté, que bien qu'ils n'eussent à faire qu'une fort petite lieue, à la vérité par un chemin assez difficile, monsieur de Lusignan causa tant de longueurs dans la marche, monsieur de la Force ne pouvant pas être partout pour les faire avancer,

que la pointe du jour commença à paroître lors- 1622.
qu'ils abordèrent le camp des ennemis, mais si heureusement pour eux qu'ils n'avoient pas été découverts.

Or voici un commencement de malheur : c'est que ces quarante chevaux qui étoient commandés pour aller droit au logis de monsieur d'Elbœuf et du Maréchal de Thémines, trouvèrent une compagnie de cavalerie qui ayant été toute la nuit en garde, se retiroit dans quelques maisons où étoit leur quartier; ces gens, au lieu d'obéir à ce qui leur avoit été ordonné, les chargent et ensuite s'amusent au pillage et à prendre leurs chevaux, tellement qu'on fut privé de l'effet qu'on s'en étoit promis. Monsieur le Marquis de la Force ne laisse pas de donner, monte avec sa troupe jusques aux bastions de Tonneins-dessous, là où étoient logés messieurs d'Elbœuf et de Thémines, mais ce ne fut point sans y être obligé de combattre, et en effet il eut quelques-uns de ceux qui étoient auprès de lui, même des gens de condition de tués et de blessés; et pour suivre ce discours, les gens à pied s'avancent aussi, mais monsieur de Lusignan qui devoit soutenir et les uns et les autres, et donner après, au lieu de cela, fit un caracol et volte-face, et ceux de l'aile gauche ne donnèrent point du

1622. tout, s'excusant sur des fossés qu'ils avoient rencontrés qui les en avoient empêchés.

Monsieur de la Force voyant ce désordre et monsieur le Marquis de la Force engagé bien avant, envoya commander à monsieur de Castelnaut de l'aller secourir et tâcher de le retirer. Celui-ci s'avançant pour cet effet, fut encore traversé par monsieur de Lusignan avec sa troupe qui sépara celle de monsieur de Castelnaut en deux, tellement qu'il ne resta suivi environ que d'une vingtaine, et comme il fut bien avant, il apprit que monsieur le Marquis de la Force se retiroit mais assez seul, ce qui l'obligea à s'arrêter et faire ferme au lieu où il se trouva, sur la créance qu'on pourroit encore se rallier, pour tenter un nouvel effort; cependant tous les ennemis s'étoient mis en armes et en bataille tant cavalerie qu'infanterie, lorsque monsieur de Lusignan commença à crier fort haut : *Sauve qui posque !* et quand et quand commença à se retirer et s'en aller bien vite du côté de Clairac; et cette parole ayant été ouïe presque de tous et surtout des gens de pied, y jeta un tel effroi et fit un tel effet que d'abord tout se débanda et se mit en déroute, chacun tâchant à se sauver. Si ce fut un mortel déplaisir à monsieur de la Force et à ses enfants, vous vous le pouvez imaginer.

J'ai à vous dire aussi qu'on avoit donné avis à ceux de Tonneins, par un homme qui s'y étoit conduit à la nage, de l'effort qu'on devoit faire cette nuit-là. Les assiégés dans cette attente s'étoient tenus toute la nuit sous les armes, et le jour levé, ne voyant venir personne et que tout demeuroit calme, ils s'étoient retirés et avoient mis les armes bas; mais lorsqu'après cela, ils ouïrent le bruit, ils les reprirent bientôt et firent une sortie des plus furieuses, et qui fit grand effet mais trop tard, parce que le désordre s'étoit déjà mis parmi les troupes de monsieur de la Force, et que monsieur de Lusignan avec ses gens étoit déjà bien loin. Que si on se fût encore trouvé en état de redonner ou que d'abord qu'on avoit attaqué, ceux de dedans fussent sortis, c'est sans doute qu'ils eussent entièrement défait tout ce qui étoit avec monsieur d'Elbœuf et le Maréchal de Thémines, car l'épouvante fut si grande parmi tous leurs gens qu'il s'en perdit ou noya environ de trois à quatre cents hommes, tâchant à passer la Garonne à la nage pour se sauver; de ceux de monsieur de la Force, il s'en perdit aussi beaucoup, mais ce ne fut que de l'infanterie et de ceux qui les commandoient, qui s'étant retirés dans une forêt proche de là et fort épaisse, pensant de s'y cacher et être là à sau- 1622.

1622. veté, furent poursuivis par la cavalerie qui en tua un grand nombre.

Après cela monsieur de Montpouillan qui avoit été souvent pressé d'entendre à une capitulation, se voyant hors d'espérance de secours et réduit tout à fait à l'extrémité, n'ayant plus nulle sorte de vivres, ni de quoi pouvoir subsister, et lui fort mal de sa blessure, fut contraint d'y consentir; mais ce ne fut qu'après avoir fait une très-généreuse résistance et y avoir acquis tout l'honneur et la réputation qu'on se sauroit jamais imaginer; et tant s'en faut que les ennemis eussent jamais pris aucun avantage sur lui, que même ils étoient hors d'espérance de pouvoir venir à bout de leur entreprise, les assiégés s'étant mis en état de leur donner des affaires pour un bien long temps. La capitulation se fit le lendemain, qui fut fort honorable et avan-
5 mai. tageuse, car monsieur de Montpouillan sortit avec tous ceux qui étoient avec lui, ayant même la promesse que la ville seroit conservée, ce qui ensuite fut très-mal observé.

Monsieur le Marquis de Montpouillan étant donc conduit à Clairac, et les incisions qu'on lui avoit faites à la tête s'étant bien fort envenimées et lui ayant donné la fièvre, et son corps s'étant beaucoup atténué, tant à cause de son grand mal que de la

mauvaise nourriture dont il avoit été contraint d'u- 1622
ser, quelques jours après il mourut. Monsieur de la Force et tout ce qui étoit avec lui avoient été contraints de se retirer et de l'abandonner, à cause que le Roi s'avançoit et étoit déjà bien proche de Sainte-Foi; la résolution que monsieur de la Force témoigna de s'y vouloir bien défendre, quoique déjà plusieurs l'eussent abandonné, entre autres monsieur de Théobon, fut cause néanmoins qu'ensuite la paix s'y fit et honorable et avantageuse, non-seulement pour ceux de Sainte-Foi, mais pour tous ceux de la Religion de la province de Guyenne.

Si monsieur de Montpouillan fut généralement regretté de tout le monde, je dirai non-seulement de ceux de son parti, mais même de ceux du parti contraire, vous le pouvez bien croire, puisque le Roi même, nonobstant qu'il eût porté les armes contre lui, fut fort sensiblement touché de sa mort et en témoigna beaucoup de regret; que si Dieu l'eût voulu conserver, il y a apparence qu'il fût rentré plus avant aux bonnes grâces du Roi qu'il n'avoit jamais été, et cela par deux raisons: l'une, parce que monsieur de Luynes étant mort, et ses frères n'ayant plus de crédit ni de faveur auprès du Roi, ne lui pouvoient plus apporter d'empêchement, et que pour lors encore personne n'avoit pris

du pouvoir sur l'esprit du Roi; l'autre, parce que la réputation et l'estime que monsieur de Montpouillan s'étoit acquises par sa bonne conduite et sa valeur, l'avoient rendu encore fort recommandable auprès du Roi, lequel nonobstant la disgrâce de monsieur de Montpouillan et le mauvais traitement qu'il avoit été contraint de souffrir qu'on lui fît, n'avoit jamais pourtant pu rien diminuer de l'affection et bonne volonté qu'il avoit toujours eues et conservées pour lui. Et véritablement, il se peut dire qu'il y avoit peu de personnes en France de son mérite, qui sussent mieux vivre, ni qui fussent plus obligeants, et qui sussent mieux faire leur cour, ayant ces qualités très-excellentes de l'esprit et du courage et du jugement; et dans la grande faveur qu'il avoit eue il ne s'étoit jamais méconnu, et s'étoit toujours tenu dans une modération qui causoit, que tant s'en faut qu'on lui en portât envie, comme c'est la coutume, qu'au contraire il n'y avoit personne qui le connût, qui n'eût de la bonne volonté pour lui, qui ne l'avoit pu voir éloigner de la Cour sans beaucoup de regret, et qui n'eût encore bien souhaité de le revoir dans les mêmes faveur et avantages qu'il avoit autrefois possédés.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE CASTELNAUT,

FILS DU MARÉCHAL DUC DE LA FORCE.

1621 — 1622.

NOTICE

SUR

LE MARQUIS DE CASTELNAUT.

Henry Nompar de Caumont, baron, puis marquis de Castelnaut, second fils de Jacques Nompar de Caumont, duc et maréchal de la Force, et de Charlotte de Gontaut-Biron, naquit en 1582. Henri IV, alors roi de Navarre, voulut le porter lui-même entre ses bras jusqu'au temple, et le tint sur les fonts de baptême. Vers la fin de 1601, le maréchal de Biron, envoyé en Suisse pour y renouveler l'alliance des cantons avec la France, pria M. de la Force, son beau-frère, de lui donner son fils. M. de la Force y consentit. Castelnaut ayant suivi son oncle en ambassade, se trouvait encore auprès de lui lorsqu'il fut arrêté à Fontainebleau le 14 juin 1602. Le roi confia le jeune Castelnaut au comte de Saint-Paul, cousin-germain de M. de la Force par alliance, et lui recommanda de prendre soin de son filleul. Peu de temps après il épousa la

fille du baron de Boisse, frère de Boisse-Pardaillan gouverneur de la citadelle de Bourg, célèbre par ses duels, sa défection à la cause des protestants et sa fin tragique.

Peu après la mort du roi, Marie de Médicis donna à M. de Castelnaut le gouvernement de Bergerac ; en 1613, il présida l'assemblée de Sainte-Foi, et en 1621, l'assemblée générale de la Rochelle. Il joua un rôle fort actif dans la guerre de religion, et contribua puissamment à la défense de Montauban, où il tua le duc de Mayenne d'un coup d'arquebuse ; en 1622, il se jeta dans Monflanquin, défit un corps de royaux près l'abbaye de Granges et se signala devant Tonneins en tuant d'un coup d'épée le sieur de Miremont, fils de Castelnau de Chalosse.

Rentré en grâce avec son père, Castelnaut le suivit dans presque toutes ses campagnes. Maréchal de camp en 1638, il couvrit avec l'armée que commandait le maréchal de la Force le siége de Saint-Omer, et prit part à la victoire remportée à Zouafques sur Piccolomini, Colloredo et le comte de Nassau.

En 1639, le maréchal de la Force, âgé de plus de quatre-vingts ans, accablé par les fatigues d'un commandement qui avait duré dix années, se retira dans ses terres ; Castelnaut le suivit en Périgord et s'occupa de l'établissement de ses enfants ; il y maria deux de

ses filles : l'une au fils aîné du duc de Navailles, l'autre au marquis de Montbrun ; déjà l'aînée avait épousé le comte de Lauzun. Cette alliance des Caumont-la Force avec les Caumont-Lauzun réunissait les deux branches du même tronc, qui s'étaient séparées en l'année 1211. Le célèbre duc de Lauzun, mari de la grande Mademoiselle, naquit de ce mariage, et se trouvait petit-fils du marquis de Castelnaut.

Lors des guerres de la Fronde en Guyenne, M. de Castelnaut se déclara pour Condé, mais il n'y prit qu'un faible intérêt, et ne tarda pas à se réconcilier avec la cour par un traité [1] conclu en son nom et en celui de ses enfants. En 1675, la mort de son frère aîné, le maréchal duc de la Force, qui n'avait laissé qu'une fille, la maréchale de Turenne, appela le marquis de Castelnaut à l'héritage de la duché-pairie ; il prit alors le titre de duc de la Force, mais il ne jouit pas longtemps des honneurs de cette nouvelle dignité, car il mourut au mois de janvier 1678, âgé de 95 ans.

Dans la notice sur le marquis de Montpouillan, nous avons parlé de l'attrait particulier que M. de Castelnaut se sentait pour tout ce qui concernait l'histoire de sa famille ; il profita des loisirs que la retraite du maréchal de la Force lui donnait pour l'encourager

[1] La minute de ce traité se trouve parmi les papiers qui ont échappé à la destruction des archives de la Force.

à écrire ses Mémoires. Non content de l'exciter à laisser à ses descendants le récit d'une carrière si longue par le temps, mais si remplie par l'action, d'une vie si troublée et si agitée, mais si pure et si éclatante d'honneur et de vertu, il voulut contribuer lui-même à ce travail et le compléter en décrivant certains événements auxquels il avait assisté et où il était intervenu d'une manière toute personnelle.

Nous devons particulièrement à M. de Castelnaut la relation de l'arrestation du duc de Biron, insérée dans les Mémoires du maréchal de la Force; le récit de l'intrigue des Luynes et de la mort du maréchal d'Ancre, que nous venons de publier sous le titre de Mémoires du marquis de Montpouillan, enfin les Mémoires que précède cette notice.

Nos lecteurs y trouveront un tableau complet de la guerre de religion en 1621 et 1622, curieux par les détails de mœurs, par la netteté de caractères, par la vérité des couleurs locales; tableau représentant un ensemble de faits qui donnent souvent des démentis un peu crus à ces bulletins élogieux du *Mercure François*, à ces relations partiales où des écrivains gagés par la cour, célébraient dans leur style ampoulé et par des allégories mythologiques les triomphes de Louis le Juste, vainqueur de l'hydre de l'hérésie.

———

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE CASTELNAUT.

CHAPITRE PREMIER.

1621.

SOMMAIRE.

Dessein de l'auteur de ces Mémoires. — Esprit dans lequel ils sont écrits. — On a commencé à attaquer ceux de la Religion par M. de la Force. — Le Marquis de Montpouillan protége les frères Luynes. — A la mort du Marquis d'Ancre, il cède à l'aîné la charge de premier Gentilhomme de la chambre. — Ingratitude du sieur de Luynes. — Il se sert du prétexte de la Religion pour éloigner Montpouillan et procurer la disgrâce de la Maison de la Force. — Le Duc d'Epernon a ordre d'entrer en Béarn avec une armée. — M. de la Force lui envoie des députés pour s'enquérir des motifs de son voyage. — D'Épernon les amuse. — Il fait marcher ses troupes à grandes journées sur Pau. — M. de la Force, abandonné de ses partisans, se voit réduit à quitter le Béarn. — Il passe en Guyenne à travers mille dangers. — Assemblée de Loudun. — Réélection des députés pour la Rochelle. — Le Marquis de Castelnaut élu à la place de Favas, suspect aux Réformés. — Une maladie l'empêche de se rendre à l'Assemblée générale. — Boisse-Pardaillan et Lusignan essayent de faire nommer un autre député. — Castelnaut déjoue leur dessein. — Efforts de Pardaillan pour être élu Général du Cercle de la Basse-Guyenne. — Castelnaut lui offre la Lieutenance. — Troubles

au Synode à ce sujet. — On arrête de soumettre les nominations à l'Assemblée de la Rochelle. — Castelnaut y va porter les résolutions prises à Sainte-Foi.—Il est élu Président de l'Assemblée générale. — Il sauve des mains de la populace le sieur de Villarnoul, gendre de du Plessis-Mornay et porteur des lettres de Lesdiguières. — Prétentions de Favas à la Cour. —Il est contraint de se retirer. — Honneurs rendus à Castelnaut par ses coreligionnaires. — La nomination du Maire de la Rochelle lui est déférée. — Il choisit M. de Serbiers. — Favas arrive et porte les esprits à la guerre. — Retour de Montpouillan à la Cour.—Les Luynes l'en font chasser une seconde fois.—Il revient à Bergerac trouver M. de la Force. — Rohan et la Trémoïlle à la Rochelle. — Castelnaut obtient un congé pour rejoindre son père et pourvoir à son Gouvernement. —Pardaillan et Théobon s'emparent de Sainte-Foi.

Il seroit trop long de déduire ici toutes les causes et toutes les raisons de nos malheurs, aussi n'est-ce notre but ni notre intention; et ce que nous en faisons, est plutôt pour nous divertir que pour nul autre dessein; avouant avec cela que ce travail ne peut être que fort imparfait, tant à cause du long temps que ces choses se sont passées qu'à cause de notre mauvaise mémoire, ne commençant ce traité qu'à la fin de l'année 1666.

Que si par le passé nous avions eu le soin de mettre par écrit ce que nous estimions être de plus considérable, pour nous en faire ressouvenir et nous en servir à l'avenir selon l'occasion, il est arrivé aussi qu'une partie des mémoires que nous

en avons faits, se sont perdus, ayant été mis dans des tablettes ou sur des agenda. Ce n'est donc que pour occuper nos loisirs et pour contenter notre humeur que nous écrivons aujourd'hui. Notre dessein n'est d'offenser personne, ni leur réputation, ni leur mémoire, mais seulement de représenter les choses selon la vérité et la connoissance que nous en avons eue; que si nous nous étendons davantage sur le sujet de quelques particuliers, ou sur quelques particularités des choses qui se sont passées quoiqu'il pût y en avoir qui seroient estimées autant ou plus importantes, c'est parce que nous avons eu plus de connoissance des unes que des autres et que notre désir est que ce recueil ne sorte point de notre cabinet.

Il seroit à désirer que nous eussions coté les temps où ces choses sont arrivées, mais comme les histoires qui rendent compte de ces événements, en marquent les époques, il sera facile d'y recourir, d'autant plus qu'à présent ce travail seroit long, qu'il nous donneroit beaucoup de peine, et qu'enfin il nous ennuieroit plutôt que de nous divertir.

Aussi me contenterai-je de vous dire qu'on a commencé d'attaquer ouvertement ceux de la Religion et le Béarn par monsieur de la Force; d'autant que les personnes qui tenoient lors le gouver-

nement de l'État et qui abusoient de l'autorité du Roi, étoient le sieur de Luynes et ses frères qui avoient l'entière obligation de leur avancement et de la faveur à laquelle ils étoient parvenus, à monsieur de Montpouillan qui les avoit introduits et protégés auprès de sa Majesté. J'ajouterai même cette particularité, que monsieur de Souvré, Gouverneur du Roi, entrant en jalousie de les voir si bien vus de sa Majesté, et craignant que la faveur qu'ils avoient, n'éloignât ses enfants des bonnes grâces du Roi, ou ne préjudiciât à leur fortune, les voulut chasser de la Cour et leur fit défendre de ne plus suivre sa Majesté.

Eux sans appui ni protection quelconque que du sieur de Montpouillan, ont recours à lui, lequel s'adresse au sieur de la Force, son père, qui, à sa sollicitation, parle à la Reine-Mère Régente et même au sieur de Souvré, et obtient d'eux qu'ils continueroient à suivre le Roi et à demeurer auprès de sa personne.

Par ceux qui ont décrit l'histoire, vous aurez pu apprendre la mort du Marquis d'Ancre, bien que non peut-être toutes les particularités de sa fin, et les causes et moyens qui ont été employés et dont on s'est servi pour en venir là.

Nous dirons seulement qu'après icelle, le sieur

de Luynes désirant tout avoir, et le Roi ayant déjà accordé à monsieur de Montpouillan la charge de premier Gentilhomme de sa chambre, monsieur de Luynes la vouloit ; sa Majesté témoignant y donner son consentement, monsieur de Montpouillan la lui céda, sur les espérances et assurances qu'il lui donnoit non-seulement pour lui, mais aussi pour monsieur de la Force de procurer en tout et partout leur avancement, et particulièrement de donner la charge de Maréchal de France à monsieur de la Force, son père.

Néanmoins le sieur de Luynes, et sans avoir égard que le sieur de Montpouillan étoit le seul instrument et la cause de sa fortune, commença bientôt après à rechercher les moyens de procurer sa disgrâce et à le vouloir éloigner d'auprès de la personne de sa Majesté; d'autant que le sieur de Montpouillan possédoit entièrement les bonnes grâces du Roi auxquelles le sieur de Luynes tâchoit à n'avoir plus de compagnon; j'oserai même dire qu'il redoutoit l'esprit et le courage du sieur de Montpouillan, beaucoup plus fort et plus puissant que le sien.

Les moyens dont il se servit pour mettre ses desseins à exécution furent : que comme ceux du Béarn ne vouloient pas recevoir la main-levée des

biens ecclésiastiques, on fut bien aise d'en attribuer la cause et d'en donner le blâme au sieur de la Force quoique innocent.

Monsieur de Luynes s'avisa de faire en sorte que
1618. le sieur de Montpouillan fût envoyé vers ledit sieur de la Force, son père, pour le disposer à l'exécution des commandements et volontés du Roi. On employa le Père Arnoux[1], confesseur de sa Majesté, pour le persuader au Roi, et on se servit du prétexte de la Religion pour chasser et éloigner monsieur de Montpouillan.

Néanmoins le Roi ne pouvoit agréer, ni consentir que le sieur de Montpouillan bougeât d'auprès de sa personne, car il l'affectionnoit fort et y avoit grande créance. Mais le dessein en étoit si fortement pris que déguisant leur principal but, finalement messieurs de Luynes le firent agréer au Roi, ou l'y contraignirent par les raisons et artifices qu'ils y apportèrent. On pourra voir par un discours[2] qui

[1] Luynes voulant avoir quelqu'un à lui auprès du Roi, fit congédier en 1617 le père Cotton, jésuite, confesseur de Louis XIII, qui l'avait été de Henri IV, et l'était aussi de la Reine-mère ; il choisit pour le remplacer le père Arnoux, autre jésuite. Fontenay Mareuil assure que ce bon père fit faire vœu à Luynes de travailler à la ruine des Huguenots autant qu'il le pourrait, et jusqu'à leur faire la guerre, s'il en trouvait l'occasion.

[2] Ce discours est publié au commencement de ce volume, sous le titre de *Mémoires du Marquis de Montpouillan*.

a été fait sur le sujet de monsieur de Montpouillan, 1621.
plus particulièrement comment cela se passa.

Ensuite on ne voulut pas permettre que le Marquis de la Force, qui avoit l'honneur d'être Capitaine des Gardes du corps du Roi, et même le premier[1], allât servir son quartier. Les pensions mêmes et appointements de tous ceux de sa Maison furent retranchés; le troisième fils du sieur de la Force, nommé le Baron d'Eymet[2], qui étoit cornette des chevau-légers, eut aussi commandement de se retirer.

Ceci sera remarquable, que le commencement de la disgrâce arrivée à la Maison de la Force, le sieur de Montpouillan en a été la cause, le sieur de la Force le prétexte de celle du sieur de Montpouillan, et la Religion le sujet de l'une et de l'autre.

En ces entrefaites, les ennemis et envieux de monsieur de la Force ne perdent pas l'occasion de lui nuire, et de faire courre de mauvais bruits à

[1] Il avait été reçu le 6 janvier 1611, son père lui ayant cédé sa charge avec l'agrément du Roi, et se trouvait alors le plus ancien des quatre Capitaines des Gardes du corps.

[2] Pierre de Caumont, Baron d'Eymet, terre en Périgord, érigée en Baronie de temps immémorial. Il est à remarquer que l'orthographe de ce nom a beaucoup varié, car sur d'anciennes cartes on trouve *Aymet;* Pierre de Caumont signe toujours d'*Ammé*, et son père écrit souvent *Agmé*.

1621. son désavantage, tant près du Roi que dans le Béarn, et même parmi ceux de la Religion.

Et bien que mon dessein soit seulement de faire voir une partie de ce qui s'est passé dans la Basse-Guyenne, et de rapporter en quelque façon ce qui regarde le particulier de la Maison de la Force,
Mai. depuis que monsieur de la Force fut arrivé à Bergerac, après avoir été chassé du Béarn et contraint à se retirer, par monsieur d'Épernon; nous jugeons cependant ces derniers faits assez considérables pour n'être pas omis.

C'est que le Roi ou plutôt messieurs de Luynes, voulant mettre à exécution les projets qu'ils avoient résolus, ayant toujours avec cela ce but principal, la ruine de la Maison de la Force, dont monsieur de Montpouillan étoit la véritable cause, et ne croyant pas pouvoir empêcher autrement le rétablissement du sieur de Montpouillan auprès de sa Majesté, ces messieurs trouvoient également dans les troubles qu'ils vouloient susciter en France contre ceux de la Religion, un moyen puissant pour augmenter et affermir leur autorité : l'expérience nous faisant voir que le trouble dans l'État a toujours été plus favorable aux ambitieux que la paix du Royaume.

Il est donc à estimer qu'y ayant eu dans le Béarn

quelques prises d'armes de peu d'importance, occasionnées par quelque dessein que les malveillants et envieux de monsieur de la Force avoient ému, tâchant par là de choquer son autorité, ce qu'il n'avoit pu souffrir et ce qui l'avoit obligé à faire quelque levée de la Noblesse et milice du pays, avec l'assistance de laquelle il avoit rangé tout le monde à son devoir; mais à la Cour ses ennemis prenoient grand soin de lui rendre de mauvais offices, et de faire mal juger toutes ses actions, quoique de ce qui s'étoit passé, on ne pouvoit prendre sujet de le blâmer, car ce qu'il avoit fait regardoit même le service du Roi. 1621.

Néanmoins, monsieur d'Épernon eut commandement de sa Majesté de venir en Béarn avec beaucoup de troupes. Le sieur de la Force étant averti, lui envoie des principaux du Béarn [1], tant pour savoir à quel dessein il s'acheminoit, car de la Cour on ne lui en avoit donné nulle connoissance, que pour le supplier aussi de ne pas se hâter, et de lui donner le temps d'envoyer vers le Roi, déclarant être prêt à obéir en tout et partout à ses commandements, et que le Béarn étoit dans la même réso- Avril.

[1] Entre autres le Baron d'Arros, qui remit à M. d'Épernon une lettre écrite par M. de la Force, le 29 avril 1621. Voir les *Mémoires de la Force* (tome II, p. 546).



1621. lution et volonté; que si sa Majesté vouloit qu'il quittât et lui remît ses charges et Gouvernements, qu'il étoit prêt d'obéir et même de l'aller trouver, si elle le lui ordonnoit, ayant sa conscience nette qu'il n'avoit rien fait contre son service, et n'ayant jamais eu d'autre dessein que de lui rendre ses obéissances.

Monsieur d'Épernon reçoit fort bien ces messieurs qui lui avoient été envoyés, fait semblant d'agréer ce que monsieur de la Force lui demande, et promet absolument qu'il ne s'avancera point, et donnera le temps à monsieur de la Force d'avoir des nouvelles du Roi. Mais ces messieurs ne sont pas partis d'auprès de lui qu'il s'avance à grandes journées; de quoi le sieur de la Force ayant eu avis, assemble avec le Conseil les principaux du pays, jugeant bien qu'il devoit se le tenir pour dit. Afin de savoir leurs intentions et volontés, il leur rend raison de ce qui s'est passé avec monsieur d'Épernon, leur représente comme quoi il contrevenoit entièrement à la parole qu'il avoit donnée à ceux qu'il avoit envoyés vers lui, et qu'il ne restoit que deux voies à prendre, ou d'obéir, ou de se mettre en état de s'opposer aux desseins que monsieur d'Épernon pouvoit avoir, et qu'il ne falloit pas douter que ce ne fût de se rendre maître du Béarn.

Or vous demanderiez volontiers s'il étoit au pouvoir de monsieur de la Force et de ceux du pays, de s'opposer à monsieur d'Épernon? Sur quoi vous avez à savoir que tout le pays de Béarn étoit séparé en divers quartiers qu'ils appellent *Persans*, et qu'en chacun d'iceux, il y avoit des capitaines, des lieutenants et autres officiers, qu'encore chacun d'iceux avoit son département et savoit chacun le nombre d'hommes qu'il renfermoit. Ainsi leur étoit-il aussi facile et en aussi peu de temps de pouvoir lever mille hommes que cent; parce que, selon le nombre qui leur étoit commandé, chaque officier ou sergent savoit combien il en devoit prendre de chaque lieu, car toutes les années on faisoit la revue dans tous les *Persans* et ils étoient tous bien armés; ainsi donc comme il y avoit sept Persans et que le Béarn étoit fort peuplé, il leur étoit facile de faire tel nombre de gens qu'il leur eût plu, et qui eussent été bien suffisants pour résister à monsieur d'Épernon; il y avoit aussi beaucoup de Noblesse pour monter à cheval. 1621.

Mais comme il y avoit déjà beaucoup de gens gagnés par les cabales de ces messieurs qui portoient envie à monsieur de la Force et espéroient d'être mis en sa place, et même il y en avoit d'autres, comme il sera plus expressément déclaré ci-

1621. après, qui avoient été corrompus, entre autres le Comte de Bourgfranc[1] en qui monsieur de la Force s'étoit confié comme étant homme de service. Ces messieurs marchandèrent donc à prendre les résolutions de ce qu'ils avoient à faire, et quelque sollicitation que monsieur de la Force y pût apporter, il n'en put avoir autre chose, si bien que voyant monsieur d'Épernon déjà à six ou sept lieues de Pau, où il demeuroit, il leur déclara que n'y ayant pas de sûreté, qu'il étoit forcé de se retirer, puisqu'il n'avoit pu les obliger ni à obéir, ni à se défendre.

Mai. Le sieur de la Force apprend encore que monsieur d'Épernon s'étoit avancé avec toute sa cavalerie, de sorte que tout ce qu'il put faire, ce fut avec quelques-uns de ceux de sa Maison, de monter à cheval et de partir; que s'il eût tant soit peu tardé, sans doute qu'il n'en eût plus eu le moyen.

Il part donc pour s'en venir en Guyenne, et encore eut-il ce mauvais rencontre, qu'ayant beaucoup plu, les eaux s'étoient tellement grossies que les moindres ruisseaux étoient débordés, tellement qu'il se trouva engagé là où il ne pouvoit aller ni

[1] Le capitaine Mazères, béarnais; il s'était distingué dans les guerres des Pays-Bas; étant passé au service du Duc de Savoie, ce Prince lui avait donné le comté de Bourgfranc en Piémont.

avant ni arrière, quoique son maître d'hôtel et son 1621.
cuisinier y eussent déjà passé; et dans le lieu où il fut obligé de demeurer tout le reste du jour et le lendemain, il se trouva même qu'il n'y avoit pas de pain, si bien qu'il y reçut beaucoup d'incommodités, ce qui ne fit que lui augmenter son chagrin et le déplaisir que lui causoit le mauvais état des affaires présentes et de sa condition particulière, et de toute sa Maison.

Il est à savoir aussi que quelque temps auparavant [1] il s'étoit tenu à Loudun un Synode national ou une Assemblée générale pour ceux de la Religion, et qu'après avoir donné leurs plaintes au Roi sur les infractions de l'Édit de Nantes et sur les mauvais traitements qu'ils recevoient, après avoir fait leurs demandes et nommé le Député général pour résider à la Cour, qui étoit le sieur de Favas, il arriva que, comme c'est l'ordinaire, ils furent commandés de se séparer et de se retirer, et qu'ensuite on répondroit à leurs cahiers.

Et comme le bruit étoit grand généralement partout qu'on avoit dessein de faire la guerre contre ceux de la Religion, et qu'avec cela on n'avoit pas grand égard aux plaintes qu'il faisoient de la frac-

[1] Au mois de décembre 1619.

1621. tion de l'Édit de Nantes et des mauvais traitements qu'ils recevoient partout, cela fit résoudre cette Assemblée avant de se séparer, qu'en cas de besoin, elle donnoit pouvoir à ceux de la Rochelle d'y convoquer ladite Assemblé générale; et tous ceux qui étoient lors à Loudun, promirent de se rendre à la Rochelle au premier mandement qu'ils en auroient, et en écrivirent à toutes les provinces pour y donner leur consentement et pour nommer d'autres députés, tant en la place de monsieur de Favas que de quelques-uns de ceux du tiers-état que l'on soupçonnoit d'avoir été corrompus.

Et comme c'est la coutume aussi qu'au retour des députés, on assembloit les Synodes dans les provinces, à qui ils donnoient connoissance de ce qui s'étoit passé dans leur délégation, par ce même moyen on élut aussi en Guyenne à la place de monsieur de Favas le sieur de Castelnaut, et deux du tiers-état en la place de ceux qui avoient été soupçonnés.

1620. Ici il seroit encore nécessaire de reprendre les choses d'un peu plus haut, afin de donner mieux à entendre comment elles se sont passées et de représenter les divisions, mésintelligences et désavantages que ceux de la Religion ont reçus, et que si en quelque façon, ils se sont conservés et main-

tenus, c'est à Dieu seul à qui il faut en donner la gloire; que lors même qu'ils avoient perdu toute espérance et ne voyoient plus nul remède ni ressource à leurs affaires, touchant leur conservation et l'exercice de leur religion, Dieu de qui toutes les œuvres sont des miracles, leur a redonné la vie et remis dans un état où jusqu'ici ils ont eu quelque liberté d'invoquer son saint nom, mais non avec la reconnoissance qu'ils y étoient obligés pour tant de grâces qu'ils avoient reçues par son moyen. 1620.

Nous dirons donc qu'après que le Roi eut été en Béarn et qu'il y eut soumis toutes choses suivant sa volonté, et contre la parole même que ceux qui avoient l'autorité et la conduite des affaires en avoient donnée, étant persuadé par le Père Arnoux qu'on n'étoit pas obligé de garder la foi aux hérétiques, qui est l'injure qu'ils employoient contre ceux de la Religion; attendu que d'ailleurs on ne donnoit nulle satisfaction aux plaintes qu'avoit faites l'Assemblée générale de ceux de la Religion étant à Loudun, la ville de la Rochelle, selon l'ordre qu'elle en avoit reçu, reconvoqua ladite Assemblée[1], jugeant qu'il n'étoit plus temps de temporiser, mais qu'il falloit que ceux de la Religion son- Octobre.

[1] L'Assemblée générale des Protestants, convoquée pour le 26 octobre, ne s'ouvrit que le 25 décembre.

1620. geassent à se mettre en état de se pouvoir conserver, vu qu'il étoit tout clair et évident qu'on alloit les attaquer.

Il se rencontra lors de ladite convocation, que le sieur de Castelnaut étoit détenu dans le lit d'une indisposition qui le lui fit garder plus de six mois; si bien que ne pouvant se rendre à la Rochelle, il en avertit monsieur de Théobon [1] qui avoit été désigné au cas que si l'un des deux gentilshommes qui avoient été nommés, dont l'autre étoit monsieur le Marquis de Châteauneuf [2], se trouvoit empêché de s'y rendre, il pût y aller en sa place.

Mais le sieur de Théobon s'y refusa, alléguant que s'il eût été nommé aussi bien que les autres, qu'il y fût allé, mais que comme substitué, ce n'étoit pas son dessein. Cela obligea le sieur de Castelnaut d'envoyer sa réponse et les mémoires qu'il avoit reçus de la province à ladite Assemblée de la Rochelle par un gentilhomme, de quoi il reçut des remerciments et prières que lorsque sa santé le lui pourroit permettre, de s'y vouloir bien rendre.

[1] Son père ayant été tué en Flandre en 1607, il fut élevé dans la maison de M. de la Force, dont il était parent, et devint le gendre de M. de Pardaillan de Boisse.

[2] N. de Pierre-Buffière, Marquis de Châteauneuf, neveu de M. de la Force, sa mère Philiberte de Gontaut, fille d'Armand de Gontaut Maréchal de France, étant sœur de madame de la Force.

Et comme il fut longtemps malade, monsieur de Pardaillan et monsieur de Lusignan se voulurent servir de cette occasion : le premier pour y pouvoir envoyer M. de Théobon, son gendre, ou quelque autre qui fût à sa dévotion; et l'autre pour y aller lui-même. 1621.

Et pour cet effet ils font assembler à Clairac le Conseil de la province lequel étoit composé pour chaque Colloque d'un gentilhomme, d'un pasteur, d'un du tiers-état et d'un des Gouverneurs des places de sûreté, et pour le rendre plus authentique, on y ajoutoit quelquefois deux ou quatre des plus qualifiés gentilshommes de la province.

Il arriva que monsieur de Castelnaut ne pouvant pas encore marcher, il commençoit de se promener à cheval ; étant averti de cette convocation, comme étant membre du Conseil de la province, il s'y conduisit avec beaucoup de peine. Ils furent bien surpris de le voir; néanmoins ladite proposition ayant été faite de vouloir nommer un député pour envoyer à la Rochelle, il prit la parole et leur représenta : premièrement que ledit Conseil n'avoit pas droit de nommer un député, que cela n'avoit jamais été fait et qu'il n'y avoit que la province en corps qui le pût.

Deuxièmement, que dès qu'il seroit en état de

1621. s'y pouvoir conduire, qu'il étoit résolu de s'y en aller.

Troisièmement, il leur fit voir la lettre que ladite Assemblée lui avoit fait l'honneur de lui écrire pour le prier de s'y vouloir rendre,

Si bien que ces messieurs se voyant par ce moyen frustrés de leurs espérances, furent contraints de s'en arrêter là.

Il arriva encore que comme les choses s'échauffoient, monsieur de Castelnaut s'étoit retiré à Bergerac dont il étoit Gouverneur, et qu'avec ceux du lieu, ils prirent résolution et suivant les ordres qui leur avoient été envoyés de la Rochelle, de travailler à leurs fortifications; et comme ils avoient commencé de le faire, monsieur de Castelnaut voulut partir pour la Rochelle, mais ceux de Bergerac le prièrent de retarder son départ jusqu'à ce qu'ils y eussent envoyé pour demander de trouver bon qu'il pût demeurer là encore quelque temps, comme leur étant très-nécessaire et pour leur conservation et pour faire avancer le travail de leurs fortifications; à quoi messieurs de l'Assemblée répondirent fort civilement, et leur accordèrent trois mois, conjurant monsieur de Castelnaut de s'y vouloir rendre après ce temps-là.

Étant survenu quelque changement au Gouver-

nement de Saint-Jean et monsieur de Largray qui en étoit lieutenant, ayant quitté cette charge, le bruit et les préparatifs de la guerre augmentent toujours, si bien que cela donna sujet et occasion à messieurs de l'Assemblée d'écrire encore par toutes les provinces afin que chacun se préparât et se tînt sur ses gardes; et particulièrement de leur vouloir donner leurs avis sur les occurrences présentes, et quand et quand de nommer ceux qu'ils estimoient être les plus propres et capables pour commander dans les provinces, ainsi que pour toutes les autres charges et emplois d'icelles, afin qu'ils leur en envoyassent les Provisions et Commissions; ce qui obligea la province de la Basse-Guyenne de convoquer une Assemblée à Sainte-Foi à laquelle tous les gentilshommes de ce pays étoient exhortés de s'y vouloir trouver avec les Pasteurs et Anciens de toutes les églises et communautés. L'Assemblée fut très-belle, quoiqu'on usât un peu d'artifice, monsieur de Pardaillan pour y faire arriver le plus grand nombre de ses amis qu'il y pourroit, et empêcher qu'il y en eût plus des autres. 1621.

Monsieur de Duras, le bonhomme, s'y trouva aussi qui y présida et aussi monsieur le Marquis de la Force; le premier, il y avoit bon nombre d'années qu'il n'y étoit venu, et l'autre, il n'y avoit jamais été.

1621. Il est à savoir également que monsieur de Pardaillan plein d'ambition et d'envie, avoit encore sollicité secrètement l'Assemblée de la Rochelle pour faire en sorte qu'il pût y être envoyé un autre député en la place de monsieur de Castelnaut, alléguant diverses raisons pour le leur persuader et les y faire condescendre, ce qui lui fut accordé, quoique conditionnellement.

Ladite Assemblée de Sainte-Foi commençant à procéder, monsieur de Castelnaut fut averti qu'on y vouloit porter la proposition de nommer un autre député en sa place, et qu'on en avoit eu la permission de la Rochelle, il pria celui qui l'en avoit averti que lorsque cela se proposeroit dans le Colloque où il étoit, qu'il demandât qu'il y fût appelé, la chose étant raisonnable puisqu'il y étoit intéressé. Ce qui fut fait; et le sieur de Castelnaut étant venu, lorqu'on lui eut montré l'article de la Rochelle : *Messieurs*, leur dit-il : *il se voit bien que cet article a été extorqué par des gens qui ont dessein d'être envoyés.*

Après cela, il leur montra les lettres qu'il avoit reçues de l'Assemblée qui avoit accordé à ceux de Bergerac qu'il y pouvoit demeurer quelque temps; et puis celles qu'elle lui écrivoit, et leur dit que c'étoit la cause pourquoi il n'y étoit pas allé, et que

s'il étoit encore là, c'est qu'il avoit cru une si 1621.
grande assemblée et si importante devant se faire, que messieurs de la Rochelle pourroient le blâmer de ne l'avoir point attendue; que peut-être même ils seroient bien aises de pouvoir plus particulièrement savoir par lui le sentiment de toute la province, et que s'ils continuoient dans le dessein de porter cette proposition dans l'assemblée du Synode, c'est qu'il s'en alloit monter à cheval pour se rendre à la Rochelle, où il ne faisoit pas de doute qu'il ne fût le bien reçu, et quand il seroit là, qu'il verroit venir celui qui y seroit député en sa place.

Après avoir ainsi parlé, le sieur de Castelnaut se retira.

Il se rencontra que comme il avoit des amis et assez puissants dans ce Colloque, ces messieurs virent bien que nonobstant les brigues qu'ils avoient faites, ils ne pourroient empêcher que le sieur de Castelnaut n'allât à la Rochelle, que cela seroit inutile et que la honte leur en demeureroit.

Il est encore à propos de dire quelques particularités de ce qui se passa dans ladite assemblée du Synode; monsieur de Pardaillan ne manqua pas d'y travailler et briguer non-seulement afin que le sieur de Penchat pût être député à la Rochelle, (lequel Penchat se révolta bientôt après), ce dont

1621. il ne put venir à bout, mais encore pour être nommé lui-même Général dans la province; ce qui étant découvert par messieurs les Marquis de la Force et de Castelnaut, ils ne manquèrent pas à solliciter de leur côté et de représenter que monsieur de la Force ayant joui de cet honneur, il y avoit longues années, que ce seroit lui faire tort et lui donner sujet de plainte, s'il n'y étoit continué; ce que monsieur de Pardaillan ayant appris, s'en plaignit tout ouvertement à tout le monde pour le faire trouver mauvais, alléguant que monsieur de la Force auroit assez à faire en Béarn sans qu'il voulût encore avoir le commandement en Guyenne; ce qui étant su aussi par messieurs les Marquis, ils représentèrent aussi de leur côté que le dessein de monsieur de la Force étoit de laisser en Béarn son fils aîné qui avoit la survivance de ce Gouvernement, et qui étoit non-seulement agréé de tout le pays mais aussi fort aimé; qu'ainsi monsieur de la Force pouvoit être libre pour aller en Guyenne.

Mais monsieur de Pardaillan portoit tout cela si impatiemment qu'il en vint jusque-là que d'en faire parler à messieurs les Marquis de la Force et de Castelnaut par le sieur de Savignac, (qui est celui qui le tua quelque temps après), et particulièrement pour se plaindre de monsieur de Castelnaut

de ce qu'il sollicitoit contre lui; comme si les inté- 1621.
rêts de monsieur de la Force son père ne devoient pas lui être plus chers que ceux de monsieur de Pardaillan [1], ce qu'il dit à monsieur de Savignac, trouvant bien étrange qu'il s'en formalisât; mais pensant de le contenter et pour l'obliger, ils lui offrirent, autant que cela pouvoit dépendre d'eux, de le faire nommer Lieutenant Général, (quoiqu'il y en eût d'autres qui prétendoient à cette même charge), et ils étoient en assez grande considération et avoient assez de crédit et d'amis pour pouvoir faire réussir la chose. Mais monsieur de Pardaillan plein de présomption, rejeta cette proposition, se promettant toujours qu'il pourroit venir à bout de ses espérances. Cela causa quelque trouble dans le Synode, et fit que quelques-uns des principaux, pour éviter les désordres que cette nomination pourroit causer, proposèrent qu'on la remît à l'Assemblée générale, comme bien connoissante des personnes qui pourroient être employées dans cette charge; à quoi messieurs les Marquis de la Force et de Castelnaut ne s'opposèrent pas, ne faisant nulle difficulté de croire que monsieur de la Force n'y fût préféré. Ainsi la chose fut ré-

[1] M. de Boisse-Pardaillan se trouvait l'oncle par alliance de M. de Castelnaut.

1621. solue dans le Synode, et tous les mémoires dressés pour être envoyés à la Rochelle et donnés au sieur de Castelnaut, qui partit quelques jours après pour y aller; et cependant monsieur le Marquis de la Force voulut bien prendre le soin et la peine d'aller demeurer à Bergerac, tant pour y veiller à la sûreté d'icelle pendant l'absence de monsieur de Castelnaut, que pour faire avancer le travail des fortifications.

Monsieur de Castelnaut s'achemine à la Rochelle sans nulle mauvaise rencontre; or il est encore à savoir que l'ordre que ces messieurs de l'Assemblée avoient pris, c'est que tous les mois on changeoit celui qui y devoit présider, et trois jours après l'arrivée de monsieur de Castelnaut, le temps expira qu'on en devoit nommer un autre, et on lui fit cet honneur de l'élire Président.

Durant presque tout ce mois, il ne se passa rien de fort considérable, bien que les bruits de guerre augmentoient toujours. Il arriva que monsieur de Villarnoul, gendre de monsieur du Plessis-Mornay, qui avoit été ci-devant Député général à la Cour, fut envoyé de Paris à la Rochelle de la part de monsieur d'Esdiguières pour faire des propositions à l'Assemblée, les assurer des bonnes volontés du Roi, et pour les exhorter d'empêcher par leur mo-

dération que les choses ne se portassent aux extrémités. Il fut bien reçu de l'Assemblée, non sans le soupçon de quelques-uns, qu'il n'y eût été aussi envoyé à d'autres desseins, de quoi le peuple de la Rochelle fut bien plus fort persuadé; et comme c'est leur ordinaire de s'émouvoir facilement, lorsqu'ils croient qu'il se trame quelque chose à leur préjudice ou contre leur intention, ils se soulèvent et s'en vont au logis de monsieur de Villarnoul à dessein de le prendre et pour lui faire du déplaisir ; ce dont l'Assemblée étant avertie, ces messieurs vont en Corps trouver cette populace, pour leur représenter combien ces émotions étoient dangereuses et nuisibles, et pour empêcher que monsieur de Villarnoul ne tombât entre leurs mains; mais elle ne les vit pas sitôt approcher que soudain ils se retirérent, et il demeura en liberté. Quelques jours après il s'en retourna, non avec le succés qu'il s'en étoit pu promettre. 1621.

Il est encore nécessaire de représenter ici que monsieur de Favas qui étoit Député général à la Cour, au lieu de travailler aux affaires de ceux de la Religion, et de se contenter des offres raisonnables qu'on leur faisoit, se montrant difficile et pensant par là faire sa condition meilleure, n'en agréoit pas une, faisant plusieurs demandes avan-

1621. tageuses pour lui mais irraisonnables, comme d'être fait Maréchal de France, et après encore plusieurs autres. Ce que ne pouvant obtenir, il refusoit tout ce qu'on vouloit accorder en faveur de ceux de la Religion, croyant qu'on aimeroit mieux le contenter que de porter les choses dans les extrémités ; et finalement par son obstination et mauvaise conduite, il fut contraint de se retirer à la Rochelle.

Or avant de passer outre, il faut que je die quelques particularités touchant monsieur de Castelnaut dont l'une est bien remarquable : c'est que durant le mois qu'il présida en l'Assemblée, il y arriva deux choses : l'une du temps qu'on célébroit la Cène, qu'il fut averti par le Consistoire d'être le premier à se présenter à la table, et ne songeant pas que c'étoit à l'occasion de ce qu'il présidoit, et ne voulant pas être des premiers, il attendit que d'autres eussent passé ; sur cela le Président de la ville de la Rochelle, comme c'étoit sa coutume, s'avançant pour venir à la table, le ministre l'envoya arrêter par un Ancien, et quand et quand en envoya un autre à monsieur de Castelnaut pour le faire venir. C'est parce qu'il disoit qu'il y avoit une grande différence entre le Corps des Églises de France assemblées en un et le Présidial de la Ro-

chelle, si bien que cela obligea le Présidial de se 1621.
retirer et ne firent pas ce jour-là la Cène.

L'autre chose, c'est que le temps étant aussi arrivé que les bourgeois ou ceux qui sont du Conseil de la ville s'assemblent afin d'élire trois personnes, l'une desquelles devoit entrer dans la charge de Maire, la coutume étant qu'ils les présentoient au Sénéchal qui étoit pour lors monsieur de Loudrière, et il nommoit un des trois.

Le Conseil envoya des députés vers monsieur de Castelnaut qui étoit alors seul dans sa chambre; d'abord qu'il les vit, il ne put juger à quel dessein ces messieurs venoient, n'ayant pas accoutumé de recevoir de semblables visites, lorsque l'un d'eux prenant la parole, lui dit qu'ils étoient là de la part de messieurs du Corps de ville assemblés pour la nomination des trois personnes, desquels l'un d'eux devoit être choisi pour entrer en la charge de Maire, et pour le supplier d'en vouloir nommer trois, l'assurant que de ces trois, ils en porteroient les deux.

Monsieur de Castelnaut s'imagina que leur dessein étoit de déférer cet honneur à l'Assemblée et non pas à lui. Après leur avoir fait le compliment qu'il jugea à propos, il ne manqua pas à leur dire qu'il en feroit part à l'Assemblée; lorsqu'ils lui re-

1621. partirent : *Non, Monsieur, ce n'est pas à l'Assemblée que nous avons charge de nous adresser, mais seulement à vous.*

Sur quoi il se voulut excuser, alléguant qu'il y avoit si peu de temps qu'il étoit à la Rochelle, qu'il y connoissoit si peu de personnes qu'il lui seroit impossible d'en faire le choix, et qu'il les supplioit d'agréer qu'il en communiquât à l'Assemblée pour avoir leur avis.

Derechef ils lui dirent qu'ils n'avoient pas cette charge, mais que c'étoit à lui seul qu'ils avoient ordre de s'adresser.

Cet honneur rendoit confus en quelque façon monsieur de Castelnaut, attendu même qu'il ne s'est jamais su qu'ils l'eussent déféré à un autre, et quoiqu'il s'en voulût défendre, ils continuèrent à le presser et à lui dire que la Compagnie qui les avoit envoyés, l'en supplioit bien fort.

Sur quoi il leur répondit : *Messieurs, je vous demande donc encore un peu de temps.*

Ils lui dirent qu'il en useroit comme il lui plairoit, et qu'ils reviendroient le lendemain pour chercher la nomination; puis ils se retirèrent.

Monsieur de Castelnaut communique à plusieurs de ceux qu'il estimoit être capables de lui donner leur avis, et entre autres à monsieur de la Chapé-

lière, qui étoit ministre de lieu et du Corps de l'Assemblée générale, personnage de grande estime et plein d'affection pour le parti de la Religion. 1621.

Après cela donc, il donna les noms de trois des principaux bourgeois, car ils n'en nommèrent point d'autres. Le lendemain ces messieurs le reviennent trouver et lui dirent que les trois qu'il avoit nommés, avoient été portés, et qu'il ne tiendroit qu'à lui qu'il ne fît nommer Maire celui qui bon lui sembleroit, et qu'il n'avoit qu'à s'adresser à monsieur de Loudrière, et que leur Compagnie l'en supplioit encore.

De quoi il se trouva encore plus empêché ne sachant comment monsieur de Loudrière pourroit prendre la prière qu'il lui en feroit, ni s'il trouveroit bon qu'il lui en parlât. Néanmoins, comme monsieur de Loudrière étoit de ses amis, le sieur de Castelnaut l'alla voir le matin que ces messieurs du Conseil de ville lui devoient porter la liste pour faire l'élection, et il prit occasion de l'entretenir sur ce sujet, lui disant qu'il savoit bien ceux qu'on devoit lui présenter, et s'il vouloit, qu'il les lui nommeroit.

Monsieur de Loudrière, après lui avoir demandé comment il le savoit, lui dit ensuite que si le Président de la Rochelle en étoit un, en ce cas il étoit

1621. obligé de le nommer, la Reine l'ayant engagé à cela.

A quoi monsieur de Castelnaut lui répondit qu'il n'en étoit pas, et qu'il le savoit bien, puis les lui nomma. Lors monsieur de Loudrière lui dit que si cela étoit, il nommeroit de ceux-là celui qui lui plairoit.

Monsieur de Castelnaut lui rendant ses très-humbles remercîments, le supplia de vouloir nommer monsieur de Serbiers qui étoit neveu de monsieur de la Chapélière, et personnage capable et duquel on se promettoit qu'il exerceroit fort bien cette charge, car avec cela on l'estimoit fort soldat; mais il ne répondit pas à la bonne opinion qu'on avoit de lui et fut soupçonné de ne pas s'employer aux affaires comme il pouvoit et devoit. Monsieur de Loudrière promit au sieur de Castelnaut que s'il étoit dans la liste, qu'il le prendroit, ce qu'il fit en effet.

Il y a encore ceci à considérer : c'est que le premier jour de la nomination, le Sénéchal marche devant le Maire, et s'asseoit avant lui à table, car selon la coutume, le Maire fait un grand festin; mais le second jour et tout le reste de l'année, le Maire marche devant le Sénéchal. Toute l'Assemblée générale y fut conviée durant deux jours, où

il y eut une grande quantité de monde et où il se fit une très-grande dépense. 1621.

Peu de jours après monsieur de Favas ayant été congédié de la Cour, arriva à la Rochelle tout malade et mélancolique, et avec cela bien étonné; comme il étoit malcontent, il déguisoit au mieux qu'il put les affaires et tâchoit à échauffer les esprits et à les porter à prendre les armes le plus qu'il pouvoit, dessein qu'il avoit eu de longue main. Ceux qui ne savoient pas ce que c'est que la guerre, louoient fort cette passion en lui, l'attribuant à zèle et affection pour le parti de ceux de la Religion, outre que personne n'avoit cette particulière connoissance qu'il avoit toujours préféré ses intérêts au bien et au repos de ceux de la Religion.

Il fut élu ensuite des Généraux et autres Officiers pour toutes les autres provinces, non sans le mécontentement de force personnes qui y prétendoient.

Mais comme ce n'est pas notre dessein de nous étendre sur toutes les particularités de ce qui s'est passé dans le Royaume, nous dirons seulement que monsieur de Montpouillan étant retourné à la Cour, messieurs de Luynes s'opposèrent toujours à son rétablissement auprès du Roi, quoique sa Majesté témoignât en toute rencontre qu'elle avoit toujours

1621. une affection particulière pour lui, ce qui obligeoit d'autant plus ces messieurs à le vouloir éloigner; ils se servirent encore de ce prétexte des remuements qui commençoient à se fomenter partout, pour le chasser une seconde fois de la Cour, si bien qu'il fut contraint d'aller trouver monsieur de la Force qui étoit à Bergerac.

Avant que le mois ne fût fini que monsieur de Castelnaut présidoit en l'Assemblée de la Rochelle, voici monsieur de Rohan qui y arrive, comme aussi monsieur de la Trémouille et quelques autres, et de tous côtés, toutes choses commencent à se préparer à la guerre. Monsieur de Castelnaut apprend comme quoi monsieur de la Force avoit été contraint d'abandonner le Béarn, et qu'il s'étoit retiré à Bergerac, ce qui l'obligea à demander son congé à messieurs de l'Assemblée afin de l'aller trouver et de se rendre à son Gouvernement de Bergerac, ce qu'elle lui accorda, jugeant être nécessaire et à propos. Il part donc pour s'y en retourner et lors on commençoit à dire que très-assurément le Roi venoit assiéger Saint-Jean et que pour cet effet les troupes s'avançoient déjà; le sieur de Castelnaut eut le bonheur de se conduire heureusement pendant son voyage.

Mais pour représenter mieux toutes choses,

cette particularité est encore remarquable : c'est 1621.
que monsieur de Pardaillan s'étoit comme saisi de Sainte-Foi, ayant de longue main eu ce dessein, et avoit travaillé à s'acquérir les bonnes volontés de ceux du lieu, en étant voisin, et monsieur de Théobon aussi, n'y ayant personne qui s'y opposât, quoique durant les premières guerres de ceux de la Religion, monsieur de la Force en eût été fait Gouverneur par le feu Roi; mais cette ville n'étant pas du nombre des places de sûreté, il avoit été facile à monsieur de Pardaillan de s'y installer; il avoit eu aussi certaine connoissance comme quoi monsieur de la Force venoit d'être nommé Général dans la province, ce qu'il ne pouvoit supporter, et pour lors il faisoit sa demeure à Sainte-Foi afin de s'en mieux assurer.

CHAPITRE II.

1621.

SOMMAIRE.

Synode de la Basse-Guyenne à Bergerac. — Pardaillan réunit une Assemblée schismatique à Sainte-Foi. — Les députés de la Rochelle se rendent à Bergerac. — Ils apportent les nominations des Chefs avec les Commissions pour lever des troupes. — M. de la Force Général de la province. — M. de Pardaillan Lieutenant-Général. — Il refuse, méconnoît le Synode de Bergerac, et désobéit à l'Assemblée de la Rochelle. — Rohan tente vainement de le réconcilier avec M. de la Force, qui lui propose le commandement du Bas-Agénois. — Siége de Saint-Jean-d'Angely. — Mort de Hautefontaine. — La garnison corrompue, Soubise est contraint à capituler. — Le Marquis de Châteauneuf rend Pons au Roi. — Pardaillan envoie Malleret offrir à S. M. de lui livrer Sainte-Foi et Bergerac. — La Force nomme le sieur de Panissault son Lieutenant-Général. — Les habitants de Bergerac appellent à leur secours M. de la Force. — Il fait travailler à leurs fortifications. — Nouvelles pratiques de Pardaillan. — Trahisons et manœuvres de Panissault à Bergerac. — Le Maire et l'un des Baillifs, ses complices. — Arrivée du Roi à Coutras. — Résolution des bourgeois de Bergerac. — Ils jurent de se bien défendre. — L'approche du Roi les fait changer subitement. — Inutiles efforts de M. de la Force pour les ramener. — Assez puissant pour les contraindre, il se détermine à se retirer. — Panissault avertit le Roi qu'il peut le faire saisir à son passage. — La Force quitte Bergerac avec toute sa famille, et déjoue cette perfidie. — Consternation des habitants. — La Force se rend à Monflanquin. — Le Marquis de la Force va à Clairac. — M. de la Force, avec les sieurs de Castelnaut et de Tonneins, s'arrête à Tournon. — Dangers qu'il court pour arriver à Caussade. — Le Marquis de la Force ne pouvant décider les habitants de Clairac à soutenir un siége, rejoint le sieur d'Eymet à Tonneins-dessus. — Ils échouent également

par la défection du Gouverneur de Tonneins-dessous. — Le Roi s'achemine à Sainte Foi et à Bergerac. — Reddition de Nérac. — Le Comte de Bourgfranc va trouver M. de la Force à Caussade. — Il cherche à lui interdire l'entrée de Montauban. — Mauvais procédés des habitants à l'égard de M. de la Force, qui ressent vivement cette nouvelle disgrâce.

1621. Mai. Quelques jours après son arrivée à Bergerac, monsieur de Castelnaut avoit donné connoissance qu'au premier jour l'Assemblée générale enverroit des députés, lesquels porteroient la nomination de ceux qui devoient commander dans les provinces, avec des Commissions[1] pour faire des levées de gens de guerre; le Synode de la Basse-Guyenne fut convoqué à Bergerac, où la plus grande partie de ceux de la Religion et des principaux se trouvèrent, hormis quelques-uns sur qui monsieur de Pardaillan avoit du crédit, et qu'il obligea au contraire de se rendre à Sainte-Foi, poussé par son ambition et par ce moyen faisant un schisme et une division qui causa bien du mal, tant dans la province

[1] Les Commissions de l'Assemblée de la Rochelle pour lever des gens de guerre ou pour les charges et emplois civils, étaient scellées d'un grand sceau de cire rouge, sur lequel on voyait un ange tenant d'une main un livre l'Évangile, et appuyé de l'autre sur une croix; une femme nue était à ses pieds, avec cette légende : *Pro Christo et Rege.*

qu'ailleurs, et qui fut la principale cause de la ruine d'icelle. 1621

Voilà que monsieur de Veilles[1] et un Pasteur, députés de l'Assemblée générale, arrivent à Bergerac portant les Commissions susdites, lesquels furent reçus le mieux qu'ils eussent pu désirer, et trouvèrent tout le Synode très-disposé à suivre les ordres de messieurs de la Rochelle.

Et après avoir donné la Commission de Général à monsieur de la Force en présence de tous, outre la lettre qu'il en reçut, ils lui dirent encore qu'ils étoient chargés par l'Assemblée de lui témoigner les ressentiments qu'elle éprouvoit du mauvais traitement qui lui avoit été fait en Béarn, et du préjudice que toutes les Églises en recevoient, le priant de croire qu'elle l'auroit toujours en grande considération, et embrasseroit avec affection tous ses intérêts, s'assurant aussi qu'il continuera à témoigner son zèle et affection à la gloire de Dieu, et

[1] Il était Gentilhomme et frère du Baron de Veilhac. Au commencement de l'année, il avait été député de Montauban à la Rochelle; il reçut un commandement durant le siége de cette ville; mais trahissant ses concitoyens, il passa dans le camp du Roi, et contribua, par la connaissance qu'il avait des localités, à diriger les travaux des assiégeants. Il ne tarda pas à être puni de ses perfidies, car en 1622, ayant voulu livrer un bastion de Montauban au Duc de Vendôme, il fut tué d'une mousquetade dans une rencontre de nuit, par des soldats de la ville qui escortaient un convoi de blé.

1621. pour le maintien de ses Églises grandement persécutées, le priant de vouloir mettre dans la province l'ordre qu'il jugera nécessaire pour la conserver.

Mais ils furent bien étonnés d'apprendre la division que monsieur de Pardaillan causoit; ils se disposèrent à l'aller trouver à Sainte-Foi, et lui portèrent la Commission de Lieutenant Général dans la province, pour lui représenter combien la dissention pouvoit être préjudiciable, non-seulement à la Basse-Guyenne, mais généralement à tous ceux de la Religion en France. Il voulurent lui persuader de venir à Bergerac avec tous ceux qu'il avoit assemblés là, mais ils le trouvèrent fort obstiné et bien éloigné d'accorder ce qu'on lui demandoit, témoignant non-seulement de se vouloir désunir de monsieur de la Force, comme aussi des résolutions qui avoient été prises au Synode de Bergerac, mais même de celle de l'Assemblée de la Rochelle, et il refusa la charge de Lieutenant Général qu'elle lui avoit envoyée, poussé à cela, tant par le sieur de Panissault par les avis duquel il se gouvernoit, que par le lieutenant général de Bergerac, nommé Charon, et par les sieurs de Malleret et de Penchat.

Il arriva encore qu'en ce temps-là monsieur de Rohan qui avoit été nommé Général en Languedoc,

passant par Bergerac pour s'y en aller, fut dans 1621.
l'assemblée du Synode, et ils conférèrent de toutes choses, mais particulièrement avec monsieur de la Force; jugeant bien ainsi que lui, combien cette division et mésintelligence que monsieur de Pardaillan causoit, porteroient un grand désavantage et beaucoup de désordre parmi ceux de la Religion, monsieur de Rohan voulut encore tâcher de le ramener et de l'engager à une réunion et bonne intelligence; et monsieur de la Force qui a toujours préféré le bien public à ses intérêts, pensant obliger monsieur de Pardaillan et le convier par là à revenir, lui fit offrir par monsieur de Rohan, qu'il lui laisseroit la province du Bas-Agenois pour y commander en chef.

Mais comme monsieur de Pardaillan apprit que monsieur de Rohan le venoit trouver, il s'absenta de Sainte-Foi, ce qui n'empêcha pas monsieur de Rohan de faire assembler la Jurade dudit lieu, pour les exhorter de se mettre en bon devoir et être bien unis et de bonne intelligence avec leurs voisins; le sieur de Montpouillan étant allé avec lui, voulut dire que c'étoit le seul moyen de pouvoir subsister et se conserver : sur quoi monsieur de Théobon (qui étoit présent, et qui avec monsieur de Pardaillan, tenoit en quelque façon les habitants assu-

1621. jettis, ce dont ils témoignoient ne pas être contents), appréhendant que leur venue et leurs discours n'apportassent quelque changement à l'autorité que lui et son beau-père avoient usurpée, prit la parole, et n'osant s'attaquer à monsieur de Rohan, se piqua mal à propos contre monsieur de Montpouillan; mais le sieur de Rohan apaisa le tout, bien qu'il n'eût pas fallu presser ceux de Sainte-Foi pour dire à monsieur de Théobon de se retirer, trouvant mauvais ce qu'il avoit fait.

Ainsi monsieur de Rohan s'en retourna sans avoir rien fait et fort mal édifié; cependant avec monsieur de la Force, ils vont faire un tour à Clairac, où ayant encore assemblé beaucoup de monde et des principaux, ils envoyèrent de nouveau prier le sieur de Pardaillan, et par quelques gentilshommes de ses parents, de s'y vouloir rendre pour tâcher encore à le ramener et le disposer à une bonne union; mais il leur fut impossible de le lui persuader, et n'y gagnèrent rien; c'étoit une humeur qui ne fléchissoit pas aisément, et de plus les puissants et mauvais esprits qu'il avoit près de lui, n'étoient pas pour lui conseiller quelque chose de bon, et selon que son devoir et sa conscience l'y obligeoient[1]. . . . .

[1] Nous avons supprimé ici la rencontre de M. de Vignoles par

Il est encore nécessaire de représenter ici que 1621. 16 juin.
tandis que le Roi tenoit assiégé Saint-Jean, le sieur de Hautefontaine[1] y fut tué; c'étoit celui qui principalement agissoit et ordonnoit de toutes choses, et monsieur de Soubise ainsi que tous les autres Seigneurs qui étoient dedans la place, se reposant entièrement à sa bonne conduite, et il est à croire que s'il eût vécu, le Roi ne fût pas si facilement venu à bout de ce siége que de ceux qui étoient les principaux en icelui, et qui avoient le commandement à un quartier, et qui tous les jours étoient sollicités à se vouloir rendre avec mille belles promesses. Enfin *les louis* surent persuader, et ils commencèrent à traiter même au déçu de monsieur de Soubise; les choses en vinrent si avant que n'y voyant plus de remède, il fut contraint lui-même à 23 juin.
consentir.

Rohan et la Force; la prise de Caumont, par la Force, et le siége de cette ville, par le Duc de Mayenne. M. de Castelnaut, qui n'avait assisté à aucun de ces événements, reproduisait presque textuellement le récit qu'en fait son père. Voir les *Mémoires de la Force*, tome II, depuis la page 133 jusqu'à la page 145.

[1] Tallemant des Réaux dit qu'il était fils d'un bourgeois de Paris, Huguenot, nommé Durand, qui s'était retiré à Genève à cause de la persécution. Hautefontaine avait étudié les lettres, et ayant disputé à Leyde une chaire de philosophie à du Moulin, célèbre pasteur, vaincu par lui, il le battit. Il avait été gouverneur de Rohan et de Soubise, qui ne juraient que par lui. « *C'estoit leur Jupiter Hamon, leur Oracle de Delphes, en un mot, ils n'entreprennoient rien* ILLO INCONSULTO. » (*Mercure François*, tome VII, p. 552.)

1621. Et soudain après le Roi part et s'en va à Pons, lequel le Marquis de la Caze qui en étoit Gouverneur, avoit quitté, pour n'avoir pas pu obtenir le commandement qu'il avoit désiré de ceux de l'Assemblée générale, qui y envoyèrent le Marquis de Châteauneuf.

Celui-ci y étant, et ne trouvant pas la place en état de pouvoir se défendre et de résister au Roi
28 juin. qui venoit l'attaquer, fit aussi son traité et la rendit. Le bruit se répandit alors que sa Majesté s'en venoit droit en Guyenne avec toute son armée et sans s'arrêter; cela alarma beaucoup de monde.

Il est à savoir encore que pendant ce temps-là monsieur de Boisse-Pardaillan avoit aussi envoyé le sieur de Malleret vers le Roi pour faire sa condition, et particulièrement pour l'obliger de venir en Guyenne et s'assurer qu'il n'y trouveroit pas de résistance, ayant gagné les principaux de la province et même des villes, en détournant les uns d'aller trouver monsieur de la Force, et les autres de le recevoir. Le sieur de Pardaillan faisoit encore dire à sa Majesté qu'elle ne devoit pas douter que ceux de Bergerac, les voyant approcher, ne se réunissent même sous son obéissance, car pour cet effet il y avoit pratiqué et disposé beaucoup de monde, et qu'aussi tous les principaux de la No-

blesse qui avoient fait d'abord tant les échauffés, 1621.
s'étoient refroidis, et au lieu de mettre en campagne des gens de pied comme ils l'avoient promis, chacun se tenoit dans sa maison sans rien faire.

Et comme le Roi ne manquoit pas d'avoir des gens de tous côtés pour gagner tout le monde et les persuader, en ayant même envoyé vers monsieur de la Force, et tâchant à leur faire accroire qu'il n'en vouloit pas à la Religion, et qu'il ne désiroit rien innover parmi eux, mais qu'il vouloit les maintenir et faire jouir de la liberté des Édits; qu'il ne demandoit qu'obéissance, et que les villes seroient conservées dans leurs libertés et priviléges, cela fut cause en partie du refroidissement de plusieurs, et que presque toutes les villes députèrent vers sa Majesté, pour l'assurer que moyennant les conditions qui leur étoient offertes de sa part, qu'ils mettroient les armes bas, et seroient toujours prêts à le reconnoître et à lui obéir.

C'est ce qui avoit obligé monsieur de la Force, se voyant abandonné de la plupart, de faire solliciter le sieur de Panissault de se vouloir ranger auprès de lui; et pour l'y obliger lui fit offrir la Lieutenance Générale de la Basse-Guyenne. Lui qui étoit ambitieux, et jugeant même que cela ne lui pouvoit être qu'avantageux pour mieux venir à bout de ses

1621. desseins et lui en faciliter les moyens, ne manque pas d'accepter cette condition et d'aller trouver à Tonneins le sieur de la Force.

Juillet. Et tandis que celui-ci étoit occupé vers la Garonne à cause du siége de Nérac, travaillant toujours à leur donner toute l'assistance qu'il lui seroit possible, ceux de Bergerac envoient vers lui pour le supplier de vouloir venir en toute diligence, lui donnant avis comme quoi la ville de Saint-Jean s'étoit rendue, et comme quoi le Roi y étoit entré, et que ceux de Pons faisoient aussi leur traité. Ce qui donna un grand étonnement partout, et obligea monsieur de la Force de s'en venir à Bergerac qui faisoit lors la tête, car les villes de Castillon et de Sainte-Foi avoient déjà fléchi aux persuasions du sieur de Pardaillan, et par les menées et divers voyages qu'avoient faits sur ce sujet, de la part dudit sieur de Pardaillan, les sieurs de Malleret et de Penchat, continuant toujours de donner les mêmes assurances au Roi, et qu'il ne trouveroit pas de résistance, et particulièrement de l'obéissance de tout le Bas-Agénois.

Cependant le travail des fortifications de Bergerac se redouble à la vue de monsieur de la Force. Il demande aux personnes de qualité et à nombre de capitaines particuliers qui lui avoient promis

assistance et à qui il avoit donné de l'argent pour faire des troupes, d'avoir à se rendre à Bergerac; et par le rôle qu'il en avoit fait, cela se montoit à six mille hommes, et faisoit état qu'au moins il en auroit quatre mille. Tout cela lui manqua, répondant que la prompte reddition de Saint-Jean et de Pons et l'acheminement du Roi avoient donné telle épouvante, qu'ils ne pouvoient faire marcher les soldats. 1621.

Ceux de la Garonne et Haut-Agénois, où est le plus grand nombre d'hommes, chacun vouloit garder ses places, ils s'occupoient même à celles qui n'étoient de nulle considération ni importance; et ceux qui s'en étoient attribué le commandement, n'avoient d'autre dessein que de pilloter et lever quelques contributions durant la guerre. Les affaires n'étoient pas si bien établies que ceux qui avoient l'autorité dans la province, pussent remédier à tous ces inconvénients et désordres, et tout le Bas-Agénois [1] étoit si fort pratiqué par monsieur de Pardaillan, et ceux d'entre eux qui se trouvoient encore de bonne volonté, étoient tellement menacés qu'on ne put avoir personne. Le sieur de Par-

[1] Dans une autre copie, au lieu du Bas-Agenois il se trouve : *Sainte-Foi, Castillon, Montravel et Gensac étoient tellement pratiqués, etc.*

1621. daillan continuant ses pratiques, ne laissa nulle ville de Guyenne vers laquelle il n'envoyât et surtout aux Gouverneurs de Monflanquin, Tonneins-dessous, Tournon, Puymirol et Clairac, donnant assurance à tous que le Roi ne demandoit qu'obéissance et n'en vouloit nullement à la Religion, mais à monsieur de la Force et à sa Maison; leur promettant encore de la part de sa Majesté de les faire jouir de toutes les offres qui leur avoient été faites.

Le sieur de Panissault qui de longue main étoit gagné et de la cabale de monsieur de Pardaillan, et qui voyoit la chance tournée, ne bougeoit cependant d'auprès de monsieur de la Force, faisant le bon valet et ayant par ce moyen plus de commodité de le trahir. Il avoit beaucoup d'amis dans Bergerac, ayant demeuré toute sa vie parmi eux, et qui déféroient beaucoup à ses opinions, il étoit en outre assisté des amis du lieutenant-général Charon, cette maison d'ancienneté ayant toujours été ennemie de monsieur de la Force, et qui avoit une puissante et forte cabale à cause d'une continuelle division que de tout temps il y avoit eu entre lui et les Baillifs de Bergerac, particulièrement avec l'un d'eux nommé Gast, au sujet de leurs charges et de l'élection des Maires et Consuls qui étoient à

présent à la disposition du Baillif. Ledit sieur de Panissault se servoit de tous ces moyens pour persuader à ceux de Bergerac le mauvais état auquel ils se trouvoient pour pouvoir résister, et que s'ils ne songeoient promptement à eux, qu'ils étoient tous perdus, et que le Roi ne venoit là que pour attraper monsieur de la Force, ce qui seroit cause de leur ruine; souvent même il parloit trop librement devant les habitants, mais à dessein, représentant à monsieur de la Force la foiblesse de la ville, le peu de gens qu'il avoit pour la défendre, et l'impossibilité à pouvoir résister, et avec cela ledit Panissault faisant toujours bonne mine et se montrant bien résolu à bien faire. 1621.

Nous dirons encore auparavant ceci qui est considérable, c'est que le Baillif de Bergerac homme violent qui avoit paru tant échauffé (en qui le sieur de Castelnaut avoit une particulière confiance, et qu'il avoit toujours maintenu et soutenu contre ses ennemis, ne faisant rien sans le lui communiquer,) voyant le Roi approcher et le peu de résistance qu'il avoit trouvée aux places qu'il avoit voulu attaquer, et que presque toutes celles de la province étoient disposées à lui rendre obéissance, et avant ce temps-là le sieur de Bourdeille, Sénéchal et Gouverneur de Périgord, l'ayant fait solliciter, enfin je ne sais

1621. par quelle lâcheté et perfidie, et pour la crainte de perdre sa charge, la paix venant à se faire, sachant bien d'ailleurs que le lieutenant-général Charon ne s'y épargneroit pas, bref ledit Baillif prêta l'oreille aux propositions qu'on lui faisoit, et souvent depuis il donna rendez-vous à une sienne métairie, qu'il avoit près de Bergerac, à celui que monsieur de Bourdeille envoyoit vers lui, et on ne soupçonna jamais ses allées et venues, car on se fioit trop à lui, et c'étoit durant les moissons.

Mais comme ledit Baillif ne s'assuroit pas bien aux promesses que le sieur de Bourdeille lui faisoit faire, il retira des seings du Maire, son cousin, nommé Tireguan (jeune homme qui avoit été mis là par lui pour en mieux disposer à sa volonté), et de quelque autre des Consuls, et envoya un certain Lafargue, marchand, vers le Roi, pour l'assurer de sa fidélité et affection et des moyens qu'il avoit de lui rendre service à cause du grand pouvoir et crédit qu'il avoit dans Bergerac, à l'aide duquel il obligeroit les habitants à recevoir sa Majesté. Et il eut ce bonheur qu'il ne fut jamais découvert, ni même soupçonné.

Ainsi tous contribuent à leur malheur et traversent les bons desseins du sieur de la Force, et détournent les volontés des bien affectionnés. Le

sieur de Panissault représente à monsieur de la Force qu'il ne se doit pas fier aux habitants de qui dépendoit la principale force, et que tandis qu'il s'amusera à défendre les bastions qui sont hors l'enceinte des murailles de la ville, que les habitants pour faire leur paix, lui fermeront la porte et le laisseront perdre avec toute sa famille. Et comme il étoit bien rusé et plein d'inventions, ce n'étoit que pour l'obliger à se retirer, et sous l'espérance qu'il en seroit après le maître et que toutes choses dépendroient de lui. En outre il fait en sorte de porter les habitants à donner une montre aux soldats étrangers, faisant semblant de les vouloir convier par ce moyen à mieux faire leur devoir, et travailler aux réparations et parachèvement des fortifications. Mais il faut croire que son dessein étoit d'en faire voir plutôt le petit nombre, car il ne s'en trouva d'étrangers qu'environ huit cents, tous du régiment du sieur de Castelnaut, et trois compagnies qui étoient du régiment du sieur de Montpouillan, car on n'y comprenoit pas ceux qui étoient de Bergerac ou du voisinage. 1621.

Nous oublions à dire que souvent monsieur de la Force avoit assemblé les habitants en Jurade à la Maison de Ville et même dans le temple, parce qu'ils se vouloient assurer qu'il ne les abandon-

1621. neroit pas et demeureroit avec eux, et vouloient qu'il leur en donnât sa foi et sa parole, à cause qu'on les avoit voulu persuader qu'il les quitteroit et ne s'engageroit pas dans un siége, ce que le sieur de la Force leur promit absolument et par même moyen aussi il vouloit être assuré de leurs intentions et volontés, afin de les disposer à se pourvoir des choses nécessaires pour leur défense et conservation. Et quoique souvent il leur eût promis de demeurer avec eux, à diverses fois encore, ils le lui firent jurer et promettre, témoignant aussi de leur côté et l'assurant avec une grande résolution que pourvu qu'il demeurât avec eux, qu'ils se feroient tous ensevelir sous leurs bastions plutôt que de se rendre et l'abandonner.

En ce temps, la nouvelle arrive que le Roi est à Coutras; soudain plusieurs des habitants et des plus affectionnés prient le sieur de Castelnaut, leur Gouverneur, de vouloir bien faire assembler la Jurade et qu'ils désirent encore parler à monsieur de la Force ayant à lui représenter des choses qu'ils jugent nécessaires pour leur conservation. Le sieur de la Force s'en va à la Jurade, les assure encore de nouveau que s'ils continuent dans leur résolution de se vouloir bien défendre, qu'il mourra avec eux et qu'il ne faut pas douter que si le Roi

apprend qu'ils sont bien résolus, qu'il ne viendra 1621.
pas à Bergerac, n'y ayant pas d'apparence qu'avec une armée fatiguée et venant d'un siége qui a beaucoup coûté, on aille en entreprendre un autre bien plus difficile; se promettant par la connoissance qu'il a aux affaires, que quand on l'entreprendroit, qu'on n'en sauroit même venir à bout, et que quoique leurs fortifications soient imparfaites, elles sont néanmoins capables pour se bien défendre; qu'il ne faut point aussi qu'ils appréhendent sur le petit nombre de soldats; que chacun faisant bien son devoir, qu'ils sont assez, et qu'il ne falloit pas douter qu'il s'y en jetât bon nombre encore.

Tous d'une voix crient qu'ils sont résolus à se bien défendre et pour cet effet qu'ils ne veulent rien épargner, et que plutôt que de se rendre qu'ils périront tous; qu'ils supplient seulement monsieur de la Force de vouloir pourvoir à ce que les bleds nouvellement amassés et qui sont encore à la campagne et dans les métairies, soient portés dans la ville; qu'il y a aussi quantité de vin, de bestial et autres choses; qu'ils le supplient d'ordonner des gens à ce que tout cela soit conduit dans la ville, tant pour empêcher que les ennemis ne s'en prévaillent qu'à cause de la commodité que cela leur apportera.

1621. Monsieur de la Force trouve cela très à propos. Après cette supplication, ils lui en firent une autre, le priant que ce qu'on ne pourra faire conduire, de vouloir bien en faire faire le dégât et surtout de faire rompre certains moulins qui étoient ès environs de la ville, de vouloir aussi contraindre et faire venir plusieurs paysans pour leur servir de pionniers et faire leur travail durant le siége, et d'apporter les ferrements qu'ils trouveroient.

Pour le dégât, le sieur de la Force n'approuva pas qu'on y dût encore mettre la main, cela se pouvant même faire à la vue de l'ennemi, et qu'il y auroit assez de temps si l'on savoit que le Roi s'approchoit. A toutes ces résolutions pas un bourgeois ne fut contredisant; monsieur de la Force commanda à son fils de Castelnaut d'ordonner tant de la cavalerie que des gens de pied pour mettre à exécution ce qui avoit été résolu. Il fait préparer quatre troupes pour sortir à la pointe du jour. Voilà que sur la mi-nuit quelques sentinelles et ensuite le corps de garde tirèrent quelques mousquetades, ce qui donna une très-grande alarme, tellement que monsieur de Castelnaut y accourut, et avant que tout fût apaisé, voyant le jour s'approcher, et pour ne pas se détourner de certains affaires nécessaires à quoi il s'occupoit, il envoie les

clefs à un consul nommé Deville pour ouvrir les portes. Quelque temps après monsieur de Castelnaut passant à la place et y trouvant ceux qu'il avoit ordonnés de sortir, leur demanda pourquoi ils n'alloient? Ils lui répondirent que les portes n'étoient pas ouvertes. Il commanda à un bourgeois et à un des siens d'aller dire au Consul qu'il eût à les ouvrir. Mais bientôt après voilà le Consul accompagné du lieutenant particulier, du Baillif et d'une douzaine des principaux bourgeois qui disent au sieur de Castelnaut qu'avant que ces gens qu'il avoit ordonnés, n'allassent à la campagne où ils feroient mille désordres à leurs métairies, ils désiroient parler au sieur de la Force, et qu'ils s'obligeroient de faire porter leurs bleds et autres denrées, et mener leur bétail sans qu'on y envoyât. 1621.

Monsieur de Castelnaut se voulant du tout rapporter à l'autorité de monsieur de la Force, les conduit à son logis, où ils se trouvèrent bien une vingtaine. Là ils représentèrent la même chose à monsieur de la Force, lequel leur dit qu'il n'étoit plus temps de marchander, que le Roi étoit trop près et qu'il falloit seulement songer à se bien défendre et à se mettre en état pour cela.

Soit durant la demande que faisoit le lieutenant particulier, soit durant la réponse de monsieur de

1621. la Force, il lui prit un si grand tremblement qu'il ne se pouvoit davantage témoigner et de son appréhension et de ce qu'ils avoient comploté ensemble, car il ne faut pas douter que tous ceux-là durant la nuit ne se fussent assemblés et qu'ils n'eussent déjà conféré et résolu ce qu'ils firent peu après.

Le sieur de la Force leur dit encore qu'il étoit très-aisé de les contenter en cela, bien que lorsqu'on avoit pris une résolution, il étoit dangereux de la changer; qu'il leur avoit été libre de dire leur avis lorsque la chose avoit été proposée et résolue, et qu'il avoit cru que d'eux-mêmes, ils se porteroient à faire conduire leurs commodités dans la ville sans qu'on fût obligé de le faire faire par d'autres.

Monsieur de Castelnaut qui connoissoit ces gens-là mieux que monsieur de la Force, voulut bien faire reconnoître qu'il appréhendoit que ceci peut-être ne fût plutôt quelque espèce de froideur ou changement de volonté ou de résolution à ne pas se vouloir défendre que toute autre chose; il leur dit qu'il les supplioit de considérer à quoi ils avoient engagé monsieur de la Force, lequel hasardoit entre leurs mains et son honneur et sa vie, et celle de ses enfants; que la confiance qu'il prenoit d'eux et l'affection qu'il leur avoit témoignée

de longue main, l'avoient obligé à tout quitter et 1621.
abandonner à leur prière pour les venir assister, et que cela les devoit d'autant plus obliger à ne lui manquer de parole, et qu'il y en avoit là qu'il savoit bien, qui ne se soucioient guère de ce qui pourroit arriver, se confiant que par l'assistance et entremise de monsieur de Pardaillan[1] et de Charon, lieutenant général de Bergerac, et d'autres leurs parents et amis, qui étoient hors la ville, qu'ils feroient conserver leurs personnes et leurs biens; que si telle étoit leur intention ou confiance, que ce seroit grandement tromper monsieur de la Force, et qu'ils ne devoient pas l'abuser.

Sur quoi ils repartirent n'y avoir jamais songé, qu'ils aimeroient mieux mille fois mourir que d'avoir fait une telle lâcheté, et qu'il ne se trouveroit point de bourgeois dans la ville qui exposassent plus librement leur vie pour leur conservation, qu'ils ne le feroient.

Monsieur de la Force en les flattant, leur dit qu'il s'en assuroit, et tâcha à leur persuader qu'il ne falloit qu'avoir une bonne résolution, et qu'avec l'aide de Dieu, il les conserveroit.

[1] Dans le manuscrit déjà cité, il se trouve cette variante : *De M. de Pardaillan et de ceux de sa faction, comme de Charon, lieutenant général, de Prioteau, procureur du Roi, de Gilet et quelques autres qui étoient hors la ville*, etc.

1621. Cependant monsieur de la Force avoit commandé au sieur de Belsunce, accompagné de sept ou huit hommes bien montés, ayant seulement leurs cuirasses, d'aller battre l'estrade du côté de Puynormand et de Coutras pour apprendre des nouvelles et le tenir averti de la route que le Roi prendroit, et si les troupes s'avançoient du côté de Bergerac, ce que ne croyoit pas monsieur de la Force, car on tenoit pour résolu que le Roi s'en iroit à Bordeaux, et qu'avant rien entreprendre, il vouloit avoir une connoissance plus certaine de l'état des affaires.

Sur cela le sieur de Castelnaut congédia les gens de guerre et retourna au travail des fortifications. Le Marquis de la Force y faisoit aussi travailler avec grand soin et faisant faire un bastion à ses dépens par ceux de la terre de la Force; monsieur de Castelnaut donnoit aussi son argent aux travailleurs, ne pouvant plus obliger à y venir les paysans du voisinage qui tous avoient quitté.

Mais environ une heure après midi, voici que les mêmes qui avoient été le matin au logis du sieur de la Force, et qui avoient promis de si bien faire, le reviennent trouver pour lui représenter le mauvais état de leurs fortifications, le petit nombre qu'il y avoit de gens de guerre pour se pouvoir défendre,

lui alléguant que lui-même, ils lui avoient ouï dire 1621.
qu'il falloit quatre mille hommes pour défendre cette place; qu'à grand'peine d'uns ou d'autres s'en trouveroit-il la moitié.

Le Baillif qui tous les jours se voyoit à une sienne métairie avec un gentilhomme du sieur de Pardaillan, et traitoit des moyens de faire en sorte que la ville se rendit, ajouta qu'il n'y avoit pas de poudres dans la ville, qu'il n'y en avoit pas cinquante quintaux. Sur quoi monsieur de la Force lui dit : *Vous m'avez toujours assuré qu'il y en avoit deux cents quintaux, et que les bourgeois en avoient bien encore autant.* Et de cela il est vrai qu'il n'y en avoit guères à dire, mais le Baillif repartit que la réputation de la ville l'obligeoit à en parler de cette façon, et ajouta à tout cela qu'il lui sembloit, vu leur mauvais état, qu'il vaudroit mieux qu'ils obéissent et se soumissent à la clémence et miséricorde du Roi, que non pas, y étant contraints, de voir l'entière ruine de leurs personnes, de leurs familles et de leurs biens.

Le sieur de la Force ne put souffrir cette harangue, et leur dit encore : *Il n'est plus temps ; le Roi est à votre porte, si vous ne vous résolvez point à vous défendre, quelle condition espérez-vous avoir? Au reste, quoiqu'on vous promette, on ne vous le tiendra*

1621. *pas, et au premier jour vous aurez ici une garnison et une citadelle, et par conséquent l'entière ruine de votre ville, au lieu que si vous vous résolvez à vous défendre, j'oserois gager ma vie que le Roi n'y viendra pas ; vous savez que si Pons eût tenu, que le Roi ne fût pas venu en ce pays ; ni même sans les assurances qu'ont données messieurs de Pardaillan et Charon, que vous ne soutiendriez pas un siége, sans doute que le Roi ne se fût pas approché et qu'on eût recherché des moyens de paix ; le Connétable de Luynes croyant en avoir assez fait que d'avoir pris Saint-Jean, pour s'installer en sa charge et faire parler de lui. Pour vos fortifications, reposez-vous-en sur moi, il n'y a pas grand' chose à faire, et même ils ne me sauroient empêcher de les mettre en état. Pour des hommes, nous en avons assez. Des munitions, je m'assure qu'il s'en trouvera bon nombre et que nous en aurons de reste, outre qu'il y a toujours moyen d'en faire.*

Et il est vrai de dire qu'il y avoit déjà un moulin dressé et qui travailloit à cela, comme aussi des fondeurs qui faisoient de l'artillerie.

Tant y a que le sieur de la Force les battit de tant de raisons, outre que ceux-ci savoient bien que le reste des bourgeois qui se trouvoient lors au travail, n'étoient pas de même volonté qu'eux, qu'ils furent encore contraints de s'en retourner,

laissant quelque espérance de bien faire au sieur de la Force. 1621.

Est à noter que ce jour-là le sieur de Panissault ne vint pas à Bergerac, et ne laissoit pourtant de faire jouer les plus puissants ressorts, pour faire que les habitants se résolussent à députer vers le Roi et à abandonner monsieur de la Force, ou à tout le moins à faire en sorte qu'ils se divisassent tellement entre eux, que monsieur de la Force jugeât qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui.

Cependant le Baillif de Bergerac avec les autres, fait sa brigue, et fait en sorte qu'il assemble environ une quarantaine des principaux bourgeois et de ceux qui étoient rentrés dans la ville, car bon nombre en étoient sortis auparavant, soit qu'ils fussent de la cabale de Charon, ou que l'appréhension d'un siége les en eût fait sortir. Ils reviennent avec ce nombre au logis du sieur de la Force étant déjà nuit, lui disent sans marchander, qu'*ils étoient résolus de mander au Roi que si leurs portes n'étoient pas assez larges pour lui faire entrée, qu'ils romproient de leurs murailles, et que c'est la volonté générale de tous les principaux habitants, qu'ils le supplient donc de ne le trouver mauvais, et que pour cet effet ils avoient nommé des députés pour aller trouver sa Ma-*

1621. *jesté et protester de leur obéissance, et que même déjà ils les avoient fait partir.*

De ce changement si surprenant il ne faut pas douter que monsieur de la Force ne se trouvât un peu étonné, car il n'avoit tenu qu'à lui qu'il n'eût fait sa paix fort avantageuse, lui ayant été offerte à diverses fois; mais il préféroit la gloire de Dieu et le bien et conservation de ses églises à son particulier, et connoissoit assez que ce qu'on lui offroit, n'étoit ni par affection ni bonne volonté qu'on lui portât, mais qu'on tâchoit à le corrompre par promesse, afin qu'il ne les empêchât pas de venir à bout de leurs desseins, qui tendoient à la ruine entière de ceux de la Religion.

Et particulièrement encore, il n'y avoit pas huit jours que le sieur de Regagnac, capitaine au régiment de Navarre, et de la Religion, avoit été vers lui pour cela; il ne faut pas douter aussi que, s'il se fût voulu amuser aux deux Tonneins et à Clairac (lieux aussi capables pour leur assiette, voire davantage, et en aussi bon et meilleur état pour se pouvoir défendre que Bergerac), que ces peuples qui sont fort soldats, ne s'y fussent résolus; mais la grande confiance qu'il avoit à Bergerac, la presse que tout ce peuple lui avoit donnée d'y retourner, et aussi pour ce que cette place étoit la plus avancée et la

première sur le chemin du Roi, qu'elle étoit jugée 1621.
la plus importante de la province, et que de longue main il en avoit été Gouverneur, et les avoit grandement obligés et leur avoit témoigné son affection en plusieurs occasions, tout cela l'avoit fait résoudre à s'employer particulièrement à la défense de ce lieu.

Il leur dit donc : *Messieurs, si c'est là votre volonté, bien que je le pourrois, je ne vous veux pas contraindre ni forcer ; bien qu'aussi vous ne me deviez pas avoir abusé et trompé comme vous faites, car à votre considération et très-instante prière, j'ai abandonné tout le reste et me suis rendu en ce lieu, et vous ai témoigné n'y vouloir épargner ni ma vie, ni mes biens, et y ai employé mes amis qui se sont ici engagés avec moi pour votre conservation et défense ; mais je vois bien que ce sera donc à moi à aviser à ce que j'aurai à faire.*

En ce temps-là monsieur de la Force étoit tout indisposé et particulièrement d'un érysipèle à la jambe qui l'obligeoit le plus souvent à garder le lit. Ces messieurs l'ayant quitté sans qu'ils se voulussent départir de leur résolution, monsieur de la Force monte à cheval pour aller trouver ses enfants qui étoient au travail, et conférer avec eux de ce qu'il avoit à faire. Il trouva monsieur le Marquis

1621. de la Force le premier, et après monsieur de Castelnaut; il fut résolu entre eux qu'il assembleroit à son logis toutes les personnes de commandement et autres de considération qui à son occasion s'étoient rendues à Bergerac, et qu'il leur communiqueroit la résolution de ceux de la ville, et prendroit leur avis là-dessus; il envoya aussi chercher le sieur de Panissault, de qui la maison étoit assez proche de Bergerac; mais lui qui savoit bien de quoi il étoit question, refusa d'y venir.

Mais comme monsieur de la Force ne lui avoit pas mandé le sujet pourquoi il l'appeloit, il y renvoya le sieur de Barraud pour le lui dire, et vu l'importance de l'affaire, il le conjuroit encore de venir; ce que refusa Panissault pour la seconde fois, quoiqu'il n'eût ni empêchement ni excuse pour s'en pouvoir dédire, et il manda à monsieur de la Force de s'en aller à Tonneins ou à Clairac avec tous les gens de guerre qu'il avoit, l'assurant qu'avec ce qu'il y mènera, il obligera les habitants à se défendre, mais sans s'offrir de les accompagner.

Cependant la connoissance que monsieur de la Force donna de la résolution qu'avoient prise ceux de Bergerac, surprit et étonna tous ces messieurs qui étoient là assemblés; un chacun d'eux étant plutôt persuadé de voir arriver toute autre chose

que cela, car le commun de la bourgeoisie étoit fort résolu et tellement bien disposé que si la chose leur eût été communiquée, sans doute qu'ils se fussent émus et eussent fait sédition, d'où ceux qui étoient venus porter la parole au sieur de la Force de leurs intentions et résolutions, ne se fussent pas bien trouvés, car outre cela, de longue main le peuple en soupçonnoit quelques-uns et avoit mauvaise opinion d'eux. 1621.

Toutes les raisons et considérations qui se peuvent, furent alléguées sur ce sujet, et il fut jugé que, bien que monsieur de la Force fût assez puissant pour contraindre les habitants et les ranger à sa volonté, que néanmoins, étant obligé d'employer des gens de guerre pour se maintenir le maître, que ce seroit beaucoup s'affoiblir, et que toujours aussi on auroit sujet de les soupçonner et craindre ; et que d'avoir à se garder du dehors, que ce seroit se vouloir hasarder au delà de la témérité ou de l'inconsidération, vu qu'on ne se pouvoit promettre nulle assistance des habitants qui peut-être au plus grand besoin lui feroient faux-bond, que le nombre des gens de guerre aussi sans l'assistance de ceux de la ville, n'étoit ni suffisant ni capable à soutenir un siége.

Ainsi ils conseillent tous au sieur de la Force de

1621. se retirer. Les uns proposent de gagner la Garonne avec les gens de guerre qui étoient là, et de tâcher à faire résoudre ou Clairac ou ceux de Tonneins à se défendre; les autres, de se retirer du côté de Monflanquin et Tournon, et de là, selon qu'on verroit, de gagner Montauban. Mais à cela d'autres opposent ces raisons : que déjà la plupart des villes avoient envoyé leurs députés vers le Roi pour protester de leur obéissance, sous les promesses que le sieur de Pardaillan leur avoit faites, que le Roi ne demanderoit autre chose d'eux et qu'il ne seroit rien innové en leur état et condition; bien plus que le Roi n'iroit pas dans leurs villes, et que c'est seulement à monsieur de la Force à qui il en veut : ils ajoutent encore qu'il est même à craindre que ces villes ne le reçoivent pas, et que de s'engager à la campagne avec un petit nombre de gens de guerre, il n'y avoit pas d'apparence de succès ; que le chemin étoit long et qu'il seroit très-difficile ou même impossible de s'y pouvoir conduire.

Partant il fut résolu que monsieur de la Force prendroit le chemin ou la route qu'il jugeroit le plus à propos pour mettre en sûreté sa personne.

Et cependant par une insigne perfidie et trahison, le sieur de Panissault dépêche incontinent un des siens nommé Boulou pour donner avis au Roi

de la résolution qu'il croyoit que monsieur de la Force prendroit selon l'avis qu'il lui en avoit donné, et que si sa Majesté faisoit partir promptement de la cavalerie, sans doute elle pourroit l'attraper en chemin. 1621.

Boulou partant à la nuit, avec une grande diligence, arrive le matin à soleil levé à Coutras, parle au Roi, lequel ordonne tout soudain à monsieur le Maréchal de Saint-Géran de se mettre sur la piste de monsieur de la Force avec toute sa cavalerie, sur la créance qu'on avoit qu'il prendroit son chemin du côté de la Garonne, et le Maréchal se rendit le jour même à Miremont.

Monsieur de la Force avant son départ de Bergerac, n'eut loisir de mettre ordre à ses affaires qu'environ deux heures qui restoient pour aller au jour, et il monta à cheval encore assez irrésolu de ce qu'il deviendra et du chemin qu'il prendra, et fort en peine de ce qu'il avoit là madame de la Force, sa femme, la Marquise de la Force et celle de Castelnaut, ses belles-filles, la Comtesse d'Orval, sa fille, enfin presque toute sa famille hormis les sieurs d'Eymet et de Montpouillan, l'un dans Tonneins-dessus, et l'autre dans Nérac assiégé.

Tous partent néanmoins le matin même de Bergerac, et prennent même route du côté de Cugnac,

1621. maison de monsieur de Castelnaut, et fort peu de gens, excepté leurs domestiques, les suivirent.

Est à noter que dans la ville de Bergerac, plusieurs paroissent infiniment étonnés, les voyant ainsi sortir et s'en aller, n'ayant nulle connoissance des pratiques du Baillif; les uns les larmes aux yeux témoignent l'appréhension de leur malheur et de leur ruine; les autres d'un visage assez content témoignent d'être bien aises que monsieur de la Force s'en aille.

Mais comme ils furent au sortir du faubourg de la Madeleine environ à soleil levé, ils virent que Panissault y arrivoit du côté de la rivière, où il ne fut pas sitôt abordé, qu'il commença à crier : *Courage, enfants, vive le Roi, vive le Roi!* Ce que voyant le sieur de Castelnaut et jugeant de la trahison par ce discours, il voulut aller à lui, résolu de le tuer ou de se perdre; car comme on avoit fait sortir tous les gens de guerre pour les congédier, remettant à la volonté de ceux qui étoient à cheval de suivre monsieur de la Force, ceux de Bergerac avoient pris les armes et s'étoient mis aux portes; mais monsieur de la Force empêcha monsieur de Castelnaut de suivre son dessein, et le fit revenir.

Il faut encore que je die ici que le sieur de la Force, quelques jours mêmes avant de sortir de Ber-

gerac, ne put jamais obliger personne d'iceux à lui 1621.
prêter de l'argent, quoique le bruit étoit qu'il y avoit cinq cent mille livres à prêter, et pour cela il offrit en gage sa vaisselle et sa pierrerie, si bien que lorsqu'il partit, lui et monsieur le Marquis de la Force n'avoient que soixante pistoles qu'ils partagèrent entre eux à leur séparation; mais par hasard quelques jours auparavant le sieur de Castelnaut avoit emprunté douze cents écus pour faire travailler aux fortifications de Bergerac, il lui en restoit quatre cents qui firent bien besoin à monsieur de la Force.

Environ à deux lieues de Bergerac, il fut question que le sieur de la Force abandonnât les femmes pour prendre sa route du côté de Monflanquin; de dire combien cette séparation fut rude et pleine d'affliction, nous le laisserons à l'imagination de ceux qui se sont trouvés en pareilles occasions : car à ce coup d'une Maison très-splendide et puissante, elle se voit réduite à une très-grande extrémité, ne sachant qu'est-ce qu'ils deviendront, et si une fois ils sont séparés, comme l'occasion et leur malheureux état les y obligent, s'ils devoient jamais plus espérer de se voir réunis?

Cette séparation étoit donc pitoyable et douloureuse, et principalement aux femmes qui voient

1621. s'éloigner leurs maris et leurs enfants; néanmoins monsieur de la Force d'une constance admirable, supporte un si rude choc de la fortune, et prend sa route à Monflanquin où il est reçu du Gouverneur et des habitants, non en intention qu'il s'y arrêtât et de le protéger, car ils étoient de ceux qui avoient envoyé vers le Roi, mais seulement de lui faciliter son passage.

Là encore il fallut faire une nouvelle séparation, le sieur de la Force renvoie son jeune fils de Castelmoron retrouver sa mère pour être encore trop foible à pouvoir supporter la fatigue de la guerre. Il se soumit avec un très-grand déplaisir à l'obéissance et volonté de son père, lequel aussi jugea à propos que le Marquis de la Force avec la plupart des gens de cheval qu'il avoit avec lui, s'en retournât à Clairac où il avoit été reçu des habitants pour Gouverneur, pour voir s'ils seroient en volonté de se défendre, comme aussi ceux de Tonneins où le Baron d'Eymet étoit.

Le sieur de la Force avec les Marquis de Castelnaut et de Tonneins, ses autres enfants, et son petit-fils le Baron de Boisse, prit une heure avant jour le chemin de Tournon, où après avoir dîné de bon matin chez le sieur de Vivans, Gouverneur, il monta à cheval pouvant être en tout, hors ses do-

mestiques, une vingtaine d'hommes de défense à cheval, une partie même étant de ses gardes ; et ayant choisi de bons guides, il prit la route de Caussade, étant impossible de pouvoir passer ailleurs; et fallut que caché dans des bois, il attendit la nuit pour favoriser son passage qui lui eût été très-difficile autrement. Encore avec cela se conduisit-il avec beaucoup de peine et parmi mille alarmes et quantité de mousquetades de divers lieux où la nécessité le contraignoit de passer. De même il lui falloit traverser un ruisseau non guéable sur un pont bien barricadé, où les voisins du lieu faisoient garde ordinairement; que s'il se fût trouvé qu'ils y eussent été cette nuit-là, il auroit été exposé à un grand danger et bien empêché de pouvoir passer ailleurs, mais le guide très-expert et sachant bien les chemins, faisant arrêter monsieur de la Force, prit une autre route avec lui, et tous deux à pied pour ne point faire de bruit et pour n'être pas découverts, furent reconnoître le pont et n'y trouvèrent personne. 1621.

Le Marquis de la Force fut à Clairac, leur offrant d'employer sa vie et celle de ses amis pour leur conservation ; bien que quelque partie des habitants fût en volonté de se défendre, néanmoins, il n'en put avoir d'autre résolution sinon qu'ils vouloient

1621. attendre quelle réponse leur rapporteroient les députés qu'ils avoient envoyés vers le Roi. Sur quoi il leur déclara que dans cette incertitude, il ne pouvoit demeurer avec eux, vu que venant à se soumettre en l'obéissance, il n'y avoit plus de sûreté pour lui, ni moyen de pouvoir se retirer ailleurs. Ils le prièrent en tout cas de leur laisser quelqu'un pour les commander s'ils en avoient besoin ; il leur laissa Peyrebrune de Saint-Orse, homme capable de servir s'il ne se fût laissé gagner au bon vin de Clairac, comme il fit par la suite.

De là, le Marquis de la Force fut à Tonneins-dessus où étoit son frère d'Eymet. Il trouva tous ceux de ce lieu qui sont particulièrement ses sujets, fort disposés à ce qu'il eût voulu, mais sans ceux de Tonneins-dessous il n'y avoit pas d'apparence de s'engager en ce lieu-là ; il fit bien tout ce qu'il put pour engager ceux de Tonneins-dessous à se défendre, mais de longue main le Gouverneur[1] n'en valoit rien, et avoit encore été sollicité et corrompu par monsieur de Pardaillan, tellement qu'il fut impossible de les y disposer ; et par ainsi le Marquis de la Force et monsieur d'Eymet se résolurent à prendre leur route vers Castelnaut.

[1] Jacques de Bruet, sieur de la Garde, dont il a été parlé dans les Mémoires de la Force.

En même temps le Roi s'achemina à Sainte-Foi 1621.
et Bergerac ; et ceux de Nérac se voyant hors d'es- 12-13 juillet.
pérance d'être secourus, et du reste la place assez foible par elle-même ne s'étant maintenue jusqu'à cette heure que par la valeur de ceux qui étoient dedans, après avoir reçu des nouvelles de monsieur de la Force qui leur donnoit avis de ce qui se passoit et de tâcher à faire la plus honorable capitulation qu'ils pourroient, s'étoient rendus à mon- 9 juillet.
sieur de Mayenne sous de fort bonnes conditions; et monsieur de Montpouillan étant venu retrouver ses frères, s'en alla à Castelnaut avec eux.

Monsieur de la Force ayant passé toute la nuit et demeuré plus de vingt-quatre heures à cheval, arrive à Caussade, lieu qui appartenoit à monsieur 14 juillet.
de Sully et qu'on avoit commencé à très-bien fortifier, il n'y trouva pas comme il le croyoit, le Comte d'Orval, son gendre, qui étoit allé vers Castres avec monsieur de Rohan. Son arrivée fut sue incontinent par tous ces quartiers-là, entre autres à Saint-Antonin, où étoit un Béarnois nommé Mazères, ou autrement le Comte de Bourgfranc, que monsieur de Rohan y avoit mis pour Gouverneur pour la bonne opinion qu'il avoit de lui, lequel aussitôt qu'il sut que monsieur de la Force étoit à Caussade, ne manqua pas d'y aller ; et y arrivant environ la mi-

1621. nuit, le va trouver au lit malade des grandes douleurs que son érysipèle lui causoit, s'enquiert de ce qui s'est passé en Guyenne, et ayant demeuré un couple d'heures avec lui, part promptement et sans donner au sieur de la Force le temps de pouvoir s'enquérir de l'état des affaires de ce pays-là, bien qu'il l'en priât et de vouloir s'arrêter un peu; même qu'il le fit suivre par son valet de chambre pour l'en prier encore, c'est ce que ledit Bourgfranc ne voulut pas faire, et prit son chemin droit à Montauban sans en donner connoissance à monsieur de la Force. Et ne faut pas douter qu'il ne s'y en allât en diligence et avec de mauvais desseins; et s'imaginant que monsieur de la Force pourroit s'y acheminer le lendemain, il le voulut prévenir pour préoccuper les esprits de ceux de Montauban, et faire en sorte qu'ils ne le voulussent point recevoir, leur persuadant, car il étoit un peu charlatan, que comme il avoit perdu le Béarn et la Guyenne, qu'il venoit pour en faire autant de Montauban, s'il pouvoit; jugeant bien que si monsieur de la Force y étoit reçu, qu'à cause de sa capacité et bonne conduite, que cela nuiroit beaucoup à ses desseins et l'empêcheroit de pouvoir si facilement réussir.

Voici que le lendemain matin, ceux de Montau-

ban envoient deux députés vers le sieur de la Force 1621.
plutôt pour apprendre de lui l'état des affaires de Guyenne que pour lui offrir leur assistance et retraite en leur ville, car ils ne lui en dirent pas un mot, et tout cela par le conseil du Comte de Bourgfranc qui jugeoit bien d'ailleurs que sa présence effaceroit son lustre et diminueroit une partie de son autorité, car par sa cajolerie il s'étoit acquis du crédit et du pouvoir parmi eux, et ils l'avoient en bonne estime.

Cela toucha grandement au cœur monsieur de la Force et lui donna, si vous le voulez, un plus sensible déplaisir que celui d'avoir été contraint de quitter Bergerac et de se séparer de sa femme et de ses enfants, jugeant bien que tout cela ne procédoit que des mauvais offices que lui avoit rendus le Comte de Bourgfranc et par conséquent de la mauvaise opinion qu'on avoit conçue de lui.

Il rendit raison aux députés, dont l'un s'appeloit le sieur Dubois et l'autre . . . . . , de tout ce qu'ils lui demandèrent, et leur dit même son opinion des affaires du temps, mais ce fut sans leur donner connoissance aussi qu'il eût dessein d'aller à Montauban. Ceux qui pour lors étoient auprès de lui, lui ouïrent dire en se plaignant de son malheur, que *s'il savoit la moindre bicoque du monde qui eût envie*

1621. *de se défendre, qu'il iroit se jeter dedans et au mépris de sa vie, témoigner qu'il étoit homme de bien et faire perdre la mauvaise opinion qu'il jugeoit qu'on avoit de lui.*

CHAPITRE III.

1621.

SOMMAIRE.

Justification de M. de la Force d'avoir quitté le Béarn et Bergerac. — Il entre dans Montauban avant qu'on ait pu délibérer si on le recevroit. — Les Consuls lui rendent visite et lui assignent un logement. — Mouvements populaires suscités contre lui. — On parle de le poignarder et de le jeter dans le Tarn. — Son entrevue avec les Pasteurs Béraud et Chamier. — Il dissipe les préventions accréditées parmi les habitants. — Les Marquis de la Force et de Montpouillan pénètrent dans la Rochelle à travers l'armée de d'Épernon. — Le Baron d'Eymet arrive à Montauban malgré les obstacles qui s'opposent à son passage. — Les Montalbanois assomment et noyent un Catholique qu'ils prennent pour un espion. — M. de la Force blâme cette cruauté, et sauve un bourgeois que la populace alloit égorger. — Arrivée du Comte d'Orval. — Castelnaut va le chercher à Caussade. — Le Comte de Bourgfranc veut s'arroger l'autorité. — M. de la Force déjoue ses pernicieux desseins. — On lui donne le commandement des troupes en campagne. — Soumission des villes de la Basse-Guyenne. — M. de Rambures bâtit une citadelle à Bergerac. — Clairac déterminé à se défendre. — Le roi vient l'assiéger. — La place se rend au bout de quinze jours par la trahison des chefs. — Cruautés commises par l'armée royale. — Le Duc de Mayenne s'approche de Montauban. — M. de Castelnaut donne une alerte à ses troupes. — Démarches faites pour gagner M. de la Force. — Le Roi passe l'Aveyron et met le siége devant Montauban. — On offre à M. de Castelnaut le quartier de Ville-Bourbon. — Il préfère celui de Montmirat comme le plus foible. — Désertion du sieur de Veilles. — Escarmouches entre les assiégeants et les assiégés. — Inexpérience de ces derniers. — M. de la Force les dirige. — Le Roi croit avoir bon marché de la place. — Ses motifs. — Isolement de Montauban. — Défection de la plupart des gentilshommes de la Religion.

Que si nous nous sommes si fort étendus sur les 1621.

1621. causes et particularités qui obligèrent monsieur de la Force à sortir de Bergerac pour aller ensuite chercher retraite à Montauban, c'est que nous l'avons cru nécessaire parce que plusieurs ne savent pas la vérité de ce qui s'est passé, et parce qu'on le lui a voulu reprocher dès ce temps-là, et faire un sujet de blâme de ce qu'il avoit fait. Aussi ai-je cru qu'avant de continuer ce récit, je devois justifier le sieur de la Force et faire connoître son innocence, car sa conscience et son honneur lui étoient plus chers mille fois que la vie, comme il l'a assez souvent témoigné, et très-assurément jamais il n'eût abandonné ni ceux de Bergerac ni le Béarn, s'ils se fussent montrés tels qu'ils devoient être, et avec cela, il y a beaucoup d'apparence qu'ils se fussent conservés et que la Guyenne et beaucoup d'autres provinces n'eussent pas reçu le désavantage qu'elles ont éprouvé, et par ce moyen auroient évité leur ruine et les pertes qu'elles ont faites. On peut juger en effet que si le sieur de la Force a quitté la Guyenne, comme aussi le Béarn, c'est qu'il y a été forcé par le peu de dispositions qu'il a trouvées aux uns et aux autres de se vouloir conserver, et la foiblesse qu'ils ont témoignée en se laissant si facilement aller aux persuasions de ceux qui les ont trahis sous de belles promesses, n'ayant

d'autre but que d'avancer leur fortune et rendre 1621.
leur condition meilleure, et faisant voir le peu de zèle et d'affection qu'ils avoient pour la gloire de Dieu et la conservation de ses Églises; mais Dieu n'a pas permis qu'ils aient profité de leur déloyauté, les ayant punis et ceux qui s'étoient trop lâchement prêtés à leurs séductions.

Voici que néanmoins le troisième jour après être 17 juillet.
arrivé à Caussade, monsieur de la Force se dispose d'aller à Montauban, sans qu'il en eût rien fait savoir. Il envoie un valet de chambre du Comte d'Orval qui étoit connu de ceux de la ville, pour en avertir les Consuls et ceux qui gardoient les portes. Il avoit différé à dessein de leur annoncer sa venue pour ne pas leur donner le temps de conférer s'ils le devoient recevoir, appréhendant que s'ils en eussent été avertis plus tôt, que le Comte de Bourgfranc ne les dissuadât de le recevoir, tellement qu'il fut à leur porte avant qu'ils pussent avoir rien résolu, se promettant qu'on ne lui refuseroit pas l'entrée, et que s'il étoit une fois dedans la ville, il sauroit faire en sorte qu'on ne l'en chasseroit point. Ainsi comme il l'avoit projetée, la chose arriva, ceux qui gardoient la porte le laissèrent entrer sans difficulté. Mais il ne fut pas sitôt à l'hôtellerie que les Consuls le venant voir, la

1621. chambre fut toute pleine de gens. Les discours des Consuls ne lui témoignèrent pas qu'ils eussent ni contentement ni déplaisir de sa venue. Le Comte de Bourgfranc vint après, et lors on commença à s'enquérir de lui des nouvelles et du sujet qui l'avoit mené là, et en quel état il avoit laissé les affaires de la Basse-Guyenne, sur quoi il leur rendit raison de tout, même du sujet qui l'avoit obligé à quitter le Béarn, et que sur la bonne opinion qu'il avoit d'eux comme ne devant pas se laisser persuader aux sollicitations et promesses trompeuses de la Cour, qu'il étoit venu à dessein de les servir et employer sa vie ainsi que celle de ses enfants et de ses amis pour leur conservation.

Cependant les discours du peuple et des particuliers étoient tout pleins de menaces, ne parlant à ses gens que de poignarder, de jeter dans la rivière et par-dessus les murailles et qu'il ne falloit pas se fier à lui, qu'il avoit trahi le Béarn et la Guyenne, et qu'on devoit le chasser. Les principaux pourtant ne laissent pas que de lui rendre de l'honneur, et même les Consuls [1] lui assignèrent dans la ville un logis bourgeois sans néanmoins lui

[1] Ils étaient au nombre de cinq, savoir : Jacques Dupuy, premier Consul ; Corneille Natalis, avocat; Pierre Lavergne, marchand; Élie Geneste, notaire, et Mariet Viguery, grossier.

avoir donné nulle connoissance qu'il y fût le bien venu, ni l'avoir assuré de leur protection, tellement qu'il ne pouvoit encore savoir ce qu'il devoit se promettre d'eux. 1621.

Mais voici ce que monsieur de Castelnaut lui dit: C'est qu'il avoit une particulière connoissance avec monsieur Béraud, Pasteur et natif de Montauban, où il avoit nombre de parents et des principaux, ce qui le rendoit puissant et lui acquéroit beaucoup de crédit; il ajouta que de longue main il y avoit correspondance entre eux, et il pria monsieur de la Force de trouver bon qu'il allât le voir. Le sieur de la Force lui dit qu'il y vouloit aller avec lui, ils s'y rendirent donc; mais quoique leur entretien fut long et après que monsieur de la Force lui eut rendu compte de toutes choses, le sieur Béraud leur promit bien son assistance, mais non pas avec les témoignages de bonne volonté que monsieur de Castelnaut avoit espérés.

Cette visite fit souvenir le sieur de la Force qu'il y avoit là un autre Pasteur, nommé monsieur Chamier, qui lui avoit de grandes obligations, ayant été jadis contraint de se rendre auprès du Roi Henri le Grand, car par de faux-donnés à entendre, on l'avoit rendu fort criminel auprès de sa Majesté, monsieur de la Force fit si bien, que quoique mon-

1621. sieur de Bouillon s'y fût manqué, qu'il aida à sa justification, fit sa paix et le fit remettre en liberté.

A l'instant messieurs de la Force et de Castelnaut s'en vont au logis du sieur Chamier qui n'ayant vu ni l'un ni l'autre auparavant, eut avec eux à peu près le même entretien que celui avec monsieur Béraud; le sieur de la Force lui dit en outre qu'il voyoit bien que ceux de Montauban le soupçonnoient et avoient mauvaise opinion de lui, ce qui étoit le plus sensible déplaisir qui lui fût jamais arrivé. Monsieur Chamier l'avoit fort pressé et lui avoit fait beaucoup d'interrogations, demeurant fort satisfait des réponses et éclaircissements qu'il lui avoit donnés, et connoissant déjà sa réputation, il ne fit point de doute que ce ne fût la vérité même et lui dit tout d'un coup en haussant la voix : *Laissez-moi faire, et ne vous mettez en peine de rien.* Puis il l'accompagna jusqu'à son logis.

Ainsi monsieur de la Force avoit su si bien représenter comme quoi toutes choses s'étoient passées à son égard et se justifier des faussetés, calomnies et mauvais rapports qu'on avoit faits de lui, que les mieux sensés, les principaux et les plus considérés, ne jugeant pas qu'il y eût d'apparence aux discours qui s'étoient tenus de lui, disoient qu'il ne falloit pas maltraiter et mécontenter ainsi

des personnes de la condition et du mérite de monsieur de la Force, lequel pouvoit leur être utile; et il avoit cet avantage par-dessus force autres qu'il attiroit bientôt à soi les bonnes volontés de ceux mêmes qui ne le connoissoient point; aussi étoit-il malaisé qu'après l'avoir vu, sa présence ayant quelque chose de majestueux et de vénérable, et qu'après avoir ouï ses raisons, on pût avoir mauvaise opinion de lui et on ne demeurât pas persuadé de la vérité, tant elle a de puissance! 1621.

Par ce moyen et avec les sollicitations et persuasions de monsieur Chamier qui ne firent pas peu d'effet, les Consuls vinrent trouver le sieur de la Force, l'assurant qu'il étoit le bienvenu en leur ville et qu'ils étoient fort aises de pouvoir être assistés dans leur besoin de ses bons avis et de son expérience et sage conduite. Dès le lendemain, ils lui firent changer de logis et le mirent chez monsieur d'Alliez, où le Roi avoit coutume de loger lorsqu'il alloit à Montauban.

Et en effet, et c'est ce que je m'assure que messieurs de Montauban ne désavoueront pas, c'est principalement aux sages conseils, à l'expérience et bonne conduite de monsieur de la Force qu'ils doivent leur conservation, après l'assistance de Dieu, comme la suite de ce discours fera assez paroître,

1621. et que s'ils n'eussent été assistés de lui et de ceux qu'il avoit auprès de lui, manquant de gens de commandement, ils se fussent trouvés bien en peine, et il eût été malaisé, voire même impossible, à cause des personnes qu'ils avoient parmi eux, (qu'ils considéroient et en qui ils avoient créance, mais qui n'étoient là que pour les trahir), si Dieu l'eût permis, que leur perte et leur ruine ne fussent inévitables.

Néanmoins monsieur de la Force toujours fort retenu en ses actions, laissa couler le temps et ne s'ingéra point dans leurs affaires qu'autant qu'ils l'y convioient, et ainsi il commença à leur représenter ce qu'il jugeoit qu'ils devoient faire pour leur bien et conservation, avec assurance et protestation de sa bonne volonté à les servir, étant résolu d'y employer jusqu'à sa vie.

Il est temps de revenir à monsieur le Marquis de la Force et à messieurs d'Eymet et de Montpouillan, ses frères, non que nous puissions dire toutes les particularités quoique fort considérables qui leur arrivèrent, aussi n'est-ce pas notre dessein de nous étendre au delà de ce qui regarde la Basse-Guyenne.

Messieurs les Marquis de la Force et de Montpouillan prennent la résolution avec quelques-uns

de leurs amis d'aller à la Rochelle, laquelle monsieur d'Espernon tenoit en quelque façon bloquée, leur causant tout le dommage qu'il lui étoit possible, venant souvent avec ses troupes jusqu'à leurs portes. Ces deux messieurs voyant le péril qu'il y avoit à courre pour y entrer, se précautionnèrent si bien que nonobstant les soins particuliers que principalement monsieur d'Espernon faisoit prendre, pour empêcher que personne ne pût se jeter dedans, que nonobstant cela ils passèrent entre les corps de garde, s'y conduisirent fort heureusement et y furent très-bien reçus. En plusieurs rencontres ou sorties, ils ne donnèrent pas seulement des preuves de courage, mais aussi de leur capacité pour le fait de la guerre, et y acquirent beaucoup d'estime et de réputation. 1621.

Monsieur d'Eymet eut plus de peine à se conduire à Montauban. La première fois qu'il se mit en chemin, il fut contraint de rebrousser et s'en retourner à Castelnaut pour avoir fait rencontre de beaucoup de gens de guerre qui s'opposoient à son passage. Quelques jours après il en repartit et prit sa route; ce ne fut pas sans alarmes ni difficultés, sans même quelque espèce de combat et être contraint de traverser plusieurs rivières à de mauvais gués et à la nage, et d'être obligé en faisant bonne

1621. mine de passer à la merci et au milieu des ennemis, en feignant d'être des leurs; enfin ils se conduisirent environ une vingtaine à Montauban.

Avant l'arrivée du Comte d'Orval, il se passa deux particularités qu'il n'y aura pas de mal de représenter : la première, c'est qu'un qui n'étoit pas de la ville y étant venu, ses discours donnèrent connoissance qu'il n'étoit pas de la Religion; ce fut assez pour le faire soupçonner du peuple et que ce devoit être un espion ou quelqu'un qui venoit pour les trahir; si bien qu'incontinent ils s'émurent contre lui, et des paroles ils en vinrent aux coups. La populace se jetant sur lui aprés l'avoir frappé à plusieurs reprises même avec l'épée, ils le traînèrent jusque sur le pont et le jetèrent dans la rivière; puis voyant qu'à la nage il se mettoit en devoir de se sauver, il y en eut qui prirent des bateaux et le suivant, l'assommèrent à coups d'aviron et le firent noyer, cruauté qui n'est pas imaginable entre chrétiens; et tout cela fut fait en si peu detemps qu'il fut impossible à ceux qui avoient de l'autorité ou qui étoient considérés du peuple, d'y pouvoir apporter du remède. Monsieur de la Force ne se put empêcher de blâmer cette cruauté et de trouver l'action très-mauvaise; il représenta aux principaux du lieu que ces façons de faire étoient

d'une très-dangereuse conséquence, et qu'il étoit tout à fait important pour leur bien et conservation de ne souffrir pas de telles émotions; que si cela venoit à continuer qu'enfin il n'y auroit de sûreté pour personne; qu'il seroit même à craindre que cela ne les portât à ne vouloir plus rendre d'obéissance ni à leurs magistrats ni à ceux qui doivent avoir le commandement sur eux. 1621.

La deuxième particularité fut aussi que ce peuple vint à soupçonner un honnête bourgeois de Montauban, lequel pour ce sujet avoit été mis en prison; mais non content de cela, le peuple le vouloit avoir, et s'étant furieusement ému, étoit venu en très-grand nombre pour rompre les portes des prisons bien qu'elles fussent de fer. La clameur et le grand bruit qu'ils faisoient, étoient capables de donner de l'étonnement et de la frayeur à ceux qui n'en savoient pas le sujet; et comme le sieur de la Force se mettoit en devoir de s'enquérir de ce que c'étoit, voici le premier Consul, nommé Dupuy [1],

[1] Dupuy, lieutenant particulier au Sénéchal, et alors premier Consul: sa conduite pendant le siége lui a acquis quelque célébrité. C'était un homme d'un grand sens, habile et ferme; il aida puissamment à la défense de Montauban, en pourvoyant à tous les besoins des assiégés et en maintenant dans la place un ordre admirable. En 1622, le Duc de Rohan, prévoyant que Montpellier allait être assiégé, fit entrer Dupuy dans cette ville pour y rendre les mêmes services que ceux qu'il avait rendus à Montauban.

1621. avec quelques autres qui entrent dans son logis, et comme il eut appris d'eux la cause de ce tumulte, il leur dit :

Eh ! bien, Messieurs, et pourquoi n'êtes-vous pas là avec vos chaperons, tant pour apaiser le peuple que pour le faire retirer ?

Ils lui répondirent :

Nos chaperons, Monsieur, vraiment nous nous en garderons bien, car si nous avions paru avec iceux et que nous voulussions user d'autorité, ils nous mettroient en mille pièces.

Eh ! bien, Messieurs, s'écria le sieur de la Force : *moi j'y veux aller !*

Vous, Monsieur ! dirent-ils : *gardez-vous-en bien, ne le faites pas, il n'y a pas de sûreté parmi ce peuple mutiné ; en cet état ils ne respectent ni ne connoissent personne.*

C'est tout un, répondit-il ; *je sais comme il faut ménager un peuple.*

Et voulant ensuite sortir, ils s'y opposèrent, lui disant encore comme quoi ils ne l'oseroient suivre ; mais nonobstant les empêchements qu'ils y apportèrent et les appréhensions qu'ils lui voulurent donner, le sieur de la Force ne laissa pas de s'acheminer là où la rumeur étoit, et il y avoit si grande quantité de peuple qu'il étoit presque impossible

de passer. Monsieur de Castelnaut alloit devant lui, 1621.
et en arrivant proche de l'entrée de la prison, il trouva qu'ils étoient bien une douzaine qui avec un très-gros chrevron que tous tenoient, tâchoient d'enfoncer les portes ; les ayant abordés, il eut quelques paroles avec eux pour les détourner de leur dessein ; mais eux obstinés et sans discontinuer leur travail disoient toujours qu'ils le vouloient avoir, et qu'il falloit pendre ce traître.

Sur cela, monsieur de la Force arriva à eux et leur ayant dit avec une hardiesse merveilleuse et capable de donner du respect : *Hé ! qu'est-ceci, Messieurs ?* Soudain lui faisant la même réponse qu'à monsieur de Castelnaut et continuant toujours à battre la porte, ils voulurent repousser le sieur de la Force ; mais lui qui ne s'épouvantoit pas pour peu de choses leur dit encore : *Mais, Messieurs, que voulez-vous faire ? quel dessein avez-vous ?* Leur réponse fut toujours qu'ils vouloient avoir cet homme.

Mais donnez-vous donc patience, leur dit-il, *je vous le livrerai ; mais s'il est traître, il n'est pas du tout seul, il faut qu'il ait des complices avec lui, et partant il est important que la trahison soit découverte afin d'empêcher l'exécution de leur dessein et les faire punir ; tandis que si vous faites mourir celui-ci avant de rien découvrir, il sera impossible après.*

1621. Mais nonobstant ce raisonnement, ils persistoient toujours dans leur projet et à le repousser, ne se voulant pas arrêter pour cela.

— *Çà combien voulez-vous être?* dit encore monsieur de la Force, *et je vous le mettrai entre mains; mais c'est-à-dire que je veux que vous m'en répondiez afin que nous puissions découvrir la trahison.*

C'est une chose merveilleuse combien la présence d'un homme qui parle avec hardiesse et autorité, a de puissance, car tout soudain après les discours que leur eut tenus le sieur de la Force, ce peuple si animé et si échauffé s'arrête tout court; et tandis qu'il leur répétoit à diverses fois : *Là choisissez-vous une vingtaine et je vous le mettrai entre mains :* finalement les uns après les autres commencent à se retirer et quittèrent ainsi monsieur de la Force qui peu après s'en retourna à son logis. Ce qui est encore remarquable, c'est que le lendemain ou deux jours après, ce bourgeois fut mis en liberté, s'étant trouvé innocent de ce qu'on le soupçonnoit, et sans la résolution avec laquelle le sieur de la Force y procéda, c'est sans doute qu'il étoit perdu.

De là à quelques jours, le Comte d'Orval arriva à Caussade, revenant d'accompagner monsieur de Rohan, et passant proche de Sept-Fonds avec quelque nombre de cavalerie, ceux de ces quartiers-là

se voulurent opposer à son passage. Il y eut un combat entre eux dont l'avantage demeura au Comte d'Orval; quelques-uns ayant été tués et les autres contraints à se retirer, ils lui laissèrent le passage libre. Comme il étoit preque seul à Caussade, il envoya demander escorte à ceux de Montauban. Ce que monsieur de Castelnaut ayant appris, il s'y en alla avec environ soixante chevaux, la plupart étant de ceux qui avoient accompagné monsieur de la Force ou qui s'étoient rendus à Montauban à son occasion. Avec cela le Comte d'Orval se conduisit sans nul mauvais rencontre. 1621.

Bientôt après le Comte de Bourgfranc, (à qui monsieur de Rohan avoit donné la charge de Maréchal de camp pendant l'absence du Comte d'Orval qui étoit reconnu pour Gouverneur dans Montauban), avoit tâché de s'y établir et par la cajolerie dont il étoit assez capable et en savoit bien user, s'y étoit accrédité, jusques-là qu'il voulut disputer le commandement au Comte d'Orval, mais il étoit avec cela insupportable à cause de son excessive vanité, et tâchoit en toute occasion de le choquer, se sentant en quelque façon appuyé et favorisé par ceux de Montauban. Et ne faut pas douter que, (sans la grande prudence de monsieur de la Force qui savoit bien comme quoi il falloit ménager les esprits des peu-

1621. ples, et sans sa capacité à se savoir bien démêler de tels rencontres qui ne buttoient qu'à une sédition et causer de la division), ledit sieur de Bourgfranc n'eût fait de grands efforts tant pour chasser le Comte d'Orval de Montauban que principalement monsieur de la Force, s'imaginant bien que s'il en en chassoit une fois l'un, l'autre n'y demeureroit guères; car il avoit déjà gagné une partie du peuple qui en avoit bonne opinion, et ses flatteries ordinaires lui avoient acquis une grande créance parmi eux ; mais Dieu ne permit pas qu'il pût venir à bout de ses pernicieux desseins.

Et voici le sujet de leur différend : Il est à savoir que le bruit du siége de Clairac étant venu à Montauban, la résolution y fut prise de voir le nombre de bourgeois qui seroient propres à porter les armes, lesquels on enrôleroit, les mettant par compagnie et y établissant des capitaines et autres officiers pour les commander, à la nomination desquels le Comte de Bourgfranc eut bonne part, étant de bonne intelligence avec le premier Consul nommé Dupuy. Il est à noter que c'étoit avant le retour de monsieur le Comte d'Orval; et pour mieux les accoutumer à obéir à leurs chefs, on les faisoit entrer en garde par compagnie. De là le Comte de Bourgfranc prit occasion, disant que, comme Maréchal

de camp, il devoit commander les gens de guerre et ordonner de ce qu'il y avoit à faire. Monsieur le Comte d'Orval de son côté, disoit qu'il étoit Gouverneur de la place, et que tous ceux qui étoient dedans devoient le reconnoître et lui obéir. 1621.

Cette contestation quoique irraisonnable, ne laissa pas que de faire du bruit, ce qui obligea les Consuls avec les autres habitants qui avoient été choisis et nommés par le Conseil de la ville, à s'assembler pour terminer ce différend; ils supplièrent monsieur de la Force de s'y vouloir trouver. D'après les raisons qu'il y déduisit, il fut jugé que le Comte d'Orval devoit avoir le principal commandement et ordonner tout ce qu'il y auroit à faire dans la ville, mais que lorsque les gens de guerre sortiroient à la campagne, que ce seroit le Comte de Bourgfranc, comme Maréchal de camp, qui les commanderoit; ce qui fut arrêté plutôt pour éviter le désordre que pour contenter le Comte de Bourgfranc, ne se voyant pas grande apparence d'ailleurs qu'on pût tenir des gens à la campagne.

Il est temps que nous disions quelque chose de ce qui se passa en la Basse-Guyenne. D'abord monsieur de la Force n'ayant pas pris sa route du côté de Clairac et de Tonneins, comme le sieur de Panissault s'étoit persuadé, la diligence que fit mon-

1621. sieur le Maréchal de Saint-Géran pour le joindre, lui fut inutile. Ensuite le Roi sur la parole que lui avoit donnée monsieur de Pardaillan, laissa Sainte-Foi entre les mains du sieur de Théobon, son gendre, et vint à Bergerac, où étant, toutes les villes de la Basse-Guyenne se soumirent à son obéissance et volonté, portées à cela par la persuasion de leurs Gouverneurs qui presque tous avoient fait leurs conditions et vendu leurs Gouvernements sous de belles promesses d'en avoir de grandes récompenses.

Mais pour ce qui est de Bergerac, après que le Roi y eut fait quelque séjour [1], il y laissa monsieur de Rambures avec son régiment, qui soudain après le départ de sa Majesté, commença à leur proposer de faire un réduit qui selon la grandeur qu'il fut dessiné et le travail et les fortifications qu'il y fit faire, pouvoit être appelé une grande citadelle. De là les habitants commencèrent à s'étonner, et se fussent volontiers plaints qu'on ne leur tenoit pas la parole qu'on leur avoit donnée; que tant s'en falloit qu'ils eussent pensé qu'on leur voulût faire une citadelle, qu'ils n'avoient pas même cru qu'on leur laissât de garnison; aussi leur disoit-on que ce n'étoit qu'en attendant que leurs fortifica-

[1] Le Roi arriva à Bergerac le 13 juillet 1621, et il en repartit le 17 du même mois.

tions fussent démolies, quoiqu'on leur avoit fait 1621.
espérer aussi qu'on n'y toucheroit pas. Cependant il avoit été résolu de ruiner toutes celles des places de Guyenne, et pour cet effet furent envoyés des Commissaires partout, qui abattirent non-seulement ce qui étoit des bastions ou autres fortifications hors les murailles des villes, rançonnant même pour la conservation des maisons qui étoient dessus ou pour autres divers sujets, tant ceux du lieu que ceux du voisinage, sous ombre de venir contribuer auxdites démolitions; ils désarmoient aussi les habitants et leur prenoient toutes les munitions de guerre qu'ils pouvoient avoir.

Alors tous commencèrent à reconnoître leur faute, mais le mal étoit sans remède. Ceux de Clairac qui, comme tous les autres, avoient envoyé leurs députés vers le Roi, apprenant la façon dont on avoit traité ceux de Bergerac, et qu'au lieu qu'on leur avoit promis que le Roi n'iroit pas dans leur ville et qu'il n'y mettroit point de garnison et qu'il les laisseroit dans l'état où ils étoient, voyant que le Roi se disposoit à venir, ayant plus de résolution que ceux de Bergerac et ne pouvant souffrir ni se soumettre à un si rude traitement, se résolurent à se défendre. Et ne faut pas douter que si ce peuple eût été bien conduit et que s'il n'eût pas

1621. été trahi par les capitaines étrangers (qu'ils avoient établis chez eux, les croyant fort expérimentés au fait de la guerre, lesquels étoient entre autres Auripech, Richomme, Sauvage et Boudou qu'on tient qui avoient été corrompus et gagnés avant de se jeter dedans), qu'ils n'eussent bien donné des affaires au Roi, leur terrain étant fort bon et leurs fortifications presque parfaites, et ils avoient le nombre d'hommes qui leur pouvoient être nécessaires pour leur défense, et les gens de ces quartiers-là étant bons travailleurs et estimés de longue main pour les meilleurs soldats de Guyenne.

20 juillet. Le Roi donc, sachant leur résolution, s'en vint loger à Tonneins-dessus, fait faire les approches où ceux de Clairac vinrent le recevoir tous en chemise et sans autres armes, à près d'une demi-lieue de la ville, où entre autres l'aîné Lentillac se fit
23 juillet. remarquer; ils tuèrent un grand nombre de gens parmi lesquels étoit le sieur de Termes qui fut grandement regretté, le tout à la faveur des vignes, et se battirent tant que le jour dura.

Les approches faites, on se loge, et fait-on trois batteries sur les montagnes voisines qui ont quelque commandement sur la ville. Le siége ne dura qu'environ quinze jours sans qu'il se pût dire que la batterie, quoiqu'elle eût été fort continuée, eût

en rien endommagé leurs fortifications, le terrain étant si bon qu'il ne paroissoit presque pas qu'on y eût tiré, le travail de leurs tranchées n'étoit pas aussi fort avancé, tant les assiégés faisoient bien leur devoir pour toutes choses et se défendoient généreusement. 1621.

Mais ceux de Clairac qui reconnoissoient Peyrebrune de Saint-Orse en qualité de Gouverneur, lequel s'étoit tellement laissé gagné au bon vin de ce lieu-là qu'il ne se désenivroit jamais, et Sauvage[1] faisant la charge de Sergent-major, avec les autres traîtres savent si bien jouer leur personnage qu'ils obligèrent ce pauvre peuple à se remettre à 5 août. la discrétion du Roi qui par leur entremise, s'en étant rendu maître, en fit pendre plusieurs, entre autres Lafargue, Procureur en la Chambre de l'Édit de Nérac, et son fils qui étoit ministre, gentil personnage, et tous deux fort gens de bien. Les soldats commirent mille insolences, ils en firent noyer plusieurs, les autres furent massacrés, plusieurs femmes et filles violées, sans que les chefs y apportassent l'ordre qu'ils devoient, et sans en faire nul châtiment ni justice, contrevenant en tout cela à leur capitulation et à la foi

[1] Le capitaine Sauvage; il avait été lieutenant de la compagnie de Castelnaut.

1621. qu'ils avoient donnée de garder la vie et l'honneur aux hommes et aux femmes, et même de leur conserver leurs biens.

De là le Roi sans s'arrêter prit sa route du côté de Montauban, jugeant bien que la diligence étoit le plus puissant moyen pour pouvoir mieux venir à bout de ses intentions, ôtant, en ce faisant, à ses ennemis étonnés le temps de se pouvoir reconnoître et de se mettre en état de se défendre.

Voilà donc la province de France où l'on croyoit ceux de la Religion les plus puissants, bientôt réduite dans l'obéissance du Roi. En mettant à part la première cause qui est la volonté de Dieu, nous dirons que la trahison et l'envie d'abord en a été le principal moyen, et ensuite la lâcheté de presque tous les Gouverneurs qui ont preféré à leur honneur et liberté un gain déshonnête, outre la brèche qu'ils ont faite à leur conscience, contrevenant à leurs promesses, à la foi et au serment qu'ils avoient faits lors de la réception de leurs charges, et à mille protestations qu'ils avoient renouvelées même depuis, de dépendre tant des résolutions générales que provinciales qui avoient été prises sur ce sujet.

Cependant voici qu'après la capitulation de Nérac, que monsieur le Duc de Mayenne s'avance

avec son armée composée de quatre à cinq mille hommes, vient aux environs de Montauban et passe la rivière du Tarn au-dessus de Courberieu[1], où il y avoit un petit fort à la pointe d'une montagne assez inaccessible ; ce que ceux de Montauban ayant appris, ils sortent au nombre de trois cents hommes de pied et quelques quatre-vingts chevaux ; le Comte d'Orval conduisant la cavalerie et le Comte de Bourgfranc l'infanterie : ils se rendent proche de Courberieu où il y a fort peu d'espace entre la rivière de Tarn et la montagne. Les coureurs du Duc de Mayenne ayant commencé à paroître, quelques-uns de ceux de Montauban se débandent et les vont attaquer, entre autres le sieur Pechels qui fut tué, et d'Ariat[2] pris prisonnier, et cela pour s'être trop avancés et sans considérer qu'ils s'engageoient mal à propos. On fait aussi avancer quelques enfants perdus de l'infanterie qui commencent l'escarmouche ; mais messieurs de Vignoles et de Faudoas s'avancent avec environ trois cents chevaux et quelques bataillons de gens de pied. Les enfants perdus jugeant qu'ils n'étoient pas capables de résister à un si grand nombre, se 1621.

[1] Corbarieu, village situé à deux lieues et demie de Montauban.

[2] Conduit au château du Claux, il y mourut le lendemain de ses blessures.

1621. retirent dans la montagne à la faveur des vignes et du fort, donnant ainsi le loisir au reste de se retirer avec un peu de diligence dans Montauban. Le fort de Courberieu[1] fut abandonné la nuit et saisi incontinent par monsieur de Mayenne qui de là alla assiéger le Béjas[2], méchante bicoque, n'ayant que des murailles en terre sans autre défense et quelques paysans pour les garder, lesquels, vu leur mauvais état, se défendirent fort bien et lui tuèrent beaucoup de monde, jusqu'à cent trente ou cent quarante hommes. Ils s'étoient même persuadés que si on pouvoit jeter une trentaine d'hommes dedans pour les secourir, qu'ils se conserveroient, ce qu'on ne leur voulut pas refuser, vu leur courage et leur résolution, et on ordonna quelques-uns du côté de Negrepelisse d'essayer de se jeter dedans; le sieur de Castelnaut fut commandé avec quelque cavalerie et les gardes du Comte d'Orval, d'aller favoriser l'entrée de ce secours en donnant l'alarme de son côté. Il pouvoit avoir en tout quelque cent chevaux; il s'achemine donc la nuit, donne ses coureurs à commander à Lentillac, capitaine des gardes de monsieur de la

[1] C'était un ancien fort bâti par les Anglais.

[2] Ancien nom d'Albias, petite ville sur l'Aveyron (Tarn-et-Garonne).

Force, et s'arrête sur une éminence proche d'un 1621.
petit bois où il avoit fait venir une douzaine de tambours pour favoriser sa retraite au cas qu'il fût poussé et qu'il en eût besoin, sur la créance que les ennemis leur oyant battre la caisse s'imagineroient qu'il y avoit là une embuscade d'infanterie, ce qui les obligeroit à s'arrêter et à ne pas passer outre.

Et comme de l'endroit où il étoit, le sieur de Castelnaut voyoit une grande quantité de feux de corps de garde, il envoie le capitaine Lentillac pour reconnoître : lequel s'étant avancé ne manque pas de rencontrer un petit nombre de gens de cheval qui étoient en garde ou qui battoient l'estrade. Sur le *qui vive*, il se retire sans que les autres, qui le suivoient toujours, l'enfonçassent, jusqu'à ce qu'il fut proche du lieu où il avoit laissé le sieur de Castelnaut, lors il tourna à eux criant: *Tue, tue ;* il en blessa et tua quelques-uns et en prit un prisonnier. Monsieur de Castelnaut oyant les coups, s'avance avec sa cavalerie, et ayant rencontré ledit Lentillac, celui-ci lui crie : *Poussez, Monsieur, poussez !* Ce que fit monsieur de Castelnaut, et il se trouva fort près de là au milieu de presque toute la cavalerie de monsieur le Duc de Mayenne qui étoit à cheval, et quantité de feux allumés tout au-

1621. tour, si bien qu'on n'apercevoit qu'escadrons de tous côtés.

La cavalerie de monsieur de Castelnaut se voyant ainsi engagée, tourne bride et se met à fuir, de sorte que monsieur de Castelnaut se trouve seul avec dix ou douze; comme il n'étoit là que pour donner l'alarme et non pour combattre et en trop petit nombre pour pouvoir y faire un long séjour, il se retire au pas, envoie après les fuyards pour les faire revenir, ce qui fut impossible, quoique monsieur d'Eymet, son frère, y allât pour les arrêter et un de messieurs de Montauban des plus apparents, croyant qu'étant connu d'eux que cela les obligeroit à s'arrêter, mais ils n'y gagnèrent rien; tant il est malaisé quand l'épouvante nous a une fois saisis, de nous rassurer. Et cela est admirable que de tous les escadrons, jamais pas un ne s'émut pour aller après monsieur de Castelnaut, quoique ce leur fût assez facile à cause de la lueur des feux, d'avoir pu remarquer ce petit nombre d'hommes; il faut croire que ce qui les en empêcha, ce fut sans doute qu'en même temps que le sieur de Castelnaut étoit parti pour s'avancer après les premiers coups de pistolet tirés, les tambours qui avoient été laissés au long du petit bois se mirent tous à battre leurs caisses, de sorte que les ennemis croyant qu'il

pouvoit y avoir là une embuscade, ne bougèrent. 1621.
Cependant le Bejas qui avoit été battu de coups de canon et mis en état de ne pouvoir plus résister, s'étoit rendu à discrétion le jour avant. Il fut brûlé, les Consuls pendus avec une vingtaine d'autres, et lors toutes les villes voisines, hormis Saint-Antonin, se mettent sous l'obéissance de monsieur le Duc de Mayenne.

Il se passa encore une petite particularité : c'est que monsieur de Mayenne ayant repassé le Tarn du côté de Moissac, les sieurs de Castelnaut et d'Eymet montent encore à cheval avec quelques-uns pour reconnoître et ses troupes et sa route, et pour tâcher de faire quelque chose, si l'occasion s'en offroit. Ils parvinrent jusqu'à une éminence d'où ils virent marcher toutes les troupes dans une petite plaine; ils ne jugèrent pas à propos d'aller plus avant à cause de leur petit nombre, mais s'apercevant que deux cavaliers se séparoient du gros des troupes, ils poussent à eux, et les prennent prisonniers, c'étoit deux gentilshommes du voisinage lesquels ils conduisirent à Montauban, de quoi le peuple fut fort satisfait.

Cependant voilà que les nouvelles arrivent de tous côtés que Clairac s'est rendu, ce qui surprit et étonna un peu ceux de Montauban, s'étant ima-

1621. ginés que ce lieu-là donneroit bien de l'occupation à l'armée du Roi pendant deux ou trois mois, la ville étant assez fortifiée et ayant suffisamment toutes les choses nécessaires à se pouvoir bien défendre. Cela les fit juger que meshuy c'étoit à eux à se préparer les moyens de résister; et les cruautés qu'ils apprirent qui avoient été exercées à Clairac, et comme quoi la foi qui leur avoit été donnée par la capitulation avoit été mal observée, tout cela fortifia davantage messieurs de Montauban en la résolution qu'ils avoient prise, et les encouragea à se bien défendre et à tout risquer plutôt que de se soumettre à ceux qui ne tenoient rien de ce qu'ils promettoient.

Août. Il est nécessaire de représenter que durant le siége de Clairac, messieurs de Montauban ne laissèrent pas d'être grandement sollicités, tant par monsieur d'Esdiguières que par monsieur de Sully avec tant de belles promesses et d'assurances de la part du Roi qu'ils n'en eussent pu souhaiter davantage. Monsieur de la Force ne le fut pas moins de son côté. Monsieur de Regagnac qui l'étoit venu trouver à Bergerac ne manqua pas de revenir encore à Montauban, mais l'exemple que les uns et les autres avoient devant leurs yeux, et particulièrement le sieur de la Force auquel on n'avoit

rien tenu de toutes les choses qui lui avoient été promises en Béarn, leur fit bien juger qu'il n'y avoit nulle apparence qu'après qu'il se seroient soumis, qu'on leur tînt rien de tout ce qu'on leur avoit promis ; ainsi ils rejetèrent absolument toutes les propositions qu'on leur faisoit, comme ne pouvant prendre nulle sorte d'assurance ni de confiance en icelles. 1621.

Et quand ils apprennent que le Roi s'en venoit à eux avec son armée, en diligence et sans perdre de temps, ils se préparent de leur côté à se mettre en état de le bien recevoir. Une des meilleures choses qu'ils font, c'est de voir les lieux qui seroient jugés les plus à propos pour placer leur artillerie et y faire les plates-formes nécessaires. Cette commission fut donnée à monsieur de Castelnaut qui d'abord ne pouvant juger là où elle seroit la plus utile, plaça les canons en divers endroits, en attendant qu'on eût plus de connoissance des lieux qu'on voudroit attaquer. Et quoique dans Montauban il y eût une assez bonne quantité de poudres, néanmoins il n'avoit pas laissé d'avoir des gens pour y travailler incessamment, ce qui fut bien nécessaire et servit fort utilement comme il se verra ci-après. Ils ne perdirent pas non plus de temps à travailler à leurs dehors, monsieur de Rohan

1621. leur ayant représenté qu'il étoit nécessaire pour leur défense qu'ils fissent deux cornes, l'une devant la porte de Villeneuve et l'autre du côté de Montmirat, la première étoit déjà fort avancée, mais à l'autre, on n'y avoit encore rien fait.

17 août. Voici que les nouvelles arrivent que le Roi est à Picquecos, qu'une partie de son armée passe l'Aveyron, et l'autre le Tarn conduite par monsieur le Duc de Mayenne; il fut donc alors question de mettre un ordre pour commander les quartiers et ordonner les troupes qui devoient les défendre.

La prudence avec laquelle monsieur de la Force avoit accoutumé d'agir en toutes ses actions, avec les témoignages qu'il avoit rendus de sa capacité et expérience dans toutes les occasions qui s'étoient offertes depuis qu'il étoit là, ne lui avoient pas acquis peu d'estime et de crédit parmi toute cette communauté, tellement qu'ils commençoient à déférer beaucoup à ses avis et à se gouverner par iceux, quoique non sans grand déplaisir et jalousie du Comte de Bourgfranc, vu que ce ne lui étoit pas un petit obstacle à tous ses mauvais desseins. Il fut donc proposé à quelles personnes on donneroit le commandement des quartiers, et on voulut faire cet honneur à monsieur de Castelnaut de le préférer et lui donner le choix; et ne faut pas douter

que ce ne fût à la considération de monsieur de la Force. Le sieur de Castelnaut ayant donc été appelé, leur dit que désirant de se trouver en toutes les occasions où il pourroit leur rendre service, qu'il ne vouloit s'engager à aucun lieu déterminé pour être plus libre d'aller à tous ceux où il seroit attaqué. 1621. août.

Mais quoiqu'il s'en voulût fort excuser, il lui fut impossible de s'en défendre, principalement monsieur de la Force lui témoignant qu'il le désiroit. Ainsi on lui propose d'avoir le commandement de Ville-Bourbon qui étoit le lieu le plus considérable et le mieux en état de se pouvoir défendre, nommément vu le nombre d'hommes qu'il y avoit, et gens de plus grande fatigue que les autres ; mais c'est ce que monsieur de Castelnaut ne voulut pas accepter, et se voyant contraint à prendre de l'emploi, il dit donc que si on lui donnoit le choix, qu'il vouloit prendre le lieu qu'on estimoit le plus foible qui étoit du côté de Montmirat ; il eut donc le commandement de ce quartier-là et de Ville-Nouvelle. On donna à monsieur de Reniès celui du Moustier, et le Comte de Bourgfranc prit Ville-Bourbon pour en laisser le commandement ordinaire à un Béarnois nommé du Viguan, brave soldat, qui s'acquitta bien de son devoir, non-seu-

1621. août. lement en cette occasion mais en plusieurs autres qui s'offrirent après, et y servit très-bien messieurs de Montauban ; les autres quartiers qu'on jugea moins importants et qui ne furent pas aussi attaqués, furent donnés à d'autres personnes.

Le régiment du Comte d'Orval qui étoit fort bon, fut mis aussi dans Montauban et dispersé en divers quartiers, comme toutes les autres compagnies de la ville. Le Lieutenant Colonel dudit régiment, nommé Veilles, et du voisinage de la ville, étoit un homme qui avoit toujours fait fort l'échauffé et témoigné de désirer grandement la guerre ; néanmoins il avoit quelque jalousie et mécontentement de n'avoir été employé à quelque chose de plus, et en vouloit particulièrement non-seulement contre le Comte de Bourgfranc lequel il ne pouvoit supporter, mais aussi contre un autre gentilhomme, nommé Dade, qui avoit porté les armes en Hollande, et auquel on avoit donné la charge de Sergent de bataille, si bien qu'on fut fort étonné lorsqu'on trouva à dire ledit sieur de Veilles et qu'on eut appris qu'il étoit allé trouver le Roi, auquel il ne manqua pas de rapporter entièrement l'état de Montauban et les lieux qu'on croyoit être les plus foibles et où il rencontreroit le moins de résistance, de sorte que prenant leurs mesures là

dessus, on fait les approches des trois lieux susnommés [1]. 1621. août.

Du côté de Montmirat on ne faisoit que commencer seulement à travailler aux cornes qu'on avoit dessein d'y faire, lesquelles même n'étoient pas encore parachevées de tracer lorsque les gens du Roi commencèrent à paroître, et que plusieurs sortirent de Montauban pour s'escarmoucher avec eux et les empêcher d'avancer. Ce fut environ sur les deux heures après midi que commença l'attaque, et elle dura jusqu'à la nuit : il y eut plusieurs de blessés et de tués tant d'un côté que d'autre, et d'entre ceux de Montauban le capitaine Lentillac reçut un coup de mousquet à la jambe dont il ne guérit de tout le siége.

Il est encore à remarquer qu'il y avoit fort peu ou point du tout de personnes de Montauban qui eussent d'expérience ou qui eussent jamais eu de commandement ou vu de guerre ; aussi étoit-il plus difficile de les assujettir à leur devoir et de les contraindre à faire les choses nécessaires pour leur conservation et défense ; car outre que c'est un peuple qui présume beaucoup de soi et qui ne souffre pas volontiers d'être dominé, avec cela il se flattoit

[1] Montmirat, le Moustier et Ville-Bourbon.

1621. août. aisément de pouvoir venir à bout de tout ce qu'il désiroit ou vouloit. Ainsi dans le commencement du siége, ils donnèrent bien de la peine à ceux qui leur ordonnoient les choses nécessaires à leur conservation, parce qu'ils n'en comprenoient pas l'importance, ce qui les obligeoit souvent à mépriser le commandement ou à ne l'exécuter pas; mais dans la suite jugeant facilement de la nécessité et reconnoissant qu'on ne leur ordonnoit rien qui ne leur fût utile pour empêcher que ceux qui les attaquoient ne vinssent si facilement à bout de leurs desseins, ils ne résistèrent plus ; mais je dirai davantage c'est qu'ils prirent une telle créance en monsieur de la Force et jugèrent que tous les conseils et tous les ordres qu'il donnoit, étoient si à propos, si utiles et conduits avec tant d'expérience et de prudence qu'après avoir dit : *Il faut faire une telle chose,* il n'y avoit plus de conseil à prendre, mais à se mettre en devoir de l'exécuter, ce qui se vérifiera clairement par la suite de ce qui se passa dans ce siége.

Montauban n'est pas sitôt attaqué qu'on le croit perdu, et généralement tout le monde est dans cette créance qu'il ne fera pas grande résistance, et qu'au pis aller il ne sauroit subsister quinze jours. Plusieurs raisons pouvoient fortifier cette

pensée, d'abord le peu de résistance que le Roi avoit trouvée aux villes qu'il avoit attaquées; ensuite les intelligences qu'il avoit avec un de ceux qui avoient un des premiers commandements, et l'espérance de continuer ces pratiques qui lui avoient si bien réussi aux autres occasions; enfin parce qu'il n'y avoit nulle place au voisinage de Montauban qui pût favoriser les assiégés en quoi que ce soit, et qu'au contraire il s'en trouvoit plusieurs dont l'armée du Roi pouvoit non-seulement recevoir de l'assistance, mais qui prodigalisoient tout ce qu'ils avoient par un désir excessif de voir bientôt la ruine de ce lieu-là, croyant aussi qu'après cela, rien ne résisteroit plus et qu'ainsi on verroit prochainement une proscription générale contre ceux de la Religion; mais celui qui dispose de toutes choses en avoit ordonné autrement. 1621. août.

Presque toutes les personnes de condition et autres de la Religion en France, ayant déjà fléchi, et plusieurs s'étant même rendus auprès du Roi, témoignoient dans ce rencontre non-seulement le peu de soin qu'ils avoient de leur réputation et de leur honneur, mais ce qui étoit bien pis, le peu de zèle qu'ils avoient pour leur religion, et que leur conservation leur étoit bien plus chère que la gloire de Dieu et celle de ses Églises. Au lieu de prendre le

1621. août. sac et la cendre, et témoigner leur repentance, de demander pardon à Dieu de leur infirmité, et le requérir avec larmes et supplications d'avoir pitié de son pauvre peuple, il sembloit qu'ils vinssent pour être les spectateurs de la ruine de leurs frères et se réjouir de leur malheur.

Ainsi on peut dire que les avantages qu'on a remportés sur ceux de la Religion l'ont été plutôt par les pratiques et menées desquelles on s'est servi, et par la lâcheté et perfidie de ceux de ce parti, les uns poussés par l'ambition de s'agrandir, les autres de s'enrichir, que par la force des armes; mais Dieu se sert de ces moyens quand il nous veut punir.

CHAPITRE IV.

1621.

SOMMAIRE.

Les assiégeants pointent leurs canons sur la maison de M. d'Alliez. — Un boulet emporte le chevet du lit où M. de la Force avoit couché la veille. — M. de Castelnaut se retranche à l'aide de barriques dans les cornes de Montmirat. — Ardeur des femmes au travail.— Distribution des quartiers de l'armée royale.— Mayenne, après s'être emparé des dehors de Ville-Bourbon, ouvre la tranchée et place ses batteries. — Sauvage, ancien lieutenant de Castelnaut, se jette dans Montauban. — Lendresse, gentilhomme béarnois, envoyé vers M. de la Force. — Travaux et zèle de Castelnaut aux cornes de Montmirat. — Il y passe six semaines logé dans une cuve. — Adresse d'un arquebusier écossois. — Les assiégeants démasquent une batterie de dix canons contre Montmirat. — Ils renversent l'enceinte des cornes. — Le feu prend à leurs poudres. — Cet incident sauve la ville. — Les assiégés réparent leurs fortifications. — Singulier effet d'un coup de canon. — Nouvelle batterie à trente pas des cornes. — Brèche à la courtine.— Efforts des habitants et surtout des femmes pour y remédier. — Entremetteurs et solliciteurs de la part du Roi. — Négociations avec le Connétable et M. de Rohan. — Entrevue proposée à Villemur avec Sully, Lesdiguières et Rohan. — Secours promis par ce dernier. — Bonne conduite de M. d'Eymet. — Les Montalbanois refusent un traité particulier.— Pratiques de Sauvage avec le Comte de Bourgfranc et quelques autres. — Ils s'entendent pour livrer la ville au Roi. — Les Royaux préparent une nouvelle batterie. — Castelnaut fait renverser leurs gabions. — Intrépidité de du Rouzier, gentilhomme poitevin. — Arrestation de Sauvage.— Bourgfranc veut faire raser la tour du pont. — Le sieur de la Force s'y oppose. — Le Consul Dupuy sonde Castelnaut au sujet de Sauvage, et le prie de le voir. — Castelnaut, indigné, s'y refuse.— Sauvage avoue sa trahison, et meurt sur le gibet, après s'être repenti.

Voici donc d'un côté, l'armée du Roi victorieuse, enflée du bon succès qu'elle a eu jusqu'ici, et qui — 1621. Août.

1621. se rafraîchissoit partout augmentant tous les jours en nombre d'hommes; et de l'autre côté, Montauban situé au milieu de diverses villes et provinces qui donnoient toute la facilité qu'ils eussent pu souhaiter pour pouvoir promptement venir à bout de leurs desseins; mais l'issue fera voir que Dieu n'abandonne jamais les siens aux efforts des puissances, et qu'il emploie ceux qu'il lui plait pour maintenir sa gloire et conserver son peuple tant à la confusion de ceux qui l'avoient abandonné que de ceux qui pourchassoient leur ruine.

Comme il a été dit ci-dessus, monsieur de la Force étoit logé chez monsieur d'Alliez au logis qu'on avoit accoutumé de donner au Roi lorsqu'il venoit visiter Montauban; c'étoit un lieu élevé au respect des autres maisons de ce quartier-là, mais dès que les approches furent faites et pour être plus près des lieux auxquels il pourroit servir, ainsi que de monsieur de Castelnaut, il avoit changé de logement, et s'étoit mis dans un jeu de paume qui appartenoit aussi à monsieur d'Alliez au quartier de Montmirat, et je dis ceci parce que l'artillerie n'est pas sitôt arrivée que son premier essai fut contre cette maison. Ce qui est encore remarquable, c'est que si monsieur de la Force y fût demeuré, et nommément qu'il se fût trouvé au lit comme ses

indispositions ne l'y obligeoient que trop souvent, 1621.
il y eût été tué, car divers coups donnèrent non-seulement dans la chambre mais dans le lit où il couchoit et même sur le chevet. Or il ne faut pas douter qu'on ne tirât en ce lieu-là à dessein et sur les avis qu'on avoit donnés que monsieur de la Force y étoit logé.

Tandis que l'escarmouche dura, le plus grand soin de monsieur de Castelnaut fut de tâcher de se mettre un peu à couvert et ôter la connoissance à ceux qui le viennent attaquer, du mauvais état auquel il étoit, n'y ayant point de difficulté qu'ils eussent pu à l'heure même, s'ils eussent fait ce qu'ils devoient, obliger le sieur de Castelnaut à abandonner les cornes qu'il avoit demandé à faire, et qu'ils ne se fussent logés jusques sur le fossé. Il fait donc porter une grande quantité de barriques, et avec icelles ferme l'enceinte des cornes, du côté qui étoit à la vue des assiégeants. L'étonnement avoit déjà tellement pris une partie du peuple qu'ils ne savoient où courir; mais les femmes n'en usent pas de même, car avec une diligence qui n'est pas imaginable, elles apportent une si grande quantité de barriques et durant tout le jour et la nuit suivante, qu'en moins de vingt-quatre heures, il y eut deux barriques l'une sur l'autre remplies

1621. de terre, mais aussi ce fut tout, n'y ayant nulle sorte de fossés par le dehors, tellement que ce n'est croyable qu'une si foible défense eût pu se maintenir et se conserver devant une puissance si redoutable, à qui rien ne manquoit, et qui s'étoit flattée de ne devoir trouver nulle résistance.

Cependant l'armée du Roi se campa aussi de son côté un peu à l'écart et en quelque façon éloignée de l'artillerie de Montauban, qui d'abord n'avoit aussi personne capable de bien pointer un canon.

De l'autre côté monsieur de Mayenne vint aussi investir Ville-Bourbon sans qu'il s'y passât autrement rien de considérable; et deux jours après, monsieur le Prince de Joinville et monsieur le Maréchal de Saint-Géran vinrent se loger du côté du Moustier, le sieur de Veilles servant partout de guide. Il y eut quelques escarmouches à la faveur des maisons brûlées du faubourg, là il se perdit deux bourgeois considérables.

22 août. Voilà donc Montauban attaqué de trois côtés, quoique leurs quartiers fussent assez éloignés l'un de l'autre, laissant une bonne partie de la ville sans être investie, ce qui donna moyen souvent à ceux de Montauban de sortir la nuit et d'aller enlever divers logements, où ils firent beaucoup de butin.

Celui de Montmirat qui étoit appelé le quartier

du Roi, étoit sous le commandement du Conné- 1621.
table de Luynes[1], qui pourtant n'y fut jamais, mais qui avoit en sa place les Maréchaux de Praslin et de Chaulnes avec le régiment des Gardes et ceux de Piémont, Normandie, Chappes et la plupart des Suisses.

A Ville-Bourbon se trouvoit le Duc de Mayenne avec plusieurs régiments.

Le quartier du Moustier étoit sous le commandement du Prince de Joinville, assisté du Maréchal de Saint-Géran et des régiments de Picardie, Navarre, Champagne et autres.

Ces deux ou trois premiers jours, l'occupation des assiégeants fut à camper et à fortifier leur campement; celle des assiégés, à réparer leurs vieilles fortifications, à faire de nouveaux travaux et à tâcher de les mettre en état.

Une des premières attaques fut aux masures d'un des faubourgs de Ville-Bourbon, duquel les gens de monsieur de Mayenne avoient commencé de se saisir; ceux de Ville-Bourbon les ayant chargés, le leur firent abandonner, mais cela n'empê-

[1] Le chirurgien de Luynes écrivait à sa femme pendant le siége de Montauban : *Sachez que je ne cours aucun hazard, monseigneur le Connétable me fesant l'honneur de m'affectionner et de me tenir toujours auprès de sa personne.*

1621. cha pas aussi qu'ils ne se retranchassent, quoiqu'à diverses reprises l'escarmouche y durât durant deux jours, bien que sans grande perte. Le Duc de Mayenne s'étant saisi de quelques maisons abandonnées, fit charger le lendemain ceux qui étoient dans les masures de l'autre faubourg, qui les quittèrent, et il s'y logea. Ainsi il demeura maître de tous les dehors et ne travailla plus qu'à ouvrir la tranchée et à ruiner et abattre avec son artillerie les défenses des bastions de Ville-Bourbon ; à quoi il n'eut pas toute la facilité qu'il s'étoit promise, par le grand soin et diligence que ceux du dedans apportèrent à réparer les brèches et de remplir de fumier les lieux où il étoit nécessaire ; et on plaçoit de petites pièces partout où l'on jugeoit que l'on pouvoit faire quelque effet : ainsi il en fut mis quelques-unes sur la tour du pont qui dans le commencement firent quelque chose, mais finalement aussi on rendit cette batterie inutile.

Et quelques jours avant et depuis le siége commencé, plusieurs particuliers se jetèrent dans Montauban, la plupart de la Basse-Guyenne et desquels ceux de Montauban n'ayant nulle connoissance et ne sachant s'ils avoient sujet de croire qu'ils y venoient à bonne intention et avec désir de les servir, s'adressoient volontiers à monsieur de Castelnaut,

comme celui seul qui les pouvoit mieux connoître 1621.
que tout autre et pour en avoir ses avis, car monsieur de la Force n'avoit presque que des Béarnois avec lui. Parmi ces arrivants se trouvoit un nommé Sauvage qui avoit été lieutenant de la compagnie de monsieur de Castelnaut, et qui lui étant amené, 20 août.
ne manqua pas de tâcher à persuader à tout le monde que la seule affection qu'il avoit d'employer sa vie pour la gloire de Dieu et défendre la cause de la Religion, l'avoit conduit là.

Monsieur de Castelnaut fut très-aise de l'y voir, le jugeant capable de rendre service, étant homme du métier, mais ignorant d'ailleurs aussi bien que ceux de Montauban, qu'il étoit un de ceux qui avoient principalement contribué à trahir les habitants de Clairac, tellement que le sieur de Castelnaut le conjura de s'attacher auprès de lui pour l'assister; et ce qui l'obligeoit principalement à cela, c'étoit le soin que prenoit le Comte de Bourgfranc d'attirer auprès de lui tous ces étrangers qui se jetoient dans Montauban; se doutant donc qu'il en voudroit faire de même de celui-ci, il vouloit le prévenir.

Pour ne rompre pas le fil de ce discours, nous dirons tout de suite et le sujet qui amenoit le sieur Sauvage à Montauban et les pratiques qu'il avoit

1621. ordre d'y faire; ce qui s'en ensuivit se dira ci-après.

Premièrement il avoit ordre de voir monsieur de la Force et de travailler aux moyens de le pouvoir ébranler et l'obliger à sortir de Montauban, s'imaginant qu'après cela, il n'y auroit pas grande difficulté à venir à bout du reste. Ainsi donc avec toutes les assurances et belles promesses que vous vous pourriez imaginer, et sans découvrir son dessein, le sieur Sauvage commença à représenter à monsieur de la Force le grand nombre des troupes et la puissance du Roi, et qu'il étoit impossible que Montauban pût résister longuement et qu'il pût s'échapper de venir ès mains du Roi; que pour quelque temps il pouvoit bien se défendre, mais qu'enfin il succomberoit, témoignant avec cela de beaucoup plaindre la fortune et le mauvais état auquel monsieur de la Force se rencontroit avec toute sa famille, et le désir qu'il avoit lui de le pouvoir servir.

Dans tous ces commencements le sieur de la Force ne soupçonne rien de lui; attribuant tout à son affection, il l'en remercie lui faisant voir d'ailleurs que ce qu'il en faisoit, étoit par une nécessité forcée, n'ayant jamais eu rien tant à cœur, après la gloire de Dieu, que le service du Roi et

que s'il étoit à présent obligé de s'opposer à ses 1621.
volontés, c'est parce qu'on l'y avoit contraint et qu'on l'avoit poussé à bout, et qu'il voyoit bien qu'on en vouloit à la Religion pour la conservation de laquelle il étoit de son devoir d'employer sa vie et tout ce que Dieu lui avoit donné.

Leurs premiers discours se passèrent ainsi. Néanmoins Sauvage, nonobstant la ferme résistance qu'il trouvoit en monsieur de la Force, ne se désiste pas de son dessein, mais continue à lui représenter le péril dans lequel il étoit engagé, et toute sa famille, l'assurant qu'il ne tiendroit qu'à lui de le pouvoir éviter.

La continuation de ce discours et l'empressement que monsieur de la Force connut en Sauvage pour tâcher de l'obliger à se vouloir servir des remèdes qu'il pourroit avoir pour se garantir des malheurs qu'il lui avoit représentés à diverses fois, firent juger à monsieur de la Force que Sauvage ne lui tenoit pas ce discours sans quelque mauvais dessein; si bien que cela l'obligea à lui dire que jusque-là, il avoit cru que ce qu'il lui avoit représenté, ne procédoit que de son affection, mais que la sollicitation pressante qu'il lui en faisoit, lui donnoit sujet de penser qu'il pouvoit avoir d'autres desseins, qu'ainsi il le prioit de

1621. s'en arrêter là, s'il vouloit qu'il n'eût pas cette créance.

Vous avez à savoir aussi qu'un gentilhomme béarnois nommé Lendresse, venant pour se jeter dans Montauban, avoit été pris prisonnier par les gens du Roi, et pour avoir sa liberté, on lui proposa de vouloir continuer son dessein, mais à cette condition, que ce seroit pour tâcher de servir le Roi et surtout pour tâcher d'obliger monsieur de la Force à vouloir abandonner ceux de Montauban, avec mille promesses, et toujours de le remettre dans toutes ses charges et Gouvernements.

Le sieur de Lendresse, homme d'esprit, jugeant bien que c'étoit le seul moyen de recouvrer sa liberté et d'exécuter ce qu'il avoit entrepris, leur promet absolument d'y rapporter tout ce qui dépendra de lui, mais aux conditions aussi qu'en cas qu'il n'y pût disposer monsieur de la Force, qu'il seroit libre de faire ce qu'il lui plairoit; et ils l'engagèrent à leur rendre réponse. C'est ce que peu de personnes ont su, ni les moyens qui se tinrent afin qu'il se pût acquitter de sa promesse, ce que nous dirons aussi par la suite.

Comme l'armée du Roi tâche par ses tranchées, à s'avancer de tous côtés pour joindre nos retranchements et autres fortifications, aussi chacun de

son côté tâche-t-il d'y apporter tout le retardement 1621.
et empêchement qu'il lui est possible. Du côté de Montmirat, outre qu'on y avoit rempli deux barriques de terre l'une sur l'autre, on avoit jeté encore quelque peu de terre contre lesdites barriques pour en renforcer le terrain, étant obligés de prendre la terre de notre côté même, car il est à considérer que dans le commencement, il n'y eut jamais nulle sorte de fossés auxdites cornes; seulement fit-on un fossé d'environ deux ou trois pieds de large et autant de creux, où un homme à quatre pieds pouvoit passer sans être vu, afin de mieux découvrir de là ce qui se faisoit au dehors.

On jetoit aussi la nuit quelque corps de garde d'environ vingt à trente hommes pour empêcher d'avancer le travail des tranchées, et ce à la faveur des fossés de grands chemins; cela fit quelque effet durant plusieurs jours et tant qu'il y eut de la lune, mais aussi après cela, avec ce qu'il y avoit assez de difficultés de pouvoir disposer des gens à en vouloir être, et qu'il falloit d'ordinaire chercher quelqu'un de considération pour les conduire, ils n'étoient pas sitôt là que se donnant une fausse alarme, soudain ils tiroient leurs mousquets et à toutes jambes ils se retiroient dans l'enceinte des cornes, et il étoit du tout impossible après d'y pouvoir ra-

1621. mener ceux-là, et on avoit beaucoup de peine à y en pouvoir obliger d'autres, qui n'y étoient pas sitôt qu'ils faisoient même chose que les premiers; et finalement il ne fut plus possible de pouvoir continuer, quoique ces corps de garde incommodoient extrêmement et empêchoient grandement d'avancer le travail des tranchées, quoiqu'ils y fussent en sûreté et qu'il n'y avoit nulle apparence qu'on les osât pousser de peur de s'engager : aussi ceux qui l'auroient voulu tenter, eussent-ils été entièrement à la vue de nos remparts sur lesquels il y avoit dix mousquetaires qui tiroient incessamment durant la nuit aux lieux qu'ils jugeoient qu'on travailloit et où l'on entendoit le bruit; si bien qu'il se trouva même une fois qu'un homme de commandement étant à découvert, et pour y faire travailler six pionniers, que lui ayant un genou en terre, il reçut une mousquetade en l'autre, de quoi il fut estropié toute sa vie, et les six pionniers furent tués.

Nous dirons encore ceci, que pendant quinze jours ou trois semaines, monsieur de Castelnaut ne bougea jamais desdites cornes, et ne se mit jamais sous nulle sorte de couvert, et s'il faut ainsi dire, n'employa pas même une heure à dormir; finalement et à cause qu'il y avoit quelques pluies,

il se fit porter une cuve dans laquelle il se retiroit 1621.
et se reposoit quand l'occasion lui permettoit; et durant tout le siége, il en usa de même, et comme ces cornes étoient assez grandes, il faisoit transporter sa cuve d'un lieu à un autre, selon qu'il y croyoit sa présence nécessaire.

Cela est aussi remarquable que ceux de Montauban étoient d'abord peu aguerris et que l'alarme ne se donnoit pas à un quartier, quoique très-éloigné, que soudain elle ne se mît dans tous les autres, et que généralement tout ce qu'il y avoit d'armes à feu ne fussent tirées; ce qui obligeoit monsieur de Castelnaut à leur représenter souvent combien ils avoient tort de prendre ainsi l'épouvante sans voir personne, et que, si sur ce temps-là, ils étoient attaqués et qu'on voulût faire un effort contre eux, qu'ils ne se trouveroient pas en état de s'y opposer. Dans le commencement et avant que les tranchées fussent en état, comme il y avoit toujours des mousquetaires au guet, il se mouchoit toujours quelque manteau rouge ou porteur de plumes, car ils ne s'amusoient guères qu'à tirer à ceux-là; entre autres il y avoit un Ecossois qui étoit si bien ajusté avec un fauconneau ou arquebuse, qu'il ne le tiroit presque jamais sans faire coup. Monsieur de Castelnaut, quand il en avoit la commodité, ne

1621. laissoit pas de s'y exercer et à donner des marques de son adresse à tirer.

Et il se faisoit si beau feu dans les cornes que d'ordinaire au commencement, outre les grenades, cercles à feu et fagots goudronnés qu'on jetoit pour découvrir le travail des ennemis, on tiroit bien jusqu'à quatre quintaux de poudre par jour.

Il se passa tant de particularités d'un côté et d'autre, qu'il seroit bien malaisé de les pouvoir toutes rapporter, ni précisément dire le temps où elles se sont passées. Il me souvient et lorsque j'en avois la mémoire encore fraîche, que je remarquai que de ceux mêmes qui avoient voulu prendre le soin de décrire le siége, qu'ils se sont mécomptés en divers endroits, mettant souvent, comme on dit, la charrette avant les bœufs, et je ne dis pas que je n'en puisse faire de même, mettant devant celles qui se sont passées après, mais néanmoins qui sont arrivées en temps ou autre.

1er septemb. Il arriva au bout de quelques jours du siége, que l'armée du Roi ayant avancé ses tranchées et fait ses embrasures pour leur artillerie, le matin comme le soleil se levoit, ayant mis dix pièces en batterie depuis le bord de la rivière du Tarn jusqu'au coin de la corne de Montmirat (dont la courtine de ce côté-là est sans presque aucune défense, très-lon-

gue et en quelque façon faite en angle rentrant, 1621.
ayant été obligés de suivre la nature du lieu, où il y a quelques cavités,) voilà que le canon commence à tirer, et comme on tenoit d'ordinaire une sentinelle sur le coin, pour découvrir de là ce qui se passoit dans les tranchées, le premier coup fut tiré si à propos que la sentinelle étant couchée sur le ventre, le coup l'emporta de telle façon qu'à peine se trouva-t-il quelque petite pièce de son corps, seulement une main avec une partie du bras. Ces dix canons tirèrent incessamment jusqu'à dix heures, renversèrent et éboulèrent entièrement toutes lesdites barriques avec toute la terre de toute cette courtine, si bien que de la tranchée on pouvoit voir ceux qui étoient dans les cornes, depuis la tête jusqu'aux pieds, et j'oserai dire qu'ils avoient mis notre travail en tel état qu'il eût été facile à la cavalerie, même en escadron, de pouvoir entrer dedans; et nous y eûmes quelques gens de tués et blessés, entre autres un Béarnois expérimenté et brave soldat, pour avoir longuement porté les armes en Hollande et avec charge; si bien que de ce côté-là, nous ne voyions 2 septembre.
plus d'apparence de pouvoir tenir et subsister, et que nous serions contraints à abandonner le lieu et nous retirer derrière les bastions de Montmirat,

1621. lorsque Dieu voulut délivrer les siens de ce péril imminent et inévitable, et ce, par un coup de miracle que le feu se mit à leurs poudres, outre l'étonnement et le mal que cela causa parmi eux par la perte de beaucoup de personnes, faisant voir que c'étoit une assistance qui venoit du ciel et non pas des hommes.

Et ce qui est de plus remarqnable encore, c'est qu'en même temps, il en arrive tout autant à Ville-Bourbon où messieurs de Montpezat[1] et le fils aîné de monsieur de Ribérac en furent étouffés, aussi bien qu'en même temps ces deux batteries très-périlleuses, et surtout pour Montmirat, auquel quartier il ne se voyoit plus de ressources et où par force on étoit obligé d'abandonner tous les dehors.

Ce secours si admirable et cette assistance extraordinaire de Dieu redonna entièrement la vie et remit les assiégés de l'extrême étonnement qui les avoit saisis, et les rassura en telle façon que dès l'heure même, ils commencent à travailler et à réparer ce que le canon avoit entièrement rasé. Là

[1] Emmanuel Philibert Desprez de Montpezat, Marquis de Villars, que M. de la Force avait chassé du Béarn en 1593. *M. de Villars étoit frère utérin de M. de Mayenne, qui fut tellement affligé de sa mort*, dit le *Mercure François*, *que depuis ce moment il sembloit dégoûté de la vie.*

non-seulement il se voit la diligence que générale- 1621.
ment tout le monde y apporte, mais principalement les femmes, quelque péril qu'il y eût, jour et nuit et sans cesser, dans l'espace de quarante-huit heures elles remuèrent tant de terres et épaissirent tellement cette courtine, qu'elles la mirent presque à l'épreuve du canon.

A Ville-Bourbon, il n'en étoit pas de même, parce que c'étoit ou contre la demi-lune ou contre des bastions, et quoique le canon y fît beaucoup de dommage, il y avoit encore beaucoup à faire avant que cela donnât le moyen aux assiégeants de pouvoir rien entreprendre.

Pour le Moustier, l'attaque n'en étoit pas encore bien grande ni fort pressante, quoiqu'il y eût beaucoup d'artillerie; cela n'empêcha point que d'un côté et d'autre, il ne s'y tuât force gens, les uns ne perdant pas de temps à avancer leur travail; les autres, à les en empêcher et à se défendre.

Après cela on vit qu'il étoit nécessaire de faire un corps de garde couvert à Montmirat, tant pour pouvoir mettre les soldats à l'abri de l'injure du temps que pour les armes, et ensuite on en fit d'autres. Cependant on ne laissoit pas de tirer toujours quelques coups de canon, et il arriva que l'un d'eux donna dans le terrain où il y avoit un soldat cou-

1621. ché et qui reposoit, ce coup ne perça pas le terrain, mais il ne laissa pas de jeter le soldat sur le corps de garde qui étoit à dix ou douze pas de là, sans lui faire d'ailleurs aucun autre mal.

Les gens du Roi s'étoient déjà fort approchés à la faveur de deux petits vallons qui alloient aboutir à la rivière, quoiqu'on eût mis dans l'un un petit corps de garde qui enfiloit ce lieu-là, mais comme on ne les pouvoit mettre que la nuit, et les en retirer de même, parce qu'ils n'y pouvoient aller qu'à découvert, cela ne put être continué longtemps.

Enfin les assiégeants s'avancent et tâchent à vouloir gagner la tête des cornes de Montmirat, ce lieu étant plus commode que là où ils avoient commencé leur première batterie. On leur retarda quelque temps leur dessein, ayant fait une tranchée au bout et en dehors des cornes, si bien qu'ils ne pouvoient éviter qu'on ne les enfilât et qu'on ne les vît d'un côté ou d'autre ; mais enfin cela ne put empêcher qu'ils ne se logeassent et qu'ils n'y fissent une batterie de quatre canons qui n'étoient qu'à trente pas des cornes, où les demi-bastions étoient très-petits, et se mirent à battre la courtine entre deux, qui n'étant pas de l'épaisseur requise pour résister au canon, tous les coups la perçoient, et quoique cette terre soit extrêmement

bonne, néanmoins la brèche que le canon y faisoit, étoit fort grande, car ils tiroient incessamment. 1621.

C'est ici encore où les hommes et les femmes font des diligences extraordinaires; il ne peut se dire la grande quantité de sacs pleins de terre qu'ils y apportent, mais surtout de grands fagots de sarments qu'on jetoit, et les sacs de terre dessus, outre celles qu'on prenoit là autour, car on en avoit fait deux ou trois banquettes pour pouvoir se la jeter de l'un à l'autre; avec cela nos gens qui ne laissoient toutes les nuits de faire quelques sorties par l'entre-deux des campements, et qui enlevoient toujours quelques petits logements, et en amenoient toujours quelques prisonniers desquels on se servit pour ce travail au lieu le plus dangereux, bien qu'on avoit soin de les avertir quand on voyoit arriver les embrasures; et se jetant à la banquette plus basse, ils se mettoient le ventre à terre. Cette batterie continua huit jours sans cesser, dans lequel temps il n'est pas croyable combien ce terrain fut renforcé et haussé, si bien que le canon n'y faisoit plus rien, et ainsi ils désistèrent d'y tirer; cependant comme on n'avoit pas cru pouvoir longuement empêcher qu'ils ne vinssent à être maîtres des cornes, soit à cause de leurs batteries, soit à cause

1621. des mines, étant déjà joints en plusieurs endroits au terrain d'icelles, on commença à travailler par le dedans à divers retranchements vis-à-vis des bastions [1] des cornes, et où étoit leur batterie, on y fit une demi-lune; et du côté de la rivière où avoit été la première attaque, un petit fort à deux demi-bastions bien terrassé et fait de terre battue qu'ils appellent *tapie*, valant beaucoup mieux que si c'eût été une muraille, avec parapet, avec un fossé creux et de douze pieds de large; et il n'est pas possible de se persuader comment ces choses s'étoient pu faire en si peu de temps, vu tant d'autres occupations qu'on avoit; et de presque tout ce travail, il en falloit donner louange à monsieur de la Force et à l'extrême soin que monsieur de Castelnaut y apportoit. Il étoit aussi très-bien assisté de plusieurs gentilshommes qui étoient au sieur de la Force, comme des sieurs de Fraische, Lendresse et Jasses qui savoient fort bien les mathématiques sans pourtant avoir jamais vu de guerre. Il y avoit aussi le sieur de Saint-Orse, mais il avoit été mis dans les cornes de Ville-Nouvelle, monsieur de Cas-

[1] Les cornes de Montmirat se prolongeaient en avant de plusieurs des bastions, qui formaient l'enceinte de la ville de ce côté: les travaux furent donc faits ainsi que la demi-lune entre les cornes et les bastions. Par *le lieu où étoit leur batterie*, il faut entendre l'endroit où portaient les boulets de la batterie des assiégeants.

telnaut ne pouvant pas être partout, mais elles ne 1621.
furent jamais attaquées. Monsieur de la Force ne manquoit pas aussi jamais une ou deux fois par jour d'aller voir tous les quartiers et d'y ordonner ce qu'il jugeoit y être nécessaire. Le Comte d'Orval s'employoit également de son côté le mieux qu'il pouvoit, mais il avoit assez à faire avec les Consuls de Montauban, à tant de choses auxquelles il falloit pourvoir et prévoir dans un siége de si grande importance.

Nous avons encore à dire que comme plusieurs pouvoient faire de mauvais jugements de l'issue de ce siége, et qu'incessamment il y avoit des entremetteurs et solliciteurs de la part du Roi ou de ceux qui avoient de l'autorité auprès de lui, soit par des tambours ou autrement, ils tâchoient toujours d'avoir quelque conférence, soit dans les campagnes, soit dans les cornes de Ville-Nouvelle, bien que jusques-là, ils n'en eussent rapporté nulle satisfaction. Il arrive que le sieur de Dade, de qui nous avons parlé, y fut employé; le sieur de Veyrières, un des négociateurs, avoit déjà été vers monsieur de Rohan et en étoit revenu. Sur les propositions qu'il avoit faites de la part de monsieur de Rohan, on renvoya vers celui-ci les sieurs de Dade et de Noaillan avec passe-port du Roi, pour

1621. lui faire des propositions de paix. Messieurs de Montauban ne voulurent jamais entendre à en faire une particulière pour eux, demandant toujours qu'on eût à traiter avec messieurs de l'Assemblée générale à la Rochelle et avec monsieur de Rohan.

Mais comme lesdits sieurs de Dade et de Noaillan furent sortis de la ville, avant de leur permettre d'aller vers monsieur de Rohan à Castres, on les mena parler à monsieur le Connétable qui les reçut avec des paroles extrêmement rudes et pleines de menaces, leur reprochant leur rébellion d'avoir osé prendre les armes contre le Roi; après cela le sieur d'Esplan [1] les conduisit en toute sûreté.

Le principal effet que fit ce voyage, c'est qu'ils rapportèrent l'assurance d'un secours que monsieur de Rohan leur devoit envoyer; de quoi on commençoit à avoir grand besoin, à cause du grand nombre d'hommes qui avoient été tués ou blessés et par conséquent rendus inutiles, et aussi parce qu'on avoit été contraint de retirer des compagnies beaucoup d'artisans qui avoient pris les armes, faisant besoin, comme les serruriers, arquebusiers, cordonniers et autres; enfin par suite

[1] Esprit Alard, Seigneur d'Esplan, Marquis de Grimaut, capitaine de carabins et confident du Connétable de Luynes.

de la grande fatigue que tous éprouvoient pour 1621.
être perpétuellement en garde, ne recevant que bien peu de rafraîchissement des autres compagnies qui étoient aux quartiers non attaqués et qui les venoient relever, mais cela ne pouvoit suffire partout.

Du reste dans cette négociation, il ne fut rien conclu hormis une entrevue que l'on proposa de faire entre le Connétable, messieurs de Sully et d'Esdiguières, et monsieur de Rohan à Villemur; ce dernier néanmoins étoit résolu avant cela d'employer ses efforts à faire entrer le secours, jugeant que la chose en seroit doublement avantageuse, d'abord à cause du meilleur état auquel se trouveroient messieurs de Montauban, ensuite par la diminution des espérances de pouvoir venir à bout d'eux, se flattant par cette raison de faire la condition d'un traité plus avantageux en faveur de ceux du parti de la Religion.

Mais comme nous n'avons pas parlé de monsieur d'Eymet, il ne faut pas croire qu'il fut des oisifs, mais bien des plus occupés; car après la mort du Comte de Bourgfranc et que Dade eut dégénéré de ce qu'on s'étoit promis de lui, il avoit tout le fardeau et le soin des gens de guerre, pour les disperser et rafraîchir d'un côté à l'autre selon le

1621. besoin, et pour faire pourvoir des choses nécessaires en chaque quartier; et surtout lorsqu'il étoit question de faire des sorties, cela le regardoit de voir de quels lieux il tireroit les soldats pour les faire; soit aussi pour les munitions, soit pour le travail.

Il arrive donc que les sieurs de Dade et de Noaillan étant de retour, qu'après avoir fait leur rapport à ceux de Montauban, ils furent obligés ensuite d'aller rendre réponse des intentions de messieurs de Montauban qui sans s'engager en rien, se contentèrent qu'il se fît un traité général et de s'y soumettre. Le sieur de Dade étant donc allé trouver ceux qui avoient été députés de la Cour pour l'ouïr, il ne voulut plus retourner dans Montauban; et il est vrai qu'il avoit tenu quelques discours qui n'avoient pas agréé à ceux de ladite ville, leur ayant témoigné qu'ils ne se devoient pas opiniâtrer à soutenir le siége, et que s'ils vouloient entendre à un traité, ils en pouvoient tirer une honorable et avantageuse capitulation.

Nous dirons aussi que le sieur de Lendresse se voulant acquitter de la promesse à quoi on l'avoit obligé, prit occasion un jour, après en avoir eu le consentement de monsieur de la Force et de monsieur de Castelnaut; et favorisé par ceux des cornes

qui étoient auprès de lui, il choisit le moment où 1621. il alloit conduire les gens qu'on mettoit au corps de garde du dehors, se doutant bien qu'ils ne manqueroient pas selon leur coutume de prendre l'alarme et de se retirer, et que pendant ce temps il se jetteroit dans la tranchée. Ce qu'ayant ainsi fait, il dit aux gens du Roi comme il avoit employé tous ses efforts et apporté toute son industrie pour obliger monsieur de la Force de satisfaire aux désirs de sa Majesté, qu'il n'y avoit rien pu gagner, et que selon la parole qui lui en avoit été donnée, il demandoit aussi à retourner dans Montauban; à quoi il réussit au moyen d'un deuxième corps de garde qu'on renvoya au même lieu que les autres avoient quitté. Nous ajouterons ceci de plus, c'est que la chose fut si adroitement exécutée que personne ne soupçonna rien, jusqu'à ce que par une autre conférence qu'on eut, ceux qui étoient en icelle de la part du Roi, donnèrent connoissance de tout ce qui s'étoit passé, et on le reprocha particulièrement à monsieur de Castelnaut qui ne manqua de leur demander s'ils ne reconnoissoient pas qu'on se servît de toutes sortes de moyens pour donner de la méfiance à ceux de Montauban de tous ceux qui les assistoient, et principalement de monsieur de la Force et des siens; mais quoique

1621. la chose fût, il leur persuada que c'étoit un artifice qu'ils employoient pour donner de l'ombrage contre ceux qu'ils croyoient leur être les plus utiles et nécessaires.

Il y a encore ceci à dire, que monsieur de Castelnaut ayant demeuré quelques jours sans voir le capitaine Sauvage (qui s'occupoit à faire réussir ses mauvais desseins), il le lui reprocha, ne sachant rien des discours qui s'étoient passés entre lui et monsieur de la Force. Sauvage s'en excusa du mieux qu'il put, et promit de mieux s'en acquitter à l'avenir. Cependant il n'avoit pas perdu son temps, car n'ayant pu trouver de dispositions en monsieur de la Force pour ce qu'il désiroit, il avoit ordre aussi de parler au Comte de Bourgfranc, auquel, comme il étoit déjà gagné, il ne trouva pas grande difficulté.

Mais voici que Sauvage ne se contentant pas de cela, crut de lui-même être assez puissant de venir à bout de ce qu'on désiroit du Comte de Bourgfranc, qui étoit de donner les moyens au Roi de se rendre maître de Montauban. Pour cet effet il pratique un sien parent qui par hasard se rencontra être lieutenant d'une compagnie qu'on laissoit en garde entre le Moustier et Ville-Nouvelle, quartier qui n'étoit pas attaqué. Il tâche aussi à corrompre un

habitant qui y avoit du commandement, ainsi 1621.
qu'un sergent; et pour ne pas me détourner davantage, je dirai que cela aida fort à le découvrir, outre que ceux de Montauban avoient eu divers avis qu'on se devoit craindre de lui; et il n'y a point à douter que ce qu'il entreprenoit étoit facile à exécuter, car comme ce quartier-là étoit libre, il n'y avoit que fort peu de gens pour la garde; avec cela il se rencontroit une facilité bien grande, c'est qu'il y passe un petit ruisseau entre la vieille ville et la ville nouvelle, au travers d'une méchante grille; et après avoir corrompu ces hommes, Sauvage prétendoit de faire entrer par là les gens du Roi, ce qui eût réussi indubitablement.

Il faut ajouter deux ou trois petites circonstances, c'est qu'il y avoit un gentilhomme qui venoit souvent à Montauban, s'adressant au Comte de Bourgfranc et se disant venir de la part de monsieur de Rohan, faisant accroire qu'il se mettoit à la nage, passoit sous les ponts de bateaux [1] et portoit un billet dans le dos. Tout cela étoit véritable, mais il avoit été corrompu, ce que le Comte de Bourgfranc savoit fort bien, car ce gentilhomme [2] alloit premièrement

[1] Le Roi avait jeté deux ponts de bateaux sur le Tarn, l'un en amont, l'autre en aval, pour établir des moyens de communications entre les différents quartiers de son armée.

[2] Il se nommait Grinague.

1621. porter au Roi le billet que monsieur de Rohan écrivoit à ceux de Montauban, et par là le Roi apprenoit les desseins de monsieur de Rohan et envoyoit après à ceux de Montauban, ou le même billet, ou en refaisoit un autre selon qu'il le jugeoit à propos, et à son retour, on en faisoit de même pour monsieur de Rohan.

Il est à savoir aussi que souvent le Comte de Bourgfranc passoit la rivière à la nage et entroit dans la tranchée pour conférer avec ceux qui y étoient de la part du Roi, ce qui est très-véritable pour l'avoir appris depuis par ceux mêmes qui avoient charge de le recevoir pour empêcher que la chose ne se découvrît ou qu'il ne fût reconnu par quelque soldat. Même un jour à Ville-Bourbon, il sortit disant vouloir aller sur le ventre pour ouïr ce qui se disoit dans la tranchée, et ne voulut que personne le suivît, où d'abord qu'il fut là, selon ce qui avoit été arrêté, il se donna une fausse alarme, et ainsi tandis qu'elle dura, il y demeura plus d'une heure. Après il se retira, faisant accroire qu'il avoit toujours été obligé de demeurer sur le ventre pour n'être pas pris ou découvert; néanmoins plusieurs ne laissèrent pas d'en avoir quelque soupçon.

Il arriva aussi que les assiégeants n'ayant pas retiré l'effet qu'ils s'étoient promis de cette batterie

à la tête des cornes, ils résolurent à en faire une 1621.
autre qui véritablement eût été très-préjudiciable, s'ils en fussent venus à bout, et eût fort incommodé et mis en peine les assiégés, car par là ils eussent vu tout le dedans des cornes et empêché que rien n'eût pu entrer ni sortir du côté de Montmirat. C'est qu'en une nuit fort obscure, ils portèrent une demi-douzaine de fort gros et fort hauts gabions, prétendant en une autre nuit les remplir de terre, faire là un puissant cavalier et qui eût dominé partout.

Ce que monsieur de Castelnaut ayant bien reconnu le matin, il jugea de quelle importance cela lui étoit, et qu'à quelque prix que ce fût, il falloit renverser ces gabions et les jeter dans la rivière; il
ordonna donc une petite sortie après s'être pourvu 26 août.
de grandes perches, avec des crochets de fer au bout et autres engins de même attachés avec des cordes, prétendant par ce moyen de les pouvoir renverser et jeter en bas. La sortie faite, ce fut en vain qu'on essaya ces moyens, tant les gabions étoient hauts et pesants; lorsqu'un nommé du Rouzier [1], gentilhomme poitevin ou de ces quartiers-là, très-brave soldat, très-volontaire et désireux de

[1] Fleurans du Rosier.

1621. servir, et qui se signaloit en toutes les occasions où il se trouvoit; nonobstant le feu continuel qu'on faisoit des tranchées, monte en haut d'un de ces gabions, l'accroche, et avec l'assistance de ceux qui étoient sortis avec lui, le renverse et le jette en bas dans la rivière, et ensuite fait ainsi de tous les autres.

Il arriva pour lors que monsieur de Castelnaut tenoit près de lui deux gentilshommes pour porter ses ordres là où il ne pouvoit aller, nommés l'un du Fraische et l'autre Lenclos, qui étoient particulièrement à lui, lesquels le voulurent abandonner durant cette sortie, désirant de faire paroître leur courage dans cette occasion; de quoi il les empêcha plusieurs fois, leur représentant le besoin qu'à toute heure il avoit d'eux, mais ne pouvant enfin toujours prendre garde, ils se dérobent et sortent, mais si malheureusement et sur le temps que ceux qui avoient fait la sortie venoient d'exécuter ce qui leur avoit été ordonné, et tandis que les gens du Roi venoient aussi de leurs quartiers pour repousser ceux qui étoient sortis, de telle sorte que d'abord Fraische reçut une mousquetade au travers du corps et tomba, Lenclos le voulant relever en reçut deux; ainsi ils moururent tous les deux l'un sur l'autre et quand et quand furent dé-

pouillés tous nuds par nos gens mêmes, tant ce peuple est adonné au pillage! Quelques jours aussi auparavant il avoit été tué un jeune homme de Montauban assez avant dans la campagne et proche de la tranchée; ceux qui s'y trouvoient, ne voulant pas donner la permission de l'aller chercher, il y eut un jeune garçon auquel on donna de l'argent, qui se traînant sur le ventre, alla lui attacher une corde au pied, et cependant on tiroit incessamment de la courtine, si bien qu'il ne fut pas aperçu, et ainsi on retira ce mort. 1621.

De là à quelques jours, Sauvage ayant été soupçonné et en quelque façon découvert, avoit été pris prisonnier. Cela avoit mis en peine le Comte de Bourgfranc qui appréhendant d'être découvert, sollicite et fait tout ce qu'il peut pour le faire relâcher, mais deux jours après lui-même fut tué.

Et il est encore nécessaire de dire ici qu'il n'avoit pas tenu au Comte de Bourgfranc que monsieur de Castelnaut n'abandonnât les cornes qu'il gardoit, l'ayant souvent proposé, alléguant même que le Prince Maurice ne s'étoit jamais engagé à soutenir des dehors et nommément si foibles que ceux-là, et qu'il ne s'en servoit qu'en attendant qu'on eût connoissance des desseins de l'ennemi, pour se pouvoir mieux mettre en état de défendre ce qu'ils

1621. attaqueroient, et que c'étoit un moyen de faire périr tous ceux qui les gardoient qui pourroient faire besoin ailleurs, et par conséquent même toute la ville; mais avec ce que monsieur de la Force s'y opposoit, monsieur de Castelnaut disoit toujours qu'il n'abandonneroit jamais lesdites cornes et qu'il se promettoit de les pouvoir conserver longuement.

Il se passa encore une autre chose : c'est qu'à la tour du pont de laquelle nous avons parlé, le Comte de Bourgfranc s'opiniâtra fort à la faire raser, disant que, si le Roi venoit à bout de Ville-Bourbon, à quoi il y avoit grande apparence, cette tour porteroit un grand préjudice à la ville et empêcheroit qu'on ne pût défendre le pont, lequel il proposoit aussi de vouloir couper; et ne faut pas douter que ce ne fût à dessein de décourager ceux de Ville-Bourbon et les mettre mal avec ceux de Montauban, comme témoignant par là qu'ils les vouloient abandonner. Mais monsieur de la Force s'opposa toujours à ses desseins, disant qu'ils n'en étoient pas encore là, qu'il y auroit toujours assez de temps, et il n'y a point de doute que les oppositions qu'il faisoit aux mauvais desseins de l'autre ne fussent très-agréables à ceux de Montauban; cela relevoit leur courage et augmentoit la créance

qu'il avoit déjà acquise parmi eux, voyant que tous les avis et conseils qu'il avoit donnés jusque-là, avoient tous fort bien réussi, étant très-satisfaits aussi du grand soin qu'il prenoit d'aller partout et d'ordonner ce qu'il y avoit à faire. Et en effet on ne demeura que peu de jours à dresser une batterie contre cette pauvre tour qui reçut plus de quatre ou cinq cents coups de canon sans qu'elle fût autrement endommagée; et comme pour faire voir combien étoient mauvais les conseils du Comte de Bourgfranc, c'est aussi qu'on dressa une batterie contre le pont, à dessein de le ruiner et rompre, mais il est bâti de telle façon qu'on n'y réussit pas mieux qu'à la tour, et comme on y tiroit incessamment, on tendoit des linceuls tout le long afin qu'on ne pût voir ceux qui alloient et venoient. 1621.

En ce temps-là monsieur de Castelnaut avoit bien appris qu'on avoit emprisonné Sauvage, mais il ignoroit tout ce qui s'y étoit passé, car jusque-là, il n'étoit presque jamais sorti de ses cornes; il arrive un jour que le Consul Dupuy, un Pasteur et un des principaux bourgeois le viennent trouver et commencent à s'informer avec lui s'il connoissoit Sauvage et quel homme c'étoit?

Lui innocemment et ingénument leur en dit tout le bien qu'il put, qu'il étoit homme du métier et

1621. qu'il avoit désiré l'avoir auprès de lui, croyant qu'il l'aideroit et l'assisteroit fort.

Après cela, ils lui demandèrent s'il vouloit répondre de lui? Cette demande surprit monsieur de Castelnaut, quoique sans hésiter il leur répondit *qu'à propos de cela, il ne le feroit pas de son frère;* et il les pria de lui dire *pourquoi ils lui demandoient cela?*

Ils lui repartirent que ce n'étoit pas qu'ils se méfiassent de lui, mais que Sauvage ayant été accusé, on avoit découvert depuis qu'il n'étoit là que pour les trahir et faire des menées; qu'avant de poursuivre son procès, qu'ils lui en avoient voulu parler.

Lors monsieur de Castelnaut s'offensa extrêmement de leur procédé : *Comment*, *Messieurs*, leur dit-il, *vous m'avez voulu surprendre! Est-ce là la récompense que vous voulez me donner de tant de soins et de peines que je prends pour votre conservation et la mienne, exposant à toute heure ma vie pour icelle? Ah! Messieurs, c'est bien mal me traiter et j'ai grand sujet de m'en plaindre! Quoi! est-il possible que vous ayez pu me soupçonner après tant de preuves que vous avez déjà reçues de mon affection?*

Eux ne pouvant souffrir qu'il continuât ses plaintes, et voyant qu'il en avoit sujet, tâchèrent

de l'apaiser tout autant qu'ils purent, lui protes- 1621.
tant qu'ils n'avoient jamais eu ce dessein, qu'ils faisoient trop d'estime de sa vertu, avec mille autres sortes d'excuses, et que leur but n'avoit été que de lui apprendre comme quoi ils avoient découvert les mauvais desseins que Sauvage avoit contre eux, et comment ils étoient en mesure de faire son procès, de quoi ils lui avoient voulu donner connoissance.

Monsieur de Castelnaut leur répondit que s'il étoit coupable, il méritoit la mort et qu'il en falloit faire exemple. Au bout de quelques heures après, ils le revinrent trouver encore et lui dirent qu'après l'avoir interrogé, Sauvage qui n'avoit pu se défendre contre les témoignages qu'on donnoit contre lui, leur avoit demandé de pouvoir parler à monsieur de Castelnaut.

A quoi monsieur de Castelnaut leur répondit que c'étoit une chose qu'il ne feroit pas, et qu'il ne sauroit parler à un homme pour qui il avoit eu de l'affection et en qui il s'étoit fié, pour de là le voir mener au gibet. Et ainsi il s'en excusa.

Ils revinrent encore le lendemain, disant que Sauvage demandoit à le voir avec grande instance, et que peut-être il lui diroit des choses qu'il ne leur vouloit pas dire à eux, mais avec cela ils ne purent jamais y obliger monsieur de Castelnaut,

1621. principalement à cause qu'il croyoit que Sauvage ne demandoit à le voir que sur l'espérance que par son moyen on lui pourroit donner la vie, ce qu'il croyoit malaisé d'obtenir, et ce que même il ne devoit pas demander, en l'état où étoient les affaires. Ainsi Sauvage fut mené au gibet où il confessa tout, exhortant ceux qui étoient présents à prendre exemple de lui et de n'en pas faire de même ; pardonnant à ses juges il témoigna une grande repentance, fit une fort belle prière en demandant pardon à Dieu, et ainsi il mourut[1].

[1] On lui avait attaché un écriteau, où il y avait : *Traître à Dieu, aux églises, et au Roi.* Le capitaine Sauvage expia ainsi la trahison qu'il projetait à Montauban et celle qu'il avait exécutée à Clairac, en livrant ses coreligionnaires à prix d'argent.

CHAPITRE V.

1621.

SOMMAIRE.

Attaque générale des assiégeants. — Le Comte de Bourgfranc tué à Ville-Bourbon. — Les Royaux repoussés partout. — Mort des Marquis de Themines et de la Frette. — Reyniez blessé. — Trêve pour enterrer les morts. — Castelnaut chargé de faire rendre les corps aux assiégeants. — Conversation entre ceux du quartier de Montmirat et les ennemis. — M. de Pardaillan à la tranchée. — Castelnaut découvre une mine des Royaux. — Elle produit un effet contraire à leur espoir. — Dangers que courent MM. de la Force, d'Orval et de Castelnaut. — Sortie des assiégés. — Ils enclouent les canons et mettent le feu aux tranchées. — Défense du Moustier et de Ville-Bourbon. — Travaux exécutés à Montmirat. — Castelnaut fait sauter un corps de garde des ennemis. — Seconde mine des assiégeants. — Ils donnent à la brèche et sont repoussés. — Intrépidité des Montalbanoises. — Mine de Castelnaut, qui fait sauter un porteur de Commissions et une vingtaine de Royaux. — Secours envoyé par M. de Rohan. — Beaufort, qui le conduisoit, est pris avec une partie de sa troupe. — Cinq à six cents gagnent Montauban. — On offre à Castelnaut le commandement du Moustier. — Insubordination d'un bourgeois. — Attaque du Prince de Joinville au Moustier. — Mort de Daniel Chamier, ministre protestant. — Dangers de la ville de ce côté.

Aprés l'exécution du capitaine Sauvage, il se 1621.
prit une résolution dans l'armée du Roi de faire une attaque dans tous les quartiers, croyant que la brèche que le canon y avoit faite en certains lieux,

1621 étoit suffisante pour les pouvoir emporter par-là, et que faisant les attaques en divers endroits, ceux de Montauban auroient moins de moyens de se pouvoir entre-assister les uns les autres, et surtout à Ville-Bourbon.

3 septembre. Et comme on voit aller et venir les troupes de tous côtés, et entrer dans les tranchées en plus grand nombre qu'à l'ordinaire, on juge qu'il y a quelque nouveauté et que ce n'est pas sans dessein. Ainsi on se prépare partout pour s'y opposer. L'attaque de Ville-Bourbon fut fort rude : ils entrent en force dans la demi-lune qui étoit devant la porte, laquelle le canon avoit fort endommagée, et de là dans le fossé croyant devoir tout emporter. Mais comme ils faisoient leurs préparatifs pour donner, la curiosité du Comte de Bourgfranc l'oblige à vouloir regarder par le dessus du terrain, il fut frappé à la tête d'une petite balle comme de pistolet, et tomba entre les bras du Baron de Villemade et de Sigagnac, de Castelsagrat, qui étoient avec lui, et ne parla jamais. Nous donnons cette particularité pour faire perdre l'opinion que plusieurs [1] ont eue que c'étoit

[1] Entre autres le Bret, qui s'exprime ainsi dans son Histoire de Montauban, p. 238 : « On dit que Marsolan le fit tuer par derriere pendant la plus grande chaleur de l'action, soit de son mouvement et à cause de la querelle qu'ils avoient eue ensemble sur le sujet du

même de ceux de dedans qui l'avoient tué. On céla tout autant qu'on put sa mort, de peur que cela ne donnât de l'épouvante parmi les assiégés, et principalement à cause de la grande attaque. 1621.

Au Moustier il y eut aussi une assez rude attaque sur une espèce de dehors ou demi-lune qui fut assaillie et prise, puis rechassés et reprise. Monsieur de Reyniez qui commandoit à ce quartier, fut blessé d'une mousquetade à une jambe, et plusieurs de tués et blessés de part et d'autre.

Les seules cornes de Montmirat ou de Castelnaut, car elles furent ainsi appelées, ne furent pas du tout attaquées. Pour Ville-Bourbon, il y fut tué dans le fossé où ils étoient entrés, force gens de condition, entre autres le Marquis de Thémines, Sagnes, Palleret, le Marquis de [1] la Frette blessé et porté dans Ville-Bourbon qui mourut deux ou trois jours après, et ce pour s'être avancé sans reconnoître le péril où ils s'engageoient. Ceux qui en échappèrent furent contraints de se retirer en grande hâte et en grand désordre; cette attaque dura jusqu'à la nuit.

pont que Bourgfranc avoit été d'avis de couper, soit par ordre de ceux de la ville qui s'étoient toujours défiés de lui depuis l'affaire de Sauvage. »

[1] Claude du Gruel, Marquis de la Frette, Gouverneur de Chartres.

1621. Le lendemain les assiégeants demandent trêve et permission de pouvoir retirer leurs morts, ce qui leur fut facilement accordé parce que cela donnoit moyen aux assiégés de faire quelque petit travail qui leur étoit nécessaire, et de réparer quelque brèche, que d'ailleurs aussi cela leur ôtoit l'infection que ces morts pouvoient causer étant dans leurs fossés, mais aux conditions que durant la trêve, ceux de l'armée du Roi ne feroient nulle sorte de travail; et tout au contraire ceux de Montauban se servoient de cette occasion, le pouvant faire sans qu'ils fussent aperçus; avec cela on ne voulut pas permettre aux assiégeants de s'approcher et de venir chercher leurs morts, mais on les leur apportoit l'un après l'autre. Monsieur de Castelnaut ayant été prié de vouloir aller à Ville-Bourbon pour les faire rendre et mettre l'ordre à tout ce qu'il jugeroit nécessaire, ce fut la première fois qu'il sortit de son quartier. Pour cet effet, il fit prendre une hallebarde à un très-honnête homme et capable, nommé la Rivière que ceux de Montauban avoient fait venir pour les assister, afin qu'allant et venant, il pût remarquer l'état des tranchées et les autres desseins qu'on pourroit avoir, lequel n'ayant pas d'autre emploi, servoit très-utilement dans tous les quartiers, donnant ses

avis de tout ce qu'il jugeoit se devoir faire. Et particulièrement monsieur de Castelnaut fit observer ceci, de ne rendre que les derniers de tous, les corps des personnes de condition, lesquels on demandoit avec grande instance, de peur qu'ayant retiré ceux-là, ils ne se souciassent plus de ravoir les autres; il fit aussi donner des linceuls à quelques-uns des principaux morts parce qu'ils avoient été dépouillés tous nuds, et ne se hâtant pas fort de les rendre, toute la journée se passa ainsi. 1621. Septembre.

Monsieur de Castelnaut de retour en son quartier, comme c'étoit presque chose ordinaire que tous les soirs, assiégés et assiégeants s'entretenoient les uns et les autres, ceux-ci commencèrent à se vanter et à parler de ce qui s'étoit passé le jour avant, qui pourtant étoit plus à leur dommage qu'à leur profit, n'ayant que fort peu avancé leurs affaires du côté du Moustier. M. de Castelnaut leur reprocha qu'ils lui avoient toujours dit que c'étoit ceux de Montauban qui étoient les désobéissants, mais que meshuy ils n'en devoient plus être accusés, mais bien eux-mêmes, puisque le Roi leur avoit fait faire commandement aussi bien qu'aux autres, de donner et faire une attaque, et qu'ils n'en avoient rien fait.

Et comme il y avoit des Béarnois du côté du

1621. Roi, comme aussi du côté de ceux de Montauban, et qui se connoissoient, c'étoit parfois un assez long entretien, jusqu'à ce que monsieur de Castelnaut leur imposoit silence et leur crioit : *Garde la grenade!* Puis leur faisoit jeter quantité de cailloux qui les incommodoient; cela dura presque tout le siége, et comme ils avoient de la jalousie les uns contre les autres, ils nous découvroient bien souvent les desseins de ceux du Moustier, se vantant de ceci et de cela, et que par ce moyen, ils espéroient de venir à bout de leurs desseins. Nous en profitions pour éviter le mal dont ils nous menaçoient.

Encore est-il nécessaire de dire que de ce temps-là monsieur de Pardaillan voulut avoir sa part du siége de Montauban, soit pour tâcher d'obtenir ce qui lui avoit été promis, soit pour chercher à y obliger le Roi ou ceux qui gouvernoient tout auprès de lui, par quelque signalé service. Un matin que monsieur de Castelnaut avoit été occupé, il se présenta à la tranchée, faisant demander par un tambour de parler à lui; or il est à noter que souvent il s'en présentoit, mais qu'enfin on n'en vouloit plus écouter. Mais pour celui-là il y eut des personnes curieuses et assez complaisantes, et bien aises de le voir, qui lui permirent de sortir hors

de la tranchée, et commencèrent à discourir avec lui. Le sieur de Pardaillan se servant de l'occasion, tant pour les intimider que pour leur persuader de se rendre, les engage à avoir recours à la miséricorde du Roi, qu'autrement ils étoient tous perdus. 1621.

Monsieur de Castelnaut arrive là-dessus qui, oyant ce discours, ne le put souffrir venant de lui, et commença à crier tout haut : *A bas, à bas ! qu'on se retire, autrement je fais tirer*. Ils ne se le firent pas dire deux fois. Ainsi se passa cette entrevue.

Mais voici que monsieur de Castelnaut ayant fait contre-miner tout son terrain par le dessous et dans terre, à quoi elle est très-propre, on découvre qu'au coin de l'une des cornes et au-dessous du travail qu'on avoit fait, on oyt y travailler, car ils avoient joint le terrain en divers endroits, parce qu'il n'y avoit pas de flancs suffisants pour les en empêcher ; et on étoit si proche que de ce travail qu'on avoit fait sous terre, on les entendoit parler et on apprenoit toujours quelque chose qui pouvoit servir. A cause de la grande quantité de grenades, cailloux et cercles à feu qu'on leur jetoit, leurs petits corps de garde étoient couverts de peaux pour n'en être endommagés et pour éviter le feu ; et dans l'entretien qu'on avoit aussi le soir avec eux, pour les obliger à parler, on leur de-

1621. mandoit quand est-ce qu'on faisoit jouer cette mine, parce qu'on demeura bien sept à huit jours qu'on n'y entendoit plus travailler, mais croyant bien qu'il y avoit une mine, on ne pouvoit pas juger la cause de ce retardement. Enfin un de leur troupe s'écria et dit en latin : *non tardabit*[1]. Ce qui nous fit croire que la chose étoit assurée, et ainsi monsieur de Castelnaut mettoit les ordres partout pour n'être pas surpris quand cela lui arriveroit, disposant les piquiers à l'endroit où se feroit la brèche et où ils se devoient loger, les mousquetaires de même, et leur représentant ce qu'ils avoient à faire et la façon qu'il faudroit qu'ils agissent pour soutenir et défendre la brèche, s'assister les uns les autres pour repousser ceux qui voudroient entrer par icelle, les faisant d'ordinaire tenir tous les jours sous les armes.

23 septembre. Et il lui arriva que le jour que cette mine joua, qu'ayant un laquais qui lui tenoit son pot de tête, car pour lui il avoit sa cuirasse, ce laquais reçut un coup de mousquet par la tête qui le tua, et après que la mine eut joué, de laquelle nous dirons l'effet, un sien laquais en reçut aussi un autre, comme il étoit sur la brèche pour s'opposer à ceux qui vien-

[1] Ce barbarisme se trouve ainsi dans le manuscrit.

droient donner, mais comme il tomboit, monsieur de Castelnaut le prit entre ses bras et le retint, car autrement il en fût mort, à cause que tombant et donnant de la tête en terre, le choc lui eût fait ouvrir le cerveau qui ne fut pas endommagé, le coup ne lui emportant que le *test*[1], et en même temps monsieur de Fraische en reçut un autre tout contre lui, mais qui ne perça pas sa cuirasse et n'y fit qu'une bosse qui ne laissa pas de s'y bien faire sentir, et monsieur de Castelnaut eut sa pique coupée en deux endroits, l'un au-dessus et l'autre au-dessous de la main. 1621.

Comme monsieur de la Force alloit incessamment d'un quartier à l'autre pour apprendre et voir ce qui se passoit, il ne manqua pas de venir au quartier de Montmirat menacé de cette mine qu'on croyoit y devoir jouer. Avec lui étoit monsieur le Comte d'Orval, monsieur d'Eymet, Dupuy, premier Consul, et monsieur de Castelnaut, tous en l'endroit où la mine devoit jouer, mais voyant que le soleil se couchoit, ils crurent que pour lors il n'y avoit rien à faire, et se retirèrent. Monsieur de Castelnaut fut les accompagner jusqu'au fossé de la ville par lequel ils passoient, car le pont de cette

[1] Le sommet du crâne.

1621. porte avoit été rompu; et voyez si ce ne fut pas encore ici un coup du ciel, c'est qu'un moment après qu'ils se furent ôtés de là, cette mine joua, dans laquelle on dit qu'il y avoit trente-huit quintaux de poudre; aussi fit-elle un effet extraordinaire : d'abord elle tua ou ensevelit quatre-vingts hommes de ceux qui étoient en garde dans le demi-bastion de la corne; que si elle ne tua pas autant de gens de ceux du dehors, elle y fit encore un effet plus merveilleux, c'est que quoique le vent fût bon et que par conséquent l'effet de la mine devoit faire tout son effort du côté du dedans, toute la terre au contraire se jeta en dehors, et comme la mine étoit fort profonde et que cette terre est fort massive, elle en enleva des quartiers prodigieux et fit encore un autre effet : c'est que tout le régiment ordonné pour donner à la brèche lorsque la mine auroit joué, lequel régiment qui étoit celui de Chappes, et qui avoit été choisi pour cela à cause qu'il avoit le premier joint le terrain et commencé le travail, fut tout à fait hors de défense, et avec cela toutes leurs mèches éteintes du vent de cette mine et de la poussière qu'elle enleva. La jalousie que les autres régiments avoient ressentie que celui-là leur eût été préféré, tandis qu'ils n'étoient commandés que pour donner après, et qui leur eût fait

désirer que les autres eussent péri, fut cause qu'ils 1621. ne s'étoient pas préparés ni mis en état de faire ce que le devoir les obligeoit. Et remarquez encore si ce n'est pas une merveille que si la mine eût joué un tant soit peu auparavant, elle eût emporté monsieur de la Force, monsieur le Comte d'Orval, messieurs de Castelnaut, d'Eymet et beaucoup d'autres personnes bien considérables qui étoient avec eux.

Monsieur de Castelnaut qui avoit dit qu'on lui allât chercher à souper, n'est pas sitôt assis qu'il oyt cette mine jouer, et quand et quand voit une si épaisse fumée et pluie de poussière qu'il étoit impossible d'y voir à dix pas. Il veut soudain courre où la mine avoit joué, mais à peine avoit-il commencé de marcher, n'ayant que sept personnes auprès de lui, qu'il aperçoit un corps entièrement noir, brisé et brûlé, et que l'effet de la mine avoit transporté là de cinq ou six cents pas; et ce qui n'est pas imaginable, l'épouvante avoit été si grande et si générale dans tout ce quartier-là que de cinq ou six corps de garde qu'il y avoit dans les cornes, il n'y demeura pas un seul homme, tous s'en étant fuis et la plupart précipités dans le fossé pour se sauver.

Cette obscurité fut fort grande, même dans la ville, quoique éloignée, et dura longtemps avec ce que la nuit approchoit. Monsieur de Castelnaut se

1621. trouva avec ce petit nombre sur la brèche et sans apercevoir pas un des ennemis; il demeura bien ainsi un bon quart d'heure, et sans voir revenir un des siens. Enfin un nommé Ruffio, de Négrepelisse, qui étoit capitaine au régiment d'Orval, vint avec deux de ses enfants et une douzaine de soldats, n'ayant que des mousquets; monsieur de Castelnaut lui montra un poste et lui commanda de s'y loger, mais au lieu de cela, il sort et donne dans la brèche; ensuite il en arrive et vient toujours quelqu'un; les piquiers, monsieur de Castelnaut les retient près de lui et en place d'autres, qui néanmoins les uns après les autres, ne laissèrent pas de sortir sans qu'on pût les retenir. Cependant les gens du Roi avoient dressé une batterie à l'endroit de la brèche, et au bout de quelque temps, ils tirent plusieurs coups dont l'un par malheur rencontra le Baron de la Guépie qui n'étoit pas de ce quartier-là, et qui venoit au secours avec sa compagnie; et étant au milieu des cornes vis-à-vis de la brèche, le coup lui donna au travers du corps et tua encore sept à huit soldats avec lui, qui fut fort regretté. Ainsi de tous côtés gens arrivent, monsieur de la Force y vient aussi qui voyant l'opportunité, commande à quelque troupe de sortir par un autre endroit que la mine, où ils firent

grand effet, enclouant le canon et mettant le feu 1621.
aux tranchées. On ne trouve point de résistance, ainsi ils demeurent maîtres des tranchées durant deux heures et du canon qui y étoit; et demandant des cordes pour le traîner, les femmes en apportèrent plus de deux charretées quoiqu'elles ne servirent de rien, étant impossible de pouvoir mener le canon dedans. Il arrive même qu'un bourgeois voyant monsieur de Castelnaut sur la brèche et qui ne bougeoit pas de là, lui dit plein d'ardeur et par un zèle inconsidéré, pourquoi est-ce qu'il ne donnoit pas comme les autres, et que s'il ne vouloit pas donner, qu'il s'allât coucher. Mais il étoit trop important qu'il n'abandonnât pas ce lieu-là, qui autrement se fût trouvé dépourvu de défense, car comme il ne pouvoit pas absolument savoir le désordre qui étoit parmi les gens du Roi, il devoit croire aussi qu'ils pouvoient revenir, comme ils le firent, mais de leurs quartiers, le régiment des Gardes y étant et bon nombre d'autres, si bien que finalement, ils contraignirent ceux de Montauban qui étoient sortis par la brèche, à se retirer, et il y en eut plusieurs de tués et de blessés. Quoiqu'il fût nuit, la lueur du feu des tranchées étoit assez grande, et entre autres un homme bien vêtu s'étant avancé avec quelques autres, y fut tué. Il

1621. arriva que trois hommes de Montauban sortis pour l'aller dépouiller, y furent tués l'un après l'autre.

Les gens du Roi se contentèrent d'avoir fait retirer ceux de Montauban, et ne s'essayèrent point de donner à la brèche; ce que voyant le sieur de Castelnaut, il commença à y faire travailler et à réparer le dommage qu'avoit fait la mine qui étant fort profonde dans terre, avoit aussi beaucoup creusé, et par un effet extraordinaire, quoique le vent leur fût favorable, toute la terre néanmoins qui en sortit, se jeta au dehors, si bien qu'on fut contraint et que cela donna occasion d'envoyer à une vingtaine de pas de plus qu'on n'avoit tenu auparavant, et obligea d'avancer le travail jusque-là. La diligence qu'on y apporta fut si grande que le tout fut réparé avant qu'il ne fit jour; les gens du Roi ne se pouvant servir de leur canon pour l'empêcher parce qu'il avoit été encloué, et qu'ils étoient aussi assez occupés de réparer leurs tranchées et d'y pouvoir y être à couvert.

Au Moustier, on avoit donné la charge du commandement au sieur de la Rivière, mais les gens du Roi, croyant mieux faire leurs affaires d'un autre côté, font une tranchée le long du penchant de la montagne, laissant à leur droite les bastions et poste du Moustier, et vont droit au bastion de

Paillas qui étoit dans le penchant et d'une assez 1621.
foible défense. Ici il y eut un peu de manque de prévoyance soit par monsieur de Reyniez pendant le temps duquel ce travail avoit été commencé, mais non fort avancé, soit par ledit sieur de la Rivière, car si d'abord ils s'en fussent pris garde, il n'y avoit rien de si facile que d'en empêcher la continuation; tandis que le succès de cette entreprise eût été très-dangereux et un moyen de se rendre par là sans difficulté maître de Montauban, comme il sera représenté ci-après; et cela est en quelque façon étrange que le sieur de la Rivière qui étoit si agissant quand il n'avoit pas d'emploi, et qui donnoit de bons avis partout pour se mieux conserver et défendre, que lorsqu'il eut le commandement, n'usa pas de même en son quartier, souffrant que les assiégeants y fissent beaucoup de choses qu'il pouvoit empêcher.

A Ville-Bourbon, ils ne perdent pas de temps à se mettre bien en état de se pouvoir défendre. Ils avoient déjà fait quelques coffres dans leurs fossés qui leur réussirent fort bien; ils ne se contentent pas de cela, ils y plantent trois rangs de piliers avec divers crochets de fer, si bien qu'il étoit presque impossible de passer au travers, et c'étoit pour que, s'ils avoient dessein de donner un assaut à la

1621. brèche (qui pourtant ne fut pas en état pour cela quoiqu'ils le crussent), ils y rencontrassent cet empêchement. Il arriva aussi que comme souvent il y avoit quelque attaque ou démêlé entre eux, sur quelques petits dehors, pour les emporter ou défendre, que ceux du dedans en l'un d'iceux firent une fougade, et après l'avoir défendue, ils l'abandonnèrent; ceux du dehors s'en étant saisis, les autres ne manquèrent pas de faire jouer leur fougade, en attrapèrent quelques-uns et reprirent ce qu'ils avoient abandonné. Ainsi en quelque façon la résistance que trouvoient partout les assiégeants, les refroidissoit peu à peu et étoit cause qu'ils ne se montroient pas si entreprenants.

Quant à ce qui est des cornes de Montmirat, comme ceux de l'armée du Roi avoient joint en divers endroits le terrain, sans que néanmoins jusque-là ils en eussent tiré nul autre avantage, car ils avoient connoissance du travail qui avoit été fait dans lesdites cornes, capable de leur donner plus de peine et d'occupation que ce qu'ils avoient attaqué jusque-là. Avec cela monsieur de Castelnaut ne laissa pas encore d'y faire ajouter celui-ci : c'est qu'en l'endroit où la mine avoit joué, et prenant toute la tête des cornes, c'est-à-dire de l'un des demi-bastions à l'autre, il fit faire un retranche-

ment profond dans terre en angle rentrant, l'un 1621.
côté flanquant l'autre, et il avoit fait jeter tout le terrain au devant et fait faire dans icelui de bonnes canonnières qui voyoient partout, sans que ceux qui étoient dedans pussent être vus ni endommagés par le canon quand même on l'y eût pu pointer; et avec de grandes pièces de bois qu'on avoit mises au dessus, avec de bons hérissons qui y étoient attachés, il étoit du tout impossible de pouvoir passer outre avant de les avoir ruinés, ce qui ne se pouvoit faire qu'avec le canon, car avec la main, ils étoient trop bien attachés et pouvoient être trop bien défendus. Cependant, comme ils étoient logés en divers lieux dans le terrain où ils avoient de petits corps de garde couverts, ainsi qu'il a été dit, monsieur de Castelnaut qui avoit fait creuser presque partout en terre ce qu'il falloit pour qu'un homme pût aller et venir facilement, et en quelques endroits même laissé des ouvertures pour pouvoir voir le dehors en sûreté, s'avisa de faire porter un grand mortier ou pétard, lequel il remplit d'environ quinze ou vingt livres de poudre, et plaçant dessous de bons madriers pour empêcher qu'il ne fit son effet en terre, et autant par-dessus pour pouvoir mieux enlever le terrain; et y ayant fait mettre le feu, il emporta, tua ou suffoqua quatorze

1621. hommes de ceux qui étoient dans le corps de garde, et particulièrement la sentinelle qui fut jetée dans les cornes, mais si brisée et si noire que bien qu'il fût encore en vie, il ne put jamais rien dire. On ne laissa pas que de faire une petite sortie d'environ quinze hommes, mais ils trouvèrent qu'il n'y avoit plus rien à faire, le pétard ayant bien fait son devoir; et n'ayant ordre d'aller plus avant, ils se retirèrent.

Au bout de quelques jours encore, les gens du Roi avoient fait une autre mine aux cornes de Montmirat, mais au delà de la tète d'icelles et tirant sur les cornes de Ville-Nouvelle; et dit-on que c'étoit monsieur le Maréchal de Chaulnes qui avoit voulu avoir le plaisir de la voir jouer, laquelle ne manqua pas de bien faire son effet; il se trouva que pour lors monsieur de Castelnaut étoit absent de son quartier, ayant été appelé au Conseil dans la ville; mais soudain qu'il eut connoissance de ce qui se passoit, il ne manqua pas de s'y rendre en diligence.

Cependant les assiégeants avoient voulu faire effort à la brèche et même y avoient fait porter quelques barriques, mais messieurs de Lendresse, du Fraische et autres, ainsi que le baron de Boisse, qui avoit été malade d'une espèce de dyssenterie,

dont plusieurs de ceux qui étoient dans Montau- 1621.
ban furent travaillés, s'y étant trouvés, s'opposèrent à leur dessein, renversèrent les barriques qu'ils y avoient posées, et y tuèrent quelques-uns de ceux qui s'étoient le plus avancés. Monsieur de Castelnaut y étant arrivé, ils furent repoussés entièrement, et il y eut des femmes qui firent des merveilles, s'exposant à des périls très-dangereux; à l'instant même on commença à réparer la brèche sans leur souffrir de s'y loger, ni qu'ils pussent empêcher le travail qu'on y fit; tout ce qu'ils y gagnèrent fut donc de perdre quelques-uns des leurs, et nous un nommé Dupuy, de Sainte-Foi, gentil soldat, d'une mousquetade au travers du corps. Après cela il fallut faire une petite trêve pour leur rendre les corps de ceux qui s'étoient trop avancés et avoient été tués, et on leur permettoit facilement de monter sur le terrain, étant bien aises qu'ils reconnussent qu'il n'y faisoit pas bon pour eux. Comme on se parloit l'un à l'autre et qu'en telles occasions monsieur de Castelnaut ne se faisoit jamais connoître quoiqu'il fût toujours présent, il se trouva qu'il y eut de ces capitaines au régiment des Gardes qui étoient de sa connoissance et qui témoignèrent de le fort regretter, croyant qu'il avoit été tué dans cette occasion, ce qui obli-

1621. gea monsieur de Castelnaut à paroître et à les remercier des témoignages qu'ils lui donnoient de leurs bonnes volontés, leur disant que bien qu'à cette heure ils fussent d'un parti contraire, que néanmoins il espéroit encore qu'un jour il pourroit employer sa vie pour le service du Roi.

Il arriva encore qu'à quelques jours de là, en un autre endroit de ce même côté, les assiégeants ayant aussi joint notre terrain, il y vint un Seigneur du Dauphiné qui venoit du côté de Picquecos, et que sa curiosité avoit amené là, tandis qu'il étoit chargé de porter des Commissions tant pour lui que pour d'autres, pour faire des levées de régiments d'infanterie. C'étoit aussi environ le midi, et caquetant avec quelques-uns de ceux du dedans, il usoit de mille bravoures et menaces, disant que bientôt on les mettroit à la raison. Monsieur de Castelnaut qui avoit aussi fait faire une petite mine d'à peu près trente livres de poudre sous le corps de garde où il étoit, la fit jouer durant le caquet : elle ensevelit le porteur de Commissions et une vingtaine d'autres avec lui; ainsi toujours se passoit-il quelque chose tant d'un côté que d'autre, et toujours l'entretien ne manquoit pas de continuer tous les soirs, et ceux du quartier du Roi avouoient ingénument que pour eux ils

jugeoient bien qu'ils ne devoient rien prétendre de leur côté, et que nous avions trop bien pourvu à nos affaires pour croire d'en pouvoir si facilement venir à bout; et comme les uns et les autres étoient logés dans un même terrain, bien souvent on leur arrachoit la pique de la main, ou on les coupoit avec des faulx manchées à une perche. 1621

Mais ils nous disoient aussi que d'un autre côté et principalement au Moustier, nos affaires étoient en mauvais état, et que de ce côté-là on nous contraindroit à nous soumettre à la volonté du Roi, que tous les jours ceux de ce quartier rapportoient combien leurs travaux étoient avancés, les avantages qu'ils prétendoient en tirer, et que bientôt le Moustier seroit réduit à l'extrémité. Ils discouroient avec nous librement de tout ce qui se disoit et se faisoit, et il ne faut pas douter, comme je l'ai déjà dit, que ce ne fût par une espèce de jalousie, bien marris que les autres pussent faire de leur côté ce dont ils avoient perdu l'espérance du leur; et de ces discours, nous en tirions de l'avantage et tâchions de remédier du mieux qu'il étoit possible à ce dont ils nous donnoient connoissance pour empêcher ce dont nous étions menacés.

Pendant toutes ces entrefaites, monsieur de Rohan ne laissoit pas de songer à secourir Montauban.

1621. et monsieur le Marquis de Malause[1] s'en mit même en devoir avec quelques troupes tant cavalerie qu'infanterie; mais le Roi en ayant eu connoissance, y envoya des troupes plus puissantes que les siennes et l'obligea à se retirer.

Monsieur de Rohan ne laisse pas de continuer son dessein, il fait venir quelque infanterie du côté de Languedoc et Cévennes, qui après avoir tenté leur passage, furent obligés de rebrousser chemin. Enfin ne se désistant pas de leur entreprise, et commandés par un nommé monsieur de Beaufort, homme de cœur sans doute, ils se conduisirent à Saint-Antonin quoiqu'ils ne le purent faire sans que le Roi en eût connoissance, et que par conséquent on ne tâchât à y apporter tout l'empêchement qu'il seroit possible. Ils étoient environ douze cents hommes qui étoient résolus de passer, et se
27 septembre. mirent en chemin; ceux de Montauban leur avoient envoyé des guides entre autres un Écossois, dont j'ai parlé, brave soldat. Tant que la lune dura et jusqu'auprès de Montauban, ils se conduisirent bien, mais enfin ils ne purent éviter de tomber dans une

[1] Henri de Bourbon, Marquis de Malause et Vicomte de Lavedan, après avoir pris le fort de Fauch, fut défait et contraint à capituler, le 3 septembre, par le Duc d'Angoulême : il avait avec lui les meilleures troupes de Rohan, consistant en trois mille hommes de pied et quatre cents chevaux.

embuscade où on les attendoit et où on avoit coupé 1621
tous les chemins pour les empêcher de passer. L'épouvante se mit un peu parmi eux, leurs guides s'écartèrent. On commence à tirer sur eux, et eux nonobstant cela et tous les empêchements qu'ils rencontroient, ne laissent pas de passer outre, mais ce fut pour donner dans un quartier de Suisses où ils furent mal-menés et beaucoup de tués.

Ceux de Montauban oyant les mousquetades et se doutant que ce pouvoit être le secours, font sonner les cloches et allumer des feux au haut du clocher pour leur donner connoissance durant l'obscurité de la nuit, de là où étoit la ville, car nul d'eux n'en savoit le chemin ni de quel côté ils devoient aller; mais ne se contentant pas de cela, ils y firent encore allumer de grands feux. Une partie d'environ cinq à six cents hommes se sauvent dans Montauban; d'autres se cachent dans les bois et fossés, qui après cela se rendirent dans Montauban, d'autres se retirent du côté qu'ils étoient venus, et environ deux cents furent pris prisonniers avec monsieur de Beaufort[1] qui, dit-on, n'étoit

[1] « Beaufort, blessé, fut retenu prisonnier avec un Ministre qui l'accompagnoit. Celui-ci mourut peu de jours après en prison; et Beaufort, tenu pour un homme dangereux et remuant, fut envoyé à Paris et logé dans la Bastille, dont il sortit peu de temps après; et

1621. pas homme à faire diligence à pied, et l'Écossois aussi ; ils furent menés à Picquecos où étoit le Roi, et de là conduits aux galères.

Je crois qu'il sera à propos de dire en ce lieu que dans le traité de paix qui se fit quelque temps après à Sainte-Foi, monsieur de la Force ne les oublia pas et obtint qu'on les sortiroit des galères, ce qui ne fut pas observé et ne put être fait que quelque temps plus tard, et après le traité de Montpellier, alors que monsieur de la Force alla à Paris, où il sollicita avec si grand soin et presse, comme la chose lui ayant été promise, qu'enfin ils furent mis en liberté.

Nous dirons encore une particularité : c'est que ceux du voisinage et nommément ceux de Moissac, oyant le son des cloches, crurent que Montauban étoit pris, et généralement de tous côtés, ils venoient avec ânes, chevaux et charrettes sous espérance d'avoir part au pillage et pour le pouvoir emporter. Quelques-uns ne s'en trouvèrent pas bien, qui ne prenant pas garde à eux y furent tués, et les autres se trouvèrent bien moqués. Il arrive aussi que dès aussitôt on se mit à tirer contre le

depuis fut pris à Pamiez par le Prince de Condé, et remis entre les mains du Parlement de Toulouse, qui lui fit trencher la teste. » (*Histoire de Louis XIII, par Dupleix*, p. 286.)

clocher d'où on avoit sonné les cloches et allumé 1621.
des feux, mais voyant qu'ils n'y faisoient pas grand mal, ils s'en désistèrent.

Cependant ils ne demeuroient pas oisifs et sans entreprendre quelque chose; un jour que monsieur de Castelnaut avoit été au Moustier où le sieur de la Rivière venoit d'être blessé à la tête d'une mousquetade et n'y pouvant plus servir, comme on jugeoit que ce lieu étoit le plus important et le plus pressé, monsieur de Castelnaut fut prié d'en vouloir prendre le commandement; ce qu'il refusa, disant ne vouloir pas abandonner ses cornes, mais promettant d'aller tous les jours visiter ce quartier, car autrement il ne bougeoit jamais du sien. Pendant son absence, il arriva une fois que dans une ouverture que nous avions faite sous notre terrain, les gens du Roi s'en étant aperçus, se résolurent d'y venir loger et y planter quelques barriques. Un des principaux de Montauban étant de garde de ce côté-là, ne s'en émut pas beaucoup et ne se mit pas en devoir de les chasser ni repousser, ce que monsieur de Castelnaut ayant appris à son retour, le voulut obliger à aller déloger ces gens-là. Mais il n'en tint pas grand compte, méprisant en quelque façon le commandement que lui faisoit monsieur de Castelnaut, qui après lui avoir représenté son

1621. devoir et ce qu'il étoit obligé de faire, lui dit que ne le faisant pas, il alloit donner cette commission à un autre et qu'il en recevroit la honte; mais voyant que cela ne l'émouvoit pas davantage, il y commit du Rouzier avec quelques autres, qui s'en acquitta dignement, renversa les barriques que les assiégeants y avoient portées, et les en délogea.

Ledit commandant qui étoit déjà vieux et qu'on ne nomme pas par discrétion, piqué de ce qui lui étoit arrivé et de ce que monsieur de Castelnaut lui avoit dit, s'en alla plaindre à monsieur de la Force qui après avoir ouï les raisons de l'un et de l'autre, le blâma et lui dit que monsieur de Castelnaut n'avoit fait que ce qu'il devoit et que quoiqu'il fût plus jeune que lui, que puisqu'on lui avoit donné le commandement, il lui devoit obéir.

Il est à propos de représenter encore combien ce secours étoit nécessaire et fut utile à ceux de Montauban qui sans icelui sans doute se fussent trouvés en peine par le manque d'hommes, à cause de ceux qui avoient été tués et blessés, ou étoient malades, dont le nombre ne se trouvoit pas petit et plus fort que le secours qui étoit entré. Autrement ils eussent été obligés à souffrir une grande fatigue, car les gens de guerre qui étoient dans les quartiers non attaqués se trouvoient en trop petit nom-

ore pour se pouvoir rafraîchir et relever les uns 1621.
les autres, car même déjà dans les cornes de Montmirat, on étoit contraint de faire rentrer les corps de garde de l'un à l'autre, attendu qu'il y en avoit et de beaucoup plus fatigués et en lieu plus dangereux et qui étoient presque toujours obligés de demeurer sous les armes, ainsi ils n'eussent pu longuement supporter cette fatigue; et de deux jours en deux jours on les changeoit, et par ainsi ils avoient quatre ou cinq jours de repos. On continua encore de même quand le secours fut entré et qu'ils se furent rafraîchis et eurent réglé leurs compagnies; ensuite ils furent dispersés par tous les quartiers selon le besoin, et à leur considération même on les faisoit rouler[1] afin qu'ils n'eussent sujet de se plaindre, attendu que dans ces rencontres les uns et les autres étoient traités également, ayant leur part de la fatigue, du péril et de l'honneur qu'il y avoit à acquérir aux occasions.

Cependant, comme je vous ai dit, à son quartier du Moustier, le Prince de Joinville avoit fait dans le penchant du terrain, une tranchée qui alloit droit au bastion de Paillas, et avoit mis une batterie au delà du Tescou, qui avoit ruiné en quelque

[1] Alterner.

1621. façon ledit bastion. Les gens du Roi dressèrent ensuite une autre batterie contre la muraille de la ville entre ledit bastion et le Moustier. Au commencement il y avoit vingt-deux pièces de canon qui enfin furent réduites à dix-huit, lesquelles ayant tiré durant quelques jours, abattirent presque la muraille de ce côté-là qui n'étoit que de briques, où le canon faisoit grande brèche, et en comblèrent entièrement tout le fossé qui n'étoit ni large ni creux dans cet endroit, tellement que par là il n'y avoit nulle difficulté à pouvoir entrer dans la ville, dont les maisons étoient joignant la muraille, et par conséquent impossible d'y faire des retranchements, si bien qu'ils n'avoient plus rien à faire que de chercher les moyens d'y pouvoir venir en état nécessaire pour se rendre absolument les maîtres de la ville. Ils avoient tâché à reconnoître la brèche du bastion qui fut jugée raisonnable, comme en effet elle l'étoit, et point de moyen d'y pouvoir remédier, ni s'y opposer qu'en les repoussant à force d'hommes, car le bastion étoit trop petit pour s'y retrancher et s'y pouvoir mettre à couvert.

17 octobre. Ils se résolurent donc d'y donner un jour de dimanche, et monsieur Chamier[1], Pasteur du lieu,

[1] Daniel Chamier, né en Dauphiné en 1575, professeur de théologie à Montauban ; il était considéré comme un abîme de science, étant

voulut être du nombre des opposants, un épieu à la main, mais malheureusement, car il fut emporté d'un coup de pièce qui lui donna dans l'estomac; et il se rencontra que plusieurs l'ayant vu auparavant en cet état et lui disant : *Comment, Monsieur, vous êtes là! — Oui*, leur répondoit-il; *car c'est aujourd'hui le jour de mon repos.* Voulant dire qu'il ne devoit pas prêcher ce jour-là, car il y avoit beaucoup d'autres Pasteurs, et il ne songeoit pas que quand et quand il prédisoit sa mort, car véritablement ce fut là le jour de son repos. Les gens du Roi donnèrent en même temps, mais comme ils ne pouvoient venir là que par un défilé, la tranchée n'ayant pu être faite que fort étroite, quoique les premiers fussent armés de cuirasses, ils furent néanmoins repoussés et contraints de se retirer avec perte. Voyant le désavantage qu'ils avoient reçu, n'y pouvant venir en corps, ils firent ensuite au bout de ladite tranchée, un corps de garde couvert avec des ais et des soliveaux, avec des cuirs de bœuf par-dessus, pour empêcher qu'on n'y pût mettre le feu au moyen de cercles à feu et fagots goudron- 1621.

versé aux langues hébraïques, grecques et latines, et même avait la connaissance de la philosophie. *Il fut autant regretté de ses coreligionnaires*, dit Dupleix, *que s'ils avoient perdu une des meilleures places de sûreté qu'ils tinssent en France.*

1621. nés, afin de pouvoir sortir de là dehors. Il est encore à noter que ce corps de garde étoit aussi joignant la contrescarpe du fossé qui étoit fort petite, et à l'endroit où le canon avoit abattu la muraille et de la ruine d'icelle, comblé entièrement le fossé; mais jugeant encore après cela que ce corps de garde n'étoit pas suffisant pour contenir le nombre d'hommes qui étoit nécessaire pour donner, ils en firent un autre tout contre. Ainsi voilà leurs affaires qui s'avancent de ce côté-là, et le péril très-imminent et inévitable à ceux de Montauban, s'il n'y est promptement remédié.

CHAPITRE VI.

1621.

SOMMAIRE.

Castelnaut tue le Duc de Mayenne d'un coup d'arquebuse. — Le Roi reconnoît l'auteur de sa mort à la balle qu'on lui rapporte. — Alerte dans les tranchées. — Mines des assiégeants à Montmirat. — Ils gagnent la tête des cornes. — Canon pointé contre la messe des Royaux. — Effets qu'il produit. — Des entremetteurs offrent carte blanche à Castelnaut pour lui et pour son père. — Sur son refus de la prendre, la carte demeure sur le terrain. — Négociations de M. de Veyrières agréées par le Roi. — Entrevue projetée entre la Force et le Maréchal de Chaulnes. — Ce dernier se fait remplacer par MM. de Brantes et de Bassompierre. — La conférence ne produit aucun résultat. — On cherche à intimider la Force en le menaçant de faire raser son château. — Noble réponse qu'il fait à cette occasion. — Députation envoyée à Castres vers Rohan. — Attaque au bastion de Paillas. — Grandes sorties ordonnées par M. de la Force et le Comte d'Orval. — Les assiégés enclouent les canons, mais sont repoussés avec perte. — Ils font une mine au Moustier, et se rencontrent avec les assiégeants. — Détresse de ceux de Montauban en ce quartier. — M. de la Force vient à leur secours. — Autorité qu'il prend sur tous les habitants. — Il fait jouer la mine avec beaucoup de succès. — Sortie des assiégés, qui s'emparent des tranchées. — Vénération et reconnoissance des Montalbanois pour M. de la Force. — Passe-ports du Roi pour la députation à Castres. — Le sieur d'Esplan veut obliger Castelnaut à quitter l'écharpe blanche. — Lesdiguières fait prier les députés de venir le voir. — Ils arrivent près de M. de Rohan. — On traite de la paix. — Conditions exigées par le Roi. — Retour des députés. — Le mot de pardon blesse l'orgueil des Montalbanois. — Ils repoussent les offres qui leur sont faites. — Les assiégeants abandonnent le quartier du Moustier. — Entrevue avec le Maréchal de Chaulnes. — Ses menaces sans effet. — Railleries de Marsillac et de Castelnaut. —

Les Royaux quittent le quartier de Montmirat. — Le peuple de Montauban se précipite au pillage des tranchées à la vue des ennemis. — Désespoir et craintes de Castelnaut. — Le Roi se loge à Montbeton, tout près de la ville. — On défend de tirer le canon de ce côté. — Le château brûlé après le départ de S. M. — Le siége levé, M. d'Angoulême reste pour tenir en bride les Montalbanois. — M. de la Force indique les moyens de remédier aux défauts de leur place.

1621. J'avoue que nous avons peut-être un peu trop tardé à parler de la mort de monsieur de Mayenne qui est malheureuse et bien considérable toute ensemble; malheureuse, pour être arrivée dans une occasion si peu importante et si éloignée du désir que les grands héros comme lui ont accoutumé de souhaiter; considérable, en ce qu'il s'y perdit assurément un des plus grands hommes de son temps et qui avoit toutes les qualités requises pour parvenir et se faire estimer. Son ambition, son courage et sa capacité le pouvoient faire agréer et porter partout où un homme puisse prétendre; faisant grand état des gens de mérite, il étoit aussi bon ami, ce qui lui attiroit les bonnes volontés de ceux qui le connoissoient.

17 septembre. Le Duc de Mayenne ayant beaucoup de monde à sa suite [1], et passant dans une tranchée assez spa-

[1] Il montrait ses tranchées à son cousin-germain le Duc de Guise : « Il n'avoit pas de plus grand plaisir, dit Bassompierre, que de faire

cieuse qui étoit aussi fort proche de nos retranchements et où il y avoit une canonnière dont l'ouverture étoit assez grande pour pouvoir voir ceux qui y passoient, il arriva qu'un certain chasseur [1] de Montauban s'étant mis comme au guet, attendant l'occasion de faire un coup, avoit rempli son mousquet de fort grosses postes, se persuadant que plusieurs d'icelles ne manqueroient pas de passer par l'ouverture de cette canonnière; et oyant le grand bruit que faisoient ceux qui passoient dans la tranchée, il attendit à tirer lorsqu'il lui sembla que la foule étoit la plus grande, et son dessein ne manqua pas à réussir, ôtant la vie à celui qui sans difficulté eût bien donné de la peine et des affaires à ceux qu'il attaquoit, non tant par le désir de voir leur ruine que pour faire paroître ce qu'il étoit, les affaires du temps l'obligeant d'en user ainsi. 1621.

En portant au Roi la nouvelle de sa mort, on lui porta quand et quand la poste qui en avoit été la cause, laquelle le Roi ayant vue, il dit incon-

tirer sur lui ou sur ceux qu'il menoit voir ses travaux, et il s'échaudoit pour faire brûler les autres. Une mousquetade, après avoir percé le chapeau de M. de Schomberg, lui donna dans l'œil et le tua roide mort. »

[1] Castelnaut ne voulait pas dire lui-même qu'il avait tué le Duc de Mayenne; mais il trouva moyen de le faire dire au Roi. Du reste, il avait déjà pris soin, pag. 213, d'avertir qu'il excellait à tirer de l'arquebuse et qu'il s'y exerçait souvent.

1621. tinent *que c'étoit Castelnaut qui devoit avoir fait le coup, et qu'il connoissoit le calibre de son arquebuse.* Et ce parce que, quelque temps auparavant, il avoit eu l'honneur d'en donner une à sa Majesté de semblable calibre, et que le Roi savoit qu'il n'y en avoit guère de mieux ajustés à tirer que lui.

Si le deuil fut grand d'un côté, il ne faut pas s'étonner qu'on s'en réjouit de l'autre, non qu'on désirât la mort de personne, mais parce qu'on est bien aise qu'il se rencontre des obstacles qui reculent en quelque façon les choses qu'on a sujet d'appréhender; et ces secours et ces accidents imprévus se doivent plus considérer comme des coups du ciel que non pas des hommes.

Cependant toujours il se passe quelque galanteries ès autres quartiers : un soir qu'on étoit fort en caquet aux cornes de Montmirat dans la tranchée vis-à-vis la tête desdites cornes, car autrefois cela se faisoit à la courtine tirant sur la rivière, monsieur de Castelnaut s'avisa de leur faire passer le temps, et comme ils étoient en discours particulièrement avec le Marquis de Chateauneuf, neveu de monsieur de la Force, et l'un des députés de l'Assemblée générale, qui avoit été envoyé par icelle en la place du Marquis de la Caze à Pons qu'il avoit rendu sans attendre le siége, monsieur

de Castelnaut obligea donc un soldat, moyennant 1621.
quelques pistoles, de se charger de cercles à feu et de fagots goudronnés pour les aller porter contre la tranchée, de prendre du feu dans un petit pot et se traîner sur le ventre, le lieu n'étant pas fort éloigné, puis soudain qu'il y auroit mis le feu de se retirer de même; cependant il avoit fait monter sur le terrain une cinquantaine de mousquetaires et commandé à ceux des cornes de Ville-Nouvelle de sortir avec pareil nombre à la campagne du côté de ladite tranchée qui n'en étoit pas aussi fort loin, et qu'en même temps qu'ils verroient que le feu commenceroit à prendre, les uns et les autres se missent à crier *tue*, *tue!* Comme cela avoit été projeté, ce fut exécuté avec un tel succès que sans faire de sortie, toutes les tranchées furent abandonnées et presque entièrement ruinées et brûlées, car il y avoit beaucoup de bois et de gabions.

Au même quartier ensuite, les assiégeants ayant fait une autre mine du côté proche la rivière, ils la firent aussi jouer au commencement de la nuit, et quoiqu'elle fît son effet, faisant une ouverture assez grande, ils n'essayèrent point de donner, par conséquent peu de gens y furent tués d'un côté ni d'autre, seulement un brave sergent des gardes du Comte d'Orval. Tout le désavantage que nous en

1621. reçûmes, c'est qu'un jeune enseigne du secours des Cévennes qui étoit entré dans Montauban, s'étant trouvé pour lors tout seul de commandement en garde au demi-bastion, où la première mine avoit joué, sur l'alarme et le bruit qui fut fait de tous côtés, l'abandonna et se retira au retranchement où étoient les hérissons; ceux des assiégeants qui donnèrent de ce côté-là, voyant qu'ils ne pouvoient passer outre, voulurent se retirer, mais c'est ce que tous ne purent faire, car il en demeura plusieurs entres autres un fort bien vêtu avec chapeau de castor et plumes. Cependant ils ne se logèrent point de notre côté, mais ils eurent cet avantage de nous avoir aussi fait abandonner la tête des cornes que nous tenions auparavant, et ce par la faute de ce jeune enseigne qui ne sachant pas bien son devoir, s'étoit retiré un peu trop vite, mais avec tout cela, ils n'en furent pas plus maîtres qu'ils n'étoient auparavant et n'osèrent jamais montrer le nez ni avancer leur travail, car cela étoit trop bien flanqué de tous côtés.

Toujours aussi il se passoit diverses particularités, car nous ne perdions pas l'occasion de faire valoir notre artillerie qui ne pouvoit néanmoins tirer que quelques coups à la dérobée parce que dès qu'on avoit pointé des pièces en quelque lieu,

on ne manquoit pas d'y tirer, et ainsi on étoit con- 1621.
traint de les en ôter. Mais un jour, ayant remarqué que dans une place qui étoit à un des faubourgs de Ville-Bourbon, on y disoit la messe, parce que plus de gens y pouvoient assister, ce qui étoit vu facilement de dessus le demi-bastion de Montmirat, on y met quelques pièces en batterie; les principaux qui commandoient en ce quartier assistant à la messe, on leur tira quelques coups qui les écartèrent bien et les firent retirer fort vite, entre autres, de ceux qui y furent tués, il y eut quelques moines, et le prêtre obligé à abandonner son sacrifice commencé.

Et avec cela il y avoit toujours des entremetteurs et des solliciteurs, et comme avant la fin du siége, monsieur de Castelnaut leur permettoit souvent de monter sur le terrain pour s'entretenir, croyant n'avoir plus rien à craindre, il arrivoit que souvent à lui ou à ceux qui étoient avec lui, leur parlant à l'oreille, ils faisoient des propositions tant pour la paix que pour obliger ceux de Montauban à recevoir le Roi, avec toutes les promesses et conditions avantageuses qu'ils eussent pu désirer, le Roi ne demandant qu'obéissance et de pouvoir seulement entrer dans la ville sans y rien innover, et pour monsieur de la Force et les siens, promettant

1621. de les remettre en leurs charges, pensions et gouvernements; mais ils ne purent obliger ceux à qui ils parloient, de leur donner la satisfaction qu'ils demandoient, quoiqu'ils eussent souvent offert à monsieur de Castelnaut de lui donner la carte blanche, laquelle ayant refusée plusieurs fois, ils la lui laissèrent sur le terrain et se retirèrent; si bien qu'il fut contraint de la prendre de peur qu'elle ne tombât entre les mains de ceux de Montauban à qui on vouloit toujours ôter toute sorte de méfiance, car naturellement ils sont un peu sujets d'en prendre.

Il arriva aussi que le sieur de Veyrières continua toujours son entremise par l'ordre du Roi, lequel avoit agréé que ceux de Montauban nommeroient des députés pour envoyer vers monsieur de Rohan, pour qu'étant là, ils pussent traiter des conditions de la paix.

Mais j'ai plutôt à dire qu'environ vers le milieu du siége, on fit proposer une entrevue entre monsieur de la Force et monsieur de Chaulnes, ce qui fut agréé, non que monsieur de la Force le voulût faire autrement qu'assisté de messieurs de Montauban et en leur présence, même que les autres demandant qu'il voulût aller jusqu'au quartier du Roi, il le refusa absolument, disant que

cela ne se devoit pas, et qu'il ne sortiroit point 1621.
hors des cornes de Ville-Nouvelle; mais enfin il fut tant pressé et sollicité qu'il promit qu'il sortiroit jusque sur la contrescarpe, mais non pas pour aller plus avant. Voilà donc un jour pris pour cette entrevue, néanmoins monsieur le Maréchal de Chaulnes ne se put jamais résoudre à venir jusque-là, ce qui fut cause que monsieur de Bassompierre prit sa place avec monsieur de Brantes, frère de monsieur de Chaulnes, et plusieurs gentilshommes de la Cour avec eux.

Monsieur de Castelnaut sortit aussi, qui parlant à ses connoissances, leur représenta le peu d'espérance qu'il y avoit que le Roi pût venir à bout de ce siége; et comme il savoit qu'il y avoit encore une mine à jouer, il les prioit de ne s'y présenter pas, car assurément il n'y feroit pas bon pour eux. L'entretien qu'on eut avec monsieur de la Force fut toujours la même chose que ci-devant, tant pour lui que pour ce qui regardoit ceux de Montauban qui comme à l'accoutumée, renvoyèrent toujours le tout à messieurs de l'Assemblée de la Rochelle et à monsieur de Rohan. Après cela ils voulurent commencer à intimider monsieur de la Force et à user de menaces, lui représentant qu'il pouvoit faire sa fortune et celle des siens en rentrant aux

1621. bonnes grâces du Roi, et d'ailleurs aussi ce qu'il avoit à craindre, comme de ne point douter que toutes ses maisons ne seroient rasées et ses biens confisqués, et surtout sa belle maison de la Force. Sur quoi il répondit : *Quoi ! cela n'a-t-il pas encore été fait? Hé! ce ne sont que des pierres et des murailles, cette considération n'empêchera jamais que je ne fasse ce que je dois.* Sur cela il fut aussi proposé de faire une députation vers monsieur de Rohan, ce qui fut continué et exécuté ensuite, quoiqu'il se passât beaucoup de choses entre deux, puis ils se séparèrent ; et comme on pressoit toujours cette députation, il se fit une assemblée à Montauban pour résoudre ce qu'il y avoit à faire. Cette proposition fut approuvée, il fut question de dresser les mémoires et nommer les députés ; monsieur de Castelnaut fut élu pour le chef de la députation, et pour ceux de Montauban, le premier Consul Dupuy, Noaillan et quelques autres ; et pour monsieur de la Force, le sieur du Fraische ; pour le Comte d'Orval, son capitaine[1] des gardes ; un autre, pour les volontaires ; et un autre, pour le secours qui étoit entré. Le Roi devoit donner des passe-ports, et monsieur d'Esplan les devoit conduire et aller

[1] Il se nommait aussi Dupuy.

avec eux à Castres, comme envoyé de la part de sa 1621.
Majesté.

Mais en attendant que le jour vînt qui avoit été arrêté pour sortir, on fit une attaque au bastion de Paillas et fit-on jouer encore quelques mines, ce qui piqua ceux de Montauban; ils se résolurent d'en avoir raison avant d'aller vers monsieur de Rohan, car ils avoient eu tant de bons succès que cela les rendoit un peu fiers, quoique du côté du Moustier leurs affaires étoient en mauvais état.

Enfin dans cette situation, monsieur de la Force jugea qu'il étoit nécessaire de faire un effort pour repousser les assiégeants et les chasser du poste qu'ils avoient pris proche le bastion de Paillas et de la muraille de la ville, et qu'il étoit trop dangereux de les y souffrir plus longtemps, de peur qu'après avoir augmenté leurs corps de garde, ils ne fussent en état de venir à bout dans leurs desseins.

Il assemble donc le Conseil et propose de faire une grande sortie de ce côté-là, ce qui fut jugé à propos, et que pour faire une diversion, on donneroit du côté du Moustier contre quelques dehors que les assaillants tenoient, et par même moyen, dans leurs tranchées; monsieur d'Eymet devoit commander cette diversion, tandis que de l'autre

1621. côté, qui étoit le principal sujet et là où ils faisoient leurs corps de garde, monsieur de Vignoles qui commandoit en ce quartier (jeune homme qui n'avoit pas beaucoup d'expérience, mais qu'on avoit mis là parce qu'il étoit le neveu du Comte de Bourgfranc), donneroit de ce côté-là pour ruiner et brûler lesdits corps de garde, et tâcher de se loger dans ce poste pour les empêcher de le pouvoir plus occuper après.

Monsieur d'Eymet fit tout ce qu'il pouvoit faire, quoiqu'il trouvât grande résistance, et nommément il y eut un capitaine qui défendit de sa personne valeureusement son poste, et s'y fit tuer. L'effroi et l'alarme furent très-grands partout, si bien que cela donnoit beau jeu au sieur de Vignoles d'exécuter son entreprise, mais je ne sais par quel malheur, il ne donna pas. Il en accusoit ceux qui avoient été commandés avec lui, et eux disoient que c'étoit lui qui devoit les conduire, et que s'il eût donné, ils l'eussent suivi.

Tellement que voilà une sortie, quoiqu'elle ne laissât pas de faire un grand effet, qui fut néanmoins inutile à l'occasion pour laquelle on l'avoit entreprise. Et comme monsieur de la Force ne manquoit pas de se trouver partout où sa présence et sa bonne conduite pouvoient être nécessaires, et

qu'il ne s'exposoit que trop souvent dans les périls 1621.
d'où ceux qui étoient auprès de lui, ne l'en pouvoient retirer, il eut son manteau percé de divers coups de mousquet, quoique ce ne fût pas la première fois, car presque par tous les quartiers, il ne se contentoit pas du rapport qu'on lui faisoit du travail qu'avoient fait les assiégeants; et surtout à Montmirat où il ne se bornoit pas à regarder par les canonnières, il falloit encore qu'il se montrât au-dessus du terrain pour mieux voir tout sans qu'on l'en pût empêcher, ce qui mettoit quelquefois monsieur de Castelnaut au désespoir : car en ce quartier ils étoient si proches les uns des autres, chacun de son côté occupant un même terrain, que bien souvent on arrachoit les piques aux assiégeants ou on les leur coupoit avec des faulx attachées au bout d'une perche, qui étoient les armes dont les femmes se servoient.

Ces sorties mettoient bien en peine monsieur de Castelnaut, vu le petit nombre de soldats qu'on avoit, attendu que pour icelles, on prenoit jusqu'à dix hommes de chaque corps de garde, et que presque tous les volontaires qui se vouloient trouver en ces occasions, l'abandonnoient aussi, même plusieurs de ceux qui n'étoient pas commandés ou qui pour un autre sujet se trouvoient absents, si bien

1621. que les gens du Roi avoient toute la facilité qu'ils eussent pu souhaiter, s'ils en eussent eu la volonté, ou s'ils eussent eu connoissance de notre foiblesse; et c'est sans doute que s'ils se fussent préparés à cela et qu'ils eussent donné, que malaisément leur auroit-on pu résister, car on n'étoit pas assez pour pouvoir garder le circuit des cornes qui étoit grand, et quand et quand tous les travaux et retranchements qu'on avoit faits derrière icelui, si bien que sans difficulté on eût été obligé d'abandonner le devant pour conserver le derrière; et c'est sans doute que le nombre d'hommes qui fussent venus de divers côtés, l'eût emporté. Vous pouvez donc bien imaginer l'inquiétude en laquelle devoit être monsieur de Castelnaut dans ces rencontres, vu qu'il ne se pouvoit dispenser de fournir de son quartier le nombre d'hommes dont on avoit besoin.

Quelques jours après, le Comte d'Orval jaloux de n'avoir rien entrepris de soi, et poussé à cela par le sieur de Saint-Orse (qui n'avoit aussi rien fait de son côté, ayant toujours demeuré dans les cornes de Ville-Nouvelle, hormis qu'il sortoit quelquefois avec des gens de son quartier pour amener du secours à ceux qui étoient attaqués), voulut faire une sortie du côté du Tescou et où étoit cette grande batterie. Il ordonne donc des gens pour cela, et lui

devoit se tenir sur les bords du Tescou pour les soutenir à leur retraite ; et parce que le Tescou est fort creux en cet endroit, ils le traversèrent sur un bateau qui fut planché, et qui touchoit d'un bout à l'autre. 1621.

Ceux qui sortirent, firent leur devoir et enclouèrent les canons, à quoi faire ils étoient toujours assistés des femmes, mais ils ne se contentèrent pas d'avoir chassé ceux qui étoient en garde dans la tranchée, car ils les poussèrent jusqu'à leur quartier, ce qu'ils n'avoient pas ordre de faire, et n'y firent que trop de séjour, si bien que les Suisses et ceux qui étoient de ce côté-là, ayant vu qu'ils n'étoient qu'un petit nombre, les repoussèrent si vivement qu'ils les firent retirer plus vite que le pas. Le Comte d'Orval et le sieur de Saint-Orse voyant qu'il ne faisoit pas bon là pour eux, y étant tout à découvert, se retirèrent, si bien que les fuyards venant pour repasser sur le bateau, la presse fut si grande que quelques-uns tombèrent dans l'eau, se prirent à leurs compagnons et les entraînèrent avec eux ; et ainsi de l'un à l'autre, il s'en noya bien trente ou quarante, et parmi eux un volontaire des quartiers de Gironde fut entraîné dans l'eau, et appelant à son secours, un des gens du Roi l'arracha de celui qui le tenoit et qui l'eût fait noyer sans l'assistance

1621. que l'autre lui donna, et bien qu'il eût sa chemise hors des chausses pour s'entre-reconnoître durant la nuit, et que néanmoins il étoit jour, ils ne remarquèrent jamais cela, et après avoir demeuré quelque temps avec eux, il se sauva à leur vue et rentra dans Montauban; il se perdit encore et fut noyé un très-brave jeune homme de la ville, nommé Boutaric, qui avoit été chef des enfants perdus à toutes les sorties.

Cependant les corps de garde des assiégeants auprès du bastion de Paillas s'avançoient toujours, mais il y avoit bien plus à craindre que leur dessein ne se tournât du côté du fossé de la ville et de la grande esplanade que la batterie avoit faite de la muraille d'icelle, quoiqu'ils n'eussent rien entrepris encore contre le bastion de Paillas, qui n'étoit qu'une pièce détachée et au delà des murs de la ville, ils n'eussent eu que plus de commodité après pour entreprendre sur le reste; si bien qu'au plus matin, cela obligea monsieur de la Force qui n'étoit pas logé loin de là, à venir chercher monsieur de Castelnaut pour le mener au Moustier pour voir avec lui ce qu'il y auroit à faire; étant là et tâchant à découvrir de tous côtés le travail que les assiégeants faisoient, et leur dessein, après avoir regardé par une canonnière, il voulut encore voir par le

dessus et tout à découvert. Il n'y a point de doute 1621.
qu'il ne fut aperçu, car après s'être abaissé et étant encore à la même place, la sentinelle qui n'avoit pas bougé et qui s'étoit seulement rangée pour lui faire place, voulant regarder par cette même canonnière, y reçut une mousquetade à la tête qui le tua tout roide, de quoi monsieur de la Force eut bien du déplaisir, ce qui fit voir à ceux qui étoient venus avec lui, qu'on l'avoit manqué de bien peu. Après cela il fut jugé que de toute nécessité il falloit ruiner ce corps de garde, et à quelque prix que ce fût, chasser les assiégeants de ce poste, ne pouvant éviter en aucune façon du monde que, s'ils s'y fortifioient davantage, par là ils ne se rendissent maîtres de la ville, car il n'y avoit moyen de se retrancher, ni de se mettre à couvert ; et comme d'ailleurs ce poste étoit situé en lieu de difficile accès, et que les assiégeants avoient employé toute leur industrie pour s'y mettre en sûreté, il fut résolu que le plus prompt et assuré moyen étoit de faire une mine, et en perçant la contrescarpe du fossé, gagner le dessous desdits corps de garde.

On se met en ce devoir, et comme on eut commencé le travail, on découvrit que les assiégeants en faisoient tout autant de leur côté ; ce qui étant reconnu des uns et des autres, les assiégeants re-

1621. doublent leur travail, si bien que le leur se rencontrant avec le nôtre, ils font ouverture de l'un à l'autre ; ce fut environ sur les neuf à dix heures du matin, tous les coups de mousquet ne manquèrent pas à se tirer par-là. Que si les assaillants avoient dessein de se conserver cet avantage, les défendants n'en avoient pas moins de les en priver, attendu que cela empêchoit tout à fait l'exécution de leur projet, tellement que pour boucher cette ouverture, les nôtres commencent à y jeter des sacs pleins de terre, mais l'épaisseur de la terre n'étant que de quinze ou vingt pieds, incontinent avec des crochets, les ennemis retirent ces sacs à eux.

Cette contestation dura de trois à quatre heures sans que ceux de Montauban pussent boucher cette ouverture ; mais enfin un officier cevennol prend une barrique, et nonobstant les mousquetades, entre bien avant dans icelle, y pose sa barrique à la faveur de laquelle on jette une si grande quantité de sacs de terre qu'on bouche absolument le trou, et dès lors même et en ce même lieu, on reprend le travail de la mine ; il pouvoit être sur les deux heures après midi, et ceux qui y furent employés firent une si grande diligence que sur la mi-nuit leur mine est prête à jouer. Avant cela monsieur de la Force voyant que les choses s'ache-

minoient selon leur dessein, vint encore retrouver 1621.
monsieur de Castelnaut, et lui ayant représenté l'importance de cette affaire, lui dit : *Travaillons et ne perdons pas de temps, c'est-à-dire que c'est un faire le faut.* Puis il dresse avec lui l'ordre d'une sortie sous l'espérance que la mine fera son effet, mais aussi dans le cas contraire, pour tenter un grand effort et à force d'hommes, renverser lesdits corps de garde, en chasser les assiégeants, ou périr, ne voyant plus d'autre ressource que celle-là.

Il étoit déjà nuit, ce qui obligea monsieur de la Force à envoyer chercher les Consuls et autres des principaux qui étoient appelés au Conseil, lesquels étant venus, il leur dit : *Messieurs, je ne vous ai pas envoyé chercher plus tôt, ni ne vous ai pas mandé de faire assembler le Conseil parce que j'ai cru les affaires en tel état qu'il étoit plutôt besoin de mettre la main à l'œuvre que non pas de délibérer ce qu'il y a à faire, ainsi voilà l'ordre que j'ai fait avec mon fils de Castelnaut ; je vous supplie qu'en diligence on se mette en état de l'exécuter, c'est la seule ressource que nous ayons, et si nous perdons plus de temps, il sera impossible d'y réussir.*

Monsieur de la Force avoit déjà acquis une telle créance généralement tant parmi les principaux que parmi le commun, qu'il suffisoit qu'il dît : *Il*

1621. *faut que cela se fasse*, tellement que sans raisonner et sans que personne y contredit, tous s'accordèrent à ce qu'il désiroit. Ainsi un chacun se retira pour aller travailler à ce qu'il y avoit à faire, et se mettre en état d'exécuter ce qui avoit été proposé ; ainsi toutes les troupes destinées à cela, se rendent avant la mi-nuit à la place, où l'on apprend que la mine est prête, bien qu'on n'y eût mis que cent vingt livres de poudre. Après avoir séparé ceux qui devoient donner les premiers et désigné l'endroit par où chaque troupe devoit faire sa sortie, on fait la prière pour prier Dieu de vouloir bien bénir leur entreprise et les assister. Ils s'acheminent sur le lieu, où ayant mis le feu à la mine, elle fait si bien qu'elle emporta entièrement les deux corps de garde, et comme ils étoient faits et couverts de diverses pièces de bois, il n'est pas imaginable l'effet et le fracas que cela fit, et il n'y a point de doute qu'ils ne se préparassent à faire un effort le lendemain, car sous les ruines des corps de garde et entre les bois, il se trouva de morts et de brisés quatre-vingt-sept hommes armés de cuirasses, avec plusieurs autres.

Vous pouvez bien juger de là que ceux qui furent de la sortie, ne trouvèrent personne qui se pût opposer à leur dessein, et avec cela l'effroi fut si

grand que pas un ne se présenta pour faire résistance, si bien qu'ils chassèrent entièrement tout ce qui étoit dans cette tranchée et s'en rendirent absolument maîtres; ils s'y logèrent si bien que les assaillants ne s'essayèrent plus d'y revenir, et il arriva que le baron de Savignac et un autre nommé le grand Joas, qui étoit à monsieur de Castelnaut, eux deux seuls, poussèrent les assiégeants le long du Tescou jusqu'à un grand chemin où il y a un pont qui est sur icelui, et demeurèrent si longtemps à revenir qu'on croyoit qu'ils eussent été tués ou pris prisonniers. 1621.

Cela ne rabattit pas seulement le caquet à toute l'armée, mais aussi leur ôta bien la créance de pouvoir venir à bout de ceux de Montauban, voyant que l'espérance qu'ils avoient conçue de se rendre maîtres de la ville par ce côté-là, qu'ils l'avoient entièrement perdue, et aucune apparence de pouvoir regagner ce qu'on les avoit contraints d'abandonner.

Est à noter que monsieur de la Force voulut être présent à tout, pour ordonner ce qu'il y auroit à faire, vu que c'étoit un coup de partie, et il ne voulut pas s'en rapporter, comme l'autre fois, à ceux qui en avoient reçu le commandement.

Et ce ne fut pas seulement dans ce rencontre

1621. que monsieur de la Force s'attira les acclamations et la bénédiction et le cœur de tous ceux de Montauban, car tous les jours cela alloit en augmentant; jugeant bien que c'étoit par sa seule et sage conduite qu'ils s'étoient conservés, et qu'ils lui en avoient l'entière obligation, car il ne se faisoit rien d'important que par ses ordres, et il ne pouvoit aller en lieu où on le vît passer, qu'on ne priât Dieu pour sa conservation, et surtout les femmes ayant toujours ces mots en la bouche dans leur patois : *Eh! Diu nous conseyé l'angéol!* Il est très-véritable qu'il avoit acquis une si grande créance parmi eux, que quoi qu'il leur eût pu ordonner, ils l'eussent entrepris et tâché de l'exécuter sans y apporter nulle sorte de précaution, car c'étoit assez qu'il dît : *Il faut faire une telle chose*, pour les y obliger. Et voilà ce que c'est que d'être homme de bien et craignant Dieu, et de se soumettre toujours à sa volonté et espérer en sa miséricorde et en sa toute-puissance, avec cette assurance qu'il n'abandonne jamais ceux qui ont confiance en lui !

Considérez donc ce changement, c'est que lorsque monsieur de la Force vint à Montauban, il y étoit en exécration, on ne parloit que de l'exterminer et ceux qui étoient avec lui, ayant cette mauvaise opinion qu'il ne venoit que pour les perdre

et les trahir; et de l'autre côté, monsieur de la Force s'étoit vu réduit à ne savoir que devenir, si par son adresse il n'eût trouvé le moyen d'entrer dans Montauban, ayant grand sujet de croire, s'il ne les eût prévenus, et qu'ils eussent eu connoissance de son dessein, que vu l'opinion de laquelle on les avoit imbus, ils lui eussent fermé les portes, pour peu que cela eût passé par voix; mais que tout au contraire il ait été la seule cause de leur conservation, Dieu se servant de ce moyen si éloigné de leur pensée pour éviter leur entière ruine, et lui faire trouver un asile assuré parmi ceux qui selon toutes les apparences du monde, ne se fussent jamais garantis sans ce secours, c'est ce qui est véritablement surprenant et qui nous montre une assistance toute miraculeuse! 1621.

Voici donc les solliciteurs qui recommencent à travailler pour la députation vers monsieur de Rohan, ce qu'on ne fait plus de difficulté de leur accorder, se trouvant meshuy en état de pouvoir mieux résister qu'ils n'eussent fait au commencement du siége; on permet à monsieur d'Esplan de venir dans la ville, il y coucha et porta les passeports du Roi tels qu'on les avoit désirés; et comme on fut prêt à partir, il proposa, selon qu'il en avoit reçu l'ordre, de mener les députés vers le Roi à Pic-

1621. quecos, à quoi iceux répondirent que c'étoit absolument ce qu'ils ne vouloient pas, désirant éviter une semblable ou plus rude réprimande que celle qu'avoient reçue les députés envoyés ci-devant vers monsieur de Rohan, et particulièrement monsieur de Castelnaut refusa de s'y soumettre et voulut être expressément assuré qu'on ne l'y méneroit pas, ce qui lui fut enfin promis, et cela faillit presque à rompre la députation.

Et il se rencontre que comme monsieur de Castelnaut fut hors la ville et qu'il portoit toujours une écharpe blanche, monsieur d'Esplan le voulut obliger à la quitter, lui représentant qu'étant reconnu pour être de ceux de Montauban que peut-être ceux qu'ils rencontreroient, pourroient lui faire du déplaisir. Monsieur de Castelnaut lui répondit que s'il lui eût dit cela avant de sortir, il n'y eût pas fait de difficulté ; mais que puisqu'il étoit sorti, et qu'il devoit être assez connu pour être de ceux de Montauban, qu'enfin il marchoit sur la parole du Roi et sous sa conduite, il ne quitteroit point cette écharpe. De là passant par le quartier de monsieur le Prince de Joinville où étoit monsieur d'Esdiguières, monsieur d'Esplan lui dit comme quoi ce dernier l'avoit prié de faire en sorte qu'il pût parler auxdits députés, et leur de-

manda s'ils auroient pour agréable de le voir, ce 1621.
qui lui fut accordé volontiers. Là il se trouva plusieurs des connoissances de monsieur de Castelnaut, entre autres le sieur Zamet, mestre de camp d'un régiment françois d'infanterie, qui avoit reçu une mousquetade à un bras dont il étoit encore fort maigre et exténué, et le bras en écharpe; il s'y passa quelques discours de raillerie entre eux où l'avantage ne fut pas de leur côté. Vous pouvez croire que généralement tous ne tâchoient qu'à les persuader de rendre obéissance au Roi, tant pour les avantages qui leur en pourroient revenir que pour les malheurs inévitables qu'ils avoient à appréhender autrement. Monsieur d'Esdiguières les reçut très-bien et les exhorta fort à la paix. Ils passèrent par Villemur et par Lavaur, et se conduisirent fort heureusement à Castres; là on dresse des articles pour la paix générale laquelle se devoit ensuite traiter avec l'Assemblée de la Rochelle et les principaux Seigneurs de la Religion; on accordoit à ceux de Montauban presque tout ce qu'ils pouvoient désirer, hormis cette condition qu'on exigeoit d'eux, particulièrement contraire à leurs mémoires, qui est que non-seulement ils rendroient obéissance au Roi, mettroient les armes bas, lui iroient demander pardon, et recevroient

1621 dans leur ville au nom de sa Majesté telle personne qu'il lui plairoit de nommer, en criant : *Vive le Roi !* Sous ces conditions et avec les assurances qu'il ne leur seroit fait aucun mauvais traitement, et que le Roi les laisseroit en toute liberté sans exiger autre chose. Tout cela ne se demandoit que pour l'honneur du Roi et pour la satisfaction de ceux qui gouvernoient, et l'avoient embarqué à ce siége, croyant en avoir assez fait et ne désirant que se retirer et finir cette guerre avec quelque apparence d'honneur.

Voilà donc, ce semble, les choses bien disposées et qui fussent revenues à une grande satisfaction de toute la France, mais particulièrement pour le repos de ceux de la Religion, si c'eût été la volonté de Dieu. Les députés repassent à Villemur et y voyant monsieur d'Esdiguières, lui rapportent ce qui s'étoit passé ; il trouva que cela alloit fort bien, mais il n'en fut de même quand les députés furent de retour à Montauban. Ceux de la ville, après qu'on leur eut rapporté les avis de monsieur de Rohan et ce qui avoit été arrêté avec lui, ne purent consentir à ce à quoi on les vouloit soumettre, c'est-à-dire la Jurade ou tout le peuple qui avoit été assemblé dans le temple, à qui il falloit rendre compte de tout. Les avis furent fort partagés, mais

enfin la plus grande voix l'emporta, ne pouvant consentir à ces deux choses, l'une de demander pardon, et l'autre de recevoir dans leur ville celui que le Roi y voudroit faire entrer. Les raisons de ceux qui s'opposèrent à ce traité furent que ceux qui pour conserver leur liberté et le maintien de la Religion, avoient perdu père et mère, mari et femme, enfants, frères et sœurs, que ce leur seroit un grand crève-cœur et déplaisir, si encore après cela, on les obligeoit à demander pardon, vu qu'ils n'avoient rien fait que ce à quoi on les avoit contraints. Et puis encore de se soumettre à ceux qui ne demandoient que leur ruine; que tant d'exemples faisoient voir qu'ils ne se devoient point fier aux promesses qu'on leur faisoit; qu'après qu'ils auroient obéi une fois, le Roi pourroit demander d'entrer dans leur ville, que c'étoit une chose qu'eux en cet état, ne pourroient plus refuser ni s'en excuser; que de plus le Roi ou son Conseil se réservent toujours l'explication de leurs promesses, et qu'ainsi, ils ne peuvent agréer ni prendre nulle sûreté en toutes ces propositions. 1621.

Et comme ceux de Montauban se voient déjà à demi délivrés du siége, et que c'est un peuple fier et violent, il n'y eut jamais moyen de les persuader et les porter à la raison, en leur représentant qu'a-

1621. vec l'avantage particulier qui leur en reviendroit, que cela procureroit aussi le repos à tous ceux de la Religion en France, bien qu'ils agréassent fort d'ailleurs toutes les autres propositions et conditions du traité, mais ils demeuroient obstinés à l'égard de celles que l'on désiroit particulièrement d'eux.

Nous dirons encore que pendant que les députés étoient à Castres et avant leur retour, les assiégeants se voyant reculés de leurs espérances et que la saison de l'hiver s'approchait, comme aussi à cause de l'incommodité que plusieurs recevoient en ce siége, ils commençoient à s'y fort ennuyer, il paroît visiblement qu'ils minutent leur retraite; on voit que le canon et bagage se mettent en marche: cela n'empêchoit pas que les tranchées et les forts qu'ils tenoient encore au Moustier, ne demeurassent toujours garnis, mais cela donna aussi envie à ceux de Montauban de tâcher à entreprendre toujours quelque chose sur eux; cependant comme cela ne se faisoit que du mouvement des particuliers, ayant été résolu qu'il ne s'y feroit plus de sortie, (quoique plusieurs le désirassent, surtout au quartier de Montmirat, lesquels on ne pouvoit retenir et qui vouloient faire quelque chose comme les autres), il n'en résultoit pas grand effet. Néanmoins

enfin tout le quartier du Moustier plia bagage. Ils abandonnèrent entièrement leurs tranchées, eux-mêmes y mettant le feu ; et ce qui est encore un peu étrange, c'est qu'ayant eu assez de loisir pour les en retirer, ils y laissèrent plusieurs blessés et malades qui n'en furent pas pour cela épargnés par ceux de Montauban, et il s'en voyoit d'iceux de si désespérés et enragés qu'ils se traînoient pour se mettre dans le feu. 1621.

Tout cela s'étoit passé avant le retour des députés de Castres; mais ceux qui conduisoient les affaires, ne se rebutent pas du refus que faisoient ceux de Montauban de ne se vouloir pas soumettre au traité qui avoit été arrêté avec monsieur de Rohan; ils demandent encore une conférence où monsieur le Maréchal de Chaulnes devoit se trouver, ce qui fut accordé encore, mais sans que cela produisît aucun effet. Monsieur de Chaulnes leur voulant persuader que bien qu'on eût abandonné le quartier du Moustier, que ce n'étoit pas l'intention du Roi de lever le siége, qu'au contraire il étoit plus résolu que jamais de s'y opiniâtrer, leur représentant le grand pouvoir du Roi, l'impossibilité qu'il y auroit de lui résister, avec mille menaces, pensant les intimider; voulant même persuader aux députés que ce n'étoit pas lui qui avoit

1621. demandé de les voir, qu'au contraire, il étoit venu croyant qu'ils avoient dessein de se soumettre aux volontés du Roi, et qu'ils lui feroient pour cela des propositions qui pourroient être agréables à sa Majesté.

Mais tout au contraire les députés se parent de n'être venus là que parce qu'on les avoit requis de sa part, et pensant qu'on leur voulût faire des propositions pour les rapporter ensuite à leur communauté, s'excusant et se défendant de ce qu'il les avoit voulu blâmer, protestant qu'ils n'ont jamais eu d'autre désir que de témoigner leur fidélité par leur obéissance, et que sans les mauvais traitements qu'ès autres lieux, ceux de la Religion avoient reçus, ils ne se fussent pas mis en état de s'empêcher d'être traités de même, qu'ainsi n'ayant plus rien à faire là, ils se retiroient.

Et comme l'entretien ne cessa jamais aux cornes de Montmirat, il arrive que le sieur de Marsillac, l'un des entremetteurs et de ceux qui avoient accoutumé de parler, s'adressant à monsieur de Castelnaut sur le terrain et en présence l'un de l'autre, après plusieurs discours, lui demanda pourquoi est-ce qu'on n'avoit pas poussé ceux du Moustier quand ils se retiroient, et qu'on les avoit ainsi si librement laissés s'en aller?

Monsieur de Castelnaut lui dit : *Vous pouvez bien vous imaginer pourquoi on l'a fait.* 1621.

Sur quoi monsieur de Marsillac lui répondit : *Nous avons bien jugé que c'étoit monsieur de la Force qui par respect l'avoit empêché.* — *Oui,* dit monsieur de Castelnaut, *mais je ne vous promets pas la même chose, si avant de vous en aller, vous ne nous venez dire adieu.*

— *Eh bien ! je vous le promets,* repartit Marsillac.

Néanmoins dès cet instant, on vit bien qu'ils commençoient à défiler, à retirer leur artillerie et tout ce qui pouvoit leur être utile, de la tranchée; et comme il fut sur les deux ou trois heures du soir, il arriva un soldat sur le terrain, en un endroit où pour lors monsieur de Castelnaut se rencontra, et ayant mis le chapeau à la main, il cria par deux fois : *Adieu, Messieurs.* Déjà au delà des tranchées on voyoit l'infanterie se ranger par bataillons, et ils demeurèrent en cet état jusque sur le soir, avant de bouger de là.

Mais c'est ici où monsieur de Castelnaut ne se vit jamais si empêché ni si en peine, car dès aussitôt tout ce qui étoit dans les corps de garde, et généralement tout ce qui se trouvoit dans les cornes tant hommes que femmes, commencent à sortir sans autres armes et courent dans les tran-

1621. chées pour emporter chacun ce qu'il y trouvera de meilleur; quelque commandement ou opposition que monsieur de Castelnaut y pût apporter, et quoiqu'il eût l'épée à la main pour les en empêcher, il lui fut impossible; il n'est plus reconnu, il n'y a plus d'obéissance; il a beau crier et se tempêter, et beaucoup de volontaires et des plus avisés avec lui, mais pour tout cela nul ne s'arrête, voire oserai-je dire, qu'une bonne partie de la ville en voulut avoir sa part.

Il eût fallu être insensible et sans jugement pour n'appréhender pas le mal que cela pouvoit produire, et ne se désespérer pas, après avoir si heureusement réussi à conserver ce qu'on avoit entrepris de garder, pour pouvoir supporter avec patience le hasard auquel l'imprudence de ce peuple et le désir de butiner les exposoient tous. Si bien que voyant ce désordre, sans y pouvoir apporter de remède, le sieur de Castelnaut s'assit sur le terrain et les regarda faire; car il se peut dire en vérité que la foule du peuple, hommes et femmes, étoit si grande et étant tous à découvert, que si les gens du Roi qui étoient lors en bataille, eussent fait une décharge, sans bouger de leur place, ils en auroient pu tuer ou blesser plus de cinq cents; et il est vrai qu'il ne demeura âme vivante ès corps de garde

qui ne sortît au pillage; je dirai même plus, c'est 1621.
que si en ce temps-là, ces bataillons fussent revenus sur nous, il eût été impossible de s'y opposer et de leur résister; que s'ils n'eussent pu entrer pêle-mêle dans la ville, pour le moins eussent-ils pu tuer un grand nombre de personnes qui etoient sans défense, sans armes et sans ordre qu'il est impossible de mettre dans une confusion semblable, et qu'ils se fussent absolument rendus maîtres des cornes pour s'y loger et les pouvoir garder en toute sûreté, et par ce moyen réduire Montauban à l'extrémité. Dieu voulut peut-être qu'il ne se rencontrât personne d'autorité et de commandement pour l'entreprendre, et que ces bataillons ne tirèrent ni ne bougèrent de leur place, car tant qu'il y eut un morceau de bois dans les tranchées, il fut porté dans les cornes qui en étoient quasi remplies, et ensuite dans la ville, et tels qui en enlevèrent pour la valeur de plus de cent livres; mais ce ne fut pas tout, car dès lors il devint impossible de les obliger de faire garde auxdites cornes, c'est-à-dire que de ceux qui devoient y être, il n'y en eut pas la sixième partie, et monsieur de Castelnaut a beau se tourmenter et tâcher à les faire venir, les envoyant chercher, mais il n'y gagne rien, il faut qu'il le souffre.

1621. Le lendemain, le Roi qui avoit toujours demeuré à Picquecos, passe la rivière et se vient loger au château de Montbeton qui n'étoit pas si éloigné que le canon n'y portât facilement; il y demeura deux ou trois jours, cependant qu'on en emmenoit le canon et qu'on faisoit partir le bagage. Je dirai encore ceci, qu'il fut impossible de pouvoir plus obliger ceux de Montauban à venir faire garde aux cornes, et tout ce qu'on pouvoit, c'est de les obliger à garder les murailles de la ville et encore assez mal, ce qu'il falloit réparer par quantité de rondes au commencement. Avant qu'on fût assuré que le Roi fût venu à Montbeton, il se tira quelque volée de canon contre le château, mais dès qu'on sut qu'il y étoit, on fit défense très-expresse de ne plus tirer de ce côté-là; et ce qui est un peu étrange, c'est que dès que le Roi partit de ce lieu-là, on mit le feu au château qui, selon la bienséance, devoit être épargné puisque le Roi y avoit logé, et que jusque-là il s'étoit conservé.

Après son départ, le Roi laissa monsieur d'Angoulême à Moissac et ès environs avec quelque troupe de cavalerie et d'infanterie, et ce pour tenir toujours ceux de Montauban et de leur voisinage en quelque sujétion; non pourtant que nulle de ces troupes s'en approchât davantage, et on vivoit

avec autant de sécurité dans Montauban, comme 1621.
s'il n'y eût jamais eu de siége ni de gens de guerre aux environs. A peine songent-ils, dans le cas où ils pussent retomber dans ces malheurs, à prévoir les défauts qu'ils rencontreroient dans leurs fortifications, et à se mettre mieux en état de pouvoir résister et se conserver à l'avenir. Néanmoins monsieur de la Force plus prévoyant et plus prudent, ne laisse pas de leur en représenter les défauts et de leur donner son avis de ce qu'ils avoient à faire pour se mettre en meilleur état, surtout du côté de Montmirat dont la situation en rend le lien foible parce qu'on n'y peut point faire les défenses nécessaires.

CHAPITRE VII.

1621 — 1622.

SOMMAIRE.

Mouvements en Basse-Guyenne. — Mécontentement de l'inexécution des promesses du Roi. — M. de Pardaillan part pour apaiser ces rumeurs. — Il est tué à Gensac par Savignac d'Eynesse. — La Marquise de Castelnaut, inspirée de l'esprit de Dieu, prêche la révolte en Guyenne. — Elle forme une entreprise sur Bergerac. — La trahison la fait échouer. — Siége de Monhurt. — Députation envoyée à la Rochelle aux Marquis de la Force et de Montpouillan. — Ils se rendent à Sainte-Foi, et font prier M. de la Force de venir les joindre. — Mort du Connétable de Luynes. — Le Marquis de la Force défait à Gontaut sa compagnie de gendarmes. — Reddition de Monhurt. — Retour du Roi à Paris. — Thémines et d'Elbœuf commandent en Guyenne. — M. de la Force part de Montauban. — Regrets des habitants. — Prise de Négrepelisse par les Montalbanois. — D'Eymet, Gouverneur de Saint-Antonin. — MM. de la Force et d'Orval s'assurent de Cadenac et de Figeac malgré Sully, auquel ces places appartenoient. — La Force se dirige par la Vicomté de Turenne. — Obstacles sur sa route. — Il oblige un juge, le pistolet sur la gorge, à lui laisser passer la Dordogne. — Il voyage au milieu des mousquetades, et gagne ses gîtes l'épée à la main. — M. de Bourzolles vient au-devant de lui et le conduit à Castelnaut. — Le Marquis de Castelnaut se rend à son château de Cugnac. — Surprise des dames à son arrivée. — Inaction du Duc d'Elbœuf, intimidé par le retour de M. de la Force. — Le capitaine Monlong se saisit de Moncucq. — M. de la Force se rend à Sainte-Foi. — Mort de M. d'Espalungue. — Entreprise de Castelnaut sur Monflanquin. — Elle manque par une panique de son infanterie, qui se débande à la vue d'un troupeau.

Monsieur de la Force étant demeuré ainsi quel- 1621.

1621. ques mois à Montauban où l'hiver commençoit d'être assez rude, il apprend ce qui se passe dans la Basse-Guyenne, que nous rapporterons ci-après.

Mais auparavant, je crois à propos de parler de la mort de monsieur de Pardaillan, cause principale de tous nos malheurs par la désunion qu'il jeta dans notre parti, et par la presse et les assurances qu'il avoit fait donner au Roi de s'en venir en Guyenne.

Durant le siége de Montauban ledit sieur de Pardaillan apprit que les peuples des environs de Dordogne murmuroient fort, et qu'on croyoit même que ceux de la Religion étoient en quelque volonté de reprendre les armes, vu les mauvais traitements qu'ils avoient reçus, et parce qu'on ne tenoit rien des belles promesses faites à ceux qui s'étoient soumis. Ces peuples reconnoissoient comme ils s'étoient trop facilement laissé persuader, et quoiqu'on leur eût donné à entendre qu'on n'en vouloit pas à la Religion, ils ne pouvoient plus douter que ce ne fût le principal sujet qui avoit amené le Roi en Guyenne avec toutes ses forces.

Monsieur de Pardaillan étoit peut-être aussi en quelque façon bien aise de cette occasion pour se faire mieux valoir et pouvoir plus facilement obte-

nir ce qu'on lui avoit fait espérer[1] et qu'on ne témoignoit pas avoir grande envie de tenir; et se faisant de fête, il promet absolument au Roi d'apaiser toutes ces rumeurs, et qu'il ne sera pas sitôt dans le pays que sa présence fera cesser toutes ces menées et pratiques. 1621.

Ainsi il part du siége de Montauban et s'en va du côté de la Dordogne et de Sainte-Foi, où les choses, quoiqu'on ne laissât pas de murmurer, n'étoient pas fort échauffées; néanmoins dans l'intention et résolution de prendre les armes, sans que pourtant, il y eût eu encore un ordre établi parmi eux, ni grande intelligence, ni qu'on sût qui en seroit le chef, quoique tous avoient même pensée et même dessein, croyant que c'étoit le seul moyen de se pouvoir garantir de la ruine totale et infaillible dans laquelle ils prévoyoient qu'ils alloient tomber si le Roi venoit à bout de Montauban. Monsieur de Pardaillan arrive donc sur la Dordogne, mais il n'ose pas aller à Sainte-Foi apprenant que monsieur de Théobon, son gendre, étoit du nombre de ceux qui avoient dessein de prendre les armes, et que les esprits n'étoient pas disposés à fléchir à

[1] « En se rendant Catholique, il devoit estre fait Mareschal de France, et avoir la Lieutenance de Roy en Guyenne. » (*Fontenay-Mareuil, tom. Ier, pag.* 523.)

1621. toutes ses volontés, comme il eût désiré; mais lui toujours dans cette présomption, que rien ne lui résistera, ne voyant nul chef déclaré parmi eux, se rend à Gensac, et de là en ors, il se résolut d'écrire généralement à toute condition de personne; et c'étoit l'endroit de toute la province, comme étant au voisinage de sa maison, où il croyoit avoir le plus de crédit et être le plus considéré et réputé. Voici donc que comme il avoit déjà fait une centaine de lettres, avec quatre ou cinq personnes qu'il faisoit écrire, sa venue avoit aussi alarmé plusieurs et mis en peine ceux qui avoient paru le plus échauffés et désireux d'engager tout le monde à prendre les armes avec eux; un de ceux-là étoit Savignac d'Eynesse, lequel s'imaginoit que monsieur de Pardaillan s'en pourroit aussi bien prendre à lui qu'à tout autre : dans cette inquiétude il se mit à prier Dieu dans un bois, pour le supplier de lui inspirer ce qu'il avoit à faire, ne sachant bonnement ce qu'il devoit devenir ni comment se garantir; puis soudain après cela, il prit résolution avec une vingtaine d'hommes qu'il avoit à lui, d'aller droit à Gensac, où il apprend qu'étoit monsieur de Pardaillan, et là de se défaire de lui.

Comme Savignac arrive dans ce lieu avec les gens qu'il menoit, et qui marchoient précipitam-

ment et comme ceux qui seroient en hâte, cela fit 1621.
du bruit et du mouvement, quand ils entrèrent dans la maison[1] où se trouvoit monsieur de Pardaillan; et lorsqu'ils commencèrent à monter l'escalier, cela l'obligea à quitter l'écriture pour voir ce que c'étoit, et ayant pris son pistolet, il se rendit à la porte de la chambre en même temps que ceux qui y montoient. D'abord qu'il les aperçut, il voulut commencer à parler pour leur demander ce que c'étoit, mais soudain et sans lui en donner le temps, on lui lâche deux ou trois coups de mousquet qui le portèrent roide mort par terre; Roumeguas, un de ceux qui étoient avec lui, se jette par la fenêtre et se sauve; son valet de chambre en voulut faire autant, mais en même temps il reçut un coup de mousquet aux reins qui le tua; et le prêtre d'Allemans que monsieur de Pardaillan menoit toujours avec lui, fut tué d'abord. Après tout cela, personne ne s'émut ni s'ébranla, comme s'il ne fût rien advenu.

Le corps de monsieur de Pardaillan fut porté sous la halle, mis sur des fagots où il demeura plusieurs heures. Il se dit même que monsieur de Théobon y étant survenu, qu'il vit non-seulement

[1] Cette maison était celle de l'avocat Nauze.

1621. Savignac, et conférèrent ensemble, mais aussi ce corps étendu sans se formaliser autrement; voilà la nouvelle que les députés de Montauban revenant de Castres, apprirent dans le quartier du Prince de Joinville.

A présent il est question de parler de ce qui durant le siége de Montauban se passoit en Basse-Guyenne. C'est, comme j'ai déjà dit, que les esprits commençoient à se désabuser et à considérer qu'ils étoient non-seulement en partie cause de leur malheur, mais aussi de la ruine totale de ceux de la Religion en France; ce qu'une personne de considération et de qualité leur faisoit connoître et comprendre, et quand et quand les incitoit et sollicitoit à réparer la faute qu'ils avoient commise; et j'oserai dire que la personne qui agit principalement depuis ce rencontre, fut même la Marquise de Castelnaut [1] qui s'étoit réfugiée à Castelnaut avec madame de la Force, sa belle-mère, et le reste des dames de sa famille, laquelle Marquise étant inspirée de l'esprit de Dieu et poussée d'une générosité extraordinaire et d'une résolution qui n'est pas commune à son sexe, n'appréhende point

[1] Marguerite d'Escodeca, Dame de Boisse, fille d'Armand d'Escodeca, Baron de Boisse, et nièce de M. de Pardaillan.

de s'exposer et de se mettre au hasard de mille dangers, s'achemine au bourg de Bren dans la terre de la Force et à une lieue de Bergerac, où elle donne rendez-vous à plusieurs particuliers; lesquels étant venus, s'il faut ainsi dire, elle leur dessilla les yeux et leur fit comprendre dans quelle extrémité ils se verroient bientôt réduits pour le regard de la Religion, si par une prompte résolution, ils ne travailloient aux moyens de l'empêcher et se pouvoir conserver, en évitant la ruine d'eux-mêmes et de tout le parti; et qu'ils ne devoient rien appréhender puisqu'il s'agissoit de la gloire de Dieu et du maintien et conservation de ses Églises; si bien que plusieurs qui s'étoient laissés allés au torrent des belles espérances et promesses par lesquelles on les avoit entraînés, jugèrent qu'enfin on les alloit conduire dans le précipice où leur perte étoit assurée, à moins que par une vigoureuse résolution ils ne travaillassent aux moyens de tâcher à l'éviter. 1621.

Voilà le sujet qui causa les premiers bruits de la rumeur en Guyenne; ceux qui s'y trouvent néanmoins manquent de chef et de conduite, et se voyent bien empêchés de l'ordre qu'ils doivent tenir et par où ils doivent commencer; enfin la personne qui les avoit émus, leur propose, ayant

1621. aussi attiré monsieur de Théobon[1] qui pour lors étoit le personnage le plus considérable parmi eux, de faire une entreprise sur Bergerac, se promettant qu'avec l'assistance des habitants et de quelques-uns de ceux du lieu qui étoient dehors, comme Belrieu, Dangounet et Larquay, d'en pouvoir venir à bout, et que nonobstant la garnison qui s'y trouvoit, que ceux de la ville en faciliteroient l'entrée par les faubourgs où il n'y avoit point de soldats; et que se saisissant du pont et une fois entrés dans la ville, ils se rendroient aisément maîtres de la citadelle, proposant même de faire égorger les soldats qui n'étant point de garde, logeoient chez les bourgeois. Parmi les entrepreneurs étoient les sieurs d'Auripech, Boudou, Pedelmas et Richomme, assez repentants de ce qui s'étoit passé à Clairac.

Voilà donc la résolution prise, ils se mettent en chemin avec quelque nombre de cavalerie et d'infanterie sous l'opinion que rien ne pouvoit empêcher l'exécution de leur dessein. Il faut encore

[1] Fontenay-Mareuil prétend que ce fut la Marquise de la Force qui gagna Théobon et assura Sainte-Foi au parti : « M. de Theobon ayant receu, despuis sa révolte, M. de la Force dans Sainte-Foy, fust encore sy mal avisé que de devenir amoureux de la Marquise de la Force ; laquelle, bien qu'elle s'en mocquât, ne le luy tesmoigna pourtant pas ; mais, en usant comme une habile femmé, s'en servist pour gagner un tel crédit sur la garnison, qu'elle en rendist M. de la Force le maistre. » (*Fontenay-Mareuil, tom. Ier, pag.* 529.)

ajouter à ceci, qu'ils n'étoient pas tous si bien d'accord que lors même qu'ils se fussent rendus maîtres de Bergerac, qu'ils en voulussent laisser le pouvoir et le commandement à monsieur de Théobon, mais ils avoient résolu de le conserver pour ceux de la Maison dont le Gouvernement avoit dépendu de longue main; et comme c'étoit principalement les gentilshommes qui avoient les premiers, à la persuasion de la Marquise de Castelnaut, fait ce dessein et pris cette résolution, la plupart aussi de ceux qui étoient employés dépendant de ladite dame, avoient cette créance aussi qu'après cela ils eussent eu ceux de la ville de leur côté, et qu'ainsi il leur eût été facile d'y réussir; mais comme bien souvent on s'accompagne de personnes qui sous un beau semblant ne laissent pas d'avoir de mauvaises intentions, ainsi un de cette troupe qui par soupçon avoit déjà donné quelque avis à Bergerac, ne manqua pas soudain dès qu'il se vit assez proche du lieu, pour pouvoir être entendu, à tirer un coup de pistolet qui jeta l'alarme, fit prendre les armes à toute la garnison, les obligea à se saisir des portes et à lever le pont-levis; si bien que quand ces messieurs l'eurent abordé, ils le trouvèrent levé et gardé, et par ainsi leur entreprise manquée, et ce fut à eux de se retirer. 1621.

1621. Après cela le masque étant tout à fait jeté, monsieur de Rambures qui commandoit à Bergerac, ne fit que se tenir sur ses gardes sans pouvoir les attaquer, car le Roi n'avoit pas laissé de troupes en Guyenne, se reposant sur l'assurance que monsieur de Pardaillan lui donnoit que rien ne bougeroit, ayant mis Sainte-Foi entre les mains de son gendre [1], et n'y ayant plus nulle autre ville de considération dans toute la Guyenne qui fût en état de rien entreprendre.

Cependant monsieur de Théobon et tous ces messieurs qui avoient levé le masque, bien empêchés de ce qu'ils avoient à faire et se trouvant sans chef pour les conduire, monsieur de Théobon ne s'en sentant pas même capable; à la sollicitation de madame la Marquise de la Force, il propose d'envoyer à la Rochelle vers messieurs les Marquis de la Force et de Montpouillan, pour les supplier de les vouloir assister et commander.

Tout ceci étoit arrivé avant que le siége de Montauban ne fût levé, ce qui fit bien juger à ceux Novembre. qui conduisoient les affaires de l'État, qu'il n'y avoit pas besogne achevée; le Roi s'achemina donc du côté de Toulouse, et prit sa route le long de la

[1] Le Marquis de Théobon.

Garonne, ne trouvant nulle résistance et tout lui rendant obéissance, excepté la petite ville de Monhurt, place de sûreté, dont feu monsieur de Pardaillan étoit Gouverneur, et de laquelle néanmoins durant sa vie le Marquis de Mirembeau [1], son fils, assisté de quelques-uns de ses amis, s'étoit saisi et rendu maître, ayant même dessein que ceux du côté de Dordogne, nonobstant les intentions de son père, et désireux de trouver sa conservation et celles des Églises de la Religion par la voie des armes. Ce qui fait bien voir comme les plus proches de monsieur de Pardaillan blâmoient son mauvais procédé, tellement que le Roi passant par là, son fils ne voulut pas se soumettre et rendre obéissance, ce qui obligea sa Majesté à assiéger Monhurt, ne croyant pas que cette petite ville pût tenir, ni résister longuement. 1621.

Celui donc qui avoit été député vers messieurs les Marquis de la Force et de Montpouillan, étant arrivé à la Rochelle, leur donne connoissance du sujet qui l'avoit amené, et les conjure au nom de tous ceux de la Religion de la Basse-Guyenne de

[1] Armand d'Escodéca, fils aîné de M. de Boisse-Pardaillan ; il s'était révolté après la mort de son père. Bassompierre prétend qu'il avait quelque pratique avec lui, et qu'il s'en tint à 4,000 écus pour remettre Monhurt au Roi.

1621. les vouloir assister et commander, et quand et quand leur porta aussi des lettres de madame la Marquise de la Force pour les y convier, n'y ayant point de doute que c'étoit elle qui les animoit, et par l'avis et conseil de laquelle on se gouvernoit, car elle avoit été la cause principale de tout ce qui se passoit.

Ces messieurs les Marquis ayant donc agréé la prière et sollicitation qui leur étoit faite, en parlent à messieurs de l'Assemblée de la Rochelle, comme aussi à messieurs du Corps de Ville qui tous approuvent bien fort leur dessein, très-aises d'apprendre que la plupart commencent à se réveiller de la stupidité dans laquelle ils avoient été. Les Marquis de la Force et de Montpouillan partent donc et se conduisent à Sainte-Foi où les attendoit la Marquise de la Force.

Mais il est important de dire que durant le temps qu'on étoit allé les chercher, quelques flatteurs avoient abordé monsieur de Théobon et lui avoient mis dans la fantaisie que tenant la principale et presque la seule place qui étoit Sainte-Foi, et se trouvant lors seule personne de condition d'entre ceux qui avoient pris les armes, qu'il auroit bien pu se maintenir dans l'autorité et garder le commandement ; si bien que lui qui naturellement

a un peu de prétention et d'ambition, d'ailleurs tout à fait homme de cœur, commença à goûter ces flatteries et eut bien voulu n'avoir pas envoyé chercher les Marquis, lesquels étant venus, il fit quelque difficulté de leur céder et de les reconnoître ; cela pensa causer de la mésintelligence entre eux, mais ces messieurs qui étoient prudents et n'avoient que de bonnes intentions, pour ne porter les affaires dans la division et ne pas empêcher les progrès qu'ils s'en promettoient, proposent des expédients ; c'est qu'il fût arrêté que monsieur de Théobon commanderoit dans Sainte-Foi, et que lui et le Marquis de la Force céderoient le commandement des petites troupes qu'ils avoient, à monsieur de Montpouillan, le tout en attendant monsieur de la Force vers lequel ils envoyoient à Montauban pour le supplier de venir en Guyenne, afin d'y ordonner et commander ce qu'il y avoit à faire, tout le monde généralement promettant de le reconnoître, comme ils y étoient obligés. Voilà donc qu'ils députent vers lui, et soudain qu'il en eut appris la nouvelle, et ce qui se passoit en Guyenne, il se dispose d'y aller. 1621.

En attendant cela, les petites troupes que ces messieurs avoient assemblées, se mettent à la campagne, sous le commandement et conduite de

1621. monsieur de Montpouillan qui s'en acquitta très-dignement; se promenant dans la province, il fit plusieurs petites expéditions qui réussirent assez avantageusement pour le parti de ceux de la Religion.

17 novembre. Cependant le siége de Monhurt se commence, ceux de dedans se défendent merveilleusement, y ayant un très-brave homme [1] sous la conduite duquel tout s'y gouverne, monsieur le Marquis de Mirembeau étant encore jeune et n'ayant jamais vu de guerre; et c'est sans difficulté et selon l'opinion générale que si ce brave homme ne se fût pas exposé jusqu'à se faire tuer, qu'il eût conservé la place, et qu'on auroit été obligé à lever le siége.

Mais durant icelui, il y a deux choses à dire, l'une que le Connétable de Luynes [2] y tomba ma-
15 décembre. lade dont il mourut; l'autre que le Marquis de la
26 novembre. Force fit une entreprise sur Gontaut où la compagnie des gendarmes de monsieur le Connétable étoit logée, distante d'environ deux lieues de Monhurt: monsieur le Marquis de la Force n'ayant pas de retraite plus proche qu'à six ou sept grandes lieues de

[1] Labroue, qui fut emporté le 10 décembre d'un boulet de canon.

[2] Il mourut d'une fièvre pourprée à Longuetile, près Monhurt: « Il ne fut guère plaint du Roi, dit Bassompierre, et les affaires changèrent de face aussi bien que la Cour. »

là, où s'étant acheminé, et le pétard leur ayant manqué, ils rompent les portes, montent pardessus les murailles qui étoient ruinées en quelques endroits, donnent et tuent beaucoup de monde, prennent presque tous les chevaux, et sans ce qu'il y a de petits châteaux ou maisons fermées avec basse-cour où ceux qui le purent, se sauvèrent, c'est sans doute qu'ils eussent entièrement défait cette compagnie, qui du reste fut mise en très-piteux état. Le Marquis de la Force y reçut un coup de mousquet qui lui fut très-favorable, lui donnant par le devant au bas de sa cuirasse en l'endroit de la ceinture, et la balle n'eut pas la force de percer son buffle, quoiqu'elle se fît bien sentir.

1621.

25 décembre.

Après cela ils se retirèrent, le séjour qu'ils eussent pu faire là étant trop dangereux, se trouvant si proche de l'armée du Roi, n'ayant pas aussi le dessein de brûler cet endroit, à cause qu'une partie des habitants et des principaux sont de la Religion.

Ce brave soldat qui avoit fait merveille à la défense de Monhurt, étant donc mort, et n'y ayant plus personne dans la place capable de gouverner, on parle de capituler[1], à quoi ils étoient fort solli-

[1] « Mirambeau, qui avoit esté blessé au commencement du siége, parut le premier avec un manteau noir sur le rempart et un laurier

1621. cités, et sans doute s'ils eussent refusé, que le lendemain on alloit lever le siége.

La mort de monsieur de Luynes ne fit pas grand bruit, lui qui auparavant paroissoit être si puissant, et avec cela il ne fut regretté ni du Roi, ni de personne que des siens, qui ensuite ne furent guères considérés et qui même alors n'eurent pas de quoi pour le faire embaumer, si bien qu'on dit que pour emporter [1] son corps, on fut obliger de le saler. Après cela, le Roi continua son chemin sans rien entreprendre autre chose et ne s'arrêta pas qu'il ne fût à Paris. Il laissa monsieur le Duc d'Elbœuf et le Maréchal de Thémines avec des troupes dans la province; aucune personne de condition ne se mit en devoir de faire des gens ou de se joindre à ceux qui avoient pris les armes et qui rouloient cependant tous ès environs de Sainte-Foi et de la rivière de l'Isle.

Monsieur de la Force part donc de Montauban

blanc à la main, et après lui le Vicomte de Castets, vestu d'un manteau rouge; ils firent signe qu'ils vouloient parlementer. — Ils offrent de se rendre; le Roi accorde la vie aux Gentils-hommes, et permet aux soldats de sortir un baston blanc à la main. — La ville fut rendue et brûlée le 12 décembre. » (*Mercure François, tom. VII, pag.* 928.)

[1] Il fut porté en Tourraine, à Maillé, terre qu'il avoit fait ériger en Duché Pairie, en changeant son nom en celui de Luynes. — « Pendant qu'il estoit malade, à peine y avoit-il un de ses gens qui voulust demeurer dans sa chambre; et tandis qu'on le portoit pour

avec messieurs ses enfants et partie de ceux de la Basse-Guyenne qui y avoient été durant le siége, monsieur le Comte d'Orval le voulut aussi accompagner, à dessein de voir son père qui étoit à Cadenac. 1621.

Ce ne fut pas sans recevoir mille bénédictions généralement de toute la ville et mille bonnes prières pour sa conservation, avec tant de louanges et de remercìments qu'il ne s'en pouvoit faire davantage, mais toutes ces louanges et acclamations ne laissoient pas d'être accompagnées de pleurs et de regrets de ce que monsieur de la Force s'en alloit, et de voir quand et quand qu'ils seroient privés de ses sages avis et assistances, priant Dieu de le vouloir conduire, ce que fit monsieur Béraud, Pasteur, toute la troupe étant à cheval.

Ce même jour le capitaine Marmonier devoit exécuter une entreprise sur Negrepelisse qui hâta le départ de monsieur de la Force, lequel n'étoit pas encore bien remis de certaine indisposition qui lui avoit fait garder le lit, mais pour le désir de favoriser ladite entreprise, il monta à cheval, jugeant bien que lui étant à la campagne, cela empê-

estre enterré, au lieu de prestres qui priassent pour luy, je vis de ses valets jouer au piquet sur son cercueil. » (*Fontenay-Mareuil*, tom. I, pag. 527.)

1621. cheroit les garnisons voisines de Réalville, Caussade et autres d'oser se mettre en devoir d'assister celle de Negrepelisse; l'exécution en étant assez difficile pour y avoir ville et château qu'il falloit forcer l'un après l'autre, ce que Dieu permit qui arriva[1] le même jour nonobstant la résistance qui y fut faite.

Après cela, monsieur de la Force s'achemina vers Saint-Antonin où le Comte d'Orval et le sieur d'Eymet l'attendoient, lequel sieur d'Eymet y fut reçu pour Gouverneur[2], et accompagnés de vingt ou vingt-cinq chevaux du lieu, ils allèrent coucher à Cajarc lequel on rassura pour le parti, et de là à Figeac qui avec Cadenac dépendoit de monsieur de Sully. Ledit sieur avoit tenu le parti du Roi, sans néanmoins faire la guerre, mais ceux qui commandoient dans la citadelle de Figeac se voyant appuyés, y reçurent le Comte d'Orval, et de là on fut à Cadenac trouver monsieur de Sully. C'étoit une place forte et comme imprenable à cause de son as-

[1] « Les habitants de Négrepelisse, qui avoient esté ramenés à l'obéissance par le Duc de Mayenne, ayans donné entrée aux ennemys du Roy, quatre cents hommes du Régiment du Baron de Vaillac qui y estoient en garnison furent égorgés. » (*Mercure François*, tom. VIII, pag. 444.)

[2] Balaguier, qui en était Gouverneur, avait été fait prisonnier peu auparavant par les Royaux, lors de l'attaque de Caussade.

siette, aussi y avoit-il établi sa demeure pour la sûreté de sa personne et de son argent; il témoigna d'abord force mécontentement, néanmoins on s'assura du lieu en quelque façon, le Comte d'Orval se faisant fort qu'il y conserveroit son autorité; le bonhomme ne demandant que paix et ne voyant pas que les choses y fussent disposées ni du côté de monsieur de la Force, ni de celui de son fils [1], et qu'il ne s'en pouvoit promettre autre chose, fut contraint d'en demeurer là, aussi par leur entrevue ils ne gagnèrent rien sur lui, mais on ne laissa pas de mettre dans ses deux places de bonnes forces, tant de gens de pied que de cheval. 1621.

Monsieur le Comte d'Orval avoit fait espérer à monsieur de la Force qu'il auroit là de l'argent, dont il avoit grand besoin, mais c'est ce que monsieur d'Orval ne put jamais obtenir de son père, et bien servit à monsieur de la Force qu'avant de sortir de Montauban, on lui en eût prêté quelque peu sous le nom de monsieur de Castelnaut,

Pendant le séjour de deux ou trois jours qu'on avoit fait à Figeac, monsieur de la Force avoit envoyé vers monsieur de Vassignac, Gouverneur de la Vicomté de Turenne, pour savoir s'il y auroit

[1] François de Béthune, Comte d'Orval, et gendre de M. de la Force, était le second fils de M. de Sully.

1621. un passage libre et assuré. Ledit sieur lui envoya son neveu pour le lui promettre et pour le conduire, car on avoit mis en question quelle route il devoit prendre pour plus de sûreté, la voie la plus courte étant la plus dangereuse, attendu que les troupes que commandoit monsieur d'Angoulême, si elles en étoient averties et qu'elles s'y fussent disposées, y pouvoient apporter beaucoup d'empêchement, n'y ayant pas de doute que le départ de Montauban de monsieur de la Force n'eût fait assez de bruit pour être connu d'eux. D'ailleurs dans le pays même qu'il falloit traverser, il y avoit assez de gens qui lui eussent pu empêcher le passage, en outre on étoit obligé de faire une traite de vingt-quatre heures et sans repaître; cela fit résoudre de passer par la Vicomté de Turenne, sur les assurances que donnoit monsieur de Vassignac, quoique par là il y ait trois ou quatre journées de chemin.

On part donc bien bon matin de Figeac (où le Comte d'Orval demeura), par un grand froid, avec grêle et neige et toutes sortes de mauvais temps, pensant se loger à une petite ville de la Vicomté, nommée Saint-Céré; quoique le neveu de monsieur de Vassignac et même le Gouverneur du lieu y fussent, et bien que les logements eussent été déjà faits,

voici que le peuple se soulève, chasse et neveu et 1621.
Gouverneur, et ceux qui y étoient allés pour faire les logis, et à grands coups de mousquets les mettent dehors.

Qui fut bien étonné? ce fut monsieur de la Force quand il arriva, la nuit étant déjà fermée et les ruisseaux tellement enflés du mauvais temps qu'il n'y en avoit presque pas qu'il ne fallût traverser à la nage; néanmoins il fallut se résoudre à passer outre, ne pouvant demeurer là; ils s'acheminent donc pour tàcher à gagner Beaulieu, ville où il y avoit une église de ceux de la Religion, mais encore cette route n'étoit pas sans difficulté pendant la nuit avec une très-forte gelée; il se rencontre même qu'il falloit passer la rivière de Dordogne en bateau, et là il y avoit un fort qui commandoit le port et où le juge du lieu commandoit, et ni le neveu de monsieur de Vassignac ni le capitaine de Saint-Céré ne s'osent promettre qu'il veuille permettre le passage; ainsi les voilà de nouveau bien empêchés. Il fut proposé qu'avant que ledit juge pùt avoir connoissance qu'ils fussent là, et de ce qui s'étoit passé à Saint-Céré, le neveu de monsieur de Vassignac l'iroit trouver avec un homme seulement pour ne pas lui donner d'ombrage, ne doutant pas qu'étant connu de lui, il ne feroit au-

1621. cune difficulté de lui faire ouvrir et de le recevoir, et qu'après qu'il l'auroit abordé, lui et son compagnon lui portant tous deux le pistolet à sa tête, lui diroient le sujet de leur venue, et que s'il ne vouloit donner libre passage à monsieur de la Force, qu'ils le tueroient, lui protestant aussi qu'il ne demandoit que de passer et qu'il ne feroit ni mal ni déplaisir à pas un du lieu. Ce qui fut exécuté de la sorte, et ledit juge se voyant ainsi surpris, promit tout ce qu'on désiroit de lui; cependant on s'assura toujours de sa personne jusqu'à ce que tout fût passé. Notez que de toute nécessité il falloit passer par là et en user de cette manière, car s'il s'y fût trouvé de l'empêchement, il ne se voyoit ni ressource ni retraite pour monsieur de la Force et ce qui étoit avec lui, à moins que de passer à la nage et fort dangereusement; mais ce ne fut pas tout, car lors qu'on arriva à Beaulieu où il falloit encore repasser la rivière, quelque assurance que monsieur de Vassignac eût donnée, voilà qu'absolument, ils refusent le passage, et avoient retiré tous les bateaux de leur côté.

Nous voilà donc encore bien empêchés et plus en peine que jamais, et durant la nuit et depuis près de vingt-quatre heures qu'on étoit à cheval et sans repaitre; mais comme monsieur de Castel-

naut avoit toujours mené les coureurs depuis qu'on 1621.
étoit parti de Montauban, et conférant avec ceux qui étoient auprès de lui de ce qu'il y avoit à faire, voici qu'un d'entre eux s'offre d'aller à la nage, nonobstant le froid rigoureux, et que si les bateaux n'étoient pas gardés, qu'il s'assure qu'il en amènera quelqu'un. Ne voyant pas de meilleur ni de plus prompt moyen pour sortir de la peine dans laquelle on étoit, monsieur de Castelnaut accepte son offre et l'encourage. Il s'en acquitta si bien qu'il ne manqua pas de descendre un fort grand bateau, lequel ensuite on conduisit auprès d'un moulin, à quelques mille pas de la ville, où sans faire de bruit, ils passent une vingtaine et se saisissent du moulin ; monsieur de Castelnaut ayant déjà passé, monsieur de la Force et tout le reste de ce qui étoit avec lui continua de passer, mais comme il n'y avoit plus que dix ou douze chevaux sur l'autre rive, soudain on aperçoit durant l'obscurité de la nuit et dans une grande prairie qui bordoit la rivière, une quantité de bluettes de mèches qui venoient droit au passage, ce qui obligea monsieur de Castelnaut, quoiqu'il n'y en eût point, à crier fort haut : *Mousquetaires, repassez de delà !* ce que ceux qui venoient ayant ouï et ne pouvant avoir connoissance de la vérité, s'arrêtèrent et ne

1621. s'avancèrent pas davantage, ainsi ce qui restoit eut le temps de passer.

Cependant voilà l'alarme bien forte dans Beaulieu quand ils apprennent comme quoi on avoit passé la rivière. Et parce qu'on étoit obligé en quelque façon de passer dans la ville ou le long des murailles à cause des montagnes et de l'incommodité des chemins, on leur envoya le neveu de monsieur de Vassignac pour leur demander civilement et en payant de pouvoir y repaître; mais c'est ce qu'ils refusèrent absolument, ce qui obligea de renvoyer derechef chez eux et leur déclarer que ce qu'on n'avoit pas voulu accorder de bon gré, on le leur feroit faire par force, et qu'au reste il n'y auroit nulle sorte de mauvais traitements qu'on ne leur fît éprouver; que meshuy ils étoient les maîtres de la campagne, et qu'ainsi on n'avoit plus besoin de leur consentement ni assistance, qu'ils avisassent donc s'ils aimoient mieux donner libre passage, ou qu'on mît le feu partout.

Cela les fit un peu songer à eux, et ils virent bien qu'ils n'étoient pas en état de pouvoir empêcher le mal dont on les menaçoit, ainsi ils accordèrent bien le passage, mais que ce seroit aux conditions qu'on ne s'arrêteroit pas dans leur ville et qu'on passeroit outre : à quoi aussi mon-

sieur de la Force consentit. On passa donc, mais 1621.
ce ne fut que pour aller à environ une mousquetade de là, où on trouva quelques maisons assez bonnes, il y avoit de quoi faire repaître les chevaux, et du pain et du vin pour les personnes. Il n'étoit pas encore soleil levé, monsieur de la Force se mit sur un lit tandis qu'on faisoit repaître, et une partie de ses gens se mirent en sentinelles sur les avenues pour n'être point surpris; on n'y fit pas plus de séjour qu'une heure et demie afin de ne pas donner temps ailleurs d'apprendre notre passage, le pays montueux étant si favorable pour cela qu'il eût été facile de l'empêcher, et d'ailleurs presque tout le chemin et du haut des montagnes, il y avoit toujours des gens qui nous saluoient à coups de mousquets; même auparavant passant près d'un château, il en sortit une vingtaine d'hommes qui à la faveur des murailles et des haies nous suivoient à coups de mousquet, et quoiqu'on leur opposât quelques coups de carabine, cela ne pouvoit les obliger à se retirer, et bien qu'on les menaçât de mettre le feu partout, ils ne s'arrêtoient point pour cela. Ainsi on fut contraint de mettre le feu à une maison, ce que voyant et appréhendant qu'on en fît ainsi du reste, ils se retirèrent. Nous continuâmes donc notre chemin et allâmes

1621. coucher à l'Hopital, bourgade de la Vicomté, qui est très-bonne, et le lendemain on se conduisit à Carlux où monsieur de Bourzolles se trouva sur le chemin avec quelques-uns de ses amis, et de là le lendemain à Castelnaut où monsieur le Marquis de la Force étoit. On y arriva à soleil couché, et monsieur de Castelnaut qui avoit envie de revoir sa famille, jugea qu'il ne pouvoit mieux prendre son temps, parce que si leur arrivée dans le pays eût été sue, tout y eût été en alarme, et il lui auroit été assez difficile de pouvoir se conduire chez lui sans escorte. Ainsi donc il part à l'heure même et ne prend qu'un homme à cheval avec lui et un autre pour lui servir de guide jusqu'au delà de Belvèz, se promettant après cela, nonobstant l'obscurité de la nuit, de se conduire, comme il fit, évitant de passer dans Montferrand et autres lieux habités, pour plus de sûreté et n'être pas découvert.

Il arrive à Cugnac à deux ou trois heures après minuit, et ne se voulant pas donner à connoître, il eut quelque difficulté à se faire ouvrir la porte. Qui fut bien surpris et étonné? — Ce fut les dames du lieu, et encore plus saisies d'appréhension, craignant qu'il ne pût être en sûreté, et que dès que l'on auroit appris son arrivée que monsieur d'Elbœuf qui étoit à Bergerac avec toutes ses troupes ès envi-

rons, ne manqueroit pas de venir à Cugnac pour 1621.
l'assiéger, vu que la maison étoit d'une foible défense, et à toutes forces elles vouloient obliger monsieur de Castelnaut à s'en retourner sans y faire de séjour, à quoi il ne voulut pas consentir; et en effet tant il y a peu d'affection et de fidélité parmi les peuples, et à cause que ceux de la Religion étoient haïs de tous les Catholiques romains, et ils avoient tellement cru et désiré leur perte, qu'il ne manqua pas de se trouver des messagers qui dès le lendemain matin eurent donné connoisance à Bergerac, comme quoi monsieur de Castelnaut étoit arrivé à Cugnac et tout seul; mais tant s'en faut qu'il eût sujet de rien appréhender que le seul bruit de monsieur de la Force à Castelnaut avoit tellement alarmé monsieur d'Elbœuf et tout le pays (tant la réputation d'un homme fait d'effet!) que bien qu'il y fût seul, on croyoit qu'il avoit une armée avec lui; à la vérité ils devoient tous croire qu'il n'y étoit pas venu sans dessein et sans bien s'assurer des moyens qu'il avoit de pouvoir entreprendre quelque chose. Ainsi ils songeoient plutôt à ôter les moyens qu'on ne pût leur faire du mal qu'à entreprendre sur les autres, et ils n'avoient encore rien fait ni contre ceux de Sainte-Foi ni ailleurs, bien qu'ils eussent de bonnes troupes à la campagne.

1621. Au bout de huit jours, monsieur de la Force ayant assemblé quelque petit nombre de gens, se résout de partir et d'aller à Sainte-Foi. Pour cet effet, il vint passer à Cugnac; il étoit arrivé aussi qu'un capitaine nommé Monlong s'étoit saisi de Moncucq où il n'y avoit qu'une méchante masure, mais l'assiette assez bonne, et il s'y étoit placé de façon qu'il y eût eu de la peine à l'ôter de là; ce lieu étoit justement entre Bergerac et Sainte-Foi, tellement qu'à la faveur de cette petite garnison, monsieur de la Force s'imagina que cela favoriseroit son passage, duquel il leur avoit donné avis, comme aussi à ceux de Sainte-Foi afin qu'ils se tinssent prêts et envoyassent des gens sur les avenues de Bergerac pour découvrir s'il en sortiroit des gens de guerre afin de s'opposer à sa marche, ce qui leur eût été facile.

Il part donc de bon matin de Cugnac, ayant six grandes lieues de chemin à faire, sans compter les détours nécessaires pour éviter les mauvais rencontres, et il se conduisit fort heureusement sans avoir reçu la moindre alarme du monde. Ceux de Bergerac ne s'étant mis en nul devoir de lui empêcher le chemin, car comme j'ai déjà dit, il étoit assez seul, la plupart de ceux qui l'avoient accompagné en venant de Montauban pour son escorte,

s'en étant retournés dès le lendemain même de son 1621.
arrivée.

Pendant encore tout cela et avant que monsieur de la Force ne bougeât de Castelnaut, un brave homme de la Maison d'Espalungue venant de Monflanquin de la part de monsieur d'Auripech et d'autres, fut pour solliciter monsieur de Castelnaut de se vouloir saisir de Monflanquin où il n'y avoit personne, sur cette assurance que dès qu'il y seroit, ils l'assisteroient de quatre cents hommes de pied. Monsieur de Castelnaut ne voulut rien entreprendre de soi, et en donna avis par lui-même à monsieur de la Force à Castelnaut qui approuve fort ce dessein, mais le malheur porta que comme ledit sieur d'Espalungue s'en retournoit, que passant en un lieu où il y avoit logé une compagnie de gens de pied qui se faisoit pour monsieur de Bourzolles, la sentinelle lui cria de s'arrêter, ce que n'ayant pas fait, et lui n'étant que troisième, elle lui lâcha un coup de mousquet qui le tua, ce qui fut, je vous assure, une grande perte.

Ceux qui étoient avec lui, de retour à Cugnac, 1622.
rapportent à monsieur de Castelnaut le sentiment de monsieur de la Force, mais comme il étoit seul, il ne se voyoit pas en état de rien entreprendre. Sur ces entrefaites voici que le Baron de Berbières,

1622. frère de monsieur de Bourzolles, qui avoit formé une compagnie d'infanterie d'environ soixante et dix hommes, reçoit l'ordre de monsieur de la Force de venir trouver monsieur de Castelnaut à Cugnac, ce qu'il fit, et se rendit sur le chemin de Monflanquin le jour même que monsieur de la Force étoit parti de Cugnac; ce que monsieur de Castelnaut ayant appris, il se disposa d'aller à Monflanquin, après avoir rassemblé une vingtaine d'hommes à cheval des environs de chez lui et d'Issigeac, mais très-mal montés et n'ayant que quelques carabines. Comme il eut abordé le Baron de Berbières, il trouva que sa compagnie n'avoit ni poudre, ni balles, ni mèches. Soudain il envoie un homme à cheval chez lui lequel en apporta ce qu'il put, et monsieur de Castelnaut le distribua, ne laissant néanmoins qu'une mèche allumée en chaque rang afin qu'elles ne vinssent pas à leur manquer. Il falloit passer le Drot auprès de Villeréal et auprès d'une église bien terrassée, bien fossoyée et qui étoit gardée. Néanmoins le bruit de la venue de monsieur de la Force avoit tellement mis l'épouvante partout, tout le monde croyant qu'il venoit après, et en ce cas bien aises qu'on ne leur demandât rien, qu'ils promirent de laisser passer tout joignant leurs fossés; un peu au delà, ils passent le Drot

à un moulin, mais ils ne furent pas sitôt passés qu'ils 1622.
apprennent par des gens qu'ils prirent, que quelques gentilshommes d'Agenois qui avoient des compagnies de gens de cheval d'environ cent vingt ou cent quarante maîtres, sur le bruit de la venue de monsieur de la Force, avoient délogé bien vite et s'étoient retirés du côté de Biron, de même que quelques compagnies d'infanterie s'étoient jetées dans une église, ne voulant pas être trouvées en campagne, et croyant qu'étant là, elles feroient mieux leur capitulation au cas qu'on les voulût attaquer.

Monsieur de Castelnaut passa devant ladite église avec sa petite troupe laquelle il leur étoit facile de considérer, sans qu'ils osassent tirer ni leur rien demander ; il continue donc son chemin jusqu'à environ demi-lieue de Monflanquin, rencontrant beaucoup d'hommes et de femmes sur le chemin qui témoignoient en leur façon de faire, qu'il y avoit quelque chose qui les inquiétoit.

Au commencement monsieur de Castelnaut crut que ce pouvoit être même sa rencontre, quoiqu'il ne leur demandât rien, ne songeant pas à faire des prisonniers, mais enfin il commença à les interroger sur ce qu'ils avoient, et pourquoi ils paroissoient si étonnés et pleins d'effroi, vu qu'il les

1622. laissoit passer librement? Ils lui dirent que c'est comme ils étoient à Monflanquin, qu'il y étoit entré quatre cents hommes d'infanterie qui venoient de Clairac, et que tout le monde avoit quitté.

Cela donna un peu à songer à monsieur de Castelnaut qui fit faire halte, choisissant une place au cas qu'il fût attaqué, où il pourroit le mieux se défendre. Il y avoit là un bourgeois de Monflanquin qui lui avoit porté les assurances avec le feu sieur d'Espalungue, lequel monsieur de Castelnaut vouloit envoyer à Monflanquin pour apprendre ce qui s'y passoit et lui en rapporter des nouvelles; mais quoiqu'il fût bien monté, il ne put jamais l'obliger à y aller seul. Il fallut donc chercher quelque autre, mais tous étoient si mal montés que personne ne se vouloit engager à cela, si bien qu'il fut contraint de donner son cheval à un nommé Lassaut pour accompagner ce bourgeois.

Cependant et en attendant leur retour, voilà l'alarme qui se donne parmi cette petite infanterie, et déjà ils commencent à se débander et vouloir fuir, lorsque monsieur de Castelnaut les arrêta, et désirant savoir ce que c'étoit, ils dirent qu'il descendoit quantité de cavalerie qui venoit à eux. Il voulut les reconnoître afin de se mieux préparer à les recevoir, et s'étant avancé, tous ceux qui ve-

noient pour les lui montrer disoient : *Les voilà, les voilà !* Et monsieur de Castelnaut répondoit toujours : *Où donc? je ne les vois pas.* Enfin il dit : *Je vois bien dix ou douze bœufs que des hommes touchent devant eux, mais je ne vois pas autre chose.* Et ce fut tout. Lors encore après cela il défendit très-expressément que personne n'eût à quitter son rang, ou autrement qu'il le tueroit. 1622.

Ceux qui étoient allés à Monflanquin, revinrent et rapportèrent que ce que ces paysans avoient dit étoit très-vrai ; qu'ils avoient rencontré deux ou trois de ces messieurs entre autres messieurs de la Mothe, Hédre, Pedelmas et la Tour qui en étoient sortis et se retiroient.

Voyant cela, monsieur de Castelnaut jugea bien qu'il n'y avoit rien autre chose à faire qu'à se retirer. D'ailleurs il étoit déjà nuit, et il avoit bien sujet d'appréhender pour son retour, et que les lieux par où il avoit passé, se seroient rassurés et auroient reconnu le petit nombre de gens qu'il menoit avec lui ; mais étant par nécessité contraint de prendre ce parti, il met l'infanterie devant et fait la retraite avec le peu de gens de cheval qu'il avoit, mais il n'eut pas fait grand chemin que cette mauvaise infanterie ayant aperçu quelque nombre de bétail et de brebis dans une bruyère, ils s'ima-

1622. ginèrent encore que c'étoient des gens qui les attendoient, et commencèrent à vouloir prendre la fuite ; monsieur de Castelnaut accourut soudain, les remit de leur terreur panique et les conduisit enfin jusques dans des villages proches de Cugnac où il les laissa pour repaître, faisant dessein de s'acheminer le lendemain avec eux à Sainte-Foi. Mais il fut bien étonné quand croyant partir, il apprit que la nuit tout le monde s'en étoit allé, et la plupart avoient laissé leurs armes ; voilà comment il ne fait pas toujours bon de se fier à toutes sortes de personnes.

CHAPITRE VIII.

1622.

SOMMAIRE.

L'arrivée de M. de la Force à Sainte-Foi fait lever au Duc d'Elbœuf le siége de Gensac. — L'armée royale se retire à Pellegrue. — La Force la suit avec sa cavalerie. — Retraite de MM. de Beynac et de Bourzolles. — M. d'Elbœuf à Bergerac. — Les deux partis s'observent. — Défection du Marquis de Mirembeau. — Mécontentement de M. de Théobon. — Il s'entend avec le Duc d'Elbœuf. — Il fait évader un traître qui vouloit mettre le feu aux poudres de Sainte-Foi. — Indignation du Vicomte de Castets. — Modération et prudence de la Force. — Tentative de M. de Castelnaut sur Tournon. — Il s'oppose à ce qu'on s'attaque aux maisons des gentilshommes. — Il se jette dans Monflanquin et s'y fortifie. — M. d'Elbœuf se met en mouvement pour l'attaquer, mais le voit en si bon état qu'il y renonce. — Il se résout à entreprendre sur le château de la Force. — Représentations de M. de Bourdeille. — Le Duc persiste dans son dessein. — La Mothe-Gaschon se saisit de Montravel. — Siége du château de la Force. — Il est battu par le canon. — Cruautés des Royaux. — M. de la Force marche au secours de sa maison. — Il rencontre l'armée du Duc d'Elbœuf rangée en bataille, et défait le régiment de Bourdeille. — Escarmouches des deux armées. — M. de la Force visite son château après en avoir fait lever le siége. — Il s'empare de la ville et du château d'Eymet. — MM. de Castelnaut et de Lusignan, favorisés par une demoiselle de la Religion, surprennent Clairac. — Siége du château de Tonneins-Dessous. — Il est pris par escalade. — Le Comte de la Vauguyon se rend à merci.

Monsieur de la Force ne s'étoit pas pourtant 1622.
conduit à Sainte-Foi sans beaucoup d'incommo-

1622. dités, ayant été attaqué à Castelnaut, à cause du mauvais temps qu'il avoit souffert, et de coliques et de mal d'estomac, si bien même qu'il en étoit parti en litière ; mais voici des témoignages de ce que peut la réputation d'un chef de guerre et d'un homme comme lui, c'est que monsieur d'Elbœuf étoit allé assiéger Gensac, où messieurs les Marquis de la Force, de Montpouillan et de Théobon avoient accouru pour assister les assiégés et tâcher à fatiguer et incommoder les assiégeants tout autant que leurs petites forces leur en pouvoient donner le moyen, ayant toujours été sur leurs ailes; mais dès que M. d'Elbœuf eut connoissance que monsieur de la Force s'acheminoit à Sainte-Foi, bien qu'il n'eût aucunes troupes avec lui, néanmoins il leva le siége.

2 janvier. Monsieur de la Force ayant joint ces messieurs les Marquis, il voulut voir en quelle contenance il trouveroit les forces de M. d'Elbœuf et s'il y avoit moyen d'entreprendre sur elles; il marcha le reste de cette journée et la nuit par un temps grandement rigoureux, et étant à la vue de Pellegrue[1], ils apprirent que le sieur d'Elbœuf avec tout son

[1] « Le lendemain de l'arrivée du Duc d'Elbœuf à Pellegrue, la cavalerie des Réformez vint se loger à une demy-lieue, et donna de chaudes alarmes. » (*Mercure François*, tom. VIII, pag. 447.)

monde s'étoit très-bien retranché et barricadé, ce 1622.
qui l'obligea à s'en retourner sans avoir pu rien exécuter, car outre l'avantage d'être dans un lieu retranché, ses forces étoient en nombre beaucoup plus grand que les nôtres.

Cependant monsieur d'Elbœuf est tantôt ici, tantôt là, tâchant à augmenter ses troupes et se tenant toujours sur ses gardes; de même monsieur de la Force qui n'a que fort peu de gens, convie tout le monde à l'assister et à prendre les armes; mais voilà qu'au lieu de cela, messieurs de Beynac et de Bourzolles se retirent avec le peu qu'ils avoient amené, et encore le sieur de Bourzolles avec ce qu'il put lever de gens de cheval, qui faisoient grand besoin à monsieur de la Force, s'en alla trouver le Comte d'Orval à Figeac.

Monsieur de Castelnaut, continuant son chemin, s'étoit rendu à Sainte-Foi sans nul mauvais rencontre.

Finalement monsieur d'Elbœuf s'étant retiré à Bergerac, et ses troupes s'augmentant toujours, et les principaux du pays, comme messieurs les Comtes de Lauzun, de Gurson et de Ribérac et autres étant auprès de lui, cependant ils n'entreprirent rien. Monsieur de la Force n'en fait pas davantage; ne se sentant pas assez fort, il s'attend toujours que

1622. ses troupes grossiront, plusieurs particuliers lui ayant promis de faire des gens; et le Vicomte de Castets qui avoit été à Nérac, s'étant rendu auprès de lui, il y convia de même le Marquis de Pardaillan [1], lequel offroit bien d'y venir, pourvu qu'on lui remît Savignac qui avoit tué son père, ce que monsieur de la Force disoit ne pouvoir faire, l'ayant trouvé là, et qu'il étoit un de ceux qui l'avoient appelé, outre qu'il avoit fait deux ou trois cents hommes d'infanterie, et qu'il étoit un des principaux commandants, ainsi que monsieur de Théobon, son beau-frère. Ce fut donc là le prétexte du sieur de Pardaillan, et au lieu de venir, il se rendit auprès de monsieur d'Elbœuf et du Maréchal de Thémines quand ils furent ensemble.

Cependant monsieur le Marquis de la Force ne voulant pas demeurer oisif, fait dessein avec ceux qu'il avoit à Sainte-Foi, d'aller enlever un quartier de cavalerie de ceux qui étoient logés ès environs de Bergerac; mais parce que, après cela, il auroit une longue retraite à faire, et que monsieur d'Elbœuf qui avoit beaucoup de cavalerie auprès de

[1] M. de Castelnaut l'appelle ainsi depuis la mort de M. de Pardaillan, quoique les historiens continuent à le désigner par le nom de Marquis de Mirembeau. La demande qu'il fit qu'on lui livrât Savignac, le justifie de l'inculpation qui lui a été faite dans le temps d'avoir toléré l'assassinat de son père.

lui, le pourroit presser, il avoit mandé à monsieur 1622.
de Montpouillan qui commandoit les troupes ès environs de la rivière de l'Isle, et qui ayant changé de logement s'étoit fort éloigné, de venir avec quelque infanterie pour favoriser la retraite; mais d'ailleurs le temps fut si rigoureux et si froid qu'il ne se put rendre au lieu qui lui avoit été ordonné, et aussi, comme on fut près de Bergerac, le jour commença à paroître; ce qui les obligea à s'en retourner, sans que ceux de Bergerac qui le pouvoient bien avoir appris, ayant même rencontré des soldats de la garnison qui s'étoient retirés à leur approche, ni sans que personne sortît pour les poursuivre. Avec cela monsieur de Théobon témoignoit toujours qu'il avoit quelque mal de cœur, quoique du côté de monsieur de la Force on ne lui en donnât nulle sorte de sujet; il étoit poussé à cela par quelques flatteurs, comme je l'ai dit, outre qu'il avoit toujours eu des pratiques tant avec monsieur le Duc de Luxembourg que depuis avec monsieur le Duc d'Elbœuf, étant sollicité de parachever les desseins et intelligences qu'il entretenoit avec eux au moyen d'un nommé Montmartel qui dès son jeune âge avoit toujours été auprès de lui en qualité de gouverneur.

Il y avoit aussi toujours des solliciteurs et des

1622. entremetteurs qui tâchoient à gagner et à corrompre tout autant de gens qu'ils pouvoient; il arriva donc qu'un soldat leur promit de faire brûler les poudres et de mettre le feu aux magasins, et s'y étant disposé, il fut surpris et jeté en prison; mais la nuit après monsieur de Théobon trouva moyen de le faire évader, et le voulant faire sauver par dessus les murailles, une sentinelle le découvrit et l'en voulut empêcher; le sieur de Théobon lui donna un coup d'épée sur la tête de quoi il mourut peu de jours après. Voilà ce qui confirma le soupçon qu'on avoit contre ledit sieur, et particulièrement ceux de la ville en firent grande rumeur, mais la prudence de monsieur de la Force apaisa tout cela.

Ce qui fut cause même qu'il se tint un conseil secret de quelques-uns, et entre autres le Vicomte de Castets représenta la dangereuse conséquence qu'il y avoit de souffrir des personnes qui entretenoient des intelligences avec ceux du contraire parti, et qui avoient de leurs domestiques auprès d'eux, et qui pouvoient causer un si grand préjudice et même la perte et la ruine de tout le parti, disant de plus à monsieur de la Force qu'il étoit non-seulement responsable devant le monde puisqu'il avoit l'autorité en main, mais même devant Dieu.

Ce n'est pas que monsieur de la Force ne jugeât l'importance de l'affaire, mais il vouloit éviter toute sorte d'extrémités, et plusieurs considérations le retenoient, se promettant aussi que par sa prudence et bonne conduite, il empêcheroit qu'il n'en arrivât le mal et les inconvénients qu'on avoit sujet d'appréhender. 1622.

Cependant voici que de nouveau monsieur de Castelnaut ayant eu avis que les quatre cents hommes qui étoient entrés dans Monflanquin, s'étoient retirés, cela lui fit reprendre son dessein non-seulement sur Monflanquin, mais même sur Tournon; et bien qu'il y eût quelque garnison, et qu'ils avoient fait un petit réduit, néanmoins il crut qu'il seroit facile de les en chasser, puisqu'on pouvoit assez aisément se saisir de la ville. Il envoye donc vers ces messieurs de Monflanquin pour les prier de vouloir continuer à l'assister et se préparer pour cela, lesquels lui renvoyèrent pour lui dire qu'il y avoit même un homme qui offroit avec une saucisse de faire sauter la principale maison du réduit.

Cette place étoit très-bonne et aussi fort importante pour pouvoir par le moyen d'icelle, faciliter la communication avec ceux de Montauban, n'y en ayant pas de plus proche. Il fut donc proposé et résolu que monsieur de Castelnaut prendroit cet

1622. emploi, cependant il avoit bien encore un autre dessein plus important qui étoit sur Bergerac, mais pour lors très-malaisé de le pouvoir exécuter, attendu que monsieur d'Elbœuf étoit dedans avec quantité de monde et toutes ses troupes ès environs, car autrement s'il n'y eût eu que la garnison ordinaire, la chose étoit non-seulement possible, mais infaillible.

L'affaire donc de Tournon résolue, il fallut se disposer et pourvoir aux moyens de l'exécuter. Des troupes qui étoient ès environs de Sainte-Foi, on ne pouvoit pas s'en servir, et il eût été très-difficile de les y conduire sans danger; ainsi donc il falloit s'en procurer d'ailleurs; voici que des capitaines du côté de Clairac, Tonneins et Castelmoron s'offrent de mener deux cents hommes de pied pour cette entreprise, outre ce que ceux de Monflanquin s'engagèrent de fournir. Chacun demande le temps qu'il croit nécessaire pour faire leurs gens.

Ceux de Monflanquin promettoient d'ailleurs de donner les bateaux et d'assurer le passage de la rivière du Lot. Monsieur de Castelnaut quelques jours après, se rend à Cugnac pour y rassembler le peu d'amis qu'il pourra. Les sieurs de Solmignac et Richomme lui font environ quelque soixante hommes de pied; monsieur de Campagnac et ceux de

Montpazier avoient promis de venir avec quelque 1622.
nombre de cavalerie, mais néanmoins tous ces gens-là ne purent être prêts au temps qu'ils avoient demandé, si bien qu'il fallut que monsieur de Castelnaut prît patience encore huit jours.

Le jour, l'heure et le lieu du rendez-vous fixés, il se rend à soleil couché sur la rivière du Lot avec environ soixante chevaux et autant de gens de pied, mais il fut bien étonné lorsqu'il ne trouva personne au rendez-vous; il attend jusqu'à minuit sans en voir venir un seul. Cela fit résoudre monsieur de Castelnaut à se retirer proche de là chez monsieur de Pedelmas qui étoit du nombre de ceux qui avoient promis; il y demeura encore bien deux heures sans voir personne, enfin le maître de la maison arriva, et ensuite d'autres de ces messieurs.

Leur excuse fut d'abord celle de monsieur d'Auripech : qu'il avoit laissé le soin d'assembler des gens et de s'assurer des passages à messieurs de la Tour, de Pedelmas et de Boudou, tandis qu'il avoit été occupé à mieux reconnoître l'état de ceux de Tournon et se mieux instruire du chemin et du lieu par lequel il devoit conduire l'entreprise. L'excuse des autres ensuite fut que n'ayant osé tenir si longtemps les bateaux à l'endroit où devoit être le passage de peur d'être découverts, ils les

1622 avoient fait monter plus haut, et que monsieur de la Poujade s'en étoit saisi; qu'ils avoient bien cherché à les ravoir, mais qu'on les avoit conduits à Fumel d'où il avoit été impossible de les rattraper, qu'ainsi tout cela avoit été cause que personne ne s'étoit trouvé au rendez-vous.

Après cela ils proposent tous de s'aller saisir de la maison de monsieur de la Poujade où on trouveroit beaucoup d'argent, des armes et toutes sortes d'autres commodités, mais c'est à quoi monsieur de Castelnaut ne voulut jamais entendre, disant qu'il ne vouloit pas être le premier à s'attaquer aux maisons de gentilshommes, cela ne s'étant pas encore pratiqué ni d'un côté ni de l'autre.

Voyant donc leur entreprise manquée, monsieur de Castelnaut se résolut de s'aller jeter dans Monflanquin, bien que ce fût un lieu ouvert de tous côtés, les fortifications qui y avoient été ci-devant faites, entièrement ruinées, et les murailles démolies et rasées jusques aux fondements, y ayant quatorze brèches et en des endroits, de plus de cent cinquante pas; d'ailleurs il n'y avoit jamais eu de fossés, la situation et le rocher ne le pouvant permettre.

Et ceci servira pour faire voir comment de la part du Roi, on ne tenoit rien de ce qui avoit été promis.

A peu près vers ce même temps, et lorsque les quatre cents hommes de la garnison de Clairac eurent abandonné Monflanquin, tout le voisinage avoit envoyé vers monsieur d'Elbœuf pour avoir permission de raser et mettre le feu dans Monflanquin, déjà même le sieur de Cadrech des Arros en ayant reçu la commission, alloit s'y acheminer pour cet effet, et devoit être assisté de messieurs de Villeneuve, de Sainte-Livrade, Casseneuil et Cancon, mais comme il apprit que monsieur de Castelnaut s'étoit jeté dedans, il jugea bien qu'il ne lui seroit pas facile d'exécuter son dessein, car bien que ledit sieur n'y fût entré qu'avec fort peu de gens, il se persuada néanmoins tout le contraire. 1622.

D'abord que monsieur de Castelnaut fut dans Monflanquin, son principal soin fut d'aviser aux moyens de s'y pouvoir conserver, ce qui fut trouvé comme impossible ou au moins très-difficile ; mais s'y étant engagé, il se crut obligé de travailler à s'y maintenir. De songer à recommencer à réparer les brèches des murailles, c'eût été une besogne de trop longue haleine pour l'entreprendre ; de travailler à la terre pour s'y mettre à couvert et y faire quelque défense, n'étoit guère plus expéditif ; si bien que monsieur de Castelnaut se trouvoit dans un grand embarras, ne sachant l'heure où il pourroit

1622. être attaqué, et s'imaginant que difficilement le souffriroit-on là.

J'oubliois à dire que tant monsieur de Campagnac que messieurs de Montpazier qui vinrent avec lui, n'arrivèrent que le lendemain, quoique peu en nombre, et de gens de cheval seulement, comme aussi ceux qui venoient du côté de Clairac et de Castelmoron au nombre de quelque cent vingt hommes.

Monflanquin est bâti sur un haut, partie sur le rocher ou pour le moins y ayant fort peu de terre; la montée d'un côté en est assez droite et difficile, avec cela il ne s'y rencontra pas un endroit propre à se retrancher ni maison capable de se pouvoir fortifier, et pour faire un réduit où l'on pût se retirer, tellement qu'il se fallut résoudre à garder toute la ville, chose d'abord assez malaisée et avec si peu de gens et si mal armés, car il falloit que ceux qui étoient en garde et sortants, laissassent leurs armes à ceux qui entroient en garde à leur place.

Enfin pour se mettre en meilleur état, monsieur de Castelnaut met tout le monde en besogne, il commence à faire lui-même et à faire faire, sur le haut et au bord du penchant de la montagne, des demi-lunes de muraille sèche, se trouvant assez de matière sur le lieu à cause de la démolition, et cela

à l'endroit des brèches, avec de bonnes canonnières 1622.
et se flanquant les unes les autres; après cela, il continua encore de réparer de la même façon les plus dangereuses et importantes brèches, et ce de la hauteur de six ou sept pieds.

Sur le bruit qui courut que monsieur de Castelnaut s'étoit saisi de Monflanquin, cela fit résoudre monsieur d'Elbœuf d'aller l'attaquer avant qu'il eût eu le temps de pouvoir se mettre en état de se défendre, et pour cet effet, ledit sieur s'achemine à Eymet où il assemble ses forces.

Son dessein et sa venue à Eymet furent bientôt sus à Monflanquin, ce qui engagea ceux du lieu à redoubler leur travail et à remuer autant de terre qu'ils avoient remué de pierres, jugeant bien qu'on ne se contenteroit pas de faire un effort contre eux, mais qu'on s'y attacheroit jusqu'à ce qu'on les eût emportés; ainsi ils travaillent avec une telle diligence durant quatre ou cinq jours, réparant du mieux qu'ils pouvoient la démolition des fortifications en terre qui avoient ci-devant été faites au dehors des murailles de la ville, si bien qu'en quelque sorte ils se mirent un peu à couvert et en état de défense.

Cependant monsieur d'Elbœuf envoie à Monflanquin, tant pour reconnoître l'état de la place que

1622. pour s'enquérir du nombre de gens de guerre qu'il y avoit, lequel s'augmentoit tous les jours un peu.

Et il peut se dire avec vérité qu'après cela monsieur de Castelnaut et ceux qui étoient avec lui, avoient plus de désir que monsieur d'Elbœuf vint les attaquer que d'appréhension de pouvoir être forcés.

Aussi ceux qu'il avoit envoyés pour reconnoître, lui rapportent et le nombre d'hommes qu'il y avoit dedans, et qu'ils témoignoient avoir bonne envie de se défendre et ne rien craindre, enfin que monsieur de Castelnaut avoit mis cette place en tel état qu'avec la courageuse résolution qu'ils montroient, ils lui donneroient bien de la peine. Avec cela on représenta encore à monsieur d'Elbœuf qu'il rencontreroit tant de difficultés pour venir à bout de cette entreprise, qu'il en seroit pour y recevoir de la honte et de la perte. Il lui fut aussi proposé d'aller attaquer le château de Boisse [1], ce qui fit que monsieur de Castelnaut y envoya des gens pour le défendre, se promettant qu'avant de se rendre, ils feroient bien tirer le canon.

Mais durant toutes ces résolutions, monsieur de

[1] M. de Castelnaut possédait la terre de Boisse du chef de sa femme : son fils aîné porta le nom de Marquis de Boisse.

Rambures, Gouverneur de Bergerac, sollicite monsieur d'Elbœuf, et le presse fort d'aller assiéger le château de la Force, qui n'est qu'à une lieue de ladite ville et sur le bord de la plaine, maison qui n'a été bâtie que pour le plaisir, et où quelques pauvres gens s'étoient retirés pour être hors du bruit de la guerre. 1622.

Ainsi sur les difficultés qu'on lui représentoit de pouvoir facilement venir à bout de Monflanquin, monsieur d'Elbœuf fut très-aise d'avoir cette excuse pour changer de dessein, et s'en retourna à Bergerac, où la proposition étant faite d'aller attaquer le château de la Force, plusieurs Seigneurs qui étoient là auprès de lui, s'y opposent; entre autres monsieur de Bourdeille [1] qui désiroit d'éviter la ruine de cette maison, ne la jugeant pas capable d'attendre le canon, voire même comme ayant été de tout temps ami de monsieur de la Force, demanda qu'il lui fût permis d'envoyer vers lui; sur quoi monsieur de Rambures demanda que la maison lui fût remise entre mains; à quoi le sieur de la Force répondit qu'il ne savoit pourquoi on en vouloit à sa maison, puisque d'icelle il ne s'étoit jamais fait la guerre, et consentoit à ce que monsieur de Bourdeille y mît un de ses amis

[1] Il était Sénéchal et Gouverneur du Périgord.

1622. dedans pour être témoin des actions de ceux qui y demeuroient; mais monsieur de Rambures persiste à vouloir que le château lui fût remis. Monsieur de Chambret y est envoyé, et quoique monsieur de la Force offrit de le remettre entre les mains de monsieur de Bourdeille, on ne se contenta pas de cela, et après plusieurs allées et venues, monsieur de Chambret rapporte qu'on étoit résolu de l'aller attaquer, et monsieur de la Force lui repart qu'il ne se soucie pas de la perte de sa maison, mais qu'il l'assure qu'il la secourra et qu'il contraindra ceux qui l'attaqueront à se retirer honteusement.

Tandis que monsieur de Montpouillan étoit entre les deux rivières de Dordogne et de l'Isle pour y faire vivre les troupes et lever quelques contributions, s'il eût pu, il commanda à la Mothe Gaschon qui étoit de son régiment, de se saisir de Montravel [1] et de s'y fortifier, ce qu'il fit, la place en étoit assez bonne et très-favorable pour Sainte-Foi, et un lieu propre à pouvoir faire la guerre.

Voilà que monsieur d'Elbœuf avec toutes ses forces et messieurs de Rambures, de Bourdeille, les Comtes de Lauzun, de Gurson et de Ribérac et

[1] La Mothe-Montravel, petit bourg situé près de la Dordogne, entre Sainte-Foi et Châtillon.

autres, emmena quatre canons pour assiéger le 1623
château de la Force, dans lequel véritablement on avoit jeté une vingtaine d'hommes, outre ceux qui s'y étoient réfugiés qui aussi n'étoient pas gens de grande défense, et réellement la place bien attaquée pouvoit être forcée et emportée d'emblée sans qu'il fût besoin de canon. Néanmoins monsieur d'Elbœuf ne laissa pas de demeurer quatre jours devant et d'y faire tirer deux cent soixante coups de canon, et il y eut un pavillon percé tellement qu'il n'avoit plus qu'à tomber.

Il ne peut se dire les cruautés qui furent exercées durant le siége contre quantité de pauvres gens qui n'avoient eu le temps ni la commodité de sortir de là; entre autres on fit mourir une femme à force de la violer, et on fit brûler dans de la paille un vieux homme de quatre-vingts ans qui étoit en enfantillage et n'avoit bougé du lit, il y avoit plus de dix ans; toutes les écuries et les granges brûlées et toutes les maisons du bourg, même le jardin qui étoit assez beau, les arbres en furent coupés, et le feu fut mis à une allée de cyprès aussi belle qu'il s'en pouvoit voir.

Mais monsieur de la Force craignant encore que ceux qui étoient dans le château ne s'étonnassent, leur envoya un gentilhomme béarnois pour les

1622. assurer qu'il les secourra, et les obliger à tenir bon.
30 janvier. Dès le soir même il se présente à la vue du château avec quelque nombre de cavalerie, et leur crie de nouveau qu'il est là pour les secourir, puis il se logea dans la plaine à un bourg assez proche du château.

La nuit étant venue, il envoie quelques cavaliers tant du côté du tertre que de la plaine pour reconnoître en quel état se trouvoient toutes choses; étant résolu de faire un effort contre eux, son dessein étoit de les attaquer du côté du haut, mais voici que ceux qu'il avoit envoyés de ce côté-là, rapportent qu'on avoit mis le feu partout, et qu'ils délogeoient avec un extrême désordre, tout s'en allant en déroute.

Ceux qui avoient été reconnoître du côté de la plaine, rapportent la même chose, voire que le bruit qu'ils faisoient, étoit si grand qu'on l'entendoit partout; il est vrai que ceux-là n'avoient pas poussé assez avant et s'étoient contentés d'aller jusques vis-à-vis du château sans passer outre, et avoient eu hâte de s'en revenir pour donner avis du décampement. Ce qui obligea monsieur de la Force de monter promptement à cheval avec tout ce qu'il put de sa cavalerie, et de s'acheminer dans la plaine, à dessein de leur donner sur la queue;

mais comme c'étoit la nuit, et s'étant confié au rap- 1622
port qu'on lui avoit fait, il s'avançoit droit au grand chemin (qui va de la Force à Bergerac et au delà du château), et par lequel ils faisoient leur retraite, lorsqu'étant près de quelques marais où il y avoit des fossés, il fut bien surpris de trouver que monsieur d'Elbœuf s'y étoit mis en bataille avec son artillerie, laissant le chemin libre derrière lui pour le bagage, et s'étoit là campé de telle façon que du côté du château il ne pouvoit être attaqué à cause d'un grand fossé plein d'eau (qui est le long de la prairie et par où ni gens de pied ni de cheval ne peuvent passer), et le marais que nous avons dit, lui rendoit les épaules assurées; ainsi monsieur de la Force ne s'en aperçut jamais qu'il ne fût tout contre, et lorsqu'on lui fit une salve qui tua le cheval du Baron de Beynac entre ses jambes et à côté de monsieur de la Force. Ce qui obligea ce dernier à s'arrêter et à se retirer un peu pour rallier ses gens et mettre quelque ordre parmi eux, sans que les autres branlassent, ni s'émussent pour venir après lui. Mais voici qu'il arrive qu'en se reculant, il rencontre en tête le long de la prairie, le régiment de Bourdeille qui avoit décampé le dernier, et qui descendoit de l'autre côté du château, par un chemin différent de celui que le bagage et

1622. les troupes de monsieur d'Elbœuf avoient pris. Monsieur de la Force ne les pouvant reconnoître à cause de l'obscurité de la nuit, et croyant que ce fussent des siens nonobstant qu'ils lui tiroient force mousquetades, leur crioit toujours que c'étoit lui, et se mêloit parmi eux pour se faire reconnoître, mais enfin il connut bien qu'ils n'étoient point des siens, et en même temps quelques compagnies d'infanterie à lui étant survenues, il leur commande de les attaquer, le lieu ne pouvant pas bien permettre à la cavalerie de combattre; lesquels défirent et tuèrent la plus grande partie dudit régiment jusqu'au nombre d'environ quatre cents hommes, et le reste se sauva à la fuite qui çà, qui là, la nuit leur étant favorable; parmi ceux qui se trouvèrent à ce rencontre, la Mothe-Gaschon s'y fit remarquer pour s'être souvent courageusement mêlé parmi eux.

Après cela monsieur de la Force ayant aussi rallié ses gens, se met également en bataille, ayant derrière lui quelques prairies où il y avoit des fossés, et ainsi se passa la nuit pendant laquelle il ne manqua pas d'envoyer à ceux du château pour apprendre de leurs nouvelles; on lui manda que tout alloit bien hormis le dégât qui y avoit été fait, et la brèche qui étoit très-grande.

21 janvier Le lendemain, les uns ni les autres ne bougèrent

pas de la place qu'ils avoient prise, et quoiqu'ils 1622.
fussent assez proches, il n'y eut que de fort légères escarmouches, jusqu'à ce que la nuit venant, cela obligea monsieur d'Elbœuf à se retirer et à se rapprocher de Bergerac ; il se posta dans un lieu fort avantageux, mais monsieur de la Force demeura là où il étoit, jusqu'au lendemain qu'il se retira 1er février.
dans le même bourg où il avoit logé auparavant; mais ce ne fut pas sans aller voir ceux du château de la Force et leur témoigner le bon gré qu'il leur savoit de s'être si bien défendus. Cependant on n'avoit pas laissé de rapporter à Sainte-Foi comme quoi il avoit été défait, et que tout étoit perdu ; mais Dieu en ordonna autrement, et monsieur de la Force s'y retira après cela le lendemain.

Et quelques jours après que monsieur d'Elbœuf eut demeuré à Bergerac, il en partit laissant par son éloignement l'entre-deux des rivières de Dordogne et Garonne assez libre.

Ce qui fit résoudre monsieur de la Force à prendre cette route avec le peu de troupes qu'il avoit, et sur l'espérance d'y pouvoir faire quelques progrès. Et s'étant acheminé du côté d'Eymet, il s'en rendit maître, ceux qui étoient dans la ville et le château s'étant rendus à composition.

Durant le siége de la Force et quelques jours

1622. après, monsieur de Castelnaut avoit envoyé à diverses fois vers Tonneins et Clairac pour voir s'il se pourroit entreprendre sur quelqu'un de ces lieux-là, afin de s'en rendre maître, et ce parce qu'on lui avoit donné avis que quelques-uns de ceux de la Garonne le viendroient joindre avec cinq cents hommes de pied, s'ils avoient les passages libres, entre autres le sieur d'Espans; il a nouvelles aussi du sieur de Galliac et de quelques autres, ainsi que d'une entreprise facile à exécuter sur Clairac pourvu qu'il puisse mener assez de gens pour cet effet.

Mais tandis qu'il cherche les moyens de pouvoir rendre le passage de la rivière de Garonne libre, celui du Lot étant assuré, et lorsqu'il eut donné avis à monsieur de la Force de l'entreprise qu'il avoit sur Clairac, voici que monsieur de Lusignan se réveille, s'accoste des sieurs de Galliac et de Saint-Léger qui tous ensemble par après envoient vers monsieur de Castelnaut pour lui demander assistance pour une entreprise qu'ils ont formée. Monsieur de Castelnaut leur fait réponse qu'il est tout prêt à les assister, mais qu'il ne croit pas, qu'eux ayant besoin de lui, il ne doive avoir connoissance de leurs desseins, avec cette condition et promesse qu'il leur fait (et ce, parce qu'il étoit bien

aise de les engager et de convier tout le monde et 1622.
particulièrement ceux de la Religion à prendre les armes), qu'il vouloit bien les préférer en leur laissant à exécuter, quoiqu'il leur en donnât les moyens, les entreprises que lui-même pourroit avoir, leur offrant encore de leur découvrir la manière dont il prétendoit les faire réussir.

Voici donc que ces messieurs lui renvoient un Pasteur qu'on ne nomme pas, et lui apprennent que c'est à Clairac qu'ils en veulent ; il se rencontre que c'est le même dessein que monsieur de Castelnaut y avoit, mais en s'acquittant de sa promesse,
il leur envoie les sieurs d'Allègre, Biau, Belesta, 21 février.
et Jonia avec environ deux cent cinquante à trois cents hommes ; et le même jour qu'ils partirent de Monflanquin, ils exécutèrent la nuit après leur entreprise, en cette façon, savoir : les sieurs d'Espans, Biau et l'enseigne de Belesta furent ordonnés avec trente hommes pour donner dans un trou que mademoiselle de Galliac avoit fait dans sa maison qui étoit sur la muraille de la ville, résolution remarquable pour une femme. Aux approches, ils furent découverts par une sentinelle, laquelle jeta l'alarme partout avant qu'ils n'entrassent, mais les susnommés n'hésitèrent point pour cela à donner, et étant une fois entrés dans la ville qui

1622. est assez petite, commencèrent à crier : *tue, tue,* ce qui met une si grande épouvante parmi eux que presque sans résistance ils se rendirent les maîtres, après avoir tué une partie de la garnison qui étoit de plus de quatre cents hommes, et pris à composition quelques-uns qui s'étoient barricadés dans un coin, mais ce ne fut pas sans beaucoup de perte pour les entrepreneurs, puisque le sieur d'Espans qui étoit très-brave, y fut tué et l'enseigne de Belesta. Voilà donc ce que peu de gens braves et bien résolus peuvent faire puisque trente hommes seulement se sont rendus maîtres d'un si grand nombre ; il est vrai que c'étoit la nuit, et que ceux de Clairac ne pouvoient pas savoir combien les attaquoient ; mais quoique ceux-ci envoyassent vers monsieur de Lusignan, il demeura toujours dehors avec tout le reste, et ne leur voulut jamais envoyer personne ; il n'avoit pas presque d'autres gens que ceux que monsieur de Castelnaut lui avoit donnés, et n'entra dans la ville qu'elle ne fût entièrement gagnée. Monsieur Duduc entre autres, Conseiller au Parlement de Bordeaux, y fut fait prisonnier ; c'est lui qui depuis par ses pratiques fut cause et de la perte de Tonneins et de beaucoup d'autres désavantages qui arrivèrent au parti de ceux de la Religion, comme il se dira plus tard.

Ce ne fut pas un petit coup de partie, puisque Clairac est situé au quartier de toute la Guyenne où il y a le plus de gens de la Religion et de très-bons soldats, et où il y a aussi le moins de Catholiques romains. 1622.

Cependant monsieur de la Force avoit envoyé le capitaine Lentillac pour voir s'il pourroit entreprendre quelque chose sur Tonneins-Dessous, en attendant qu'il s'y achemineroit. Voici qu'il apprend qu'il s'est saisi de la ville à laquelle le Comte de la Vauguyon qui étoit dans le château, essaya de mettre le feu, et en effet il s'y brûla force maisons; mais avec ce qu'on l'éteignit, on ne laissa pas d'investir ledit Comte dans son château, et soudain on en donna avis à monsieur de la Force qui s'y rend en diligence et sans perdre de temps, l'attaque et fait tirer plusieurs coups de petites pièces à quelques guérites et défenses.

Mais avant cela, monsieur de la Force étant foible de cavalerie, avoit mandé à monsieur de Castelnaut de le venir trouver, lequel s'étoit assez bien renforcé tant en cavalerie qu'en infanterie, et lui mena cent cinquante chevaux, où il y en avoit au moins soixante armés de cuirasses.

Avant que monsieur de Castelnaut bougeât de Monflanquin, il étoit toujours menacé que mes-

1622. sieurs de Monferrand, de Fumel et autres du voisinage, avoient perpétuellement des desseins sur cette ville avec des intelligences dedans où il y en avoit quelques-uns et même des plus considérables qui comme voisins et amis de ces messieurs, y tenoient la main. Cependant il étoit assez malaisé de découvrir toutes ces menées, et même on n'osoit pas témoigner de les soupçonner. Ainsi outre l'exacte garde qu'on y faisoit pour plus grande sûreté, monsieur de Castelnaut envoyoit deux fois toutes les nuits dix cavaliers sur les avenues pour battre l'estrade, et souvent il eut avis que ces messieurs s'étoient mis en devoir de le venir attaquer, mais sur quelque mécompte ou difficulté, avoient toujours été obligés de s'en retourner sans s'être beaucoup approchés; car ils jugeoient bien qu'ils ne réussiroient pas sans une notable perfidie, et que par force, il n'étoit pas en leur pouvoir de s'en rendre maîtres. Encore après le départ de monsieur de Castelnaut, cela continua plus que jamais. Monsieur le Comte de Lauzun fut aussi un de ceux-là et même monsieur le Maréchal de Thémines qui avoit trouvé des gens qui lui promettoient d'y tenir la main, s'ils n'eussent été découverts; et en effet de ceux qui étoient dedans, les uns se nuisoient aux autres, principalement

pendant l'absence de monsieur de Castelnaut, car 1622.
un chacun traversoit son compagnon ou par soupçon ou par jalousie, pour tâcher à faire réussir son propre dessein ; tant le zèle de la gloire de Dieu et celui de la Religion s'étoient refroidis ! aussi Dieu ne permit jamais l'accomplissement de leurs méchants désirs.

Monsieur de Castelnault partit donc avec sa troupe ; ce ne fut pas cependant sans que de divers endroits les communes ne s'assemblassent pour s'opposer à son passage, mais il eut le bonheur de passer sans faire rencontre qui mérite d'en parler, soit qu'il ne tombât pas dans les embuscades qu'on lui avoit dressées, soit qu'ils n'osèrent pas se trouver sur son chemin. Ainsi il alla coucher à Grateloup et se rendit le lendemain matin à Tonneins. Il trouva qu'à la faveur de la nuit, le capitaine Lentillac et quelques autres s'étoient logés au pied d'un petit éperon de terre garni de fascines, cela étonna ceux qui étoient dans le château, et ne voyant pas d'apparence de secours, ils demandèrent à capituler, ce qui leur fut accordé. A cette fin ils font sortir le sieur de Monviel lequel offre de remettre le château pourvu qu'on les laisse sortir avec leurs armes et bagages, ce qui leur fut refusé, et on lui offrit pour lui et les autres qu'ils seroient

1622. faits prisonniers de guerre, mais pour le Comte de la Vauguyon et la Garde, qu'ils seroient reçus à discrétion, les voulant réserver pour désengager ceux de Montravel que monsieur d'Elbeuf tenoit assiégés, au cas qu'ils vinssent à être pris. Le sieur de Monviel n'ayant voulu accepter la capitulation et étant rentré pour se résoudre avec ceux de dedans de ce qu'ils avoient à faire, et comme pendant ces pourparlers monsieur de Castelnaut étoit en garde avec sa compagnie de cavalerie, voici qu'un soldat de ceux qui étoient logés dans le fossé, se hasarde de gravir par le moyen des bouts de la fascine qui sortoient hors du terrain de l'éperon, si bien qu'étant monté en haut sans avoir été aperçu, il se mit à crier *tue, tue*. Ceux qui y étoient en garde, abandonnent tout et se mettent en fuite; les autres soldats qui étoient dans le fossé ne virent pas plutôt celui-là monté que les uns après les autres ne s'essayassent d'en faire autant, sans qu'il fût possible ensuite de les en pouvoir empêcher, et se rendant maîtres du château, commencent à tuer tout ce qu'ils rencontrent.

Lors le Comte de la Vauguyon se voyant réduit en un si mauvais état, faute d'avoir fait bonne garde et s'étant laissé surprendre, n'eut autre recours pour garantir sa vie et celle de ceux qui

étoient avec lui, que d'ouvrir les portes du château 1622.
et de crier : *Miséricorde !*

Monsieur de Montpouillan se rencontrant là, y entre avec ce qui se trouve auprès de lui, et se met en devoir d'empêcher la continuation de ce désordre : et ne faut point douter que si le Comte de la Vauguyon n'en eût usé ainsi, que quand il auroit eu mille vies, on les lui auroit toutes ôtées, tant il étoit haï en ce lieu, où tous étoient de la Religion et de ses sujets, à cause du mauvais traitement qu'il leur avoit fait. Et pour le garantir, tant ils étoient animés contre lui, le sieur de Montpouillan fut obligé et contraint d'en tuer et blesser plusieurs ; il eut encore plus de peine à sauver la vie au sieur de la Garde, jadis Gouverneur dudit Tonneins-Dessous qui s'étoit fait corrompre pour de l'argent, comme plusieurs autres, et détesté pour sa lâcheté et perfidie, et pour avoir procuré mille déplaisirs à ceux du lieu et de tout le voisinage. Il y avoit quantité de meubles et de vaisselle d'argent, et même de l'argent monnoyé, mais tout cela fut entièrement pillé sans qu'il s'en pût rien réserver, ni y mettre aucun ordre.



CHAPITRE IX.

1622.

SOMMAIRE.

Le Duc d'Elbœuf assiége Montravel. — Le Marquis de la Force y jette des soldats. — La Mothe-Gaschon, Gouverneur, est tué sur la brèche. — Bussac, qui le remplace, tombe frappé d'une mousquetade. — Les assiégés, réfugiés dans une tour, se rendent à discrétion. — La Force, avec sa cavalerie, cherche à entamer d'Elbœuf, qui se retiroit vers M. de Thémines. — Siége de Granges par Théobon, Beynac et Lusignan. — Jonction de Thémines et d'Elbœuf. — Ils attaquent Tonneins, où Montpouillan se fortifioit. — Délabrement de cette place. — Tonneins-Dessous et le château emportés par les Royaux. — Continuation du siége de Granges. — Le sieur de Miremont tente de le secourir. — M. de Castelnaut défait complètement Miremont, prend sa cornette, et tue le chef de son infanterie. — Reddition de l'abbaye de Granges. — M. de Lusignan s'approprie tout ce qui s'y trouve. — Siége de Tonneins-Dessus par le Duc d'Elbœuf. — M. de la Force s'approche pour secourir cette place. — Intelligences de Théobon avec l'armée royale découvertes. — Grande attaque des assiégeants. — Panique des assiégés et des troupes du sieur de la Force. — Ils abandonnent sans combat les barricades et postes fortifiés. — La Force contraint à se retirer. — Le jeune de Boisse, fils de Castelnaut, tue un des ennemis d'un coup de pistolet. — M. de Théobon, blessé, est sauvé par Castelnaut. — Ce dernier tue d'un coup d'épée le sieur de Miremont. — M. de la Force tue également des Royaux qui le poursuivoient de trop près.

Monsieur d'Elbœuf qui étoit descendu le long de 1622.
la Garonne, n'apprit pas sitôt que monsieur de la

1622. Force s'étoit éloigné de Sainte-Foi, qu'il s'en alla
23 février. attaquer Montravel, lequel monsieur de la Mothe-Gaschon fortifioit. Le Marquis de la Force qui en eut avis, y fait jeter de ses amis et des soldats dedans, entre autres les sieurs de Bussac et de Laserve frères, de la Maison de Saint-Orse. Dès incontinent aussi que monsieur de la Force apprend cette nouvelle, il envoie pour savoir l'état de la place, résolu de rompre le dessein qu'il avoit sur Tonneins et ailleurs, pour les aller assister; mais le sieur de la Mothe et ceux qui étoient avec lui, tous pleins de courage et de résolution et méprisant le pouvoir et les efforts de leurs ennemis, mandent à monsieur de la Force qu'il ne se mette pas en peine d'eux, et qu'il continue seulement ses desseins, vu qu'ils lui donneront six semaines de temps pour les venir secourir.

Mais monsieur d'Elbœuf et ceux qui l'assistoient, piqués de ce qui leur étoit arrivé tant à Gensac qu'à la Force, emploient tous leurs moyens et font tous leurs efforts pour se rendre maîtres de la place avant qu'on ne puisse la venir secourir, et la battent de plusieurs pièces de canon; assurément elle étoit de trop grande garde pour le peu de gens qu'ils avoient, et les fortifications imparfaites, n'étant pas même encore en défense, quoiqu'il s'y

trouvât de braves gens et bien capables du métier, 1622.
entre autres le sieur de Bussac. Néanmoins étant continuellement fatigués par diverses attaques et assauts, quoiqu'ils se défendissent très-bien, le malheur fut tel qu'un jour de grand assaut, le courage de la Mothe-Gaschon le portant à s'opposer à l'effort de l'ennemi, il fut tué d'une mousquetade; le regret de sa perte ne put empêcher quelques-uns de s'en écrier; de quoi les ennemis ayant eu connoissance, au lieu qu'ils étoient déjà contraints de se retirer comme les autres fois, ils redoublent leurs efforts. Mais voici un second malheur qui arrive aux assiégés, qui fut que le sieur de Bussac, lequel principalement gouvernoit tout, et en qui ils avoient le plus de créance, étant doublement obligé à prendre la charge de tout, et pour remettre le courage aux siens que l'affliction de la mort de la Mothe-Gaschon avoit abattus, et pour résister aux grands efforts de l'ennemi, se porte aux lieux les plus dangereux afin d'y pourvoir par sa présence; mais voici qu'encore une mousquetade l'attrape, ce qui fit tellement perdre courage aux assiégés, n'ayant plus de chef capable de les conduire, que bientôt après ils commencèrent à reculer et à céder la place, finalement leur laissant l'entrée libre de leurs fortifications, ils se retirent dans une vieille tour qui leur servit

1622. 28 février. seulement à faire leur capitulation. Ceux qui restèrent des principaux d'entre eux, savoir : messieurs de Laserve, de Grateloup et Papus furent faits prisonniers de guerre et menés à Bordeaux, puis quelque temps après, relâchés.

Il se pourroit remarquer dans ce rencontre, combien il est important à celui qui a commandement dans une place, de ne pas s'exposer à toutes les occasions et de ne se porter pas dans le péril sans une grande nécessité, vu que la mort et les blessures de telles personnes causent bien souvent la perte de la place, n'y ayant point de doute que si les sieurs de la Mothe et de Bussac n'eussent pas été tués, que la place n'auroit été ni si tôt, ni si facilement rendue.

Monsieur de la Force ne fut pas plutôt maître de Tonneins qu'il apprit la perte de Montravel et de ces deux messieurs, ce qui lui causa beaucoup de déplaisir, et ne voulant demeurer inutile, et pour ne pas aussi manger le voisinage ni laisser échapper aucune occasion de laquelle il crût pouvoir tirer avantage (ayant appris que monsieur d'Elbœuf faisoit état de repasser la rivière de Dordogne et se venir joindre avec monsieur le Maréchal de Thémines qu'on disoit venir au secours de Tonneins) ; il part le lendemain de la prise de Ton-

neins-Dessous avec toute sa cavalerie et alla 1622.
coucher à Eymet. Il avoit envoyé le Comte de la Vauguyon à Sainte-Foi, mandant au Marquis de la Force de lui apprendre l'état de monsieur d'Elbœuf et la route qu'il prenoit, espérant que, lorsqu'il repasseroit la rivière, il le pourroit incommoder, nommément si ledit sieur n'avoit point de nouvelles de sa venue ; en tout cas qu'on pourroit faire éprouver un échec à quelques-unes de ses troupes, soit à la campagne, soit au logement. Pour cet effet, le sieur de la Force se rend le jour suivant à Pellegrue, mais par un si mauvais temps, ayant le jour et la nuit continuellement la pluie, qu'apprenant que le Duc d'Elbœuf avec une très-grande diligence avoit passé la Dordogne à Branne, et qu'il étoit bien avant entre les deux rivières, cela lui fit juger que meshuy son dessein ne pouvoit plus réussir, voire même que s'il le continuoit, il lui en pourroit arriver du désavantage, ce qui lui fit reprendre sa route du côté d'Eymet et de là après à Tombebœuf, où il eut connoissance que monsieur de Lusignan avec messieurs de Beynac et de Théobon, étoit allé assiéger Granges qui est une méchante petite maison laquelle étoit toute remplie de bled et de quantité de meubles, tout le voisinage y ayant apporté les commodités qu'ils avoient.

1622. Le bruit court aussi que monsieur d'Elbœuf a dessein d'attaquer ceux qui sont dans Tonneins-Dessus (où, après avoir pris le château de Tonneins-Dessous, monsieur de Montpouillan s'étoit logé, désirant de réparer les fortifications de ce lieu-là lesquelles avoient été entièrement démolies); et ce avant qu'ils eussent le moyen de s'y fortifier. Cela fit que monsieur de la Force avec une douzaine de cavaliers partit de Tombebœuf pour aller à Tonneins-Dessus, laissant à monsieur de Castelnaut la conduite du reste de sa cavalerie, afin de voir en quel état se pourroit être mis monsieur de Montpouillan, et ce qu'il devoit espérer ou craindre de l'entreprise de monsieur d'Elbœuf. Messieurs de Montpouillan et de Castets étoient donc dans Tonneins-Dessus avec presque toutes les forces de gens de pied qui avoient été mises à la campagne, travaillant de tout leur pouvoir à réparer lesdites fortifications aux endroits les plus ruinés et les lieux par où ils estimoient devoir être le plus tôt attaqués, mais il leur eût fallu plus de six semaines pour les pouvoir mettre en défense. Voyez donc en quel état elles pouvoient être, n'ayant eu que sept ou huit jours pour travailler avant qu'ils fussent attaqués !

15 mars. Voici donc monsieur d'Elbœuf et le Maréchal de

Thémines qui se présentent avec de belles forces 1622.
et beaucoup d'artillerie du côté de Tonneins-Dessous, lequel ne pouvant garder, on achève d'y mettre le feu. Ces approches ne se firent pas sans quelque escarmouche; il y avoit aussi plusieurs barricades avancées d'où on ne croyoit pas que ceux qui avoient été mis pour les garder pussent être délogés si facilement, mais leur poltronnerie et lâcheté firent bientôt voir le contraire, car ils n'attendirent pas seulement d'être attaqués, qu'ils abandonnèrent tout, ce qui fut cause d'un très-grand désavantage à ceux de Tonneins et même de la perte de force gens, et du château du Comte de la Vauguyon assez éloigné de Tonneins-Dessus et dans lequel on avoit laissé quelques gens, à dessein de le quitter quand ils s'y verroient obligés et d'y mettre le feu; lesquels se trouvèrent tellement surpris qu'ils n'eurent moyen ni de résister, ni de se pouvoir retirer, et il n'y en eut que fort peu qui se sauvèrent à la nage.

Cependant monsieur de Castelnaut avoit été prié par monsieur de Lusignan et autres qui étoient devant Granges, d'aller chercher deux pièces de fer qui étoient chez monsieur de Saint-Léger, pensant de pouvoir abattre avec icelles quelque petite méchante tour qui étoit dans la basse-cour,

1622. fermée d'une mauvaise muraille et environnée d'un fossé, et qu'avec cela ils pourroient épouvanter ceux de dedans qui n'étoient que des paysans, et les obliger à se rendre; mais du premier coup, une pièce creva et tua ou blessa deux ou trois hommes, ce qui fit qu'on n'osa plus se servir de l'autre. On s'étoit loger dans le village et assez proche de la maison qu'on attaquoit, mais on n'avoit pas autrement avancé les affaires pour pouvoir s'en rendre les maîtres.

Monsieur de Castelnaut cependant avec sa troupe et le reste de celle de monsieur de la Force, s'étoit allé logé à la Parade, d'où il aperçut dans la plaine du côté de Montpezat, nombre de gens de guerre qui s'acheminoient du côté de Granges, de quoi il donna soudain avis à monsieur de Lusignan, faisant monter à cheval tout ce qu'il avoit près de lui, pour aller assister ceux qui étoient devant Granges; mais comme il fut descendu et qu'il avoit commencé à repasser la rivière du Lot, il apprit que ces gens s'étoient retirés, sans qu'il se fût passé aucun combat ni escarmouche entre eux.

Le lendemain, le soleil n'étant presque pas levé, on revoit encore paroître du haut de la Parade des gens tant de pied que de cheval, mais en beaucoup plus grand nombre que le jour d'avant; de

quoi soudain aussi monsieur de Castelnaut donne 1622.
connoisance à ceux qui étoient à Granges, en leur mandant qu'il s'en alloit à eux; et faisant préparer en diligence tant ce qu'il y avoit de la compagnie de monsieur de la Force que de la sienne, il fait mettre pour passer la rivière celle de monsieur de la Force devant, laquelle étant passée alla prendre sa place dans la plaine au-dessus du village de Granges. Et tandis que monsieur de Castelnaut s'occupoit de faire passer sa compagnie, il reçoit une lettre de monsieur de la Force par laquelle il lui commandoit d'aller trouver messieurs de Lusignan, de Beynac, de Théobon et autres, de leur dire que s'ils jugeoient de la difficulté à pouvoir bientôt prendre Granges, qu'il les prioit de n'y vouloir pas s'opiniâtrer, d'autant plus que cela n'en valoit pas la peine, et qu'étant privé de leur assistance et des forces qu'ils avoient, cela pourroit beaucoup préjudicier aux affaires de Tonneins. Monsieur de la Force écrivoit aussi pareille chose auxdits sieurs, ce qui fit que monsieur de Castelnaut donnant ordre de faire passer ces gens en toute hâte, alla lui-même trouver ces messieurs, et les ayant assemblés, comme ils commençoient à délibérer de ce qu'ils avoient à faire, ils apprennent que l'ennemi paroît à la vue de Granges,

1622. qu'il étoit déjà assez près et qu'il s'avançoit toujours; ce qui leur fit rompre leur conférence pour aller s'opposer à eux, à quoi ces messieurs jusques-là, quelque avis qu'ils en eussent eu, ne s'étoient point préparés, s'imaginant qu'ils ne feroient autre chose que ce qu'ils avoient fait le jour avant; ils les méprisoient même sur ce qu'ils savoient qu'en partie ce n'étoit que populace ramassée, quoiqu'il y eût de braves gens qui les conduisoient.

La plus grande partie de sa troupe ayant déjà passé la rivière, monsieur de Castelnaut se résolut de sortir avec cela à la campagne pour y attendre le reste et voir cependant quel ordre et quelle contenance ces gens-là tenoient; mais il fut tout étonné, quand au sortir du village, il les vit en très-bon ordre, et qui avoient déjà envoyé plusieurs des leurs pour escarmoucher et attaquer la compagnie de monsieur de la Force, et même ils y tuèrent le trompette. Cette compagnie se voyant seule à la campagne et sans assistance, fit le caracol et se retira un petit à la faveur d'une haie.

Les ennemis en deux gros bataillons et un escadron de cavalerie, marchent toujours en bon ordre et au grand pas, s'avançant du côté de Granges, les bataillons d'environ mille hommes chacun, et l'escadron de cent maîtres bien armés, qui étoit la

compagnie du sieur de Miremont [1] de Castelnau de Chalosse, avec quelques autres gentilshommes des environs de Villeneuve. Monsieur de Castelnaut s'achemina au petit pas droit à la place que la compagnie de monsieur de la Force avoit quittée, et ce pour donner le loisir à ceux de Granges de sortir, ce que voyant les ennemis, soit que ce fût leur dessein de ne pas aller plus avant, ils commencent à ne marcher plus si vite, et peu après s'arrêtent tout à fait. 1622.

Monsieur de Castelnaut savoit bien que les gens de pied en quelque nombre qu'ils puissent être, redoutent toujours la cavalerie en rase campagne, notamment ceux qui ne sont encore ni bien disciplinés ni aguerris, et surtout lorsqu'il y a de la populace et des gens fraîchement levés comme ceux-là, qui volontiers encore qu'ils aient de bons hommes qui leur commandent, ne leur obéissent pas toujours; il jugea donc, et le dit à ceux qui étoient auprès de lui, qu'assurément ces gens-là ne tiendroient pas bon et ne les attendroient pas : *et je veux perdre la vie*, ajouta-t-il, *pour peu que nous*

[1] Il était fils du Baron de Castelnau de Chalosse, protestant converti au catholicisme, et Gouverneur de Mont-de-Marsan, qui se révolta le 2 mai 1622, à l'instigation du Baron d'Arros et des Religionnaires du Béarn.

1622. *continuions à marcher, s'ils ne s'en vont, car il me semble qu'ils commencent déjà à branler au manche.* Et sur cela il se mit à doubler le pas en disant toujours, *ils tournent tête! ils s'en vont!*

Les ennemis le voyant venir au trot, ne l'eurent pas sitôt reconnu qu'ils se repentirent de s'être si fort avancés, car leur dessein n'étoit que de se venir loger à un village qu'ils avoient laissé derrière eux, et où il y avoit de grands chemins bien fossoyés; mais comme ils n'avoient vu personne à la campagne, ni qui se mît en devoir de s'opposer à eux et de leur faire tête, ils se persuadoient facilement qu'ils ne trouveroient pas de résistance, mais voyant bien que tout de bon monsieur de Castelnaut alloit à eux, ils tournent le dos avec quelque confusion et désordre; ce qui étant aussitôt reconnu par monsieur de Castelnaut, il hâte encore davantage le pas, les charge et se mêle avec eux à l'entrée du grand chemin et du village; en même temps la compagnie de monsieur de la Force, commandée par monsieur de Tonneins, le voyant charger, s'étoit aussi avancée, monsieur de Castelnaut lui cria de donner sur l'infanterie qui s'étoit toute mise en déroute, tandis que lui s'adressa à la cavalerie, ne pensant plus qu'il pût lui arriver de mal que de ce côté, car cette cavalerie s'étoit maintenue jusques-là.

Il se rencontra qu'en même temps que monsieur de Castelnaut les abordoit, celui[1] qui commandoit l'infanterie, l'ayant vue en fuite et en déroute, voulut aussi tâcher à se sauver et monter en croupe derrière un cavalier, mais ou pour s'être trop pressé ou pour n'avoir pas assez de disposition à cet exercice, ayant une cuirasse, il arrive que sautant en croupe, qu'il porte par terre celui qui étoit à cheval, lequel monsieur de Castelnaut prit prisonnier et le remit en garde à ceux qui étoient auprès de lui ; aussitôt il poussa celui qui étoit à pied, et au moment qu'il vouloit sauter un fossé, lui donna un coup d'épée dans les reins qui le tua. Il y en avoit cinq ou six qui avoient voulu faire ferme ou faire la retraite, lesquels furent aussi tués, même celui que monsieur de Castelnaut avoit donné en garde ne fut pas épargné. 1622.

Ensuite monsieur de Castelnaut se mit à poursuivre le reste de la troupe qui se retiroit du côté de Montpezat, et comme il leur donnoit la chasse, monsieur de Théobon arrive lui cinquième et tout échauffé, et voulant passer devant, il l'arrêta disant qu'il ne souffriroit pas que personne passât devant lui. Lors monsieur de Théobon demanda où étoit

[1] Le sieur de Catus. (*Mercure François*, tom. VIII, pag. 465.)

1622. monsieur de Castelnaut ne le reconnoissant pas, parce qu'il avoit son casque en tête. Monsieur de Castelnaut lui dit que c'étoit lui, lors il s'arrêta, puis ils continuèrent à poursuivre cette cavalerie de laquelle monsieur de Castelnaut prit la cornette de monsieur de Miremont, et trouvant auprès de lui un de ceux qui étoient venus avec monsieur de Théobon, il la lui donna en garde sans avoir eu le temps de s'assurer si c'étoit un des siens, et ainsi il les poussa jusqu'à la montée de Montpezat plus d'une grande lieue sans que jamais ils eussent fait tête en aucun endroit, bien que lorsque monsieur de Castelnaut fut là, il se trouvât qu'il n'avoit que sept ou huit hommes avec lui. Tout le reste s'étoit tellement occupé à tuer des gens de côté et d'autre, que presque tous l'avoient abandonné. Il se trouva que ce jour-là un homme en avoit tué jusqu'à vingt-trois, et un autre dix-sept.

Abordant le tertre de Montpezat, il le virent entièrement couvert de peuple qui étoient venus là pour regarder ; jugeant bien qu'il ne gagneroit rien d'aller plus avant, monsieur de Castelnaut fit halte à dessein de se retirer. Ce que voyant monsieur de Miremont et ceux qui étoient avec lui, ils s'arrêtèrent aussi et assez proche les uns des autres ; lors monsieur de Villeneuve, nommé La Guarde, que

monsieur de Castelnaut reconnut fort bien à la parole, cria plusieurs fois : *Tournons et donnons, car ils ne sont que sept!* sans qu'il les y pût jamais obliger, tant il y a d'apparence que la peur les avoit saisis, et s'ils eussent tourné, c'est sans doute qu'ils les auroient bien mis en peine, et peut-être eussent-ils pu faire aussi grand échec sur toutes leurs troupes qu'ils auroient toutes trouvées débandées, un chacun s'amusant à poursuivre et à tuer les fuyards. Finalement monsieur de Miremont continua son chemin, et monsieur de Castelnaut après avoir fait rendre grâces à Dieu (par monsieur de Laurec de Baccalan qui fit la prière), de la victoire et du bon succès qu'il lui avoit donnés [1], se retira 1622.

[1] L'historien Dupleix attribue la défaite de la Noblesse et de la commune qui s'étoit soulevée des environs de Villeneuve, de Casseneuil, Montpezat, et autres lieux, et de la compagnie de cavalerie de M. de Miremont de Castelnau de Chalosse, qui étoient venues pour secourir Granges, à M. de Lusignan, et lui donne tout l'honneur de ce combat, ce qui est entièrement contre la vérité ; car ni lui ni ceux qui étoient avec lui à ce malheureux petit siége ne s'étoient pas seulement préparés ni mis en état de s'opposer à eux, nonobstant l'avis que M. de Castelnaut leur avoit donné de leur venue ; car avant que M. de Lusignan et ceux qui étoient en cette troupe ne sortissent du village, cette populace et ceux qui étoient avec eux, avoient été non-seulement mis en déroute, mais entièrement défaits; et il se peut dire en vérité que ni lui ni pas un de ceux qui étoient n sa compagnie n'auroient pas vu seulement un des ennemis en vie, s'ils n'avoient été faits prisonniers, et que le dessein qu'ils avoient eu sur Granges étoit seulement pour profiter du bled et des autres

1622. aussi, et sur son chemin, il rencontra monsieur de Lusignan et plusieurs de ces autres messieurs, et apprit que monsieur de Tonneins avoit continué à poursuivre cette infanterie jusqu'au Temple[1], et encore avec cela il voulut voir s'il n'auroit pas besoin de son assistance, mais il trouva la défaite entière, car comme vous le pouvez imaginer ceux qui étoient dans le village de Granges, commençant à sortir, soit à pied soit à cheval, et voyant tout le monde en déroute et s'enfuyant, un chacun se hâtoit pour avoir part à la défaite. Ils en tuèrent un bon nombre, et il s'en trouva dans un petit champ jusqu'à quatre-vingts de morts : ils en firent aussi brûler plusieurs qui pensant se sauver, s'étoient retirés dans des granges, et les poursuivirent jusqu'au Temple. On faisoit état qu'il y en eut bien huit cents de morts; et de notre côté il n'y eut qu'un trompette qui étoit à monsieur de la Force et deux autres de blessés, ainsi que le capitaine

commodités qui étoient dedans, la prise de ce lieu-là ne pouvant d'ailleurs revenir à nulle autre sorte d'utilité ; et ce siége avoit été assez paisible, ne s'étant pas fait grand mal les uns les autres, ni les assiégés n'étoient en pire état que le premier jour qu'on les avoit attaqués. Mais les historiens favorisent souvent et en telles rencontres ceux qu'il leur plaît. (*Note de M. de Castelnaut.*)

[1] Le Temple-sur-Lot, petit bourg du département de Lot-et-Garonne, à une lieue et demie de Granges, et à environ deux lieues de Sainte-Livrade.

Lambert qui étoit avec monsieur de Tonneins, d'une 1622.
mousquetade devant le Temple, qui lui perçoit le nez. Monsieur de Castelnaut eut aussi la crête de son casque emportée sans qu'il en sentît rien; il ne se fit de prisonniers que fort peu et point de personnes de condition.

Et sans perdre de temps monsieur de Castelnaut alla sommer ceux du château de Granges de se rendre, ce qu'ils promirent de faire le lendemain matin; et étant tous de retour à Granges, on fit encore la prière publique pour rendre grâces à Dieu d'une si heureuse victoire.

Ceux du château se voyant donc hors d'espérance d'être secourus, se rendirent le lendemain à composition, la place fut remise entre les mains de monsieur de Lusignan, monsieur de Castelnaut s'étant retiré à son quartier à la Parade pour de là s'approcher de Tonneins.

Il fut trouvé dans ledit château de Granges pour plus de vingt mille écus de bled, outre la quantité de meubles d'étain et de cuivre; monsieur de Lusignan s'appropria presque le tout sauf quelque peu de ce bled qui fut envoyé à ceux de Tonneius durant le siège.

Après ce combat, plusieurs de ceux qui étoient venus avec monsieur de Castelnaut, s'en retourné-

1622. rent chez eux, sans qu'aucune prière ou considération put les en détourner, ni par le besoin qu'on pourroit avoir de leur assistance pour le secours du siége de Tonneins, ni vu les belles occasions qui s'y pouvoient rencontrer d'acquérir de l'honneur, rien ne put les obliger à rester.

Et voilà un grand désavantage que reçoivent ceux de la Religion qui n'ayant que des volontaires avec eux et sur lesquels on n'a pas un absolu pouvoir, ne s'assujettissent qu'autant qu'il leur plaît.

Le combat de Granges fini, monsieur de Castelnaut voulut ravoir la cornette qu'il avoit prise, et ne connoissant pas celui à qui il l'avoit donnée, il s'en informe; mais il ne put avoir raison de personne, et se doutant bien que monsieur de Théobon s'en étoit saisi, il la lui fait demander; lequel dit ne savoir ce que c'étoit, et comme ils étoient éloignés de ce quartier, et que les uns et les autres étoient obligés de se rapprocher de Tonneins, monsieur de Castelnaut fut obligé d'attendre qu'ils se fussent rejoints.

Ce qui étant venu à la connoissance de monsieur de la Force, et que monsieur de Théobon faisoit difficulté de la rendre, craignant aussi que cela ne causât de la division, il ordonna à monsieur de Castelnaut de n'en parler pas, vu l'état des affaires

et le besoin qu'on avoit de ne mécontenter personne et nommément celui-là qui d'ailleurs donnoit assez de peine, disant à monsieur de Castelnaut qu'il n'y en avoit aucun qui ignorât qu'il ne l'eût prise, et que tout l'honneur et la louange de ce combat ne lui fussent entièrement dus. L'obéissance que monsieur de Castelnaut devoit à monsieur de la Force, et les raisons qu'il lui avoit alléguées, l'obligèrent à en demeurer là, car vous aurez à savoir que monsieur de Théobon avoit toujours le sieur de Montmartel auprès de monsieur d'Elbœuf, mais il lui avoit encore depuis envoyé le frère de la Tour de Geneste, quoiqu'il crût que personne n'en savoit rien. 1622.

Cependant ceux de Tonneins travailloient toujours à réparer les plus grands défauts de leur fortifications et à les couvrir de barriques; de même monsieur d'Elbœuf et de Thémines n'avoient point perdu de temps à se loger du côté de Tonneins-Dessous, et à avancer leur travail; déjà même ils avoient mis en batterie quelques pièces de canon qui tiroient en divers lieux pour abattre les défenses.

Monsieur de la Force fait avancer aussi le peu de cavalerie qu'il avoit, et les loge ès environs de Tonneins du côté de Clairac, les faisant entrer en garde le jour, du côté de Tonneins-Dessus qui n'avoit

1622. pas été investi et qui se trouvoit encore libre. Monsieur de Castelnaut y fut en garde avec toute sa troupe laquelle fut saluée de divers coups de pièces, sans que pourtant pas un n'y eût été blessé, et ils se placèrent à la faveur de quelques arbres, ce qui empêcha que le canon ne les pût si facilement endommager; autrement il ne se présenta personne pour les venir combattre.

Le lendemain, monsieur de Théobon y fut à son tour, et voici qu'un soldat venant du côté de l'ennemi, se présente faisant signe du chapeau et de son mouchoir; on le laisse approcher, et il remet une lettre de monsieur le Marquis de Pardaillan qui s'adresse à monsieur son beau-frère, par laquelle il le conjuroit encore de bien servir le Roi et exécuter ce qu'il avoit promis, et qu'on ne manqueroit pas aussi à lui donner tout contentement et tenir toutes les promesses qu'on lui avoit faites.

Voilà parler bien ouvertement et bien franchement, mais le malheur fut que le sieur de Tonneins se rencontra être là présent lorsque monsieur de Théobon reçut cette lettre; laquelle ne pouvant cacher, il la lui montra et ensuite la porta à monsieur de la Force, faisant de grandes plaintes contre son beau-frère, et disant qu'il n'avoit agi de cette manière que pour lui rendre de mauvais

offices, et le rendre suspect, pour se venger de lui 1622.
à cause qu'il n'avoit pas voulu quitter ce parti, et il demanda permission de lui envoyer un trompette et offrir le combat contre lui, ce qui lui fut refusé.

Cependant dès le lendemain matin, on voit les ennemis se préparer et témoigner avoir envie de faire quelque chose; c'étoit le jour des Rameaux: 20 mars.
et tandis que monsieur de la Force oyt le prêche et qu'il se dispose avec la plupart de ceux qui étoient là, à faire la Cène, monsieur de Castelnaut étant aussi venu seul et de son quartier à pied, on rapporte donc que tant la cavalerie que l'infanterie de l'ennemi, tout se met en bataille, et qu'on voit même marcher après eux des pièces d'artillerie.

Sur cette nouvelle, le sieur de Montpouillan sort du temple pour aller voir ce que c'est, et mettre les gens qu'il avoit dans la ville en état, et le sieur de Saint-Léger en fait autant, qui faisoit la charge de Maréchal de camp, pour pourvoir aux corps de garde qui étoient hors la ville à un lieu nommé la Campagne.

L'action finie, monsieur de la Force sort aussi pour aller reconnoître la contenance de l'ennemi, n'ayant pas cru que messieurs d'Elbœuf et de Thémines eussent eu assez de monde pour pouvoir

1622. entreprendre de serrer toute la ville, vu mêmement qu'il y avoit de très-bons corps de garde ès environs en de grandes maisons desquelles l'assiette étoit excellente et bien fossoyées tout à l'entour, et avec cela les avenues bien barricadées. Il jugea néanmoins qu'il falloit croire que c'étoit leur dessein, et envoie partout, recommandant à un chacun de se mettre en état, et surtout au lieu nommé la Campagne où les gens de cheval de messieurs de Théobon et de Saint-Léger étoient logés.

Cependant monsieur de la Force ayant vu la contenance de l'ennemi, va promptement manger un morceau et prend avec lui monsieur de Castelnaut, lequel ne perd pas de temps de mander à ses gens de se retirer à Clairac, de lui amener un cheval et de lui apporter ses armes. Il se trouve aussi que la plus grande partie de sa troupe s'en y étoit allée soit pour y ouïr le prêche, soit pour d'autres nécessités; il se rencontre encore que le bagage de monsieur de la Force étoit logé là auprès, et que la plupart de ses gens en étoient absents. Soudain ils retournent faire la visite des fortifications, ordonnant ce qui leur sembloit nécessaire pour s'opposer aux desseins des ennemis au cas qu'ils les voulussent attaquer, car presque partout on pouvoit monter sur les bastions, et les lieux les mieux réparés,

il ne falloit qu'y renverser une barrique pour s'en rendre l'entrée facile. 1622.

Et monsieur de la Force étant allé sur le bastion où sa maison étoit assise et d'où l'on pouvoit mieux observer l'ordre et la contenance des ennemis, il arriva que, s'appuyant du coude sur l'épaule d'un qui avoit été son laquais et qui étoit au sieur de Montpouillan, une mousquetade lui donna sur le milieu du front et le tua tout roide, ce qui causa quelque sorte de déplaisir à monsieur de la Force.

De là il monta à cheval, pour sortir dehors et voir ce qu'il y avoit à faire pour s'opposer aux desseins des ennemis, et ayant monsieur de Castelnaut seul avec lui, vu que, comme je l'ai dit, ce jour-là plusieurs étoient allés à Clairac ou ailleurs, car ses troupes étant toutes composées de volontaires, il étoit impossible de les assujettir à leur devoir, ni les obliger à faire autre chose que ce qui leur plaisoit, chose qui a toujours été d'un grand préjudice et qui a été cause de plusieurs notables désavantages.

Arrivé au lieu nommé la Campagne, monsieur de la Force visite les corps de garde et les exhorte à leur devoir et à tenir bon, leur représentant qu'on ne les sauroit forcer que très-difficilement, ni les pouvoir empêcher après cela de se retirer. Cepen-

1622. dant les troupes de l'ennemi s'avancent petit à petit avec leurs pièces, y ayant toujours quelque escarmouche les uns contre les autres.

Il se rencontre qu'il y avoit un corps de garde fort avancé et à une mousquetade des autres, dans quelques terrasses de maisons ruinées, lequel servoit à défendre le passage d'un petit ruisseau qu'il étoit malaisé de passer ailleurs. Soit que cela fût vrai qu'ils en eussent besoin, ou par appréhension, n'y ayant là qu'un sergent pour les commander, ils envoient demander de la poudre laquelle monsieur de Castelnaut leur fit donner; monsieur de la Force s'étoit mis à l'écart pour conférer avec messieurs de Théobon, de Saint-Léger et autres, de ce qu'il y avoit à faire, ayant été sollicité par diverses fois de se retirer à Clairac et de ne pas se laisser renfermer dans Tonneins, vu qu'étant en liberté, il lui seroit plus facile d'assister et secourir les assiégés, ainsi il se résolut d'aller à Clairac.

Monsieur de Castelnaut jugeant donc l'importance de conserver ce corps de garde, et que personne ne se mettoit en devoir de les assister, et qu'ensuite ils demandoient encore qu'on leur envoyât du monde, n'étant pas en assez grand nombre pour soutenir l'effort des ennemis, il prend quelques-uns des plus volontaires pour les mener avec

lui auxdites terrasses, allant à couvert le long du ruisseau. Voici que comme il s'y acheminoit, les ennemis tirèrent quelques coups de pièces à ces terrasses, et que le feu se mit en même temps à une maison du quartier de monsieur de Théobon. De savoir si ce fut exprès ou sans y penser, c'est ce qui seroit fort difficile, tant y a qu'en même temps aussi ceux qui étoient aux terrasses, pour n'avoir pas avec eux une personne de commandement (de quoi le Maréchal de camp étoit sans doute blâmable), abandonnent ce lieu-là et se retirent en fuyant; les ennemis voyant cela, et qu'on mettoit le feu en ce quartier, croyant par conséquent qu'on abandonnoit tout, prennent courage, et avec de grands cris, s'en viennent droit aux autres corps de garde, d'où ceux qui y commandoient ayant vu déloger monsieur de la Force, y mettent aussi le feu et quittent tout, bien qu'il eût été impossible de ce jour-là aux ennemis de les pouvoir forcer ni de les empêcher après de se retirer dans Tonneins; et sans doute que, s'ils eussent eu de la résolution et du courage, et qu'ils eussent tenu bon, les ennemis venant à eux en désordre comme ils le faisoient, ils y auroient reçu une très-grande perte; peut-être même leur en fût-il encore arrivé pis, et d'ailleurs cela eût empêché la mort de plusieurs per- 1622.

1622. sonnes qui furent tuées ensuite en divers lieux et sur les champs.

Monsieur de Castelnaut rencontrant sur son chemin ceux qui s'enfuyoient, il n'y eut pas moyen de les arrêter, encore moins de les faire retourner, quoiqu'il leur promît d'aller avec eux; par conséquent il fut contraint au lieu de cela de se retirer avec eux; et oyant le grand bruit que les ennemis faisoient, et croyant retrouver encore les corps de garde qu'il avoit laissés, il vit qu'au premier on avoit mis le feu. Il voulut aller au deuxième, et comme on commençoit à l'y mettre, il leur cria de ne pas le faire et ordonna à monsieur de la Ramière de les en empêcher, et qu'il alloit seulement voir en quel état étoient les ennemis, parce qu'il se trouvoit dans un fond, et qu'il reviendroit de suite vers eux. Mais il n'eut pas sitôt monté sur le haut de la plaine qu'il la vit toute couverte de gens qui en criant, couroient tout autant qu'ils pouvoient l'épée à la main, et il se trouva presque engagé au milieu d'eux, car il étoit fort mal monté, n'ayant qu'un cheval que lui avoit prêté monsieur de la Force; et s'en retournant, il trouva qu'on avoit encore mis le feu à ce corps de garde et qu'on l'avoit abandonné. On en fit encore autant à un moulin à vent qui sans doute eût bien

enduré le canon, et assez proche de la ville pour 1622.
qu'on n'eût pu empêcher ceux qui étoient dedans, de se retirer.

Se voyant donc inutile en ce lieu-là et se trouvant seul à cheval, monsieur de Castelnaut voulut aller voir ce qu'étoit devenu monsieur de la Force, et par bonheur il rencontra un de ses gens qui lui menoit son cheval et lui portoit sa cuirasse, de quoi il fut bien aise, et apprit par lui que monsieur de la Force se retiroit à Clairac et que monsieur de Théobon faisoit la retraite.

Monsieur de la Force très-foible en cavalerie eu égard au grand nombre des ennemis, et ne s'étant pas opposé à leurs efforts, avoit donc pris sa route du côté de Clairac, et monsieur de Théobon se trouvant le seul qui eût de la cavalerie, fut ordonné pour faire la retraite; monsieur de Castelnaut les ayant joints, il se mit entre monsieur de Théobon et monsieur de la Force, tâchant à retenir le plus de gens qu'il pouvoit, l'épouvante étant si grande qu'un chacun cherchoit à se sauver avec le plus de diligence qu'il lui étoit possible, sans avoir égard à leur honneur.

Mais ce soin se rencontra bientôt inutile, quand venant à un carrefour où les chemins se divisoient, l'un conduisant à Clairac, et l'autre qui est le plus

1622. spacieux, du côté d'Unet, non-seulement la plupart de ceux qu'il empêchoit de passer devant, afin de donner le temps à monsieur de la Force de se retirer, mais aussi tout ce qui faisoit la retraite avec monsieur de Théobon, prirent le grand chemin du côté d'Unet; ce qui fit que monsieur de Théobon se trouvant seul, et n'étant demeuré avec lui que le Baron de Boisse, fils de monsieur de Castelnaut, qui d'un coup de pistolet avoit tué un des ennemis, lesquels les chargeant incessamment, et eux seuls ne les pouvant soutenir, eurent recours à l'assistance de monsieur de Castelnaut, le priant de tourner, tout le monde l'ayant abandonné; ce qu'il fit incontinent, exhortant le peu qui étoit demeuré avec lui à en faire de même, mais il fut très-mal obéi, car personne ne le suivit, et il se rencontra qu'eux deux seuls ayant tourné tête aux ennemis, et monsieur de Théobon voyant qu'un d'iceux étoit plus avancé que les autres, poussa son cheval sur lui, et le prenant par le flanc, le choqua et le porta par terre; mais ce cavalier en croisant sur le col de son cheval, lui tira un coup de pistolet qui lui perça la main et le bras de la bride. Monsieur de Castelnaut ayant poussé plus avant et tiré sur un d'eux son pistolet, vit en se retournant le cheval de monsieur de Théobon le nez à terre à cause du choc qu'il

avoit donné à l'autre; en même temps ledit sieur 1622.
lui cria qu'il étoit blessé, et le cheval s'étant relevé, monsieur de Castelnaut faisant ferme et se mettant entre monsieur de Théobon et les ennemis, lui dit de se retirer, ce qu'il fit. Lors monsieur de Castelnaut se voyant un peu trop pressé des ennemis, sans être assisté de personne que du Baron de Boisse, et remarquant que toujours quelqu'un des nôtres ou des plus mal montés, ou de ceux qui étoient à pied, hommes et femmes, ne pouvant fuir assez vite, étoient toujours tués et attrapés, (notez encore que ces chemins sont bordés de grands fossés qu'il est malaisé de passer) monsieur de Castelnaut ayant cru reconnoître aussi que le nombre des poursuivants ne s'élevoit pas à plus de trente ou quarante, sort du chemin, fait sauter à son cheval un large fossé et court jusqu'à monsieur de la Force qui ne se retiroit pas fort vite quoiqu'il fût assez seul; il lui dit qu'il n'y a pas plus de trente ennemis qui les poursuivoient, et qui cependant tuent force gens sur la queue, personne ne voulant tourner tête pour s'y opposer.

Dès aussitôt monsieur de la Force, en un endroit où le chemin étoit assez large, commanda à ceux qui se trouvoient encore avec lui, de faire halte et de tourner visage; et monsieur de Castelnaut d'un

1622. même temps ayant repris avec le sieur Lendresse, n'ayant tous deux que l'épée à la main, le chemin par lequel il étoit venu, y trouva Miremont de Castelnau de Chalosse qui étoit sur le qui vive et à dessein selon l'apparence de pousser jusqu'à monsieur de la Force, car le déplaisir qu'il avoit reçu de la journée de Granges l'avoit porté à dire ce jour-là, sachant que monsieur de la Force se retiroit, *ou qu'il se perdroit ou qu'il le tueroit.*

Cependant monsieur de Castelnaut ressautant dans le chemin et lui ayant gagné la croupe, quoiqu'il fût très-bien armé, rencontre par hasard le défaut de sa cuirasse et lui met son épée dans le corps, laquelle s'engagea en tel lieu que pour la retirer, il fut contraint d'y mettre les deux mains, encore fut-elle toute faussée, et en la tirant il porte par terre Miremont qui ne dit autre chose sinon : *Ah ! je suis mort !*

En même temps trois autres cavaliers s'étoient aussi avancés et faisoient tous leurs efforts pour joindre monsieur de la Force, et sans doute l'un d'iceux fut tué de sa main, et tous trois si près de lui qu'il faut croire qu'il eut bonne part à leur mort; un autre voulant sauter la fosse (parce que tous ceux qui s'étoient trop avancés, avoient été investis par les gens de monsieur de la Force quoi-

qu'ils ne fussent pas plus de douze ou quinze), son cheval eut un coup dans les reins, et lui fut tué après. 1622

Mais chose étrange que tout le reste de la troupe qui étoit avec Miremont, laquelle assurément se composoit de plus de soixante chevaux, demeurèrent arrêtés à vingt pas de là, et sans s'émouvoir laissèrent tuer ledit Miremont aïnsi que les autres, tandis que s'ils eussent fait leur devoir et eussent chargé, ils étoient capables de tuer ou de prendre prisonnier monsieur de la Force et tout ce qui étoit avec lui, car il n'y a pas d'apparence que ceux qui à son commandement, n'avoient pas voulu tourner visage, revinssent pour le secourir et désengager.

Après cela on fit un peu halte, environ à cinquante pas les uns des autres, et se regardant, mais ils ne s'avancèrent pas plus outre. Monsieur de Castelnaut continua à faire la retraite avec cinq ou six seulement, et il arriva en ce lieu-là qu'un gentilhomme nommé Fressinet, son cheval s'étant abattu sous lui dans un fossé le long du chemin, sans que personne s'en fût aperçu, ne se pouvant désengager, y fut pris prisonnier, mais comme le nombre de ces ennemis grossissoit toujours, monsieur de la Force se retira du côté de Clairac.

1622. Cependant monsieur le Maréchal de Thémines avec le gros de la cavalerie, poursuivit ceux qui avoient pris la route du grand chemin d'Unet, croyant, vu que c'étoit là le plus fort de la troupe, que monsieur de la Force étoit passé de ce côté-là : néanmoins presque tous ceux qui avoient pris ce chemin se sauvèrent, mais tout ce qui fut trouvé dans les maisons ou à la campagne, furent tués, tant hommes que femmes et petits enfants.

Monsieur de Castelnaut en se retirant au petit pas et n'étant suivi de personne, voyoit d'en haut du chemin, les troupes qui étoient avec monsieur de Thémines, et n'avoit qu'à prendre garde qu'elles lui coupassent le passage; lorsque de ce côté-là même, il vit venir sept à huit cavaliers à lui, qui étant à quelque cinquante pas et découvrant quelque nombre de gens arrêtés au haut de la montagne, lui crièrent : *Sont-ce des nôtres?—Oui, oui!* leur cria monsieur de Castelnaut, et ils repartirent, qu'ils n'en devoient pas être. Il leur cria encore : *Si sont, si sont, approchez, que craignez-vous?* et eux répondant toujours le contraire et ne voulant pas s'avancer, le Baron de Boisse plein d'impatience fait sauter le fossé à son cheval et pousse droit à eux, ce qui obligea monsieur de Castelnaut à en faire autant; mais ils s'en allérent si vite qu'il fut impossible de les abor-

der, et il ne les osa poursuivre, crainte de s'engager, car le gros de leur cavalerie n'étoit pas fort éloigné; ainsi voilà tout ce qui se passa dans cette occasion, et les uns et les autres se retirèrent ensuite. 1622.

CHAPITRE X.

1622.

SOMMAIRE.

Assaut donné à Tonneins-Dessus. — Les assiégeants repoussés avec grande perte. — Le Conseiller Duduc, prisonnier à Clairac, corrompt MM. de Théobon et de Lusignan. — M. de la Force revient se montrer avec sa cavalerie aux habitants de Tonneins. — M. de Castelnaut leur apporte de la poudre. — Entreprise manquée sur Aiguillon. — La Force veut se saisir de Monhurt, le sieur de Savignac s'y refuse. — Grand bateau chargé de troupes, de vivres et de munitions pour secourir Tonneins. — Savignac fait échouer une attaque sur un quartier de l'armée royale. — M. de la Force s'adresse à MM. d'Orval, de Bourzolles et d'Eymet pour avoir des troupes. — Le bateau de secours arrive à Tonneins malgré les mousquetades et la flottille des ennemis. — Le Marquis de la Force s'empare d'une église fortifiée près de Bergerac. — Il attaque un moulin près de Casseneuil et s'en saisit. — M. de la Force se rend à Monflanquin. — Entreprise sur Bergerac. — Elle échoue par la faute d'un capitaine. — Défection du Comte d'Orval, gendre de la Force. — Arrivée de MM. d'Eymet et de Bourzolles avec quelque renfort de cavalerie.

Ce même dimanche des Rameaux, l'assaut fut donné à Tonneins, et quoiqu'il fût très-rude et qu'ils fussent très-vigoureusement attaqués, néanmoins, nonobstant le mauvais état auquel ils étoient, ils se défendirent avec tant de résolution et de courage que les ennemis furent repoussés avec 1622. 20 mars.

1622. très-grande perte et de plusieurs chefs et officiers, et de grand nombre de soldats. Le combat fut si long et si opiniâtre que ceux de dedans y employèrent presque toute la poudre qu'ils avoient, tellement que monsieur de Montpouillan après cela se trouva bien empêché et en belles peines pour n'avoir plus de poudre, se voyant hors de moyen, s'il étoit attaqué derechef, de pouvoir résister. Il est vrai que les ennemis avoient été si rudement traités qu'il n'y avoit pas d'apparence de rien appréhender, et qu'ils fussent en état de faire un nouvel effort, mais monsieur de Montpouillan ne manqua pas dès le soir même, d'envoyer un homme à monsieur de la Force pour lui faire savoir de leurs nouvelles, pour en apprendre aussi d'eux, et pour demander de la poudre; il ne s'en trouva le soir qu'un demi-quintal que monsieur de Castelnaut faisoit toujours porter avec lui, lequel leur fut aussitôt envoyé, et deux jours après, il en donna encore trois quintaux.

Il importe ici cependant, avant de passer outre, de donner connoissance de la manière dont toutes choses se gouvernoient. Il a été dit que, lors de la prise de Clairac, monsieur Duduc, Conseiller du Parlement de Bordeaux, y avoit été fait prisonnier; on l'y avoit depuis toujours gardé, ce qui fut cause

en partie de beaucoup de malheurs et de désavantages à tout le parti, et particulièrement de la perte de Tonneins, car vous avez à savoir que monsieur de Lusignan, qui, à tout événement, vouloit toujours se précautionner et pourvoir à sa sûreté ainsi qu'à ses affaires, se laissant enfin corrompre par la fréquente communication qu'il avoit avec monsieur Duduc, s'engagea de promesse à servir le Roi. Monsieur Duduc en ayant donné avis, l'avoit assuré aussi de mille belles récompenses; et monsieur de Lusignan ne fut pas le seul, car monsieur de Théobon s'engagea aussi de même, et il est nécessaire que cette particularité soit bien sue, afin d'avoir une plus claire et intelligente connoissance de beaucoup de choses qui se diront ci-après et qui justifieront ce qui est dit ci-dessus ; comme par exemple, qu'on ne pouvoit obtenir de monsieur de Lusignan ni en arracher, s'il faut ainsi dire, que comme par force, toutes les choses dont on avoit nécessité pour envoyer à Tonneins, se couvrant de ce prétexte que si Tonneins étoit pris, Clairac pourroit en avoir besoin. 1622.

Monsieur de la Force ne manqua pas la nuit d'après sa retraite, de monter à cheval avec tout ce qu'il put rassembler, et s'en alla jusqu'auprès de Tonneins afin de faire voir aux assiégés qu'il ne

1622. lui étoit pas arrivé chose qui le pût empêcher d'avoir souci d'eux et de les assister, ainsi qu'il le leur manda par celui qui leur porta la poudre, qui à la faveur de la nuit et comme sachant bien les avenues, passa au travers des corps de garde et des sentinelles, puis fit faire plusieurs grands feux dans la ville pour signal de son arrivée. Le lendemain matin monsieur de la Force remonta encore à cheval et fut à la vue de ceux de Tonneins sur les coteaux les plus proches du lieu, d'où il pouvoit être facilement reconnu par les assiégés, quoique pendant tout cela les ennemis ne s'émurent point et ne se mirent jamais en devoir de venir à lui.

Et cependant comme ceux de Tonneins avoient autant de nécessité de poudre que de toute autre chose, monsieur de Castelnaut fut à Monflanquin, où il avoit trouvé moyen d'en recouvrer, et en rapporta huit ou dix quintaux qui leur furent envoyés; les communes ne laissèrent pas de s'assembler pour s'opposer à son chemin, mais il eut ce bonheur de passer, soit qu'ils n'osèrent pas l'attaquer, soit qu'ils ne se rencontrèrent pas sur sa route.

Et comme les troupes de messieurs d'Elbœuf et de Thémines avoient entièrement investi ledit Ton-

neins, et qu'il étoit très-malaisé d'y pouvoir rien 1622.
faire entrer par terre, on s'avisa à la faveur de l'obscurité de la nuit de leur envoyer toujours par le moyen d'un petit bateau, quelque petite commodité, ce qui leur étoit un très-grand secours et à quoi le sieur de Gaillard servit fort bien ; mais cela ne put durer que quelques jours, soit que les traîtres qui étoient parmi nous, le découvrissent, ou que d'eux-mêmes les assiégeants y prissent garde ; car comme on les embarquoit assez proche de Tonneins, faisant porter sur des mulets ce qu'on leur envoyoit, ils y mirent un corps de garde, ce qui réduisit les assiégés à l'extrémité, manquant de vivres et des choses les plus nécessaires qu'ils recevoient par cette voie ; si bien qu'il fallut se résoudre à chercher quelque autre moyen pour ne pas les laisser périr de faim (car autrement on ne se mettoit guères en devoir de les forcer) ; et régulièrement toutes les nuits monsieur de la Force ou les siens montoient à cheval, et tâchoient toujours à harceler les ennemis et à les travailler par de fausses alarmes, en effet jusque-là on n'avoit pas pris encore d'autre résolution pour leur nuire.

Enfin il fut proposé que si on se saisissoit de Monhurt, cela favoriseroit grandement ceux de Tonneins et faciliteroit le moyen de les pouvoir

1622. secourir. On songeoit même à y envoyer Savignac d'Eynesse, le seul presque qui eût de l'infanterie, à l'exception de celle qui se trouvoit dans Tonneins, mais il fut impossible de l'y résoudre, s'imaginant qu'à cause de la mort de monsieur de Pardaillan, que pour le prendre messieurs d'Elbœuf et de Thémines leveroient volontiers le siége de Tonneins et iroient à lui, mais que la place de Monhurt n'étant pas en état, il lui seroit impossible d'y résister. Faute de pouvoir commettre à quelque autre cette entreprise, la chose en demeura là; d'un autre côté monsieur de Lusignan ne vouloit pas non plus fournir les gens dont il pouvoit disposer, crainte d'en avoir besoin, disoit-il; et voilà le désavantage que ceux de la Religion ont toujours trouvé en leurs affaires, de n'avoir pas une autorité absolue, et de ne pouvoir pas disposer de ceux qui sont sous leur commandement!

Après cela encore, il fut fait une entreprise sur Aiguillon qu'on se promettoit d'emporter facilement, tant par le pétard qu'autrement; mais soit que ceux qui s'en mêlèrent, n'en fussent pas capables, ou qu'ils ne s'en acquittassent point avec le soin et la conduite qu'ils devoient, quand ils furent là, le pétard, les échelles et autres choses qui leur étoient nécessaires, ne se trouvèrent pas,

ni même ceux qui devoient donner les premiers. 1622.
Ainsi ils s'en retournèrent sans rien faire. De savoir d'où procédoit la chose, c'est encore ce qui seroit fort malaisé à juger, mais on a toujours sujet de soupçonner ceux qui s'étoient déjà laissés corrompre ; et si ces deux desseins eussent réussi et eussent été exécutés, sans doute qu'on auroit été forcé de lever le siége de Tonneins.

Enfin il fallut résoudre ce qu'il y avoit à faire pour secourir ceux de Tonneins qui étoient à la fin de leurs vivres. On assemble les principaux pour en délibérer. L'opinion commune fut, que, vu la saison et l'incommodité que messieurs d'Elbœuf et de Thémines ainsi que ceux qui étoient avec eux, recevoient en ce siége, il falloit se promettre, nonobstant le mauvais état des fortifications de Tonneins, qu'à cause du bon nombre de gens qu'il y avoit dedans et surtout à cause de la valeur et bonne conduite des chefs et des principaux d'entre eux, ils soutiendroient et résisteroient courageusement à tous les efforts que pourroient faire les assiégeants, pourvu toutefois que les vivres, munitions de guerre et autres commodités dont ils avoient grand besoin, ne leur manquassent pas.

Pour remédier donc à leurs nécessités et incom-

1622. modités, il fut proposé d'y envoyer un grand bateau chargé de deux cents sacs de farine, de fèves et autres denrées, avec cinq quintaux de poudre. Un habitant de Tonneins, nommé Gondes, habile batelier, homme de courage, de résolution et d'exécution, comme il le témoigna, s'offrit à le conduire, s'assurant que nonobstant les empêchements qu'on y avoit mis et qu'on pourroit lui donner, il passeroit. Or vous saurez que premièrement il devoit s'embarquer sur la rivière du Lot qui de Clairac passe devant Aiguillon où elle entre dans la Garonne, et comme les ennemis se doutoient que c'étoit un des plus faciles moyens pour assister et secourir ceux de Tonneins, ils avoient planté de grands arbres et fait une palissade dans la rivière du Lot pour empêcher que les bateaux ne pussent passer, et outre cela ils avoient sur la Garonne de petites galiotes bien armées et avec des pièces d'artillerie, au cas qu'il descendît quelques bateaux, pour les combattre et les prendre. Mais toût cela ne fait point de peur au brave Gondes, il s'assure que pourvu qu'il ait un grand bateau, que cette palissade ne sera pas capable de l'empêcher de passer, et qu'il renversera tout; ensuite que si les galiotes s'attachent à lui, qu'il les entrainera. La constante et ferme résolution de cet homme con-

tenta fort monsieur de la Force, et il crut que l'affaire pourroit réussir. 1622.

La principale difficulté qu'il y eut, c'étoit d'avoir le moyen de pouvoir arrêter le bateau en arrivant à Tonneins, parce que le courant y est fort roide, le tertre du côté de la ville assez élevé avec fort peu d'espace ; néanmoins Gondes se promet que ceux du dedans étant avertis, qu'avec le cordage qu'il leur jettera, et qu'étant un bon nombre d'hommes, ils le pourront arrèter, qu'au pis aller, si cela ne se peut, qu'il n'y aura que le bateau de perdu et les vivres qui seront dedans, car pour les hommes, il est certain de passer, et que mettant pied à terre à une lieue de là, qu'il les sauvera et les ramènera.

Il est encore nécessaire de représenter que ce ne fut pas sans difficulté que l'on put avoir du bled, car quoique monsieur de Lusignan en eût pris une très-grande quantité à Granges, il sembloit néanmoins fort difficile de l'obliger d'en vouloir donner, car de s'en procurer ailleurs, c'étoit chose impossible. On remplit donc de farine, le plus grand nombre de sacs que l'on put avoir, lesquels on mit comme pour servir de parapet droits le long du bateau, laissant des ouvertures entre deux pour tirer ; on met avec cela quatre-vingts hommes dedans, plus pour la sûreté et défense d'icelui que pour l

1622. besoin de ceux Tonneins, enfin on envoya tout ce qu'on put. Que si l'on se fût saisi de Monhurt dont les fortifications n'étoient point absolument ruinées et les fossés se trouvoient encore très-bons, il fût devenu impossible, les nôtres étant maîtres d'un côté et de l'autre de la rivière, que les ennemis eussent pu recevoir par en haut des vivres et les autres choses qui leur étoient nécessaires, ce qui les auroit mis dans une très-grande incommodité, d'ailleurs c'eût été un moyen facile et presque sans qu'on le pût empêcher, de secourir ceux de Tonneins.

Et de plus aussi, outre que le sieur de Savignac refusa de se jeter dans Monhurt, il ne voulut pas non plus donner une partie des soldats de son régiment au sieur de Pedelmas, capitaine de la garnison de Monflanquin, qui étoit venu avec monsieur de Castelnaut et qui, ayant assemblé de soixante à quatre-vingts hommes, avec ce que le sieur de Savignac lui eût donné et avec ce qu'il eût pu faire de plus, offroit de s'aller mettre dans Monhurt; mais il fut aussi impossible d'y obliger le sieur de Savignac qui ne voulut pas séparer ce peu de gens qu'il avoit; monsieur de Lusignan ne voulut pas souffrir également qu'on en prît de Clairac, disant n'en n'avoir pas assez pour la garde de la ville, et

que si Tonneins étoit pris, qu'après cela on le viendroit assiéger. Et voilà comment ceux qui n'ont pas un pouvoir absolu ne font pas toujours ce qu'ils désirent, ou ce qu'on jugeroit qu'ils devroient avoir fait, quoiqu'ils en reconnoissent bien l'importance. 1622.

Tandis qu'on préparoit le bateau pour le faire partir, ceux de Tonneins donnèrent avis qu'il y avoit moyen d'enlever un quartier du côté de Tripet, pourvu que par intelligence, lorsque ceux du dehors donneront, qu'en même temps ceux du dedans fassent une sortie.

Pour cet effet les sieurs de Savignac et de Pedelmas sont ordonnés; le premier pour donner au lieu que l'on vouloit enlever, comme ayant le plus grand nombre de gens, et l'autre à un corps de garde le plus voisin, plutôt pour jeter l'alarme de ce côté-là, et pour empêcher que l'autre ne fût sitôt secouru, qu'avec dessein de le pouvoir forcer.

Ils sont conduits et menés sur les lieux séparément, et l'heure prise qu'ils devoient donner, monsieur de la Force étoit sorti avec toute la cavalerie, tant pour favoriser leur exécution, que leur retraite, au cas qu'ils en eussent besoin.

Mais voici que Savignac qui devoit donner le premier, s'amuse et tire en longueur. Cependant Pedelmas étant découvert, donne de son côté, ce

1622. qu'oyant Savignac, au lieu de donner du sien, s'en vient joindre à lui et ce faisant, rend inutile le dessein qu'on avoit formé, vu que bien que ceux du dedans fissent leur sortie et servirent tout ce qui se pouvoit, néanmoins ce ne fut pas avec l'effet et l'idée avantageuse qui s'en fût ensuivie, si Savignac eût fait ce qu'il devoit ; et même cela fut cause que Pedelmas perdit en cette occasion sept ou huit braves hommes et plusieurs blessés, Savignac faisant fort l'échauffé pour que cela lui servît d'excuse, et obligeant Pedelmas à s'opiniâtrer, mais ne laissant pas d'ailleurs d'être prudent, et ne voulant pas trop s'engager lui-même. Second exemple par lequel il a témoigné que s'il avoit eu de la hardiesse et de la résolution à entreprendre sur monsieur de Pardaillan, il avoit bien à présent autant d'appréhension de s'engager dans des lieux d'où il ne pût pas facilement se retirer.

Cependant messieurs d'Elbœuf et de Thémines font venir des vivres et de nouvelles forces de tous côtés, car rien ne leur est refusé ; tant il y a de haine et de désir d'exterminer ceux de la Religion! Ils avoient, comme il a été dit, fait remonter des bateaux armés et équipés pour empêcher le convoi de la rivière, et ne se contentant pas de cela, ils avoient encore fait planter et entrelacer de grandes

pièces de bois sur le Lot, qui barroient tout à fait la navigation. 1622.

Chose qui fit bien juger à monsieur de la Force que ces messieurs s'opiniâtreroient à leur siége; cela le fit résoudre à mander au Marquis de la Force, qui étoit à Sainte-Foi, de s'en venir auprès de lui avec ce qu'il pourroit de cavalerie; il envoya également vers le sieur de Roquepiquet, vers monsieur le Comte d'Orval et à monsieur de Bourzolles qui étoit avec lui, et de même vers monsieur d'Eymet qui étoit à Saint-Antonin, enfin vers messieurs de Montauban, il se promettoit de recevoir un notable secours de tous, et capable, avec ce qu'il pourroit faire de son côté, de contraindre les ennemis à lever le siége.

Ceux de Tonneins crient cependant qu'ils ont manque de vivres et de munitions. Ce grand bateau ayant été préparé, ainsi qu'il a été dit, il arriva encore par une assistance extraordinaire de Dieu, et comme pour favoriser ce dessein, que la rivière du Lot avoit infiniment grossi, et par ce moyen on espéroit de rompre plus facilement la forte palissade que les ennemis y avoient faite.

On les fit donc partir de Clairac un peu avant la nuit; ils passent heureusement et rompent la palissade, non sans qu'il leur fût tiré nombre de mous-

1622. quetades, et aussitôt arrivés à la Garonne, ils sont attaqués d'un gallion et de plusieurs frégates; mais la courageuse résolution du pilote Gondes assuré sur la grandeur de son bateau, méprise tout cela, et sans que les autres fussent capables de les accrocher ni même qu'ils osassent l'entreprendre, ils se conduisirent jusqu'à Tonneins avec une perpétuelle mousquetade des uns et des autres, bien que de ceux du bateau il n'y en eût pas un seul de blessé; mais les difficultés furent à l'abord de Tonneins, la rivière de Garonne étant si grosse et si rapide à l'endroit de la ville, qu'il étoit impossible de pouvoir aborder ni de s'y arrêter sans l'assistance de ceux de dedans, qui étant avertis, tinrent des cordes prêtes de leur côté qu'ils se jetèrent réciproquement les uns aux autres, comme le bateau passoit; par ce moyen il s'arrêta et prit port. Le gallion ennemi avoit toujours suivi jusques-là, mais il fut contraint de passer outre entraîné par le flot et sans pouvoir y résister, mais s'il n'eût été couvert de gros ais et bien épais, il auroit été malaisé qu'à cause de l'escopetterie qui leur fut faite tout le long de la muraille où la force du courant contraint les bateaux à passer, qu'il s'en fût sauvé un seul de ceux qui le montoient.

Monsieur de la Force ne manqua pas de monter

la même nuit à cheval, comme il le faisoit presque d'ordinaire et même encore bien souvent le jour. 1622.

Cependant jugeant que les vivres qu'ils avoient reçus, leur suffiroient pour quelque temps, d'autant plus que le petit bateau alloit encore, et revenoit toutes les nuits à sept ou huit cents pas de Tonneins, et faisoit quelquefois deux ou trois voyages pendant l'obscurité ; monsieur de Lusignan promettant en outre de faire tout ce qui seroit en son pouvoir pour ne pas laisser les assiégés manquer de vivres et les assister de tous ses moyens ; sur cette assurance monsieur de la Force se résolut à aller chercher des secours et à s'acheminer au devant des troupes qu'il se promettoit que le Comte d'Orval et ceux de Montauban et autres lui méneroient ; il se dispose à prendre sa route du côté de Monflanquin où quelques jours auparavant monsieur de Castelnaut s'étoit retiré, à cause d'une entreprise qu'il avoit, il y a longtemps, sur Bergerac, sans que l'occasion se fût encore offerte de la pouvoir exécuter.

Le Marquis de la Force aussi avoit déjà pris ce chemin avec le peu de cavalerie et d'infanterie qui restoit, et en passant, il se saisit d'une église dépendant de ceux de Bergerac où il y avoit un fort qui travailloit infiniment tous ceux qui traversoient

1622. ce pays-là; le lendemain près de Casseneuil, ceux du lieu voulurent lui empêcher le passage d'un moulin par où il étoit obligé de passer, autrement de se détourner avec grande incommodité de son chemin; mais il les fait attaquer, les force et donne une telle épouvante que s'il les eût poursuivis, il n'y a point de doute qu'il auroit emporté la ville de Casseneuil à cause de leur panique, et que n'ayant pas eu opinion, vu le petit nombre de gens que monsieur le Marquis de la Force avoit, qu'on les dût attaquer, ils ne s'étoient point préparés à se défendre, ni tenus sur leurs gardes.

Monsieur de la Force cependant part la nuit de Clairac avec dix ou douze chevaux seulement, et se rend le lendemain matin à Monflanquin où monsieur de Castelnaut lui fit voir l'ordre qu'il avoit pour son entreprise de Bergerac, laquelle déjà depuis longtemps il lui avoit proposée; n'y ayant rien de difficile que de fournir le nombre de gens qu'il étoit nécessaire pour cet effet, et de leur faire tenir en y allant, un chemin qui ne donnât pas connoïssance à ceux de Bergerac qu'on avoit ce dessein.

Et après que monsieur de la Force eut approuvé les moyens que monsieur de Castelnaut lui avoit proposés, et jugé la chose non-seulement facile à exécuter mais immanquable, étant conduite avec

l'adresse nécessaire, et de même le chemin et l'ordre qu'il avoit pris pour ce sujet, il mande donc à la garnison d'Eymet de se rendre sur le Dropt ès environs de Villeréal, où les autres troupes étoient logées; comme aussi au capitaine Monlong qui étoit à Moncucq et au capitaine la Bruyère, qui firent environ deux cent cinquante hommes de pied; on en prit autant de la garnison de Monflanquin, et avec ceux que les sieurs de Savignac d'Eynesse et de Pedelmas avoient amenés de Clairac, le tout ensemble pouvoit faire huit cents hommes de pied. 1622.

Mais comme il est malaisé, quelque soin qu'on en puisse prendre et pour si bien qu'on veuille ajuster les choses, que d'un côté ou d'autre, il n'arrive toujours quelque manquement, monsieur de la Force ne put pas se rendre au jour qu'il avoit marqué à Monflanquin, ayant été retenu pour des affaires auxquelles il étoit obligé de pourvoir; et ce retardement, ainsi que celui des troupes qui devoient se rendre au lieu assigné, fut cause que les choses ne se purent exécuter comme on se l'étoit promis, ce qui sera dit ci-après.

Il faut donc savoir que pour l'exécution de ce dessein, et pour en pouvoir conduire plus facilement l'entreprise, monsieur de Castelnaut par ses intelligences s'étoit assuré que sept ou huit grands

1622. bateaux monteroient par la rivière de Dordogne ès environs de Lanquais, au-dessus et au-dessous, ce qui se pouvoit faire à cause du commerce, sans donner de l'ombrage, mêmement à cause du siége de Tonneins où on croyoit tout le monde assez occupé. Monsieur de Castelnaut faisoit état qu'avec lesdits bateaux et d'autres qui se trouveroient encore sur les lieux, il pourroit embarquer le nombre de gens nécessaires pour ladite entreprise. Ayant donc déjà eu des nouvelles que les bateaux étoient montés, monsieur de la Force part de Monflanquin, fait passer le Drot à toutes les troupes et va coucher à Roquépine. Dès qu'il fut arrivé à Monflanquin, l'alarme s'étoit répandue par tout le pays. Villeréal croyoit que c'étoit à lui qu'on en vouloit, chose facile à penser, et même ceux de ce lieu ne se tenant pas assurés de pouvoir être secourus par monsieur d'Elbœuf vers lequel ils avoient envoyé, ils firent offrir de l'argent à monsieur de Castelnaut. Issigeac prend de même l'épouvante, comme fait aussi Beaumont, et ceux de ces deux endroits envoient la nuit demander du secours à monsieur de Rambures à Bergerac, qui bien éloigné de soupçonner que ce soit à lui qu'on en veuille, fait sortir ce jour-là deux cents hommes de sa garnison pour aller les assister.

Le lendemain, monsieur de la Force prend le chemin comme s'il alloit à Beaumont, et ayant passé à Cugnac, maison de monsieur de Castelnaut, il prend sa route droit à Lanquais, sans passer par aucune bourgade, ayant fait halte dans quelque vallon proche du lieu, pour n'arriver au port de la rivière qui est au-dessous de Lanquais, que lorsqu'il feroit nuit. Lorsqu'on ý fut arrivé, selon l'ordre qui avoit été arrêté, les gens tant de pied que ceux de cheval qu'on fit mettre pied à terre, furent séparés en trois troupes, et chacune avoit une personne choisie pour les commander ; et encore chaque troupe fut-elle divisée selon l'ordre qui avoit été donné par écrit au chef qui devoit les conduire, par lequel il lui étoit marqué et ordonné tout ce qu'il avoit à faire, tant pour l'exécution qu'après même qu'ils seroient une fois entrés dans la ville ; et on avoit dans toutes les troupes des gens du lieu ou le bien connoissant, pour les diriger et guider. 1622.

Nous ne spécifierons pas davantage, ni ne parlerons pas plus particulièrement, ni des lieux par lesquels on devoit donner, ni des moyens qu'on tenoit pour cela, ni non plus des personnes auxquelles les charges en étoient commises, ne le jugeant pas à propos, puisque la chose ne réussit

1622. point à cause de plusieurs difficultés qui s'y rencontrèrent; et premièrement des bateaux, nous dirons qu'il ne s'en rencontra que deux au lieu du rendez-vous, lesquels étoient capables seulement de contenir cent trente ou cent quarante hommes, que néanmoins on y fit embarquer aussitôt dans l'espérance que les autres viendroient. Mais voici qu'on apprend que le soir même les principaux bateaux avoient été arrêtés par un nommé le capitaine Babut, au delà de la rivière, plutôt par hasard que de science ou connoissance; néanmoins en arrive-t-il encore quelqu'un où on met toujours des gens, mais à cause qu'on disoit qu'il y avoit encore d'autres bateaux plus bas, on commence à faire descendre tout le monde le long de la rivière, et la plupart désireux de se trouver à l'exécution, se hâtent d'entrer dans tous les bateaux qu'ils trouvent. Par ainsi il fut impossible à cause de la nuit d'éviter qu'il n'y eût de la confusion et que les corps qu'on avoit séparés, ne se mêlassent les uns avec les autres. On se conduisit ainsi jusqu'à Piles. Monsieur de Castelnaut qui ne s'étoit pas encore embarqué, se résolut de passer, décidé à exécuter son entreprise avec ce qu'il trouveroit de gens passés. Mais au lieu que le dessein étoit d'attaquer par trois divers endroits afin de donner plus

d'affaires à la garnison de Bergerac (car les choses étoient très-aisées de tous les trois côtés, tellement qu'il étoit impossible de n'y pas réussir), il fut contraint, néanmoins, vu le peu de gens qu'il avoit, qui ne pouvoient être que d'environ quatre cents hommes, à ne donner que d'un seul côté, et après avoir reconnu les siens, les disposa en troupes diverses, le mieux qu'il put et vu le peu de temps qui restoit à aller au jour, les instruisant de ce qu'ils avoient à faire; car les mémoires qu'il avoit auparavant donnés sur ce sujet, étoient à présent inutiles; tout cela se faisoit donc à mesure que les troupes arrivoient, et toujours en marchant, ce qui lui donnoit beaucoup de peine, et étant contraint d'aller deçà et delà, cela l'empêchoit de pouvoir être avec les plus avancés. 1622.

Cependant monsieur de Castelnaut a nouvelles que le lieu par lequel il se propose d'entrer dans Bergerac, est en bon état, et qu'à la fermeture des portes, il n'y avoit nulle sorte d'alarme, ni connoissance qu'on s'approchât d'eux; de plus il apprend que le trou par lequel on devoit donner, étoit fait, et qu'il n'y avoit plus qu'à marcher, ce qu'il faisoit faire avec le plus de hâte qu'il lui étoit possible; mais néanmoins ce ne put être que le jour ne fût déjà assez clair.

1622. Et comme monsieur de Castelnaut ne se trouvoit pas à la tête de ses gens, à cause de tous les soins qu'il prenoit, car monsieur de la Force ni le Marquis n'avoient point encore pu passer la rivière, voici qu'il est tout étonné de voir que les troupes s'arrêtent, et il ne pouvoit en imaginer la cause, car ils étoient si près des murailles, se trouvant dans les fossés de la courtine des nouvelles fortifications démolies, que les premiers n'étoient pas à cinquante pas du lieu où on avoit fait le trou par lequel ils devoient entrer. Cependant il voit revenir à lui un nommé Larquay (qui étoit un de ceux qui avoient été chargés de faire faire le trou, et qui avoit demeuré toute la nuit en lieu d'où il le pouvoit voir avec ceux qui en avoient déjà fait le rapport), accompagné de quelques-uns de ceux qui avoient été ordonnés pour donner les premiers et auxquels on se fioit grandement, tant à cause de leur courage que parce qu'ils connoissoient bien l'endroit; et véritablement monsieur de Castelnaut n'auroit jamais cru qu'ils fussent venus si mal informés et avant de s'être mieux éclaircis de la vérité. Voici donc le rapport qu'ils lui firent : Larquay dit qu'ayant vu de la lumière par le trou par lequel on devoit entrer dans la ville, (or notez que le lieu étoit si aisé à aborder que non-seulement un homme

de pied y pouvoit aller, mais même un homme à 1622.
cheval sans nulle difficulté); laquelle lumière étoit le signal dont on étoit convenu lorsque le trou seroit fait (et une fois qu'on y avoit passé, on traversoit seulement une petite chambre qui donnoit dans une rue); qu'il y auroit voulu aller pour le mieux reconnoître (en quoi même il manquoit grandement, parce qu'il eût pu être découvert par la sentinelle avant le temps, et donnant l'alarme, être cause de faire manquer leur prise); et qu'en y allant, il auroit rencontré une tranchée fort large sur le chemin pour aller audit trou, laquelle étoit remplie d'eau, et qui joignoit le vieux fossé de la ville qui dès là seulement commençoit à se remplir d'eau; tellement qu'ayant voulu sonder et l'un et l'autre pour voir si on le pouvoit passer, il y avoit mis toute son épée sans atteindre au fond, et qu'après cela se voulant retirer, il auroit découvert sur le bastion de la Maison de Ville et sur toute la muraille de la ville, vis-à-vis du trou, quantité de soldats qui l'avoient laissé passer sans lui rien dire; et qu'il ne falloit pas douter que l'entreprise ne fût découverte, et que sans doute ceux de Bergerac n'attendoient autre chose, sinon qu'on approchât.

Monsieur de Castelnaut ne pouvoit croire à ce rapport, car ceux qui avec Larquay conduisoient

1622. cette affaire et qui s'étoient rendus sur le bord de la rivière au rendez-vous, l'ayant laissé attendant que celui qui faisoit le trou, fît paroître la lumière par icelui, afin d'en venir donner encore un avis plus certain, assuroient que le soir cette tranchée n'avoit pas été faite; ainsi donc monsieur de Castelnaut étoit résolu de l'aller voir, bien fâché que ceux qui s'en venoient avec Larquay ne fussent pas allés reconnoître les lieux comme leur devoir les y obligeoit.

Mais tant ceux qui étoient venus faire le rapport que d'autres personnes de condition qui se trouvoient près de lui, l'en divertirent, disant que cela étant, il n'y avoit pas d'apparence de pouvoir rien faire; que le jour étoit déjà trop clair, et que si monsieur de Castelnaut alloit là, cela apporteroit un grand retardement à leur retraite, vu qu'il en étoit assez éloigné; (ayant été obligé d'attendre jusqu'aux dernières troupes pour les faire marcher par ordre et empêcher qu'elles ne s'écartassent, comme plusieurs fois cela avoit failli arriver, et pour mieux instruire chacun en particulier de ce qu'il y avoit à faire étant dans la ville, ce que les temps et les difficultés qui s'étoient rencontrées, ne lui avoient pu permettre); ajoutant qu'il étoit nécessaire de se retirer promptement, de peur que peut-

être le moindre retard ne causât la perte de force gens. 1622.

Un coup de poignard eût été beaucoup moins sensible à monsieur de Castelnaut que cette méchante nouvelle qui ruinoit tous ses desseins et détruisoit toutes ses espérances. Pour achever de l'accabler, et avant encore qu'il ait résolu ce qu'il avoit à faire, il apprend que les troupes les plus avancées commencent à reculer, ce qui le mit encore à un tel désespoir et lui causa un si extrême déplaisir que contre sa volonté, il fut contraint de se retirer.

Mais sa douleur fut encore bien plus grande, quand, au bout d'une petite demi-heure, il jugea bien qu'on n'avoit point eu d'alarme de leur venue, puisqu'on n'oyoit nulle sorte de rumeur dans la ville, que personne n'en sortoit pour aller après eux, et que par conséquent il falloit que tout ce que Larquay avoit rapporté, fût faux. D'autant plus avoit-il sujet de se plaindre et de blâmer ceux qui avoient été ordonnés de donner les premiers : il n'eut pas fait deux cents pas après avoir tourné visage, qu'il rencontra monsieur de la Force et monsieur le Marquis qui furent bien surpris aussi d'apprendre le mauvais succès de cette entreprise, et plus étonnés encore de n'entendre pas de bruit du côté de la ville, mais pourtant ils jugèrent que pour cette

1622. fois, il ne se pouvoit faire autre chose; et ainsi ils repassérent tous la rivière le plus promptement qu'il leur fut possible, afin de ne pas donner le temps à la garnison de Bergerac de les venir incommoder à leur passage.

Mais tant s'en faut que sur l'heure il n'y eût rien à craindre de ce côté-là, qu'on apprit le lendemain par une voie sûre, que ceux de Bergerac n'avoient pas appris quatre heures après qu'on eût été si près d'eux; et l'heure à laquelle on s'en étoit approché, avoit été si favorable, (sans le faux rapport de Larquay et la négligence de ceux qui devoient donner les premiers à s'en bien éclaircir), que les corps de garde et les sentinelles avoient été entièrement retirés de dessus les murailles; et d'autant plus qu'il n'y avoit jamais qu'une porte ouverte et qui se trouvoit d'un autre côté, cela étoit même cause que personne ne hantoit de ce côté-là.

Et bien qu'on ne se puisse excuser d'un si grand manquement et d'une si lourde faute commise, je ne sais comment, il faut croire néanmoins que Dieu l'avoit ainsi ordonné, ne voulant pas par ce moyen nous délivrer des calamités que nos divisions et trahisons, ou plutôt que nos péchés avoient attirées sur nous.

Monsieur de la Force prit son chemin du côté

de Faux où il alla loger, et ses troupes ès lieux les 1622.
plus proches. Mais voici que le lendemain il apprend que Savignac d'Eynesse s'est retiré avec sa troupe de gens de pied pour s'aller rafraîchir; que le sieur de Moneins, frère de monsieur de Théobon, qui avoit quelque nombre de gens de cheval, en avoit fait autant, comme aussi les gens de pied qui étoient venus des environs d'Eymet et de Moncucq, et cela sans en avoir donné connoissance et sans en avoir demandé permission, tellement que monsieur de la Force se trouva assez seul, n'ayant de gens de pied que ce qui étoit venu de Monflanquin, et fort peu de cavalerie; encore fallut-il que monsieur le Marquis de la Force s'en allât à Sainte-Foi avec sa troupe, tant pour chercher à l'augmenter que pour essayer de ramener ceux qui s'en étoient allés, et pour faire le plus de gens qu'il pourroit, tant à pied qu'à cheval, en attendant le secours qu'on espéroit de la Haute-Guyenne.

Mais voici qu'on apprend que le Comte d'Orval, à la persuasion du Duc de Sully, son père, manquant aux promesses qu'il avoit si souvent faites, non-seulement ne se met pas en devoir de venir, mais, chose honteuse à lui, détourne ceux qu'il peut, de venir assister son beau-père et secourir son beau-frère, et une place qui, si elle eût été dé-

1622. livrée, donnoit une grande liberté et de puissants moyens à la Guyenne de se conserver et de se remettre en bon état, tellement qu'il fut cause qu'il ne vint personne de Montauban. Monsieur d'Eymet seulement mena quelque quarante hommes armés de Saint-Antonin; et messieurs de Bourzolles et de Savignac, du Rouergue, quittèrent le Comte d'Orval et amenèrent quelque quatre-vingts hommes de cheval et soixante hommes de pied, et vinrent joindre monsieur de la Force auprès de Biron quelque quatre ou cinq jours après l'entreprise manquée sur Bergerac.

CHAPITRE XI.

1622.

SOMMAIRE.

Violent déplaisir de M. de la Force. — Tristes effets de la défection du Comte d'Orval. — Réunion des troupes à Clairac. — Résolution du secours de Tonneins. — Le Marquis de la Force dresse l'ordre pour l'attaque. — Lusignan, qui vouloit trahir, refuse de commander la réserve. — Ses pratiques avec le Conseiller Duduc. — Arquebusade tirée à bout portant contre le Marquis de la Force par un soldat de Théobon. — Lenteurs perfides de Lusignan. — Les troupes n'arrivent qu'au point du jour en présence des Royaux. — Pecharnaud s'amuse à poursuivre les fuyards et à piller un quartier. — Le Marquis de la Force, avec une poignée de monde, donne jusqu'aux bastions de Tonneins-Dessous. — Gentilshommes tués et blessés des deux côtés. — M. de Lusignan recule. — M. de Bourzolles s'arrête. — L'infanterie hésite. — Lusignan en se retirant, coupe en deux la cavalerie de M. de la Force. — Désordre et confusion. — Les ennemis se rassurent. — Lusignan crie : *Sauve qui peut!* — Les troupes se débandent. — La Force et Castelnaut essayent de couvrir la retraite. — Sortie des assiégés. — Ils s'emparent des tranchées et des canons. — Cette diversion favorise la retraite de M. de la Force. — Perte de ses meilleurs capitaines. — Considération sur cette journée, dont la trahison a empêché le succès. — Blessure de Montpouillan. — Détresse des assiégés. — La famine les oblige à capituler. — Conditions honorables qu'ils obtiennent. — Blessés et femmes massacrés par les Royaux. — M. de la Force va au-devant de M. de Montpouillan. — Lusignan fait fermer les portes de Clairac aux soldats de Tonneins. — Montpouillan refuse, quoique très-malade, d'entrer dans la ville si l'on n'y reçoit ses gens. — Le Duc d'Elbœuf fait brûler Tonneins malgré ses promesses. — Défaite de M. de Soubise aux Sables d'Olonne. M. de la Force se retire à Sainte-Foi. — M. de Castelnaut à Mon-

flanquin. — Le Prince de Condé attaque les dehors de Sainte-Foi. — Vigoureuse défense de M. de la Force. — Mort du Marquis de Montpouillan. — Son éloge. — Mort du Vicomte de Castets.

1622 Monsieur de la Force ressentit un extrême déplaisir de voir ses espérances déçues, et de se trouver si éloigné et si hors de moyens de pouvoir exécuter ce dont il s'étoit flatté, car déjà le bruit de la venue du Comte d'Orval étoit si grand qu'on avoit quelque opinion que cela pourroit obliger messieurs d'Elbœuf et de Thémines à lever le siége de Tonneins ; et sans doute force gens encore de ceux qui n'avoient point pris les armes et qui n'avoient bougé de chez eux, se fussent venus joindre à monsieur de la Force, espérant en une si belle occasion de relever non-seulement les affaires de ceux de la Religion, mais de se couvrir par ce moyen et s'excuser du blâme d'être demeurés oisifs chez eux sans donner de l'assistance à leurs frères, ainsi que leur devoir et leur conscience les y obligeoient.

Voilà donc le mal et désavantage qui résulta de ce que le Comte d'Orval n'étoit pas venu, c'est que plusieurs qui n'avoient pas encore voulu se déclarer, attendoient cette occasion et se disposoient

à marcher, lesquels apprenant qu'il ne venoit pas, 1622.
se refroidirent, mais encore plusieurs autres qui s'étoient trouvés en diverses occasions, ne voyant pas ce secours tant attendu et duquel on faisoit tant d'état, voyant d'un autre côté monsieur de la Force si foible, ne se mirent pas en devoir de le venir assister, quelque sollicitation qui leur en fût faite; car pour si peu de gens que le Comte d'Orval eût menés, le bruit de sa venue eût fait force effet tant parmi ceux de la Religion que sur les autres.

Nonobstant tous ces désavantages, monsieur de Avril.
la Force reprend sa route vers Monflanquin, mande de tous côtés à tout ce qu'il peut, de le venir trouver; de là il s'achemine vers Clairac, et dès le lendemain que ses troupes furent arrivées aux environs, lesquelles pouvoient être au nombre de six cents chevaux que bon que mauvais, et de quatre cents hommes de pied, pour ne pas donner temps aux ennemis de les reconnoître et en apprendre la force, il convoque tous les principaux chefs et tient conseil de ce qu'on avoit à faire.

Cependant monsieur de Castelnaut avoit son quartier assez proche de Tonneins, et les ennemis étoient venus la nuit pour l'enlever, mais comme il se tenoit sur ses gardes et qu'il avoit quelque infanterie, voyant bien qu'ils n'y réussiroient pas,

1622. ils se contentèrent de le harceler, et là il y eut une perpétuelle escarmouche durant toute la nuit.

Étant donc rassemblés en conseil, parmi la diversité d'avis et de propositions qui y furent faites, enfin il fut résolu que la nuit prochaine avec tout ce qu'on pourroit réunir de gens tant de pied que de cheval, on iroit attaquer les ennemis, et qu'en quelque état qu'on les trouveroit, on les chargeroit; on convint aussi qu'on donneroit avis à ceux de Tonneins de se tenir prêts à faire une sortie en même temps qu'on attaqueroit, jugeant que c'étoit là le dernier remède pour pouvoir secourir les assiégés qui pâtissoient beaucoup, surtout manque de vivres; et que la chose étant bien et heureusement conduite, il en falloit espérer beaucoup d'effet et en avoir une bonne issue.

Il vous a été dit comme toutes les nuits on avoit accoutumé d'envoyer un petit bateau chargé de farine à ceux de Tonneins, ce qui enfin avoit été découvert par un homme de M. de Théobon, tellement que les assiégeants y avoient mis un corps de garde pour s'y opposer, et même ne s'étoient pu empêcher de le dire aux assiégés.

Monsieur le Marquis de la Force avoit déjà dressé l'ordre pour l'attaque, monsieur de la Force ayant bien prévu qu'il en faudroit venir là pour

secourir ceux de Tonneins; cet ordre étant pro- 1622.
posé, monsieur de Lusignan seul y contraria, se piquant de bravoure, et croyant que la place qui lui étoit ordonnée, n'étoit pas assez avantageuse et honorable pour lui, d'autant qu'il étoit mis pour le poste de réserve comme étant un des bons, et pour de là assister les lieux qu'il jugeroit en avoir besoin, charge qui néanmoins est d'ordinaire donnée aux plus capables et judicieux, parce que de leur prudence et bonne conduite dépend fort souvent le bien ou le mal qui arrive en telles occasions.

L'ordre fut donc tel, savoir que monsieur le Marquis de la Force, vu le changement qui se fit, prit la place qui avoit été ordonnée pour monsieur de Castelnaut, c'est-à-dire, la première troupe qui devoit donner à l'aile droite, et monsieur de Lusignan prit celle de monsieur le Marquis qui la devoit soutenir; à l'aile gauche, monsieur de Bourzolles qui étoit soutenu de plusieurs petites troupes qu'on avoit mises ensemble; monsieur de la Force faisant encore un autre corps de cavalerie séparé, et messieurs de Castelnaut et d'Eymet joints ensemble, destinés pour la troupe de réserve; entre les corps de cavalerie, il y avoit cent hommes de pied entre deux, où les sieurs d'Auripech et Richomme com-

1622. mandoient chacun cent hommes à l'aile droite, et à l'aile gauche, les sieurs de Solmignac et Biau de même chacun autant. Outre cela, soixante hommes de pied de monsieur de Bourzolles, et le sieur de Pecharnaud avec quarante hommes de cheval bien armés, la plupart des lieux de Tonneins ou des environs, marchoient en tête de tout le reste avec ordre de ne s'arrêter pour quoi que ce fût, ni de se détourner s'ils n'y étoient contraints, quoi qu'ils rencontrassent, mais d'aller droit au logis de messieurs d'Elbœuf et de Thémines; et tant les gens de cheval que les gens de pied devoient porter une chemise sur leurs armes pour s'entre-connoître la nuit, avec ordre aussi de charger tout ce qu'ils rencontreroient, forts ou foibles.

Avant de passer outre, il est encore nécessaire de reprendre les choses de plus loin pour faire voir le sujet et les raisons pourquoi cette entreprise échoua : il a déjà été dit que monsieur Duduc étant prisonnier à Clairac, avoit si bien travaillé auprès de messieurs de Lusignan et de Théobon qu'il les avoit engagés, moyennant qu'il leur promettoit de faire leur paix, à bien servir le Roi, ce qui n'étoit encore connu de personne; si bien que venant à apprendre la résolution qui avoit été prise d'aller attaquer les ennemis, monsieur Duduc dit à monsieur de Lusi-

gnan que c'étoit absolument contrevenir à la parole 1622.
qu'il lui avoit donnée, et par conséquent au traité qui avoit été fait entre eux, qu'après cela il ne lui pourroit rien tenir de tout ce qu'il lui avoit promis. Sur quoi monsieur de Lusignan lui fit entendre qu'il étoit impossible qu'avec honneur il pût se dispenser de se trouver dans cette occasion, mais qu'il agiroit de telle façon qu'on auroit plutôt sujet de se louer de lui que de s'en plaindre.

Nous dirons aussi comme quoi ceux qui avoient été pris à Montravel, ayant été mis en liberté à Bordeaux, étoient venus à Clairac, et que, nonobstant la promesse qu'ils avoient faite, parce qu'aussi on ne leur avoit pas tenu ce qu'on leur avoit promis, ils voulurent être de la partie. Comme il ne se trouvoit personne qui, vu le péril, voulût aller donner connoissance à ceux de Tonneins de la résolution qui avoit été prise, un nommé Papus, de Sainte-Foi, se chargea de cette commission, s'y conduisit heureusement et fut un des premiers qui sortit de Tonneins et qui donna sur les ennemis.

La résolution prise d'attaquer et de jouer à quitte ou double, et l'avis donné à ceux de Tonneins, un chacun se retire pour mettre ses gens en état et se trouver au rendez-vous à soleil couché, où étant là, il n'y auroit qu'à recevoir l'ordre pour

1622. la marche. Le Marquis de la Force prenant ce soin avec les Maréchaux de camp qui étoient les sieurs de Saint-Léger et de Roquepiquet, et Rochecourbe pour Sergent de bataille; comme ils commençoient à faire marcher les troupes, un soldat à cheval du sieur de Théobon tira une arquebusade au Marquis de la Force à bout portant, sans néanmoins le blesser. Sur l'heure plusieurs voulurent tuer le soldat ou demandoient qu'il fût pendu, mais le Marquis de la Force s'y opposa et voulut qu'il fût conduit à Clairac.

Leur dessein étoit de donner sur les deux heures après minuit, au camp de messieurs d'Elbœuf et de Thémines, on regardoit la nuit comme très-
30 il. favorable au petit nombre, les attaquants ayant toujours de l'avantage sur leurs ennemis, car en quelque état ou bon ordre qu'ils puissent être, cela ne laisse pas de leur causer de l'effroi et d'y jeter de la confusion; il est assez malaisé de faire tenir bon à ceux qui sont attaqués, surtout lorsque l'obscurité les empêche de reconnoître le bien ou le mal qu'ils en doivent espérer; c'est ce que l'expérience a fait voir en plusieurs occasions.

Mais voici que ceux qui avoient la commission de guider et conduire les troupes, d'autant qu'on se détournoit de beaucoup du droit chemin, et que

le dessein étoit de prendre les ennemis par derrière 1622.
et du côté d'un grand bois nommé la Gautarenque, et à l'extrémité de Tonneins-Dessous, voici donc que les guides et ceux qui marchoient les premiers, entre autres la troupe de monsieur de Lusignan, firent tant les longs que pour faire une lieue et demie de chemin, ils y employèrent toute la nuit, tellement que non-seulement le Marquis de la Force mais même monsieur de la Force ne pouvant supporter ce retardement, s'avancèrent à la tête des troupes pour voir à quoi il tenoit qu'on ne marchât, et qu'est-ce qui pouvoit causer de si extraordinaires haltes qu'on faisoit à chaque pas, et pour les faire diligenter; mais comme ces choses se pratiquoient à dessein par ceux qui désiroient de nuire et d'empêcher que cette entreprise ne réussît, quelque soin que ces deux messieurs y prirent, il leur fut impossible de les faire avancer davantage.

Ceux de dedans qui avoient été avertis par Papus, s'étoient tenus prêts toute la nuit, mais voyant que le jour commençoit à poindre, et qu'ils n'apercevoient rien, ils se retirèrent croyant l'heure passée, et que meshuy il ne se falloit plus attendre à ce que monsieur de la Force entreprît quelque chose sur les ennemis.

1622. Mais sur ce temps-là, nos premières troupes arrivèrent et abordèrent une troupe des assiégeants qui étoit en garde, laquelle sans résistance ni combattre, se met en fuite et prend le chemin de Marmande ; le sieur de Pecharnaud les poursuivit contre ce qui lui avoit été ordonné, ce qui fut le premier manquement ; et passant dans un quartier, partie des gens qui étoient avec lui, s'amusèrent au pillage, et la troupe de monsieur le Marquis de la Force qui venoit après, passant aussi dans le même quartier, quoiqu'il ne s'y amusât pas, ses gens n'en firent pas de même, lesquels plus désireux du butin et du pillage que de l'honneur, abandonnèrent leur chef, s'amusèrent à prendre des chevaux et autre bagage qui s'y trouva, et ainsi laissèrent aller monsieur le Marquis de la Force presque tout seul. Il donna jusques sur les bastions de la ville[1] faciles à gravir à cheval à cause de leur démolition, il y trouva de la résistance, et son lieutenant, le sieur de Saint-Maurice, fut blessé d'un coup de pistolet au bras, messieurs de Campagnac et de Grand-Castaing de Longua y furent tués ; le sieur de Belsunce vengea la mort du premier, et le fils aîné

[1] Il est question de la ville de Tonneins-Dessous, occupée par MM. d'Elbœuf et de Thémines, et distincte de Tonneins-Dessus qu'ils assiégeoient.

de monsieur de Campagnac fut blessé à la tête et au bras. 1622.

Monsieur de Lusignan qui devoit suivre et seconder le Marquis de la Force, et qui ne s'étoit pas fort hâté pour cela, voyant venir une troupe qui s'enfuyoit plutôt en désordre qu'à dessein de l'attaquer et de combattre, fit le caracol et rebroussa chemin. Monsieur d'Ambres et son neveu le Marquis de Montclar s'étant débandés de ladite troupe, le dernier fut tué d'un coup de carabine en passant dans de l'infanterie, et le premier s'étant jeté sur le gros de cavalerie de monsieur de Castelnaut, son cheval qu'on disoit être fort mal embouché, y fut tué, et lui ayant été porté par terre, on le tua d'un coup de pistolet dans la visière, ses armes n'ayant pas été offensées.

Monsieur de Bourzolles au lieu de donner, s'arrêta tout court, disant avoir rencontré des fossés creux, lesquels il lui avoit été impossible de passer, et par conséquent ceux qui venoient après lui, en firent de même.

Les gens de pied qui n'avoient pu aller si vite que la cavalerie, voyant que personne ne s'avançoit, et qu'on ne mettoit pas à exécution les résolutions qu'on avoit prises, s'arrêtèrent aussi et songèrent plutôt à se loger derrière des haies et

1622. contre un moulin à vent, que d'aller attaquer les ennemis.

Monsieur de la Force, à la vue de tous ces désordres et voulant courir au plus pressé, envoie à monsieur de Castelnaut avec commandement d'aller dégager son frère le Marquis; et comme il s'avance dans ce but, voici que le sieur de Lusignan en se retirant, lui traverse sa troupe et la coupe en deux, ne lui laissant que environ vingt-cinq ou trente hommes, avec lesquels étant allé jusqu'au delà des troupes les plus avancées, monsieur de Castelnaut trouva que le Marquis de la Force s'étoit retiré, n'ayant pas plus de huit ou dix hommes avec lui.

Durant ce temps, il ne se voit ni Maréchal de camp, ni Sergent de bataille, tellement qu'il faut que monsieur de la Force pourvoie à tout. Comme il tâchoit à remettre en ordre les troupes, soit avec l'intention de redonner si l'occasion s'en offre, attendant que ceux de Tonneins fassent leur sortie, soit pour se pouvoir mieux retirer et sans désordre, voilà que monsieur de Lusignan commence à lâcher pied et fait voir qu'il vouloit se retirer, ce qui obligea le sieur de Maléfre à lui représenter qu'il y alloit de son honneur d'abandonner ainsi monsieur de la Force, et que cela lui seroit reproché. Mais rien ne fut capable de l'arrêter, et tandis

que tout étoit en désordre parmi les ennemis, que plusieurs avoient déjà pris la fuite, croyant qu'ils étoient tous perdus, n'y ayant aucun d'eux qui ne songeât plutôt à faire retraite qu'à combattre. 1622.

Mais voyant que personne ne se mettoit en devoir de les attaquer, cela leur donna le loisir de se reconnoître et de se rassurer, car étant déjà grand jour et presque tous sous les armes et sortis à la campagne tant les gens de pied que de cheval, ainsi le courage et la résolution leur revinrent, se voyant en ordre et en bon état, et au contraire les nôtres se sentant foibles et en petit nombre, commencèrent à branler au manche; et sur cela il se répandit un bruit qui vient de monsieur de Lusignan et de ceux de Clairac, disant que monsieur de la Force commandoit qu'un chacun eût à se retirer; et incontinent monsieur de Lusignan se met à crier : *Sauve qui posque* (sauve qui peut !) et à se retirer avec sa troupe; ce qui fut cause que soudain il commence à faire chaud pour quelques-uns, entre autres pour les gens de pied commandés par monsieur d'Auripech, lui et monsieur de Castelnaut étant les plus avancés, l'un avec l'infanterie, l'autre avec le peu de cavalerie qu'il avoit, et souvent les ennemis qui étoient d'ailleurs assez proche, ne laissoient pas pour cela de leur détacher

1622. une trentaine de mousquetaires qui blessoient et tuoient toujours quelques-uns des nôtres, car étant fort avancés au respect des autres, ils n'osoient en faire autant, se réservant, et de peur que tout le reste ne vînt fondre sur eux. Monsieur de Castelnaut leur crioit incessamment de ne tirer pas, cependant il tenoit toujours bon en attendant que les troupes se ralliassent et qu'elles redonnassent, espérant aussi que ceux du dedans pourroient faire une sortie, d'ailleurs il ne savoit rien de tous ces désordres qui se passoient fort en arrière; mais voici que peu à peu l'infanterie commence à se retirer, et voici qu'un des cavaliers qui étoit avec lui, vieux soldat, lui cria plusieurs fois de se retirer, et voyant qu'il n'en tenoit compte, lui dit : *Hé ! Monsieur, tournez-vous, et vous verrez que vous êtes tout seul et que tout le monde vous abandonne.* Ce qu'ayant fait, monsieur de Castelnaut vit qu'il lui disoit vrai, et qu'un chacun tâchoit à se sauver et en grand désordre; comme il voulut se retirer aussi, il aperçut un peu loin monsieur le Marquis de la Force qui prenoit le chemin de Marmande, et craignant qu'il ne se méprit, il courut après lui pour le ramener, lui criant où est-ce qu'il alloit? lequel lui répondit : *Ne voyez-vous point qu'on ne peut pas passer par-là à cause des fossés,*

je m'en vais pour tâcher à remettre quelque ordre dans nos troupes ! et après cela il ajouta encore : *Mon frère, passez par-là et voyez si vous pouvez apprendre des nouvelles de monsieur de la Force, moi, je vais passer par ici.* 1622.

Il est facile de croire que les soldats n'eurent pas sitôt entendu crier *sauve qui peut*, qu'un chacun se sauva sans se le faire dire à deux fois ; et comme dans des troupes volontaires et non payées la désobéissance règne toujours, les soldats par leur prompte retraite, ôtent le moyen à leurs chefs de pouvoir mettre ordre à leur sûreté, apportant une telle et si grande confusion qu'elle cause leur entière perte. Parmi les gens de cheval, le désordre ne fut guères moindre, car avec ce que force gens à l'exemple de Lusignan, s'étoient retirés, il y eut beaucoup de chevaux qui tombèrent dans les fossés, étant contraints pour se sauver, de les traverser, ainsi les maîtres en étoient tués ou pris prisonniers.

Messieurs les Marquis de la Force et de Castelnaut en cherchant monsieur de la Force, tâchoient de retenir et de rallier tout ce qu'ils pourroient, et le rencontrèrent enfin qui en faisoit autant de son côté pour pouvoir s'opposer à l'ennemi ; il voyoit avec grande douleur et déplaisir notre honteuse et

1622. désordonnée retraite, et que par la faute de ceux qui n'avoient pas fait ce qu'ils devoient, il n'avoit pas eu le succès de son entreprise tel qu'il se le pouvoit promettre, et qui très-assurément étoit infaillible et lui eût réussi très-avantageusement. Il reconnoissoit aussi que meshuy il étoit impossible de pouvoir mettre ordre et d'apporter du remède dans la confusion où généralement tout se rencontroit, voyant presque tout ce qui restoit de son infanterie, ou pour le moins de celle qui avoit été la plus avancée et qui avoit demeuré la dernière à se retirer, entièrement abandonnée à la merci des ennemis, les autres ayant déjà gagné le bois de la Gautarenque.

Il ordonne à monsieur de Castelnaut de faire la retraite, lequel se trouve bien empêché, et demeure un assez long temps parmi une aussi grande épouvante et un tel désordre, sans pouvoir presque trouver une douzaine de personnes qui voulussent retourner avec lui ; plusieurs bien montés et bien armés, refusent même de se trouver dans une occasion si honorable ; enfin avec le peu de gens qu'il put réunir, il ne laissa pas de reculer du côté des ennemis, tant pour s'opposer à ceux qui poursuivoient les fuyards que pour donner moyen à ceux-ci de se pouvoir retirer et sauver.

Mais voici qu'en même temps ceux de Tonneins 1622.
qui s'étoient retirés, ayant ouï le bruit de notre venue, se remettent en ordre le plus promptement qu'ils peuvent, et font leur sortie si heureusement que, sans trouver aucune résistance, ils tuent et font noyer beaucoup de gens qui pour se sauver se jetoient volontairement dans la rivière ; ils vont partout renversant tranchées et barricades, emportant la poudre et plusieurs vivres, et mènent dans Tonneins quatre ou cinq pièces d'artillerie. Ce grand échec qu'ils firent, nous fut très-avantageux, car les ennemis s'étant vus attaquer par devant et par derrière, en prirent une si grande épouvante que cela les arrêta entièrement de poursuivre monsieur de la Force, n'y ayant eu que quelques troupes de gens de cheval qui eussent poussé jusqu'au bois de la Gautarenque.

Monsieur de Castelnaut retournant donc pour faire la retraite, qui ne fut pas peu utile à la conservation de force gens, rencontra messieurs de Belsunce et de Savignac, du Rouergue, qui avoient été enveloppés par la compagnie de monsieur d'Angoulême. A l'abord, le maréchal des logis y fut tué, et quatre ou cinq avec lui ; et quoiqu'ils fussent bien une quarantaine, ils se retirèrent avec une telle diligence qu'il fut impossible de les rejoindre ; et

1622. cette petite charge redonna la vie à nombre de gens de pied en leur laissant le loisir de se retirer, car autrement ils eussent été attrapés.

En ce combat ou malheureuse retraite, il se perdit force braves hommes, entre autres parmi les gens de pied, les capitaines Auripech, Solmignac et Richomme, Grateloup et Boudou; les uns disputèrent leur vie honorablement, et les autres furent tués d'abord; quelques-uns furent pris prisonniers, mais fort peu.

Le bois de la Gautarenque passé, monsieur de la Force avec ce qu'il avoit pu retenir de gens (car monsieur de Lusignan ne s'arrêta pas qu'il ne fût à Clairac, et plusieurs autres avec lui), monta sur un petit tertre de vignes pour se faire voir à ceux de Tonneins, afin de leur ôter l'opinion qu'ils pourroient avoir, que tout avoit péri : eux cependant à cause de l'avantage qu'ils venoient de remporter sur les ennemis, et n'ayant pu savoir ce qui nous étoit arrivé, trouvèrent fort étrange de ne plus nous voir ni nous entendre lors de leur sortie, mais ce fut sans appréhension du malheur que nous avions éprouvé. Quant à nous, il ne nous restoit qu'un très-grand mal de cœur d'avoir si piteusement fait, avec le regret de la perte de tant de braves gens.

Mais lorsqu'avec le temps, nous eûmes une plus

claire connoissance de tout ce qui s'étoit passé, et 1622.
comme quoi par deux fois la victoire nous avoit tendu les bras, et cela même par la confession des ennemis, qui nous en ôtoit toute sorte de doute, il ne se peut imaginer le ressentiment que les gens de bien et d'honneur qui s'y étoient trouvés, en eurent, ni non plus le bourrèlement et trouble de conscience de ceux qui par leur lâcheté ou trahison avoient manqué à leur devoir et causé notre malheur. A cela il ne put y avoir de consolation ni pour les uns ni pour les autres, quoique les affaires ne touchoient pas tant au cœur des uns que des autres, leur intérêt particulier leur étant plus cher que la gloire de Dieu et la conservation de ses Églises.

Voilà meshuy ceux de Tonneins hors d'espérance de pouvoir être secourus, sans vivres ni munitions de guerre, et point de moyen de leur en pouvoir faire parvenir; quantité de blessés sans chirurgiens ou peu très-mal experts, et d'ailleurs point de médicaments.

Et malheureusement encore, ce dont nous n'avons pas parlé, plusieurs des plus considérables avoient été tués ou blessés, entre autres le sieur de Jasses, homme capable et qui savoit bien les mathématiques, mais surtout monsieur le Marquis

1622. de Montpouillan blessé d'une mousquetade à la tête; l'extrême soin et la vigilance extraordinaire qui le portoient à vouloir être partout et tout savoir, pour assister et secourir ceux qui en avoient besoin, ne lui ayant pu permettre les ménagements qu'ils devoient à la conservation de sa personne, de qui principalement dépendoit celle des autres. Cela affligeoit ceux de dedans qui, nonobstant la nécessité de toutes choses à quoi ils étoient réduits, n'avoient jamais voulu entendre à nulle sorte de capitulation, quoique avec des offres très-avantageuses; mais à présent se voyant réduits à ce misérable état, ayant quantité de malades et de blessés, et sans autres vivres que de méchantes fèves, sans pain et sans sauce, d'un autre côté voyant monsieur de Montpouillan très-mal de sa blessure, faute principalement de pouvoir être pansé, bien que d'ailleurs ils fussent encore en assez bon nombre dans la place, et fort résolus pour y faire morfondre messieurs d'Elbœuf et de Thémines, néanmoins étant continuellement sollicités d'entendre à une capitulation, ils envoyèrent les sieurs de Saint-Orse et de Carcabanes pour en traiter; lesquels demeu-
4 mai. rèrent deux ou trois jours à conclure ladite capitulation qui fut enfin, savoir que les gens de guerre sortiroient avec armes et bagages, tambour battant

et enseigne déployée; que les bourgeois et habitants 1622.
en feroient de même avec promesse néanmoins de toutes sortes de bons traitements à ceux qui voudroient demeurer dans la ville, laquelle ne seroit point démolie, et qu'un chacun pourroit jouir de ce qui lui appartiendroit sans aucun empêchement, et seroit libre de pouvoir se retirer avec toute sûreté où bon lui sembleroit, sous les conditions aussi que les gens de guerre ou autres promettroient de ne porter les armes de trois mois contre le service du Roi.

La capitulation fut assez bien observée pour ceux qui voulurent se conduire par terre, bien que la plupart fussent détroussés des hardes qu'ils portoient, et que le chariot de monsieur de Montpouillan y fût pris; mais quelques vieilles femmes et les blessés qu'on n'avoit moyen de faire porter à Clairac et qu'on y devoit mener par la rivière, monsieur d'Elbœuf faisant fournir les bateaux pour cela, ceux-là furent fort maltraités, car la plupart furent jetés dans l'eau et massacrés, il y en eut quelques-uns qui ayant gagné terre, se sauvèrent comme ils purent.

Monsieur le Marquis de la Force avec la cavalerie alla au-devant pour recevoir ceux de Tonneins; on portoit monsieur de Montpouillan sur

1622. une chaise, extrêmement malade de sa blessure, pour avoir été mal pansé, et avec cela il étoit encore travaillé d'une grande fièvre, et cependant il ne se peut représenter le soin qu'il avoit pour la conduite et sûreté de ses gens, et le grand déplaisir qu'il recevoit, les voyant maltraités, et comme il s'occupoit à faire assister ceux qui en avoient besoin. Mais lorsqu'il fut arrivé à Clairac et qu'il vit qu'on avoit fermé les portes, et qu'on n'y vouloit laisser entrer pas un de ceux qui étoient sortis de Tonneins et qui la plupart mouroient de faim et de misère, cruel et rude traitement pour des gens qui avoient si bien fait! ce fut là que sa douleur et son déplaisir se rengrégèrent; il résolut de demeurer à la campagne avec les soldats, et il fut impossible de le décider à entrer dans la ville avant qu'on ne lui eût promis qu'on y laisseroit entrer aussi les soldats, ce qui pourtant ne fut accordé qu'à ceux qui avoient des parents à Clairac ou qui du voisinage, étoient volontairement recueillis par leurs amis et connoissances, car pour tous les autres, il ne se peut dire les plaintes qu'ils en faisoient, même le crédit de monsieur de la Force ne fut pas assez grand pour y remédier, ne se voulant pas porter aux extrémités afin d'obliger à quelque chose de mieux monsieur de Lusignan,

lequel d'ordinaire tenoit deux compagnies à la porte qui ne s'ouvroit que quand bon lui sembloit; et avec toutes les peines et difficultés du monde consentoit-il encore à fournir du bled qu'on avoit pris à Granges et duquel il s'étoit entièrement saisi, pour faire du pain aux pauvres soldats logés aux environs de Clairac, mais loin de vouloir le donner à ces malheureux à demi morts de faim qui étoient sortis de Tonneins, il vendoit au contraire son bled bien chèrement aux uns et aux autres. 1622.

Le lendemain, on apprend que monsieur d'Elbœuf avoit entièrement fait mettre le feu par tout Tonneins, et qu'on n'y laissoit pas pierre sur pierre, contre la promesse qu'il en avoit faite; en ce même temps arrivèrent les mauvaises nouvelles de la défaite de monsieur de Soubise aux Sables d'Olonne avec la perte totale de son infanterie, et que le Roi s'en alloit assiéger Royan. Ce ne fut pas pour réjouir ceux qui n'étoient point encore hors d'espérance de pouvoir un peu mieux remettre leurs affaires, tandis que monsieur d'Elbœuf seroit obligé d'aller rafraîchir ses troupes et se refaire, car la plupart de ceux qui l'avoient assisté en cette occasion, se vouloient retirer.

Tellement que bien que monsieur de Montpouillan fût extrêmement mal et en quelque façon sans

1622. espérance de guérison, monsieur de la Force se résolut de s'en retourner à Sainte-Foi où il avoit quelques jours auparavant renvoyé monsieur d'Eymet, son fils, pour les obliger au travail de leurs fortifications et à se pourvoir de poudre et autres munitions de guerre de quoi ils avoient bon besoin, ayant été toujours fort négligents à s'en précautionner, car jusque-là il avoit été impossible de les décider à y employer de l'argent.

Mais monsieur de la Force avoit un extrême regret de quitter monsieur de Montpouillan, en un si mauvais état, et il n'y a point de doute que le devoir de sa charge, et l'amitié qu'il avoit pour son fils, qui le méritoit, ne fissent un grand combat en lui, et si grand que sa douleur et son affliction étoient connues de tout le monde. Aussi véritablement la perte de monsieur de Montpouillan ne pouvoit jamais être assez estimée ni regrettée, car malaisément en son âge se fût-il pu rencontrer un gentilhomme si bien fait ni si accompli en toutes les qualités qui se peuvent souhaiter dans un homme, soit pour la paix, soit pour la guerre.

Monsieur de la Force prend donc son chemin du côté de Sainte-Foi, où de nouveau, il fut encore abandonné de ce peu de gens qu'il avoit à Clairac, car pour les gens de pied, les principaux chefs ou

capitaines ne veulent pas rompre leur serment, ni 1622.
la capitulation qu'ils avoient faite à Tonneins, bien qu'on ne l'eût pas observée vis-à-vis d'eux, entre autres le Vicomte de Castets ; pour les gens de cheval, comme le Baron de Beynac et le sieur de Bourzolles, ainsi que tous les autres, chacun se voulut retirer, bien que ce fût avec la promesse de revenir dans peu de temps retrouver monsieur de la Force à Sainte-Foi, lequel y arriva n'ayant pas cinquante chevaux avec lui ; monsieur de Castelnaut se retira également à Monflanquin.

Monsieur de la Force n'est pas sitôt rentré à Sainte-Foi, qu'il apprend le progrès que faisoient partout les armes du Roi, lequel s'acheminoit en diligence en Guyenne avec toutes ses forces ; cependant il avoit fait avancer monsieur le Prince, qui s'en vint droit à Sainte-Foi, où il ne croyoit pas trouver de résistance, et sans marchander, il avoit fait marcher ses troupes jusque proche des fortifications ; l'escarmouche y fut fort rude entre ses gens et ceux qui sortoient de la ville, lesquels eurent tout l'avantage sur les autres, les repoussèrent et les chassèrent bien loin, mais ce ne fut pas sans leur y faire laisser bon nombre des leurs.

Cependant comme ils ne se contentoient pas de venir à bout de leurs desseins et entreprises par les

1622. armes, ils avoient toujours avec cela des entremetteurs pour gagner, corrompre et attirer à eux tous ceux qu'ils pouvoient; parmi ceux-là, monsieur de la Force ne fut pas encore oublié, mais les offres qu'on lui faisoit, étoient avec des conditions si désavantageuses qu'outre qu'il n'espéroit rien de bien de tous ces traités, sachant par expérience qu'on ne tenoit rien des promesses qu'ils faisoient, et qu'avec cela, il ne vouloit pas faire un traité pour lui seul et sa Maison, ce à quoi on le sollicitoit, ni même ensuite pour le particulier de Sainte-Foi, et quoique très-foible en nombre d'hommes, et très-mal pourvu des choses nécessaires pour soutenir un siége (car tous ceux qui lui avoient promis de lui mener des gens et de se jeter dans Sainte-Foi, furent bien aises de s'excuser sur la venue de monsieur le Prince qui leur ôtoit le moyen de pouvoir s'y rendre, et ainsi s'en retournèrent chez eux); néanmoins monsieur de la Force témoignoit-il une grande résolution de se vouloir défendre et de ne rien appréhender.

Cependant le pauvre monsieur de Montpouillan qui étoit demeuré à Clairac, va toujours empirant, la plaie s'étant si fort envenimée pour avoir été mal pansée et à cause de la mauvaise nourriture qu'il avoit prise, qu'il fut impossible d'y pouvoir appor-

ter de remède, et il mourut quelques jours après 1622.
le départ de monsieur de la Force, mais avec une telle constance qu'elle n'est pas croyable, n'ayant nulle sorte de regret d'abandonner les grandeurs et les honneurs du monde, où il avoit eu une bonne part et auxquels très-assurément il pouvoit revenir si Dieu lui eût fait la grâce de vivre. Le Roi, nonobstant tous les artifices dont on s'étoit servi contre lui, n'ayant jamais rien diminué de l'amitié et bonne opinion qu'il avoit de lui; et s'il eût été capable de se laisser séduire ou corrompre pour changer de religion, il n'y avoit pas de charge ni de dignité à laquelle il ne pût se promettre de parvenir, ayant toutes les qualités requises pour les pouvoir obtenir et les exercer avec honneur, et nommément les obstacles qui l'avoient fait chasser, n'existant plus, lui qui étoit la seule cause de tous les honneurs et avantages que les Luynes avoient possédés, tandis que par une ingratitude inouïe, ils l'avoient fait bannir d'auprès du Roi, de peur que la bonne volonté que le Roi lui portoit, ne pût diminuer quelque chose de celle qu'il avoit pour eux. Cette perte est si considérable que malaisément se pourroit-il dire qu'il s'en pût faire une semblable; et il étoit si accompli en toute sorte de perfections qu'il ne s'y pouvoit rien ajouter : d'un na-

1622. turel très-doux et la générosité même, un de ses plus grands soins étoit de pouvoir obliger quelqu'un; aussi étoit-il aimé et honoré de tout le monde, avec cela très-craignant Dieu et témoignant avoir un zèle extraordinaire pour sa religion. Sa perte ne fut pas la seule, car monsieur le Vicomte de Castets, très-brave gentilhomme, qui ne l'avoit jamais abandonné durant le siége de Tonneins et fort bien assisté, y ayant acquis beaucoup de réputation, par suite aussi de la mauvaise nourriture et de la fatigue qu'il avoit soufferte, tombe malade audit Clairac, où rendant encore des fèves tout entières, il mourut bientôt après monsieur de Montpouillan, tous deux autant regrettés de ceux qui les connoissoient que jamais personne le pourroit être.

CHAPITRE XII.

1622.

SOMMAIRE.

Pratiques de M. de Théobon pour livrer Sainte-Foi au Prince de Condé. — La Force empêche les habitants de lui faire un mauvais parti. — Ils le chassent de leur ville. — Le sieur de la Ville-aux-Clercs arrive de la part du Roi. — Négociations entamées. — Il cherche à intimider M. de la Force, et lui offre seulement de traiter pour lui et les siens. — La Force repousse cette proposition. — Il invite M. de Théobon à assister aux conférences. — Il traite pour Sainte-Foi et toute la Basse-Guyenne, sans vouloir rien stipuler pour ses intérêts. — La paix conclue sur ces bases, le Roi fait son entrée dans Sainte-Foi. — M. de la Force reçoit le bâton de Maréchal de France. — Promesse de deux cent mille écus pour l'indemniser des charges dont il avoit été dépouillé. — Il ne touche qu'une partie de cette somme. — Le Marquis de la Force part pour Cadenac. — Il combat pendant son voyage jusqu'à dix-huit fois en un jour. — Il se saisit de la ville et y rançonne le Duc de Sully. — Théobon se retire vers Monflanquin dans l'espoir de s'en emparer. — Castelnaut en défend l'entrée à ses troupes, mais lui donne à dîner. — Il le loge aux environs de la ville. — M. de Montferrand offre à Castelnaut de lui acheter Monflanquin. — Ce dernier le refuse, et y reçoit les troupes du Roi. — Maladie du Maréchal de la Force. — Il se retire à Cugnac. — Une lettre du Roi lui est apportée au milieu d'un accès de délire. — Réponse qu'il y fait. — Le Marquis de la Force remet Cadenac à S. M. — Théobon veut avoir sa part des deux cent mille écus promis au Maréchal de la Force. — Mauvaise querelle qu'il lui fait. — Le Prince de Condé se charge de la réconciliation. — Difficultés qui s'y rencontrent. — Condé donne raison à la Force, et réussit à lui faire revoir M. de Théobon.

En ces entrefaites, il arriva des choses qu'il est 1622.

1622. nécessaire de représenter, c'est que monsieur de Théobon donne de l'ombrage à ceux de Sainte-Foi, lesquels ont connoissance qu'il avoit toujours des gens à lui auprès de monsieur d'Elbœuf, et même qu'il avoit envoyé vers monsieur le Prince, et en quelque façon découvert que son intention étoit de mettre la ville entre les mains du Roi ou de lui faciliter les moyens de s'en rendre le maître. Ainsi ceux de Sainte-Foi avoient donc envie de faire un mauvais parti à monsieur de Théobon, ce qu'ils eussent exécuté sans l'empêchement que monsieur de la Force y apporta; il fut contraint néanmoins de sortir de la ville, de quoi il ne témoigna pas être fort marri; car ayant déjà fait un traité à Clairac avec monsieur de Lusignan, il en avoit commencé un autre avec monsieur le Prince, et étant sorti de Clairac, il tenoit la campagne, ayant avec lui quelque petit nombre tant de cavalerie que d'infanterie, et un gentilhomme et un garde de monsieur le Prince, sur la parole duquel il étoit.

On donna avis en même temps à monsieur le Marquis de la Force que s'il pouvoit se rendre à Cadenac avec quelque petit nombre de ses amis, qu'on le mettroit dans Cadenac, nonobstant que monsieur de Sully y fût déjà; comme cette place étoit des meilleures et peu éloignée de Montauban,

sa possession pouvoit beaucoup fortifier le parti de ceux de la Religion; aussi monsieur de la Force nonobstant le dessein qu'il pouvoit avoir pour le Marquis de la Force, jugea à propos qu'il s'y en allât. Monsieur d'Eymet avoit été également obligé de s'en retourner à Saint-Antonin dont il étoit Gouverneur, avec ceux qu'il avoit amenés de là. 1622.

Voici que de nouveau monsieur de la Force est sollicité d'entendre à un accommodement et traité de paix; pour cet effet, monsieur de la Ville-aux-Clercs, Secrétaire d'État, et ancien ami de la Maison de Caumont, s'étoit avancé jusqu'à la Beuze, et l'engage d'y vouloir aller avec les sûretés requises. Monsieur de la Force s'y achemine donc. Je ne vous dirai point les artifices dont on se servit pour l'intimider et lui faire voir qu'il n'y avoit plus de ressources pour lui, qu'il ne pouvoit éviter de tomber entre les mains du Roi, et d'un autre côté, les avantages qui lui en pourroient revenir, et les récompenses qu'il en pouvoit espérer. D'abord, comme je l'ai dit, on lui proposoit de traiter pour lui et sa Maison, mais c'est ce qu'il rejeta avec tant de hardiesse et de résolution que monsieur de la Ville-aux-Clercs vit bien que de ce côté-là, il n'y gagneroit rien; si bien qu'ensuite il lui proposa de traiter pour lui et pour Sainte-Foi seulement, mais

1622. d'abandonner tout le reste; or c'est à quoi il le trouva encore plus ferme et plus résolu, monsieur de la Force disant qu'il ne vouloit traiter que conjointement avec le parti de la Religion, proposant pour cet effet d'envoyer vers l'Assemblée de la Rochelle, vers monsieur de Rohan et vers les principaux de la Religion. Vous devez croire aussi que du côté de la Cour on rejetoit bien loin ces propositions, et qu'on ne manquoit pas de raisons à y opposer, ainsi durant trois jours que monsieur de la Force alloit et venoit, ils furent en contestation, néanmoins sans rompre le traité.

Or, avant de passer outre, il est nécessaire de dire encore que monsieur de la Force, nonobstant toute la connoissance qu'il avoit des menées de monsieur de Théobon, ne laissa pas d'envoyer vers lui pour le convier à vouloir être du traité qu'il faisoit avec monsieur de la Ville-aux-Clercs, et lui écrivit qu'il ne vouloit rien conclure sans sa participation et assistance, ensuite il lui dépêcha encore un gentilhomme pour l'y engager. Monsieur de Théobon se moqua toujours de tout cela et n'y voulut pas venir, croyant que seul et avec monsieur le Prince il feroit mieux sa condition que non pas avec monsieur de la Force; et il est important de représenter ces particularités pour la justification de

monsieur de la Force, parce que cela a eu quelques suites. 1622.

Monsieur de la Force continue donc son traité et fait si bien que n'y pouvant plus comprendre les affaires générales de tous ceux de la Religion en France, il y comprend avec Sainte-Foi, tout ce qui étoit de la province de la Basse-Guyenne que l'Assemblée de la Rochelle avoit soumise à son gouvernement et à sa conduite; notez bien que monsieur de la Ville-aux-Clercs vouloit toujours qu'il traitât aussi pour lui et toute sa Maison, ce que monsieur de la Force déclara toujours ne pas vouloir faire, et qu'il ne seroit jamais dit qu'il eût voulu mêler ses intérêts avec ceux du public; qu'au surplus, après la paix faite, si le Roi le vouloit gratifier de quelque récompense, qu'il n'étoit pas homme à refuser les bienfaits du Roi.

Voilà donc le traité conclu[1]. Le Roi vient à Sainte-

[1] Il y a cette différence entre le traité de M. de la Force et la plupart de ceux qui furent faits à cette époque, que les intérêts généraux des Protestants y sont mieux défendus que dans tout autre, qu'il y est spécifié des garanties pour tous ceux de la Basse-Guyenne qui avaient pris les armes pour la Religion, et qu'enfin l'ensemble de tous les articles est une pacification générale de toute la province. Quoi qu'il en soit, personne n'a été plus calomnié que M. de la Force, qui combattit avec ses enfants jusqu'à l'épuisement de toutes ses ressources, et qui ne fléchit qu'au bout de deux ans d'une lutte incessante et devant toutes les forces du Roi ; tandis que les Ducs de Bouillon et de Sully, de la Trémouille et de Lesdiguières, s'étant

1622. Foi, et après y avoir été reçu, il donne le bâton de Maréchal de France à monsieur de la Force et deux cent mille écus de récompense, tant pour les charges dont il l'avoit privé, comme de celle de Lieutenant de Roi en la Souveraineté de Béarn, de Vice-Roi de Navarre, de la charge de Capitaine des Gardes du corps, et autres charges et Gouvernements dont ses enfants étoient pourvus ; le Roi promit encore de continuer le Gouvernement de Bergerac à monsieur de Castelnaut, ce qui n'a jamais été exécuté[1].

Pour les deux cent mille écus, monsieur de la Force n'en voulut pas de brevet, disant à monsieur de Schomberg, Intendant des finances, qu'il estimoit plus sa parole que tous les brevets qu'il lui sauroit donner ; mais il reçut une ordonnance de cent mille écus, sur quoi il arriva que monsieur de la Force y ayant dépêché tout soudain et s'étant adressé à un de ses amis pour l'assister à lui faire toucher cette somme, voici qu'il arrive un contre-ordre de monsieur de Schomberg qu'on n'eût pas

laissé gagner par la Cour, abandonnèrent leurs coreligionnaires. Et cependant les historiens les traitent plus favorablement que M. de la Force; tandis que le petit-fils du grand Coligni, Châtillon, vend sans tirer l'épée, Aigues-Mortes au Roi pour le bâton de Maréchal ; et cependant sa conduite n'a pas été jugée avec autant de sévérité.

[1] Au lieu de cela, il fut donné au Duc d'Épernon.

à la lui délivrer. Et voilà une preuve comme quoi 1622.
il n'y a pas de sûreté en la parole de ces messieurs, quoique la chose venoit de la seule bonne volonté du Roi, et sans doute avec cela même par le conseil de ces messieurs qui pouvoient tout auprès de lui. Mais cet ami de monsieur de la Force fait si bien qu'il oblige celui qui devoit délivrer cette somme, en lui donnant deux mille écus de profit, à lui délivrer le reste. Pour les autres cent mille écus, on n'en a presque rien touché, ayant été contraint de prendre en payement des choses qui ne rendoient pas à beaucoup près le revenu que cet argent eût pu produire; mais comme il se faut gouverner selon les temps, vu la difficulté qu'on avoit d'être payé, il valoit mieux prendre cela que rien.

Pour en revenir à monsieur le Marquis de la Force, avec le peu d'amis qu'il avoit pu réunir, il se conduisit donc à Cadenac, mais ce ne fut pas sans beaucoup de périls et sans diverses rencontres, car une seule journée il fut contraint de combattre jusqu'à dix huit fois et de s'ouvrir un passage par la force des armes; il eut son cheval blessé de plusieurs coups, beaucoup de ceux qui étoient avec lui eurent leurs chevaux tués, et quelques-uns de ses gens furent blessés. Enfin le voilà arrivé à Cadenac dont par l'intelligence de ceux qui l'avoient appelé, il se

1622. rend maître, et y prend monsieur de Sully qui étoit dedans, bien étonné de ce qui lui étoit arrivé; il ne fut pas maltraité, mais à cause du besoin tant de monsieur le Marquis de la Force que de ceux qui étoient avec lui, on l'obligea de donner trente mille livres, lesquelles monsieur le Marquis de la Force distribua et à ceux qu'il avoit menés et à ceux du lieu qui avoient fait et conduit l'entreprise. Le voilà donc possesseur d'une très-bonne place où nous le laisserons pour dire les choses qui s'ensuivirent.

Comme le traité de monsieur de la Force se faisoit, et que le Roi s'approchoit de Sainte-Foi, monsieur de Théobon avec ce peu de monde qu'il avoit avec lui, fut obligé de s'éloigner pour sa sûreté; et comme on avoit traité avec monsieur de la Force et qu'il n'y avoit plus rien à faire, on ne se soucioit guères de lui, et toutes les belles promesses que monsieur le Prince lui avoit faites, revenant à rien, il fut, ainsi que j'ai dit, contraint de s'éloigner davantage, ayant toujours néanmoins un garde de monsieur le Prince avec lui; il se retire donc du côté de Monflanquin où étoit monsieur de Castelnaut qui n'avoit nulle nouvelle de ce qui se passoit du côté de Sainte-Foi, et bien en peine d'en apprendre. Il fut averti néanmoins comme quoi

monsieur de Théobon étoit venu loger à une lieue 1622.
de Monflanquin sans lui en avoir donné aucun avis : il savoit qu'il étoit hors de Sainte-Foi et même qu'il avoit des gens de monsieur le Prince avec lui, ayant donc sujet de croire qu'il n'étoit venu là qu'à mauvaise intention, comme en effet il étoit vrai, car son dessein étoit, ne faisant semblant de rien, de venir en ami se saisir de Monflanquin, espérant que par ce moyen il en feroit mieux sa condition, et se voyant bien éloigné de ses espérances. Cela obligea monsieur de Castelnaut à se tenir un peu sur ses gardes; entre autres choses, il fait commandement aux capitaines de la garnison (car il avoit fait rebâtir toutes les murailles de la ville qui avoient été démolies), à ne laisser entrer pas un des gens de monsieur de Théobon, ni de pied, ni de cheval, sous quelque prétexte que ce fût; et ayant fait prendre les armes à tout son monde, les portes étant pourvues de tout ce qui pouvoit être nécessaire pour les garder, avec cela, il avoit encore quatre cents hommes de reste, lesquels il mit en bataille au milieu de la place.

Il ne fut pas sitôt jour que voilà les gens de monsieur de Théobon qui se présentent à la porte, tant cavalerie qu'infanterie, auxquels on refuse l'entrée; il est très-vrai que si on leur eût permis

1622. d'entrer, il n'en fût pas demeuré un dehors. Environ sur les neuf heures, comme il y avoit plus de cinq heures qu'il étoit jour, monsieur de Théobon envoie vers monsieur de Castelnaut pour le prier de ne vouloir laisser entrer pas un de ses gens dans la ville, de peur de ne plus pouvoir les en retirer ensuite. A quoi monsieur de Castelnaut répondit qu'il s'avisoit bien tard de lui faire cette prière, car s'il le leur avoit voulu permettre, il n'en seroit pas demeuré un seul dehors; ensuite monsieur de Théobon lui mandoit encore qu'il viendroit dîner chez lui, à quoi monsieur de Castelnaut repartit qu'il seroit le bienvenu. Il y vint donc dîner avec douze ou quinze; et étant à son logis, outre le bon ordre qu'il y avoit aux portes, il vit encore les quatre cents hommes en bataille sur la place; ainsi il jugea bien que ses desseins avoient été découverts ou qu'il lui auroit été bien difficile de les pouvoir exécuter. Il dit à monsieur de Castelnaut l'ombrage que ceux de Sainte-Foi avoient eu contre lui, ensuite comme quoi il avoit un des gardes de monsieur le Prince avec lui, qui lui promettoit beaucoup et de faire sa paix avec le Roi, que néanmoins il avoit cru, le Roi s'étant rapproché de Sainte-Foi, que pour sa sûreté il se devoit éloigner, et qu'il s'étoit voulu rapprocher de lui pour

le supplier de vouloir lui donner une retraite où 1622.
il pût être en quelque sécurité, en attendant de voir ce que deviendroient toutes choses, et en lui faisant connoître que quoiqu'il eût un garde de monsieur le Prince, qu'avec cela il étoit nécessaire qu'il prît garde à lui. Monsieur de Castelnaut lui donna un bon logement auprès de Monflanquin en un lieu assez fort pour ne pouvoir être forcé en se défendant, et même avec promesse de le secourir ou de le retirer au cas qu'il y fût contraint.

Il demeura deux jours en ce lieu pendant que le traité de paix que monsieur de la Force faisoit, fut parachevé, et monsieur le Prince n'ayant rien fait pour lui, il fut obligé par son ordre de mettre les armes bas et de se retirer, ce qu'il fit, et envoya prendre congé de monsieur de Castelnaut, lequel reçut le même jour ordre de monsieur de la Force, lui donnant connoissance du traité qu'il avoit fait pour toute la province, et lui mandant d'avoir à recevoir dans Monflanquin le régiment de Pompadour que le Roi y envoyoit.

Je dirai encore ceci, que pendant tous ces traités d'accommodement, que monsieur de Montferrand envoyant vers monsieur de Castelnaut, l'avertit de tout ce qui se passoit et que la paix étoit infaillible, lui promettant que dans le cas où il lui vou-

1622. droit remettre Monflanquin, il lui donneroit la somme de trente mille livres et lui en bailleroit comptant la plus grande partie. Monsieur de Castelnaut ne voulut jamais y condescendre, croyant qu'il y alloit et de son honneur et de sa conscience; qu'en outre il ne devoit pas exposer ceux de Monflanquin qui après cela ne pourroient s'attendre qu'à être maltraités, et sur lesquels on sauroit bien se rembourser de l'argent qu'on auroit donné.

Monsieur de Castelnaut congédie donc sa garnison, y reçoit le régiment de Pompadour et fait leur traité avec ceux de la ville.

Mais voici qui est mémorable, c'est que le propre jour que le Roi entre dans Sainte-Foi, monsieur de la Force y tombe malade et se trouve contraint le lendemain de se retirer à Cugnac, où il mande à monsieur de Castelnaut de se rendre, pour de là se conduire à Castelnaut où étoit madame de la Force.

Cependant le Roi ayant donné ordre du côté de Sainte-Foi, s'achemine vers Clairac où il ne trouva que toute obéissance à cause du traité que monsieur Duduc, Conseiller, avoit fait avec monsieur de Lusignan; et après avoir aussi pourvu en ces lieux-là, il s'achemine du côté du Languedoc, et comme il avoit traité avec monsieur de la Force,

tant pour ce qui étoit de la Basse-Guyenne que pour tout ce qui étoit de sa Maison, quoique pour lors on n'eût pas appris la prise de Cadenac (car pour Saint-Antonin dont monsieur d'Eymet étoit Gouverneur, cela avoit été exécuté); mais pour Cadenac, le Roi écrivit donc à monsieur de la Force pour l'obliger à le faire remettre entre ses mains par le Marquis de la Force, puisque lui et tous ses enfants étoient compris dans le traité. 1622.

Cette lettre fut portée à monsieur de la Force à Castelnaut où il étoit alors extrêmement mal, et plutôt, s'il faut ainsi dire, dans une frénésie que dans un réveil, n'ayant presque connoissance ni de lui-même ni de ceux qui étoient autour de lui, jusques-là qu'il ne savoit pas même comment il falloit faire pour boire, et autres choses semblables; néanmoins la lettre du Roi lui ayant été remise par celui qui en avoit charge, monsieur de la Force la lut et y fit réponse avec autant de jugement et de conduite qu'il eût pu faire en sa plus vigoureuse santé, mais ce qu'il y a encore de plus remarquable, c'est qu'il ne s'en est jamais souvenu ni de rien de ce qui s'est passé à ce sujet, non plus que de beaucoup d'autres choses qu'il fit durant cette grande rêverie, comme étant toujours hors de soi-même, et tenant avec cela des

1622. discours pleins de prudence qui surprenoient tout le monde et qui le faisoient admirer, lorsqu'on ne s'attendoit plus qu'à le voir mourir.

Monsieur le Marquis de la Force remit donc Cadenac aux gens que le Roi y envoya ; et voilà tout en gros ce qui se passa dans la province de Basse-Guyenne, car en Languedoc et ailleurs, la guerre ne laissa pas de se continuer.

Nous avons un peu particularisé ce qui regarde monsieur de Théobon, et c'est à cause qu'après le traité de Sainte-Foi, il crut avoir part aux deux cent mille écus qui avoient été promis à monsieur de la Force ; et sans le demander, il ne se contenta pas d'en faire ses plaintes à tout le monde, mais quand et quand de se mettre en devoir de s'en ressentir, d'user de menaces qu'il s'en vengeroit, et de faire des desseins contre monsieur de la Force et contre son fils le Marquis, tâchant de les rencontrer à son avantage. Nous ne dirons pas toutes les parties qu'il fit pour ce sujet, ni les appels qui furent faits, parce que de tout cela rien ne réussit à son honneur ; son frére même, sans propos ni déni, fut parler à monsieur le Marquis de la Force, parce qu'en ce temps-là monsieur de Théobon tomba malade d'une indisposition qui ne lui permettoit pas de pouvoir témoigner ses ressentiments, mais ce

ne fut qu'à sa confusion et à l'avantage de monsieur le Marquis de la Force qui s'étant rendu ès lieux dont ils étoient convenus, ne vit venir personne; ainsi de tout ce qui s'est passé sur ce sujet, le blâme leur en est demeuré, le tout ayant toujours tourné à l'avantage et à l'honneur de monsieur de la Force et de monsieur le Marquis. 1622.

Il arriva plus tard que monsieur le Prince allant assiéger Fontarabie, monsieur de Théobon se trouva en quelque meilleure disposition qu'il n'avoit accoutumé, et monsieur le Prince ayant voulu avoir monsieur le Marquis de la Force pour Lieutenant Général dans l'armée, ceux qui étoient dans ses troupes, monsieur de Théobon témoignant toujours ses ressentiments, crurent en devoir donner avis à monsieur le Prince, afin que par son autorité, il empêchât le mal qu'ils appréhendoient en pouvoir arriver. Il fit donc venir monsieur de Théobon auquel il défendit très-expressément de n'avoir rien à demander à monsieur le Marquis de la Force; quoique monsieur de Théobon eût plutôt témoigné de lui en vouloir qu'à monsieur de la Force, néanmoins pour lors il dit qu'il n'avoit rien à demander au Marquis de la Force, et que c'étoit seulement de monsieur de la Force dont il avoit sujet de se plaindre. Monsieur le Prince promit à 1638.

1638. monsieur de Théobon que dès que la commodité s'en rencontreroit, il lui feroit donner satisfaction.

Les affaires en demeurèrent donc là jusqu'à ce
1639. que monsieur le Prince vint à son Gouvernement de Bordeaux, où pour lors messieurs les Ducs de la Rochefoucauld, de Saint-Simon et de la Force se rencontrèrent, et monsieur l'Archevêque de Bordeaux aussi. Lors on fit ressouvenir à monsieur le Prince de la promesse qu'il avoit faite à monsieur de Théobon, lequel, quoique durant sa jeunesse il eût été nourri dans la maison de monsieur de la Force et avec ses enfants, et comme s'il en eût été du nombre, ne l'avoit point revu depuis la paix de Sainte-Foi, et témoignoit toujours son mal de cœur, quoique sans sujet.

Monsieur le Prince pria monsieur le Duc de la Rochefoucauld et monsieur d'Andraud, Conseiller, de se vouloir entremettre de cet accommodement, et de tâcher à y disposer les parties. Ces messieurs parlent donc à monsieur le Duc de la Force duquel ils eurent toutes les bonnes paroles qu'ils eussent pu souhaiter; mais avant qu'on n'eût pris jour pour les faire se voir et se réconcilier, voici que monsieur de la Force est averti que monsieur le Prince prétendoit le condamner à faire part à monsieur de Théobon des deux cent mille écus que le

Roi lui avoit donnés, après le traité; de quoi mon- 1639.
sieur le Duc de la Force se tenant extrêmement piqué et croyant qu'il y alloit de son honneur, s'en va trouver monsieur le Duc de la Rochefoucauld pour s'en plaindre, lequel lui dit que la chose étoit véritable, et que monsieur le Prince la jugeoit si raisonnable qu'il ne pensoit pas qu'il s'en pût défendre, sur quoi monsieur de la Force lui repartit : *Sur mon honneur, j'honore et respecte fort monsieur le Prince, mais il n'a point assez de pouvoir sur moi pour m'obliger à faire une chose si contraire à mon honneur et à ma réputation, et de vouloir faire voir à tout le monde que j'avois fait un si grand tort à monsieur de Théobon que de lui avoir retenu une chose qui lui eût appartenu ou à laquelle il eût droit ou raison de prétendre ; non, je souffrirois plutôt mille fois la mort avant que cela m'arrivât !*

Il commença aussitôt à déduire ses raisons à monsieur de la Rochefoucauld qui n'y put trouver rien à redire, les jugeant fort bonnes, mais qui lui dit ensuite : *Monsieur, vous savez que je ne suis pas le seul et que monsieur d'Andraud a été commis également à cet accommodement, je vous supplie de venir le voir avec moi, afin que tous les deux ensuite nous allions trouver monsieur le Prince et lui rapporter vos raisons.*

1639. Ils furent donc chez monsieur d'Andraud; tandis qu'ils y étoient, parlant de cette affaire et des difficultés que monsieur le Prince y pourroit apporter, comme s'étant déjà engagé de parole à monsieur de Théobon, voici que monsieur Duduc, à qui on ne songeoit nullement, arrive chez monsieur d'Andraud, et jugeant qu'ils étoient en quelque conférence, s'en voulut retourner, mais ces messieurs le rappelèrent, lui disant : *Non, non, vous n'êtes pas suspect à notre conférence, et nous serons bien aises d'avoir vos bons avis là-dessus.*

Monsieur Duduc ayant appris de quoi il étoit question, leur dit : *Hé! qui sait mieux cela que moi qui ai fait le traité de monsieur de Lusignan et de monsieur de Théobon ?*

Et il leur apprit alors tout ce qu'il avoit conclu avec eux du temps qu'il étoit prisonnier à Clairac. Après ces éclaircissements et cette connoissance, ces messieurs crurent qu'il y en avoit assez, et se disposèrent à aller trouver monsieur le Prince chez monsieur l'Archevêque de Bordeaux, où il y avoit rendez-vous pour l'accommodement; monsieur de la Force y alla aussi, comme en ayant reçu l'ordre.

Ces messieurs rapportèrent donc à monsieur le Prince les difficultés et les raisons de monsieur de la Force pour n'acquiescer pas à ce que monsieur

le Prince avoit l'intention de faire, néanmoins il 1639.
s'obstinoit toujours à vouloir que monsieur de la Force donnât la satisfaction qu'il avoit fait espérer à monsieur de Théobon, et la cause de cela, c'est que lors du traité de Sainte-Foi monsieur le Prince avoit donné beaucoup d'espérances à monsieur de Théobon, en lui faisant abandonner le parti de ceux de la Religion, et cependant n'avoit rien fait pour lui, il croyoit donc se dégager de sa parole et satisfaire monsieur de Théobon; mais finalement ces messieurs lui représentèrent si bien les motifs que monsieur de la Force avoit pour n'y point consentir, qu'il prenoit cela au point de l'honneur et comme choquant absolument sa réputation, enfin qu'il seroit imposssible à monsieur le Prince de l'y obliger, qu'ils parvinrent à lui faire changer sa résolution, mais encore fallut-il pour cela qu'ils lui rapportassent ce qu'ils avoient appris de monsieur Duduc sur ce sujet, et même pour le contenter, qu'ils le fissent venir lui reconfirmer tout ce qu'il leur avoit dit.

Cette conférence dura bien deux heures; ensuite monsieur le Prince vint trouver monsieur de la Force pour s'excuser de ce qu'il avoit cru devoir le condamner à faire part à monsieur de Théobon de la récompense que le Roi lui avoit faite, disant qu'il

1639. avoit cru cela juste et raisonnable, mais qu'après avoir ouï les raisons que ces messieurs lui avoient rapportées, et appris ce qui s'étoit passé, il se départoit de ce qu'il avoit eu intention de faire en faveur de monsieur de Théobon, mais qu'il le prioit de ne point trouver mauvais s'il s'employoit auprès du Roi pour tâcher de faire quelque chose pour lui.

Monsieur le Duc de la Force lui répondit que tant s'en falloit qu'il le trouvât mauvais, que s'il pouvoit servir monsieur de Théobon, et dans cette occasion et dans toute autre, il le feroit d'aussi bon cœur que si c'étoit pour un de ses enfants. Après cela, monsieur le Prince fit venir M. de Théobon; et après leur avoir déclaré ses sentiments et fait voir que monsieur de Théobon étoit mal fondé en ses prétentions, il lui promit ensuite de s'employer auprès du Roi pour obtenir qu'il en pût retirer quelque gratification, l'assurant aussi des bonnes volontés que monsieur le Duc de la Force avoit témoigné d'avoir pour lui, puis il leur commanda de s'embrasser, de vivre en bons amis et d'oublier tout le passé; ce que monsieur le Duc de la Force fit de la meilleure grâce du monde, protestant à monsieur de Théobon qu'il l'avoit toujours chéri et aimé comme un de ses enfants, et qu'il étoit en-

core dans la même volonté, le priant aussi de vou- 1639.
loir vivre avec lui, comme il avoit fait par le passé, et qu'en toutes occasions où il lui pourroit rendre service, qu'il s'y emploieroit avec toute sorte d'affections, et il l'embrassa. Mais monsieur de Théobon n'en fit pas de même, se tenant, comme on dit, sur le *quant à moi*, et il ne répondit pas un seul mot à toutes les civilités et paroles obligeantes que monsieur de la Force lui avoit adressées. Pour monsieur de Castelnaut, il alla l'embrasser bras dessus bras dessous.

Après cela, ils demeurèrent encore un fort long temps sans se voir; enfin il se rencontra une occasion où monsieur de Castelnaut les fit se trouver ensemble; il s'étoit auparavant entremis pour ce sujet, et entendu avec monsieur de Théobon ou avec ceux qui se mêloient pour lui de cette entrevue; mais monsieur de Théobon de mauvaise grâce et d'une façon assez désobligeante, ne voulut pas se prêter à ce qui avoit été arrêté, et monsieur de Castelnaut qui avoit fait au-delà de tout ce qu'on eût pu désirer de lui, se tenant piqué du mauvais procédé de monsieur de Théobon, dit à ces messieurs, qui par son ordre avoient négocié les moyens de cette entrevue, qu'après n'avoir que trop témoigné le désir qu'ils avoient de se remettre bien ensemble

avec monsieur de Théobon et de rechercher son amitié, que lui et sa famille lui donneroient le loisir d'en faire autant pour rechercher la leur.

Mais quelque temps après, le Marquis de Théobon ayant eu querelle avec monsieur de Fermy, un ami de monsieur de Théobon employa monsieur de Castelnaut qui étoit alors chez lui, le conjurant de se vouloir entremettre de leur accommodement, ne voyant pas qu'il y eût d'autre personne que lui qui y pût réussir; et bien que monsieur de Castelnaut trouvât un peu étrange ce choix qu'on faisoit de lui, d'autant plus que les personnes qui l'employoient, savoient bien qu'ils ne se voyoient point, et même que monsieur de Castelnaut n'étoit pas satisfait de monsieur de Théobon, néanmoins il ne laissa pas de monter à cheval, de les aller trouver, et de leur demander leur parole, ce que messieurs de Théobon père et fils firent de fort bonne grâce, et même ensuite ils le firent prier de vouloir bien que ce fût monsieur le Duc de la Force qui se chargeât de leur accommodement, en lui donnant à connoître que ce seroit un moyen de les faire se voir et se réconcilier ensemble; monsieur de Castelnaut y consentit volontiers et les conduisit à la Force[1].

[1] Cette réconciliation fut cimentée en 1674 par le mariage de Charles

On pourroit trouver étrange que dans l'accommodement que fit monsieur le Prince de monsieur le Duc de la Force avec monsieur de Théobon, je ne rapporte pas les raisons de monsieur de la Force sur les difficultés qu'il fit d'acquiescer à ce que monsieur le Prince désiroit de lui. Ces raisons sont d'abord, que monsieur de Théobon s'étoit comme tout à fait détaché de monsieur de la Force et du parti de ceux de la Religion, étant sorti et ayant abandonné Sainte-Foi, et s'étant comme jeté entre les bras de monsieur le Prince, ayant auparavant envoyé de ses gens vers lui, et ensuite en ayant reçu de monsieur le Prince avec de fort belles promesses; et bien que monsieur de la Force eût connoissance de tout, il ne laissa pas de lui écrire et d'envoyer même un gentilhomme vers lui pour le convier d'assister au traité auquel il étoit sollicité par monsieur de la Ville-aux-Clercs, ce que monsieur de Théobon refusa sous la créance qu'il avoit, ou que ce traité ne réussiroit point, ou qu'il feroit mieux sa condition tout seul avec monsieur le Prince que non pas avec monsieur de la Force; et finalement monsieur de la Force n'ayant jamais

de Bordeaux de Rochefort, Marquis de Théobon, avec Marie de Caumont, fille du Marquis de Castelmoron, huitième fils du Maréchal Duc de la Force.

voulu traiter ni pour lui ni pour sa Maison, mais se remettant toujours pour ce qui le touchoit lui et les siens, à la discrétion et à la volonté du Roi, il s'ensuivoit que le bienfait ou récompense que le Roi lui avoit voulu faire, n'avoit été donné qu'après que le traité fut conclu et le Roi reçu dans Sainte-Foi, ainsi donc monsieur de Théobon ne pouvoit pas prétendre y avoir nulle part, attendu qu'il n'avoit tenu qu'à lui d'assister au traité, et que cela même eût obligé monsieur de la Force de tâcher de faire quelque chose pour lui, ce qu'il n'avoit cependant pas voulu faire ni pour lui ni pour ceux de sa Maison, n'ayant été assisté de personne au traité, voire même il s'étoit trouvé tellement abandonné que pour lors, il n'avoit nulle personne de condition auprès de lui, et qu'il pouvoit bien dire qu'il avoit porté le fardeau tout seul sur ses épaules. Et pourquoi donc les autres gentilshommes qui l'avoient assisté en portant les armes avec lui, ne pourroient-ils pas montrer les mêmes prétentions que monsieur de Théobon qui d'ailleurs avoit déjà fait son traité sans en avoir donné connoissance à monsieur de la Force, outre celui qu'alors il négocioit encore avec monsieur le Prince?

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y

Z

ERRATA ET CORRECTIONS

TOME PREMIER.

Pages.	Lignes.	
cxix (préface)	13	« sans autre date ; » *lisez :* sans autre titre.
53	*Note* 1	« comte de Thorigny, » *lisez* : comte de Torigny.
66		*Substituez à la note* 3 . Jean d'Harambures, Baron de Picassary en Basse-Navarre, élevé prés de Henri IV, le servit dés ses plus jeunes ans ; la perte d'un œil à la prise de Niort, lui fit donner le surnom de *Borgne ;* le roi l'appelle ainsi familiérement dans toutes ses lettres.
107	26	« h sser, *lisez :* chasser.
122	7	« entrentien, » *lisez :* entretien.
147	8 et 9	« se promenant avec le Chancelier de Sillery, messieurs de Villeroy, le Président Jeannin, » *lisez :* se promenant avec messieurs le Chancelier, de Sillery, de Villeroy, le Président Jeannin.
195	*Note.*	« Jean et Jacques de Gassion, *lisez :* Jean et Isaac de Gassion.
196	22	« monsieur de Rohan et madame de la Trémouille, sa sœur, » *supprimez :* sa sœur.
204	*Note*	« Jacques Nompar de Caumont, marquis de Boisse, petit-fils du Maréchal, qui mourut en 1699 Duc de la Force, » *lisez :* Jacques de Caumont, Marquis de Boisse, tué en Lorraine en 1634.
223	*Note.*	« Jean-Baptiste Gaston de Foix, » *lisez :* Frédéric de Foix.
262	32	« Manon, » *lisez* : Manou.
363		*Substituez à la note* 2 : Sans doute la Comtesse de Panjas avec laquelle Biron était fort lié, et qui s'intéressait aux amours de MADAME et du Comte de Soissons.
275	22	« Panias, » *lisez :* Panjas.
290	9	« feue madame de Brisambourg , » *lisez* : feu madame de Brisambourg.

Pages. Lignes.

306 *Note.* « Honoré de Savoie, Comte de Sommerive, fils aîné du Comte de Tende, » *lisez* : Charles-Emmanuel de Lorraine, Comte de Sommerive, second fils du Duc de Mayenne.

344 1 « Sativa, » *lisez* : Jativa.

383 23 « venerie, » *lisez :* vénerie.

474 39 « c'es lui-même, » *lisez :* c'est lui-même.

TOME DEUXIÈME.

12 *Note* 1 « Corisandre, » *lisez :* Corisande.

102 *Note.* « Claude Maugot, » *lisez :* Claude Mangot.

103 *Note.* « il fut rendu à Fontainebleau le 25 juin 1617, » *lisez :* il fut rendu à Paris en septembre 1617.

133 (*Sommaire*) 19 « Mantauban, » *lisez :* Montauban.

153 *Note* 2 « il fut tué en 1634 au siége de la Mothe en Lorraine, » *supprimez* : au siége de la Mothe.

155 8 « occulés, » *lisez* : oculés.

194 *Remplacez la note par celle-ci* : Louis de Voisins ; il fut tué avec son neveu le Vicomte de Montclar, de telle sorte qu'il fut impossible de constater celui des deux qui avait survécu à l'autre. Cela donna lieu, dit le président Gramond, à un procès entre la mère du sieur de Montclar et les héritiers du Marquis d'Ambres ; car si le Vicomte de Montclar était mort le premier, il avait perdu ses droits de succession ; si au contraire il avait survécu à son oncle, l'héritage de celui-ci aurait été transmis par son neveu à sa mère.

296 32 « Coulanges, » *lisez* : Colanges.

331 33 « Franchement, » *lisez* : Franchemont.

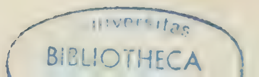
334 34 « Hespérein, » *lisez* : Hesperien.

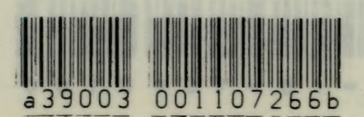
365 22 « pour m'approcher, de lui de prendre un lieu, » *lisez* : pour m'approcher de lui, de prendre un lieu.

379 3 « ces dire et ces effets, » *lisez* : ses dire et ses effets.

500 28 « Jancourt, » *lisez* : Jaucourt.

562 22 « attrapper, » *lisez* : attraper.




a39003 001107266b



